

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — N° 11788 — JEUDI 23 DÉCEMBRE 1982

Le Pérou achète 24 Mirage-2000 à la France

LIRE PAGE 30



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dr. ; Tunisie, 260 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Washington face aux propositions de M. Andropov

• Armements intercontinentaux : une initiative « prometteuse »

• Euromissiles : une offre « inacceptable »

Alors que l'offre de M. Andropov, annoncée mardi, de réduire de 25 % les armements intercontinentaux des deux superpuissances a été jugée *« prometteuse »* par le délégué américain aux conversations START de Genève, l'autre proposition du secrétaire général du P.C. soviétique visant à limiter les missiles à moyenne portée SS-20 à un nombre égal a celui des missiles français et britanniques a été jugée *« inacceptable »* par le département d'État.

A Paris, M. Cheysson a redouté que la proposition soviétique sur les SS-20 *« soit un moyen pour détourner la conversation de ce qui est le vrai sujet »*, à savoir le déséquilibre des forces en Europe.

Les réactions dans d'autres capitales sont plus nuancées. A Bonn *un porte-parole a indiqué que le gouvernement « examinera soigneusement et avec le plus grand sérieux »* une offre qui *« paraît alléchante »*. Toutefois, a-t-il ajouté, *« si cela signifie que l'U.R.S.S. veut perpétuer son avantage dans un secteur déterminant, ce n'est pas politiquement acceptable. Si c'est le cas, nous accueillerons ces propositions avec scepticisme »*.

A Londres, la position soviétique ne semble pas à Mme Thatcher *« susceptible de maintenir l'équilibre nécessaire à notre sécurité »*. M. Pym, secrétaire au Foreign Office, y a vu toutefois *« un petit pas en avant »*.

Il est temps de réfléchir

Dans le discours qu'il a prononcé pour le soixantième anniversaire de l'U.R.S.S., M. Andropov a envoyé quelques fleurs à son prédécesseur. En même temps, il a montré une fois encore en quoi il différait de Brejnev. Dans le style d'abord : le secrétaire général disparu en novembre aimait les longs discours, aussi longtemps du moins qu'il avait la force de les lire. L'actuel titulaire du poste a le souci de ramasser la liturgie, sans bien entendu jeter le rituel par-dessus bord. L'ancien se flattait d'exercer une « direction scientifique » inspirée naturellement par la science des sciences qu'est le marxisme-léninisme. Le nouveau ne répudie certes pas la formule, mais son propos peut ainsi se résumer : il est temps de réfléchir.

Le bilan du fédéralisme soviétique qu'il a dressé porte autant sur ce qui reste à faire que sur ce qui a été réalisé. L'orateur fait sien le mot de Lénine, pour lequel il s'agit « non seulement de regrouper des nations, mais aussi de réaliser leur fusion ». Il prévient toutefois qu'il ne faut pas brûler les étapes, car « les différences nationales existeront beaucoup plus longtemps que les différences de classe ». Ce dirigeant russe met en garde plus nettement que cela ne fut fait depuis longtemps contre la politique de russification. Car c'est bien ce qu'il veut dire lorsqu'il dénonce « le manque de respect à l'égard des autres nations et ethnies ».

Par un singulier paradoxe, les chefs soviétiques qui ont marqué avec le plus d'éclat leur volonté de tenir compte des revendications nationales sont ceux-là mêmes qui ont exercé des responsabilités suprêmes à la police. En 1953, Beria fit limoger des dirigeants russes imposés aux républiques. En 1982, M. Andropov insiste sur « l'attitude envers la langue, les monuments du passé, l'interprétation des événements historiques ». Mieux que d'autres, les maîtres de l'appareil policier savent que cette fameuse question nationale peut être explosive.

Pour désamorcer un éventuel mécontentement, ces concessions suffisent-elles ? Il reste un obstacle fondamental : cette « fusion », qui est selon Lénine l'objectif ultime. Comment faire du « soviétisme » une supernationalité ?

M. Andropov critique aussi, indirectement, la politique suivie jusqu'à présent à l'égard des autres pays socialistes. « Nous n'avons pas toujours su tirer à temps les conclusions indispensables (...) D'ailleurs, la situation internationale ne laissait pas, elle non plus, beaucoup de temps pour réfléchir. » Donc il y a eu « des erreurs pour lesquelles on aurait à payer ».

De quelles erreurs s'agit-il ? D'avoir par exemple mis fin, par la force au printemps de Prague ou de n'être pas intervenus suffisamment tôt ? Avant même son accession au pouvoir, M. Andropov a cultivé son image de « libéral ». Des transfuges ont dit de lui qu'il *s'était opposé* à l'opération engagée en Afghanistan, voire qu'il regrettait la politique de harcèlement menée à l'égard des dirigeants polonais, incapables de remettre de l'ordre.

Le discours du soixantième anniversaire n'infirme pas le jugement de ceux qui présentent le secrétaire général comme un peu plus libéral que les autres. Il ne le confirme pas non plus.

La carotte et le bâton

par MICHEL TATU

Si M. Andropov tente de rompre l'immobilisme de la politique soviétique dans certains domaines, il est un secteur dans lequel son objectif ne peut que rester celui de son prédécesseur : empêcher la mise en œuvre de la décision de l'OTAN de décembre 1979 visant à déployer à partir de la fin de 1983 cinq cent soixante-douze missiles nucléaires américains dans cinq pays d'Europe occidentale. La seule différence est qu'il abat ses cartes nettement plus vite que son prédécesseur.

Vis-à-vis des opinions publiques, le langage de la pression est employé avec une nouvelle vigueur depuis un mois. Après l'avertissement des *« milieux militaires soviétiques »* cités par l'agence Novosti, selon lesquels l'existence des Pershing américains obligera l'U.R.S.S. à tirer ses premiers missiles contre l'Europe dès l'apparition des premières images sur les écrans radar (une théorie du *« lancement sur alerte »* à laquelle les plus boutefeux des responsables militaires américains ont toujours préféré celle du *« lancement sur attaque »*, c'est-à-dire seulement lorsqu'un missile ennemi a explosé sur le sol ami), d'autres porte-parole soviétiques ont pris le relais.

Ainsi M. Faline, chef adjoint du département d'information internationale du comité central du parti soviétique, a affirmé au journal ouest-allemand *Süddeutsche Zeitung* (18 décembre) que *« le déploiement des nouvelles armes de l'alliance atlantique créera une situation entièrement nouvelle et nous amènera à revoir entièrement notre position »*.

(Lire la suite page 3.)

L'unité du système éducatif

Le dialogue reste possible malgré le refus du plan Savary par l'enseignement catholique

Le premier effet de surprise passé après la publication de la réaction de l'enseignement catholique aux propositions de M. Savary, rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que la négociation n'aura pas lieu.

L'exégèse du texte de la Commission permanente de l'enseignement catholique autorise à penser que tout n'est pas fermé. Ainsi se déclare-t-elle prête à examiner de nouvelles propositions du ministre de l'éducation nationale ou à présenter elle-même, en prenant son temps — c'est-à-dire selon la même stratégie que le ministre, — des contre-propositions. Or, lorsqu'on refuse le dialogue, on ne propose rien.

Cette « *ouverture* » — le mot est utilisé tant par des responsables de l'enseignement catholique qu'au secrétariat de l'épiscopat — figure dans la seconde partie de la déclaration publiée le mardi 21 décembre par la Commission permanente de l'enseignement catholique. On peut la rapprocher de la tonalité du communiqué signé par Mgr Jean Vilnet, président de la Conférence épiscopale française. L'épiscopat y rappelle des principes, notamment « *avec fermeté, son attachement à un enseignement dont le rôle complémentaire dans la nation est essentiel pour la majorité des Français* ». Mais il s'abrite derrière « *des parents, des enseignants* » pour parler d'inquiétude. Il se garde bien de trancher, prenant en fait de la hauteur par rapport à l'actualité, et conclut en insistant sur la « *complémentarité des services rendus* » par les deux systèmes scolaires, pour qu'un « *dialogue* » soit possible, car « *c'est ensemble que nous devons répondre aux défis de notre temps* ».

C'est peut-être l'occasion de rappeler que, au sein des états-majors de l'enseignement catholique, des nuances existent. Dans ses commentaires, M. Paul Guiberteau, secrétaire général, est le plus réservé, et n'a visiblement pas envie d'en découdre. Ce n'est pas par hasard qu'il a été choisi, en septembre 1981, par l'épiscopat. Réputé pour être, comme M. Savary, un habile négociateur, M. Guiberteau atténue les excès politiques de l'ancienne équipe qui dirigeait le secrétariat général. Il est néanmoins assez isolé parmi des états-majors dont les préférences pour l'ancienne majorité sont, quoi qu'ils en disent, réelles.

La première partie du texte de la Commission permanente doit beaucoup à ces derniers. Toutes les propositions du ministre y sont rejetées sous prétexte qu'elles conduisent à la main-mise de la « *puissance publique* » sur « *l'ensemble de la vie scolaire des écoles catholiques* ». Ce rejet fait totalement abstraction des points que M. René Rémond, (*professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et président du Centre catholique des intellectuels français*), par exemple, qualifie, avec des précautions, d'« *intuitions intéressantes* ». En particulier la volonté de faire « *évoluer les deux systèmes d'enseignement en proposant à l'enseignement public de s'inspirer assez largement des principes et des méthodes qui expliquent, depuis vingt ans, la réussite de l'enseignement catholique* ».

CATHERINE ARDITTI et CHARLES VIAL.

(Lire la suite page 9.)

Les refoulements d'étrangers

Des émissaires français se sont rendus à Alger

Comme l'Élysée l'avait annoncé au terme de la visite à Paris du président algérien, M. Chadli Bendjedid, la France se préoccupe de résoudre le différend qui oppose les deux pays à propos des refoulements aux frontières. Une mission conduite par les directeurs de cabinet de MM. Defferre et Cheysson, qui se rend mercredi 22 décembre à Alger et doit aller ensuite à Rabat et à Tunis afin de surmonter ces difficultés.

La tâche des deux émissaires, MM. Maurice Grimaud (intérieur et décentralisation) et François Scheer (relations extérieures), s'annonce difficile. Contestée dans les pays du Maghreb, la nouvelle réglementation l'est aussi en France, où elle fait l'objet de recours en annulation sur lesquels le Conseil d'État devra bientôt se prononcer.

Après la campagne humanitaire, la bataille juridique. Après l'offensive diplomatique, la parole est au Conseil d'État, saisi par diverses organisations au sujet de la légalité de textes dont les Algériens dénoncent le caractère « *ségrégatif* » et « *humiliant* ».

En application de cette nouvelle réglementation, plus de 46 000 étrangers ont été refoulés depuis le début de l'année, dont 17 292 Algériens, 4 903 Tunisiens et 4 375 Marocains (entre le 1er janvier et le 30 novembre). Des chiffres à la mesure de l'efficacité d'une politique qui vise à stopper l'immigration clandestine, un objectif atteint au prix de telles frictions que M. Mitterrand ne pouvait rester sourd aux protestations algériennes.

Les témoignages abondent sur la manière dont les étrangers sont parfois refoulés au mépris, sinon toujours des textes, du moins de la simple humanité.

BERTRAND LEGENDRE.

(Lire la suite page 10.)

LE GOUVERNEMENT DÉSIGNE LES PRÉSIDENTS DES VINGT-QUATRE CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES

Le conseil des ministres de ce mercredi 22 décembre devait désigner les présidents des vingt-quatre chambres régionales des comptes pour la métropole et l'outre-mer.

Ces juridictions qui se mettront en place le 1er janvier sont une des pièces maîtresses de la réforme de décentralisation, comme nous l'a précisé M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, en ces termes :

« La nomination des présidents des chambres régionales des comptes illustre la volonté du gouvernement de faire de ces nouvelles juridictions des organes indépendants du pouvoir central. Ces chambres constituent un élément indispensable d'équilibre de la réforme.

» Tous les contrôles, toutes les tutelles* a priori *ont été supprimés. La liberté doit s'exercer dans le cadre de la loi, elle impose donc une responsabilité réelle. Les chambres régionales des comptes permettent de conjuguer liberté et responsabilité. »

(Lire page 23 l'article de FRANÇOIS GROSRICHARD.)

INFORMATIQUE ET TIERS-MONDE

Le saut de la « puce »

par PIERRE DROUIN

La scène se passe à Taroudant dans un lycée proche des célèbres fortifications roses qui font de la ville une des plus attachantes du Maroc.

On a livré il y a quelques jours quatre mini-ordinateurs. Depuis, c'est l'effervescence parmi les élèves des grandes classes. Il y a les enthousiastes (« *C'est plus chouette qu'une moto* »), les sceptiques (« *L'Occident acceptera-t-il vraiment de céder ses secrets de fabrication ? On aura plutôt ses gadgets* »), les inquiets (« *On nous condamne à la paresse : on me dit d'appuyer sur un bouton pour avoir la réponse, mais j'aimerais savoir comment a été élaborée cette réponse* »).

Ces adolescents viennent d'apprendre — très vite — à manipuler l'engin qui leur permettra de mieux assimiler l'accord du participe passé, grâce à des phrases-types apparaissant sur l'écran. Mais déjà ils se posent des questions essentielles, de celles qui alimenteront les débats d'un colloque très dense organisé, dans la même ville, par l'Association marocaine de prospective (1) sur l'impact de l'informatique.

Vu d'Afrique, la diffusion des ordinateurs ne se présente pas avec cette simplicité proche de l'évidence que démontra M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, en octobre 1980, dans son *Défi mondial*.

Il est vrai que le micro-processeur peut aider les pays pauvres à franchir certains obstacles du développement, mais les craintes que son exploitation suscite ne sont pas minces et ne relèvent pas seulement du réflexe contre l'ordre capitaliste.

Où en est-on aujourd'hui dans cette confrontation majeure entre les technologies nouvelles et l'avenir des pays en développement ?

La plupart des nations du tiers-monde ont conscience que les disparités économiques et sociales avec les pays industrialisés qui ne font que croître s'accentueront suivant un rythme plus rapide d'ici l'an 2000.

(Lire la suite page 28.)

(1) Fondée par M. Mahdi Elmandjra et présidée par M. Abdelmalek Cherkaoui.

AU JOUR LE JOUR

Autorité

C'est le droit des citoyens — et même leur devoir — de monter aux créneaux s'ils estiment que l'information, dans leur pays, est enchaînée, falsifiée, bâillonnée.

Il est, par exemple, naturel, légal et démocratique, qu'une institution indépendante comme la Haute Autorité soit saisie par les amis de la vérité. Dans les pays où une telle institution n'existe pas, on ne peut saisir que les autorités.

La requête des communistes français est un hommage à leur pays.

BRUNO FRAPPAT.

« LA FIN DU DÉVELOPPEMENT », DE FRANÇOIS PARTANT

L'agonie du capital

Voici, écrit en termes mesurés et simples, un important petit livre-choc. D'aucuns estimeront que le sujet mériterait un plus ample développement, qui aurait permis un affinement des idées, un approfondissement des analyses. Peut-être... Et *pourtant, il est sain,* lorsque l'inconscience demeure quasiment générale, de ne pas noyer le poisson, de lancer le débat avec vigueur, et d'ignorer les haussements d'épaules des *« spécialistes »*.

François Partant, qui fut banquier, qui ne ricane pas des analyses marxistes et qui n'est pas de ceux qui proclament *« la mort des idéologies »*, pense que nous ne vivons même plus en *« crise »*, mais dans un stade de *« décomposition »* affectant l'ensemble de la planète. Le discours occidental sur le progrès scientifique et technique indéfini qui s'étendrait à toutes les sociétés — sous la forme capitaliste privée ou étatique — est essoufflé. Et le *« développement »* est un concept qui procède du même fondement idéologique que les dominations classiques d'autrefois.

Rares sont cependant ceux qui osent regarder en face la réalité ou admettre publiquement que, par exemple, des milliards d'hommes ne pourront jamais consommer autant que l'actuelle minorité de nantis (1). L'admettre, ce serait *« condamner l'idée même de développement »*, dominante dans les pays qui se considèrent comme *« l'avant-garde » de l'évolution humaine »*.

L'auteur a des pages très fortes sur l'échange et les avantages comparatifs. Il écrit notamment ceci : *« La dénonciation de l'impérialisme du capital ou de celui des États au service du capitalisme ne relève que de l'incantation, dès lors qu'on n'explique pas quelles fantastiques transformations seraient à apporter à l'appareil productif des pays industrialisés si ceux-ci devaient renoncer à l'impérialisme. »*

JACQUES DECORNOY.

(Lire la suite page 28.)

(1) Minorité occidentale à laquelle sont liées ou qu'imitent les « élites » d'autres sociétés. Lorsque le gouvernement chinois signe un accord avec Volkswagen, il ne peut sérieusement songer à voir un jour tous les Chinois rouler en voiture. La production sera nécessairement destinée à une minorité (infime) qui détournera à son profit une partie du P.N.B., créera de nouvelles distorsions sociales et préviendra l'émergence d'un mode de vie original.

Le Monde

idées

Laïcité et appartenance religieuse

L'avenir de l'école privée

Le gouvernement ayant fait connaître, par la bouche de M. Savary ses propositions sur l'avenir de l'enseignement privé, le débat sur ce sujet qui traverse la vie politique française depuis un siècle vient de rebondir. Franck Sérusclat approuve la création d'un service public attaché à coordonner un espace éducatif pour l'enfant. Quant à Jean Dujardin, il demande qu'on prenne en compte les réalités et que le respect réel de la laïcité ait pour contrepartie la vocation de l'Église à veiller, dans les écoles catholiques, aux finalités éducatives, à la qualité de l'enseignement religieux et à l'exercice de la vie communautaire. Précisons que ces textes ont été écrits, pour l'essentiel, avant la déclaration du ministre et ne constituent donc pas des réactions à ses propos.

par JEAN DUJARDIN (*)

DANS les futures négociations sur l'enseignement privé, le problème délicat de la laïcité et de l'appartenance religieuse ne peut pas ne pas se poser.

Nous ne voulons pas le réenvisager ici d'une façon théorique. Nous n'avons pas mission pour cela. Cela a été fait, cela ne manquera pas d'être fait encore en temps opportun. Nous voulons seulement montrer comment il peut être vécu de façon concrète dans une école tant il nous semble vrai, à l'expérience, que les problèmes « théoriques » prennent souvent une autre coloration au contact des réalités.

Un fait s'impose à tous : il y a une crise de l'enseignement. Cette crise n'épargne aucune institution, privée comme publique, même si les difficultés rencontrées ne sont pas identiques pour tous et partout à la fois.

Rappelons-en les signes pour mémoire : la multiplicité des échecs scolaires, les redoublements fréquents et souvent inefficaces, les orientations négatives ou erronées, les diplômes inadéquats et ces entrées dans la vie professionnelle à seize ans sans véritable formation. Le bilan est lourd. Il s'y ajoute un mal diffus et insidieux : trop d'élèves à peine quelques mois après leur entrée dans le secondaire n'aiment plus leur école, ils s'y ennuient.

De là vient, pour une part importante, le malaise inavoué et parfois inavouable, parce qu'on ne peut plus changer de métier, de trop d'enseignants. Beaucoup, qui ont choisi ce métier par goût, s'inquiètent et doutent. Ils répliquent par des revendications diverses, mal comprises de l'opinion le plus souvent. Nous sommes dans un cercle vicieux.

Les causes sont multiples.

La scolarisation massive et obligatoire jusqu'à seize ans : indispensable par souci démocratique, à peu près dominée sur un plan quantitatif, mais mal maîtrisée sur un plan qualitatif (au sens le plus large du terme) et surtout dont on n'a pas mesuré (c'est très grave) la signification personnelle et sociale pour des adolescents. Manque de moyens matériels, manque de moyens en hommes, insuffisante formation des maîtres (initiale et permanente), crise des valeurs, mort des idéologies mobilisatrices, éclatement des cultures... Elles traduisent en réalité la crise de notre société dont, après tout, le malaise scolaire n'est qu'un reflet.

Des snaks-bars de l'enseignement

Tout peut être invoqué, tout peut être discuté, selon l'expérience que l'on a ou le schéma d'analyse qui guide la réflexion. Mais pour nous, hommes de terrain, ces analyses, nécessaires pour discerner l'avenir, sont radicalement insuffisantes pour vivre dans le présent. Elles négligent trop le point de rencontre par lequel les difficultés nous atteignent. Toutes les causes repérées contribuent au délabrement du « tissu éducatif » dont vit l'école (1).

Toute pédagogie, en effet, quelle que soit sa valeur, s'appuie sur des réalités autres qu'elle-même. L'acte d'enseigner et d'apprendre est soutenu par un jeu complexe de motivations ; il dépend de son environnement (2).

Or celui-ci ne nous est plus favorable, *a priori*, comme hier, parce que l'ancien consensus éducatif national dont toutes les écoles vivaient, même implicitement n'existe plus, sauf ici ou là par lambeaux. L'enseignement, au sens étroit du terme, risque de mourir parce qu'il n'est plus porté par un milieu éducatif. Aussi est-il inévitable que les écoles se réduisent peu à peu à une fonction « technique », devenant des sortes de « snacks-bars de l'enseignement ».

En attendant les remèdes, nous posons comme une certitude d'expérience cette affirmation : aucune école, quelles que soient les fonctions que la nation lui assignera, ne peut vivre quotidiennement comme telle sans un consensus éducatif minimum entre les trois parties qui la composent. Et celui-ci ne peut être mis en place sans reconnaissance et acceptation d'objectifs éducatifs communs. C'est pourquoi on ne peut pas ne pas définir aujourd'hui un projet éducatif au niveau de chaque établissement, et cela non seulement pour des raisons théoriques mais par suite du vide « éducatif » qui entoure l'école, pour reprendre l'expression d'un des proches collaborateurs du ministre de l'éducation nationale (3).

Qui a autorité pour établir ce projet ? C'est sans nul doute une des questions essentielles. Sans vouloir la traiter ici, formulons pourtant deux remarques. L'État a le droit, le devoir même, de définir une politique de l'éducation, c'est sa responsabilité par rapport à la communauté nationale. Mais a-t-il pour autant le droit de formuler les projets éducatifs dans leurs finalités extrêmes ?

Par principe d'abord, mais surtout le peut-il aujourd'hui lorsqu'il n'y a plus d'éthique commune, lorsque les conceptions de l'homme qui la fondent sont si divergentes ? Dans la société pluraliste qui est la nôtre, ne se doit-il pas d'accepter une certaine diversité d'objectifs, reflet de la diversité des familles spirituelles qui la composent. Un refus absolu de sa part porte en germe des risques considérables.

Mais une nouvelle question surgit : l'État peut-il accepter toutes les demandes éducatives qui lui sont présentées, et notamment celles de groupes religieux qui n'ont pas de statut juridique officiel et dont il est séparé ?

Comment répondre à une telle question, et surtout comment se faire comprendre eu égard à une histoire qui demeure trop passionnelle ? On ne peut pourtant pas échapper aux réalités. Nous en faisions nôtre le constat depuis longtemps lorsque nous en avons rencontré la formulation éclatante dans le livre de Louis Legrand : « *Rappelons quelques principes qui devraient nous éclairer : 1) Il n'y a pas d'éducation possible sans valeur et sans affectivité ; 2) toute valeur et toute affectivité qui la porte sont liées à une vision du monde et à des finalités pédagogiques qui en découlent. La possibilité d'une laïcité positive, moteur d'une éducation nationale, est donc liée à la possibilité d'une acceptation commune de valeurs et à l'affirmation commune de finalités... Nous sommes bien obligés de constater la situation de pluralisme éthique où se trouve la France contemporaine.* » (4). Nous allons plus loin que M. Legrand dans les conséquences. La « *restauration* » d'une école laïque et unique est peut-être possible et souhaitable pour ceux qui le désirent, mais elle n'est pas universellement imposable en droit, et aujourd'hui plus encore en fait, à moins d'accepter de restreindre cette notion de laïcité à une neutralité vide de tout contenu positif dont, par ailleurs, nous sommes convaincu qu'elle est devenue mortelle pour l'école dans son ensemble.

Mais doit-on admettre *a priori* que la diversité d'écoles est incompatible avec la laïcité ? L'incompatibilité fréquente dans l'histoire n'est pas une incompatibilité de droit. Au surplus, l'idée « laïque » est un produit de la civilisation chrétienne.

Deux sources d'inquiétude

La diversité peut certes inquiéter. Au-delà du problème financier sur lequel il devrait être possible de dialoguer en toute objectivité, il faut regarder en face deux sources d'inquiétude « majeures ». La première, croyons-nous, provient des habitudes d'un État qui s'est toujours « pensé » comme centralisateur, surtout en ce domaine. La seconde révèle une peur séculaire plus grave, il faut la mettre au clair : la peur d'un retour au « cléricalisme ». Le danger n'est pas illusoire, mais il n'est peut-être plus le privilège exclusif des religions.

Regardons d'ailleurs la situation concrète de l'enseignement « catholique ». Les enfants qui le fréquentent ne sont pas tous catholiques et tous les élèves catholiques ne le fréquentent pas nécessairement, et ce depuis longtemps. C'est donc une situation nouvelle. L'interprétation de ces faits n'est pas aisée et varie beaucoup. Il ne faut pas la réduire unilatéralement pour affirmer qu'il a ainsi perdu sa « raison d'être ». Il nous semble en effet que le choix de l'école « confessionnelle » comporte toujours au minimum une dimension éthique, celle-là même qui est indispensable à l'élaboration du projet éducatif. On le voit bien dans le cas « original » de la demande de familles de confession religieuse autre que chrétienne, voire de familles qui se disent « athées ».

Les écoles catholiques ne sont plus catholiques comme elles l'étaient hier, c'est vrai. Elles vivent une autre réalité et mettent en pratique que certains aspects de la pensée de l'Eglise qui se sont précisés à l'occasion du concile Vatican II. La constitution *Gaudium et Spes* reconnaît « *l'autonomie des réalités terrestres* », notamment « *les méthodes particulières à chacune des sciences et techniques* ». La déclaration sur la liberté religieuse impose à son tour à tous le respect absolu des consciences aussi bien dans leur refus que dans leur adhésion. Tout projet éducatif, d'une école « confessionnelle » précisément, doit donc intégrer ces données en raison même de sa référence religieuse. N'est-ce pas là poser les principes fondamentaux de coexistence d'une vraie laïcité et d'une appartenance religieuse. Une liberté « réelle », la possibilité d'une culture religieuse proposée à tous, la présence vivante d'une communauté chrétienne, Tout cela sans confusion. Tel est le pari.

Il faudrait montrer comment il peut être réalisé concrètement. Faute de place, nous ne pouvions pas le faire ici, mais nous en attestons la possibilité et cela sans affadissement. Situation de fait, qui rejoint la situation de droit imposée par la loi de 1959 dans son article premier, paragraphe 4.

Un équilibre difficile

L'équilibre à tenir est difficile. Les risques de confusion et de débordement existent selon les méandres mêmes de la vie et la fragilité des hommes responsables. Mais est-ce plus difficile à vivre que la laïcité dans toutes ses requêtes positives ? Admettons pourtant quelques précautions : l'inscription dans de tels établissements ne devra pas résulter du seul hasard de la carte scolaire. Elle doit comporter un accord réciproque explicite des intéressés sur le contenu du projet éducatif. Cela devrait être vrai également pour les adultes, enseignants et éducateurs, dans le respect de leur conscience et de leur engagement personnel. Il faut ajouter ici : toute avancée sérieuse dans la reconnaissance et l'affirmation d'une spécifité propre à chaque établissement posera le même type de problème d'adhésion personnelle tôt ou tard.

Une autre précaution mérite réflexion : il faut repréciser les tutelles de l'établissement. En 1959, cela n'était guère concevable. Aujourd'hui, c'est indispensable.

Que l'Etat responsable du service public et de la coexistence aussi harmonieuse que possible de tous les citoyens dans la diversité de leurs opinions puisse définir pour chaque école le « *cahier des charges qu'elle devra respecter* », en contrôler l'application, qu'il puisse par ailleurs s'assurer d'un réel respect de la laïcité, quoi de plus normal. Mais, d'un autre côté, que l'Eglise, dans la mesure où l'école se définit comme « catholique », puisse veiller à l'authenticité de la référence religieuse dans les finalités éducatives, à la qualité de l'enseignement religieux, aux conditions d'exercice d'une vie communautaire, cela aussi devrait être normal et dans un cadre juridique approprié. Pour ce faire, il faudra beaucoup d'imagination, pourquoi pas ?

Ces suggestions permettront-elles de réexaminer d'une façon sereine des exigences trop longtemps perçues comme contradictoires ? Nous n'avons pas qualité pour le dire. Ce qui est sûr, c'est que rien ne progressera si les positions théoriques ou les visions idéologiques ne sont pas confrontées aux réalités d'aujourd'hui. C'est à ce simple mais bien difficile exercice que nous avons commencé de nous entraîner ici.

(*) Prêtre de l'Oratoire.

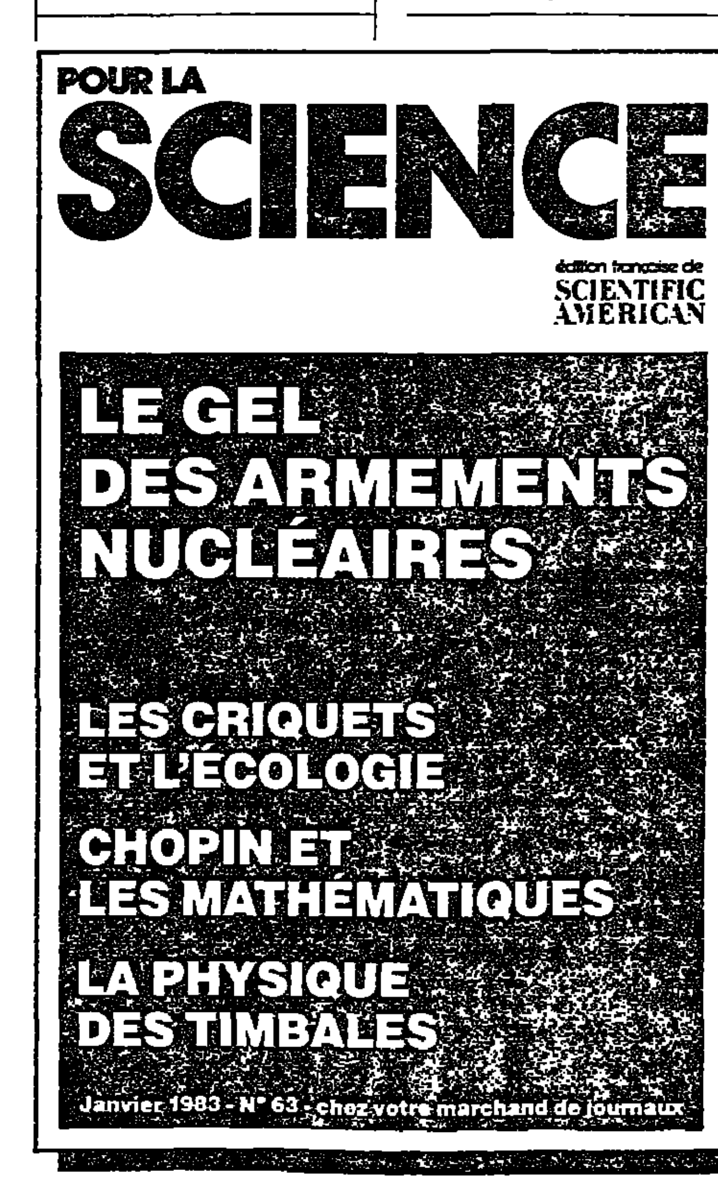
(1) Par tissu éducatif, nous entendons cet ensemble de valeurs implicites ou explicites autour desquelles s'établit la collaboration de ceux qui permettent à l'école d'« exister ».

(2) Comme la précédente, l'expression doit être entendue dans un sens très large. L'institution dans tous ses aspects : la famille, l'environnement économique, social, culturel, politique, religieux, etc.

(3) Expression de M. Ch. Join-Lambert, *l'Education*.

(4) *L'Ecole unique*, éd. Cemea, pages 61-62.

(5) Ces idées rejoignent pour l'essentiel celles qui ont été mûries et réfléchies au sein du M.P.E.C., (Mouvement pour l'enseignement catholique, siège social : 24, rue du Général-Foy, 75008 Paris).



Un service public pluraliste

par FRANCK SERUSCLAT (*)

PORTEURS d'un même projet de promotion pour l'homme, pour sa liberté d'être pleinement lui-même, laïcité et socialisme sont indissociables.

Leur épanouissement réciproque est nécessaire pour qu'une République garantisse l'accès aux chances de développement pour chaque individu, assure, en même temps, la reconnaissance des différences, le droit de leur expression et les moyens de vivre leurs contradictions sans heurts ni rejets inutiles et sectaires.

L'une et l'autre s'opposent à tout dogmatisme, à toute religion d'État, qu'elle soit confessionnelle, scientiste ou politique, qui, transformant une hypothèse en vérité définitive, tend à y soumettre tout et tous.

Laïcité appliquée, socialisme vécu, c'est au niveau de l'institution scolaire — de la façon concrète dont sont respectées et assurées son autonomie et sa liberté d'être — que cela se mesure et se vérifie. Aujourd'hui, l'âpreté d'une bataille passée n'est plus de mise. Le temps de l'affrontement entre « l'école obscurantiste » et « l'école sans Dieu et sans morale de l'instituteur public » est révolu ; et, pourtant, il reste comme un relent de ces débats : il revient comme un regain d'anathème. La notion de laïcité s'est approfondie ; elle a élargi son contenu au point de faire comprendre à chacun qu'il y trouve sa place sans risque d'y perdre son identité : chacun peut percevoir, et vérifier, le sens premier de la laïcité : refus de soumettre l'esprit aux formules dogmatiques de toute espèce, respect de celui qui pense autrement.

C'est pour cette raison qu'il faut enfin débarrasser de scories malsaines, utilisées par esprit de système, quelques mots-clefs comme liberté d'enseignement et pluralisme. Il faut également s'accorder sur les droits de l'enfant et les devoirs des parents.

Il faut ensuite dire clairement — dès maintenant et sans crainte des remous — la finalité et les moyens d'une institution scolaire laïque, publique et unifiée, dont la mission est d'écarter tout ce qui encourage et pérennise la séparation des Français ; de rejeter le sectarisme et l'endoctrinement sans faire l'impasse sur ce qui distingue les familles spirituelles ou politiques, sur ce qui peut opposer les uns aux autres les citoyens ou les classes sociales.

La liberté de l'enseignement n'est pas un droit laissé à quiconque d'organiser à sa guise un contenu pédagogique et une façon d'enseigner. La liberté de l'enseignement est le droit garanti à l'enseignement de ne dépendre d'aucune tutelle ; l'interdiction de soumettre à un tri, selon des critères ou des dogmes, ou tout simplement des habitudes de vie, des préférences, le devenir de l'enfant qui ne peut être emprisonné dans ce que les autres appellent leur liberté.

Quant au pluralisme, il n'est pas respecté par l'existence d'une pluralité d'écoles, chacune fermée sur un caractère propre et une façon univoque d'expliquer les faits, gestes et phénomènes qui entourent la vie ; l'enseignement est alors utilisé pour « former », c'est-à-dire immuniser, imperméabiliser l'enfant au point de vue des autres.

Liberté et pluralisme ainsi compris, l'école est alors le lieu ouvert à tous, où se rassemblent les enfants, sans distinction de religion, de classe sociale, de race et dans le respect de leur diversité.

Le respect de l'enfant exige qu'il en soit ainsi, car l'enfant n'appartient à personne, ni à la société ni à ses parents ; il ne sera jamais totalement étranger ni à l'une ni aux autres ; il ne grandira pas sans en connaître les influences ; il n'empêche, il est porteur d'un être à nul autre identique ; et c'est crime contre lui que de vouloir le contraindre à un modèle — vertueux ou non — selon des normes et dogmes, politiques ou confessionnels.

S'il ne doit pas être laissé à ses incertitudes ou pulsions incohérentes, s'il doit disposer des moyens de leur maîtrise, ni la société ni la famille ne peuvent s'arroger pouvoir de choisir pour lui ces moyens, de les lui dicter, de les lui inculquer.

Tout alors doit être organisé dans le sens de ce respect dû à l'enfant, de cette liberté garantie à l'enseignement, pierre angulaire mais pas unique de l'éducation.

Un enseignement pluriel suppose l'ouverture de l'école sur de qui entoure la vie de l'enfant. L'unicité du maître ne peut perdurer et la conception de l'unicité d'une équipe doit lui succéder. Les familles peuvent y avoir leur place et l'école deviendra un lieu de rencontres pour préparer l'enfant à « *devenir un être libre par un exercice aménagé de la liberté, pour aider à prendre une assurance sur ses choix futurs d'homme* (1) ».

Un espace éducatif global

Il faut, de plus, ne pas perdre de vue que l'éducation d'un enfant est l'œuvre de bien d'autres facteurs que l'enseignement dispensé à l'école et la formation donnée par la famille. Dès sa naissance, le petit d'homme reste enveloppé « *dans un réseau de comportements, de rites sociaux de savoirs et de savoir-faire domestiques et professionnels, de règles de jeux qui modulent son développement et auxquels participent aussi bien les aînés immédiats que les anciens du groupe. La complexité de la société industrielle contemporaine, les tensions de la vie urbaine, le rétrécissement de la cellule familiale, le travail des parents hors du foyer, les cloisonnements de toutes sortes, la sectorisation des activités, ont bousculé, et partiellement détruit, un équilibre nécessaire* ».

Aujourd'hui il n'existe pas de lieu éducatif « *unique et unitaire* » où s'exercerait l'éducation. L'idée neuve à promouvoir est celle de l'existence d'un espace éducatif global et concerté, de l'existence d'un temps scolaire se déroulant en un lieu inscrit dans cet espace éducatif : milieu familial, maison ou club, foyer socio-éducatif, terrain de sport et autres lieux où l'enfant prend contact avec les réalités de la vie locale, sociale ou professionnelle ; il faut inventer les conditions d'une coordination entre eux.

« *A partir de là, l'idée neuve est donc celle de la coordination des composantes de l'espace éducatif actuellement épars.*

» *Les collectivités locales et les établissements scolaires auraient conjointement l'initiative de créer les conditions de cette coordination répondant aux souhaits des associations, des familles spirituelles, des groupes d'affinité qui, tous, en s'assurant à tour de rôle les concours nécessaires, auraient en charge l'espace.* »

Ainsi naîtra un service public, pluraliste dans son esprit et dans les faits, autonome dans sa pédagogie, cogéré par les partenaires intéressés ; il donnera aux familles la garantie qu'il s'exerce bien en toute indépendance à l'égard « *d'une quelconque volonté contraignante, politique, confessionnelle ou nonconfessionnelle ; il apportera aussi garantie que les choix qu'il propose incitent l'enfant à des engagements profonds, sans jamais peser sur sa détermination* ».

Du même coup, perdrait sa dernière apparence de justification l'exigence d'une école à « caractère propre », l'institution scolaire plurielle — au fur et à mesure de la coordination concertée, de l'utilisation de l'espace et des temps éducatifs — permettant à chacun d'y trouver possibilité de transmettre son message.

Il faudra vaincre bien des habitudes et des routines, chez les parents peut-être mais aussi chez ces nouveaux clercs que sont devenus bien des enseignants, rétifs devant le renouveau et les inventions nécessaires, inquiets de perdre des avantages acquis, des références rassurantes.

C'est pourtant nécessaire : l'école doit s'ouvrir largement sur la vie et ses complexités ; rien n'est simple ni univoque. Tout est à l'image pluraliste de l'individu.

La laïcité, en réservant à la loi son terrain spécifique, prendra alors le contre-pied de la devise « *une foi, un roi, une loi* » et l'école ne sera plus un instrument spirituel pour conquérir ou conserver un pouvoir temporel.

(*) Sénateur socialiste du Rhône, maire de Saint-Fons.

(1) Les citations sont tirées de la revue *École et socialisme*.

Le Monde

étranger

LE SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'U.R.S.S. ET LES PROPOSITIONS DE M. ANDROPOV

Le secrétaire général du P.C. estime qu'il faudra « sans brûler les étapes », « réaliser la fusion des nations soviétiques »

La session solennelle conjointe du comité central du parti communiste, du Soviet suprême de l'U.R.S.S. et du Soviet de la République russe se poursuit ce mercredi 22 décembre. Les représentants des principales délégations étrangères prennent la parole pour célébrer le soixantième anniversaire de la fondation de l'U.R.S.S.

Dans le discours d'une heure qu'il a prononcé mardi, M. Andropov n'a pas seulement parlé des relations Est-Ouest et du désarmement (*le Monde* du 22 décembre). Il a très brièvement mentionné les problèmes économiques actuels de l'U.R.S.S., en disant par exemple que les transports ont « *un rôle particulier à jouer dans un pays aux dimensions de l'U.R.S.S. Ce rôle est économique et politique* ». Il a aussi insisté sur la nécessité de donner un meilleur approvisionnement à la population. Mais dans cette partie du discours l'essentiel portait sur les relations entre les nationalités. Il a évoqué en ces termes les débats qui avaient lieu il y a soixante ans à propos de la formation de l'U.R.S.S. : « *Différentes opinions se heurtaient : du programme de regroupement amorphe des Républiques dans le cadre d'une confédération jusqu'à la revendication de les inclure simplement dans la composition de la République fédérative russe, en respectant le principe d'autonomie. Il a fallu le génie et le prestige de Lénine pour trouver et défendre l'unique voie juste : la voie du fédéralisme socialiste.* »

» *Un complexe économique unique s'est constitué à l'échelle de l'U.R.S.S. grâce à la croissance économique dynamique de toutes les républiques orientée selon un plan d'Etat*, a dit encore M. Andropov. *Les traditions progressistes, l'échange intensif des valeurs spirituelles ont contribué à l'épanouissement de la culture multinationale socialiste.*»

Mais, a dit encore le secrétaire général, « *en dressant le bilan nous concentrons naturellement notre attention sur ce qui reste à faire. Pour reprendre la formule de Lénine, il s'agit « non seulement de rapprocher des nations mais aussi de réaliser leur fusion ». Pour y parvenir, il ne faut en aucun cas brûler les étapes (...). Les différences nationales existeront encore longtemps, beaucoup plus longtemps que les différences de classe.*

» *Il importe que le sentiment de fierté naturelle pour les résultats obtenus ne se transforme pas en morgue ou présomption nationales, n'engendre pas de tendance à l'isolement, un manque de respect à l'égard des autres nations et ethnies. Or les phénomènes négatifs de ce genre ne sont pas encore éliminés. Il serait incorrect de les expliquer uniquement par les survivances du passé (...). Tout est important dans ce domaine, l'attitude envers la langue, les monuments du passé, l'interprétation des événements historiques. Dans certaines Républiques, la nationalité autochtone doit être représentée plus pleinement dans la composition de la classe ouvrière.* »

Dans le passage consacré aux relations entre les pays socialistes, M. Andropov a dit : « *Les pays du socialisme ont dû s'engager dans des voies inexplorées (...). Tout n'a pas été réussi d'emblée (...). Nous n'avons pas toujours su tirer à temps les conclusions indispensables des changements qui survenaient dans le monde socialiste lui-même. D'ailleurs la situation internationale ne laissait pas elle non plus beaucoup de temps pour réfléchir : il y avait des illusions qu'il fallait dissiper, des erreurs pour lesquelles on aurait à payer.* »

Aujourd'hui « *les pays de notre communauté sont confrontés à de nombreuses tâches sérieuses : la défense de nos conquêtes et valeurs socialistes face aux attaques de l'impérialisme, la lutte pour consolider la paix et la détente, le perfectionnement continu de notre coopération politique, enfin la nouvelle impulsion qu'il faut donner au processus d'intégration économique* ».

WASHINGTON : Une proposition « inacceptable »

De notre correspondant

Washington. – Les dirigeants américains ont catégoriquement rejeté la proposition de M. Andropov. Celle-ci est « *inacceptable*, affirme un communiqué du département d'Etat. *Elle laisserait aux Soviétiques plusieurs centaines d'ogives sur leurs SS-20, tout en nous refusant les moyens d'empêcher cette menace. Nous ne pouvons tolérer que les Soviétiques soient supérieurs à nous, sous prétexte que les Britanniques et les Français maintiennent leurs propres forces nationales de dissuasion. Nous ne pouvons accepter non plus que les limites aux missiles à portée intermédiaire (F.N.I.) s'appliquent uniquement à l'Europe. Cela laisserait les Soviétiques libres de menacer nos voisins asiatiques et de garder une force très mobile de missiles qui pourrait être déplacée à tout moment pour menacer l'OTAN.* »

Les Américains non pas été surpris par la proposition de M. Andropov : elle leur avait été communiquée dans ses grandes lignes par les négociateurs soviétiques à Genève. Les alliés européens en furent aussitôt informés, et l'OTAN décida d'y répondre par avance, en réaffirmant tout récemment son attachement à l'« option zéro » de M. Reagan.

Washington s'en tient toujours à sa propre proposition qui est de supprimer totalement les missiles terrestres de moyenne portée en Europe. Les Soviétiques démonteraient leurs trois cent trente-quatre SS-20 et leurs deux cent cinquante SS-4 et SS-5, tandis que l'OTAN renoncerait aux cinq cent soixante-douze Pershing et missiles de croisière qui doivent être installés à partir de 1983.

La position américaine a été longuement expliquée mardi par deux responsables gouvernementaux qui veulent garder l'anonymat. Voici l'essentiel de leurs réponses.

« *Qu'y a-t-il de nouveau dans la proposition de M. Andropov ?*

– Rien. C'est la continuation des discours précédents. On demande toujours à l'OTAN de renoncer au déploiement de ses missiles, sans rien lui offrir. L'U.R.S.S. conserverait un monopole complet sur ce type d'armement. Elle ne ferait, en somme, que déplacer soixante-douze SS-20 qui iraient s'ajouter à la centaine d'autres déjà présents dans la partie asiatique de son territoire. Une petite réduction en Europe laisserait la menace intacte, d'autant que ces fusées, très mobiles, seraient facilement déplaçables dans l'autre sens.

– *Pourquoi, selon vous, M. Andropov a-t-il fait ce discours ?*

– Pour nourrir les éditoriaux de la presse occidentale ; pour donner un impression de mouvement... Les Soviétiques ont toujours cherché à diviser l'alliance atlantique et à séparer les Etats-Unis de leurs alliés. Nous, nous pensons que la solution des problèmes se trouve dans des négociations sérieuses à Genève ; non dans des tentatives d'influencer l'opinion publique.

– *Le discours de M. Andropov ne contient-il vraiment rien de positif ?*

– Nous sommes heureux qu'il ait endossé la proposition du président Reagan de renforcer les « mesures de confiance » (pour diminuer les risques d'accident ou de malentendu, pouvant provoquer un conflit nucléaire).

– *Mais M. Reagan constatait récemment que les négociations soviéto-américaines allaient « dans la bonne direction »...*

– Elles se déroulent, en effet, dans un climat sérieux. Mais en ce qui concerne la « bonne direction », le président parlait des négociations sur les armes stratégiques, pour lesquelles les Soviétiques ont accepté le principe d'une réduction. Il ne parlait pas des F.N.I. que les Soviétiques sont les seuls à avoir déployés en Europe et auxquels ils ne veulent pas renoncer.

– *Pourquoi refusez-vous de tenir compte des armes nucléaires britanniques et françaises ?*

– C'est une position constante de l'OTAN. Dans les années 70, l'U.R.S.S. avait accepté de conclure des accords stratégiques avec nous sur cette base. Les Etats-Unis n'ont d'ailleurs aucune capacité de négocier au nom des Français et des Britanniques. Ceux-ci possèdent des armes en toute indépendance et souveraineté. Les fusées de l'OTAN ont un rôle différent : entraîner une riposte globale à toute attaque commise contre un pays membre. Et même si on comptait les arsenaux britanniques et français, il y aurait toujours un énorme déséquilibre en faveur de l'U.R.S.S. Les Soviétiques ont le droit de chercher l'égalité avec l'ensemble de l'autre camp, mais pas la supériorité.

– *Après s'être engagée à renoncer au premier tir nucléaire, l'U.R.S.S. vient de proposer la renonciation au premier tir conventionnel. N'est-ce pas une nouveauté intéressante ?*

– C'est de la rhétorique. Les Soviétiques n'ont jamais été de grands pratiquants de ce genre de renonciation, ni en Europe de l'Est ni en Afghanistan...

– *Le discours de M. Andropov vous rend-il plus pessimiste sur les chances d'un accord de réduction des armements ?*

– Non, Mais il est essentiel que, en l'absence d'un accord acceptable, les Américains et les Européens s'en tiennent au déploiement des missiles de l'OTAN décidé en décembre 1979 et prévu à la fin de l'année prochaine.»

ROBERT SOLÉ.

La carotte et le bâton

(Suite de la première page.)

Selon M. Faline, la poursuite des négociations de Genève deviendrait « impossible » dans ces conditions.

Cela, c'est le bâton. Mais la carotte n'est pas oubliée pour autant. Les dernières propositions de M. Andropov sont à cet égard fort bien ajustées et représentent une étape de plus dans la liste des concessions que l'U.R.S.S. a faites depuis environ deux ans à propos de son programme SS-20.

Dans un premier temps, au cours de l'été 1980, Brejnev a accepté des négociations sans exiger que l'OTAN renonce au préalable à sa décision, comme M. Gromyko l'affirmait six mois plus tôt. Puis (en février 1981), il s'est dit prêt à arrêter la mise en place de ses SS-20 dans le cadre d'un accord négocié. En juin de la même année, ce moratoire pouvait prendre effet dès l'ouverture de négociations, à la condition que les Etats-Unis suspendent eux aussi leur décision dans la même période. En novembre 1981, l'ancien chef du parti ajoutait l'offre d'une réduction non précisée. Enfin, en mars 1982, Moscou annonçait un arrêt, unilatéral cette fois, de son programme SS-20 – un geste dont les Américains contesteront la validité puisqu'il y aurait aujourd'hui, selon eux, trois cent trente-quatre missiles de ce type, contre deux cent cinquante il y a un an.

« Pas un de plus »

La dernière proposition de M. Andropov est conforme à ce que nous avions laissé prévoir il y a un an (*le Monde* du 1er décembre 1981), et constitue une nouvelle « avancée » dans deux domaines. En premier lieu, le secrétaire général du parti paraît se rallier à la procédure de négociations souhaitée par les Américains, en séparant les missiles des autres vecteurs nucléaires, avions notamment. En second lieu, il accepte de réduire non plus seulement les vieux engins des années 60, voués de toute manière à la ferraille, mais cette fois les modernes SS-20. Et il ramène sa revendication à un marché très simple : autant de SS-20 que de missiles français et britanniques, « pas un de plus ».

La proposition paraît, à première vue, « aller de soi ». La Grande-Bretagne et la France sont des alliés des États-Unis, le premier de ces pays est même intégré au dispositif militaire de l'OTAN, et les Soviétiques ont de bonnes raisons de demander que leurs forces soient comptées « quelque part ». Elle est aussi habile sur le plan politique. Sans cesser de dénoncer à l'adresse des Européens les ambitions stratégiques des États-Unis, les Soviétiques pointent maintenant le doigt vers ces « empêcheurs de négocier en rond » que seraient les Français et les Britanniques. S'il y a une nouvelle course aux armements en Europe, indique-t-on ainsi aux pacifistes, ce sera leur faute aussi, pas seulement celle des Américains.

Cette présentation des choses se heurte pourtant à une série d'objections :

1) Les forces que Moscou met ainsi sur le même plan ne sont en fait guère comparables, ni par leur objet ni par leur importance : M. Mitterrand, croyons-nous savoir, l'a expliqué sans détours à M. Tchervonenko, l'ambassadeur soviétique qui était venu dès lundi soir lui apporter un texte du discours de M. Andropov : l'arsenal des SS-20 soviétiques, pour considérable qu'il soit, ne représente pour l'U.R.S.S. qu'une fraction de son potentiel nucléaire : elle peut « jouer sur les marges » alors que la France a besoin de tout ce qu'elle a, et de rien de moins, pour assurer sa sécurité. Il n'est donc pas question d'échanger l'un contre l'autre

2) Ajoutons à cela que toute agression de la France contre l'Union soviétique est proprement impensable, et que toutes les parties le savent bien. On ne saurait en dire autant de l'arsenal soviétique qui, tant par sa masse que par ses caractéristiques techniques, place le Kremlin en mesure de mener toutes sortes d'opérations, y compris une guerre d'agression en Europe. Et l'on relève à l'Elysée que même un parc de SS-20 limité à cent soixante lanceurs – l'équivalent du nombre de missiles français et britanniques – représente quatre cent quatre-vingts ogives, soit exactement autant que les objectifs militaires de l'OTAN dénombrés en Europe occidentale.

3) M. Andropov prête aux arsenaux de la France et de la Grande-Bretagne une ambition qu'ils n'ont pas. Ces forces nationales sont destinées à dissuader d'une attaque contre le territoire de ces deux pays et pratiquement rien d'autre, alors que les SS-20 menacent toute l'Europe occidentale, en fait l'ensemble de l'Eurasie et du Maghreb. Faut-il conclure de la proposition soviétique que la France et la Grande-Bretagne, qui seraient supposées faire pièce à cet arsenal, devraient défendre aussi l'Allemagne fédérale, l'Italie et tous les autres pays menacés ? On ne savait pas les dirigeants soviétiques si pressés de promouvoir cette « défense européenne » à laquelle songent nombre de responsables du vieux continent.

Une comparaison contestable

4) Sur le plan technique, il est contestable de mettre sur le même plan les missiles terrestres que sont les SS-20 et les engins sous-marins qui, pour l'essentiel (à l'exception des avions et des dix-huit missiles du plateau d'Albion) composent les arsenaux français et britanniques. Les premiers sont crédités d'une précision plus grande et d'un temps de réaction plus bref, ils visent les objectifs militaires adverses et peuvent éventuellement servir à une première frappe. Les seconds posent des problèmes de communication beaucoup plus complexes, ils sont moins précis et représentent l'arme de dissuasion typique, utilisable en seconde frappe contre les cités.

Enfin et surtout, l'Union soviétique dispose elle-même d'un formidable arsenal d'engins sous-marins (près de neuf cent cinquante lanceurs, à bord d'une soixantaine de submersibles) qui peuvent viser tout aussi bien l'Europe que les Etats-Unis. C'est à la rigueur cette force-là, et non pas l'arsenal beaucoup plus offensif des SS-20, qui représente l'équivalent de l'appareil de dissuasion français et britannique.

Cela dit, le rejet, déjà affirmé par la plupart des gouvernements occidentaux, des dernières propositions de M. Andropov ne signifie pas que, rien n'est négociable. « L'option zéro » de M. Reagan n'est pas, de son propre aveu, la seule solution concevable. Faut-il en conclure qu'il ne reste qu'à chercher un compromis entre ce zéro et les trois cent trente-trois SS-20 actuels, comme le font certains ? Ce serait aller vite en besogne, et surtout justifier à l'avance le calcul de M. Andropov : ce chiffre moyen serait évidemment très proche des cent soixante unités qu'il mentionne aujourd'hui, moyennant quoi l'OTAN devrait renoncer à sa décision de 1979, avec toutes les conséquences politiques et psychologiques que l'on peut imaginer. Aussi bien d'autres propositions devraient plutôt retenir l'attention.

1) La première consisterait à élargir le champ de la négociation à l'ensemble des armements nucléaires en Europe, y compris aux armes dites « tactiques » – ayant moins de mille kilomètres de portée – c'est-à-dire à ce que l'on appelle les « systèmes avancés » américains. Les soviétiques demandent depuis vingt ans une discussion sur ce thème, et les Américains qui se sont mis dans une position de faiblesse en laissant se développer un vaste débat de quatre ans à propos des euromissiles, devront bien s'y résigner. Or au moment où leur commandement en Europe accepte, sous la pression de l'opinion américaine, de relever le seuil nucléaire, voire de rendre sans objet le premier emploi de cette arme – ils devraient pouvoir renoncer à une bonne partie sinon à la totalité des six mille charges nucléaires désuètes, et d'une efficacité douteuse, qu'ils entretiennent encore en Europe. Une option zéro élargie à l'ensemble des armements nucléaires dans tout le secteur européen aurait de meilleures chances d'être acceptée par les Soviétiques, sans parler du soutien qu'elle trouverait dans les milieux pacifistes.

Des concessions sur le Pershing ?

2) Des concessions pourraient être tenues en réserve en ce qui concerne les Pershing-2. Beaucoup d'hommes politiques en Europe ont tendance à ne pas distinguer entre ces engins balistiques, dont le temps de vol est de quatre à six minutes, et les missiles de croisière qui, eux, mettent trois heures pour atteindre leurs cibles, et à prendre pour argent comptant l'argument soviétique selon lequel cette menace d'attaque « *sans préavis* » les places dans une situation inacceptable. Or on oublie non seulement que les SS-20 présentent le même risque pour l'Occident, mais aussi que cent huit fusées Pershing seulement sont prévues, contre quatre cent soixante-quatre missiles de croisière. Une nouvelle limitation de ces engins au profit des missiles de croisière éliminerait certaines récriminations et renforcerait le caractère de « seconde frappe » du dispositif prévu par l'OTAN.

3) Enfin il sera sans doute nécessaire de tenir compte des forces françaises et britanniques. Mais puisque celles-ci sont, de l'aveu général, « stratégiques », pourquoi ne pas les compter (non officiellement s'il le faut pour ménager les susceptibilités) dans le cadre des négociations START que Russes et Américains tiennent à Genève sur leurs armements stratégiques, et laisser à Moscou un contingent de missiles sous-marins équivalent à celui des engins analogues des alliés des Etats-Unis ? Le geste serait d'autant moins douloureux pour les Américains que ceux-ci ont déjà environ trois cents missiles sous-marins de moins que l'U.R.S.S. Ramener l'écart à cent soixante leur permettrait même d'augmenter leur stock...

Il subsiste donc, on le voit, une marge ouverte à la négociation entre les exclusives et les invectives dans lesquelles les participants semblent enfermés aujourd'hui. Peut-être le moment n'est-il pas encore venu d'abattre toutes les cartes. Mais la proposition de M. Andropov offre une occasion de réfléchir aux moyens de surmonter ce qui pourrait déboucher, si l'on n'y veille pas, sur une grave crise des relations Est-Ouest.

MICHEL TATU.

UNE IDÉE DE M. CARTER DANS LA BOUCHE DE M. ANDROPOV

M. Andropov a-t-il puisé chez M. Carter l'inspiration d'une partie des propositions qu'il a présentées le 21 décembre ? L'idée de réduire d'un quart le nombre des missiles stratégiques (ceux qui ont plus de 5 500 km de portée) aux mains des deux superpuissances, ressemble singulièrement à celle que M. Cyrus Vance, alors secrétaire d'État, avait avancée au cours de son voyage à Moscou en mars 1977, deux mois après l'entrée en fonctions du successeur de M. Gerald Ford. Il s'agissait, avant l'expiration, en octobre suivant, du premier accord SALT, conclu en 1972 pour cinq ans, sur la limitation des armements stratégiques, de diminuer précisément d'un quart le nombre des vecteurs autorisés de part et d'autre par l'accord Ford-Brejnev de novembre 1974 à Vladivostok, autrement dit de ramener le plafond de 2 400 à 1 800.

M. Brejnev avait rejeté ces propositions, considérant qu'elles n'étaient ni « *acceptables* », ni « *équitables* ». M. Reagan est allé depuis plus loin, puisqu'il demande de retomber à 850 missiles (sans les bombardiers) contre 2 400 chez les Soviétiques et 1 600 environ chez les Américains aujourd'hui : soit 50 % à peu près.

● *Une délégation du parti socialiste en Chine.* – Une délégation du parti socialiste, conduite par M. Jacques Huntzinger, membre adjoint du secrétariat national, chargé des relations internationales, se rendra en Chine, du 30 décembre au 4 janvier, à l'invitation du comité central du P.C. chinois. Après des entretiens politiques à Pékin, la délégation doit notamment se rendre à Shanghai.

DIPLOMATIE

LES RÉACTIONS FRANÇAISES AUX PROPOSITIONS DE M. ANDROPOV

M. CHEYSSON : « Un moyen pour détourner la conversation... »

Interrogé sur les propositions de M. Andropov, mardi 21 décembre, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a notamment déclaré mardi 21 décembre à Antenne 2 :

« Je crains que ce ne soit un moyen pour détourner la conversation de ce qui est le vrai sujet, à savoir que les Soviétiques, depuis quelques années, accumulent en Europe des armes nucléaires redoutables par leur rapidité et leur précision, qui ne peuvent atteindre que l'Europe occidentale, qu'il y a donc un déséquilibre en Europr occidentale.

» Certes, il y a place pour une réduction des volumes d'armes stratégiques (...). Actuellement, chacun des deux partenaires a de quoi détruire l'autre cinq ou six fois. On peut réduire de beaucoup plus de 25 % (comme le propose M. Andropov). *Ce qui choque, c'est d'immédiatement introduire l'arsenal nucléaire français. Il a été fait à la dimension minimum. Si nous diminuons cet arsenal nucléaire, il n'a plus de valeur dissuasive. Nous n'avons donc jamais accepté que les armes nucléaires françaises soient comprises dans le raisonnement dans le calcul de Genève. »*

« Nous sommes indépendants », a dit M. Cheysson. *« M. Andropov souhaite-t-il que nous nous intégrions dans l'alliance atlantique, que nos fusées dépendent d'un commandement américain ? »*

« L'équilibre est la clef de la paix », a encore dit M. Cheysson, selon qui le moyen de rétablir l'équilibre est de supprimer les fusées soviétiques accumulées en Europe orientale. *« C'est ce qu'on appelle l'option zéro »* — ou *« les réduire à peu de chose »*. *« Le moyen que propose M. Andropov est de faire entrer en jeu des armes qui sont de nature tout à fait différente. Ça ne va pas. Dans ce cas, le seul moyen sera d'introduire les fusées américaines Pershing en Allemagne, en Italie et ailleurs »*, a conclu le ministre.

Interrogé enfin sur l'éventualité d'un voyage de M. Andropov à Paris ou de M. Mitterrand à Moscou, en 1983, M. Cheysson a déclaré : *« Pour le moment, rien n'est prévu (...) Nous n'excluons rien. »*

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

« L'Humanité » critique « la précipitation » de M. Cheysson

L'Humanité de ce mercredi 22 décembre, tout en donnant une grande place au discours de M. Andropov, ne le commente pas directement. Cependant, sous le titre « Un commentaire précipité de Claude Cheysson », l'organe du P.C. écrit à propos des déclarations du ministre des relations extérieures : *« On peut regretter une telle précipitation dans le commentaire. Répéter les thèses et les positions de la Maison Blanche sur l'« option zéro », le surarmement soviétique et la mise en œuvre du déploiement des six cents nouveaux missiles n'est pas une réponse à un projet chiffré de réduction simultanée des forces en présence sur le continent, projet qui s'accompagne de propositions concrètes sur la diminution des systèmes stratégiques des deux grandes puissances. »*

Selon *Libération*, le discours de M. Andropov est *« un vrai coup de maître »*. Il *« revient à demander aux Françaises et aux Britanniques : êtes-vous adultes ou avez-vous besoin de l'Oncle Sam pour décider de votre défense ? Il s'agit d'une véritable tentative de « découpler » l'Europe des Etats-Unis »*.

Pour *Le Matin*, *« Youri Andropov a jeté (...), non sans grâce, son premier pavé dans la mare atlantique »*, mais *« la démonstration sentirait moins son tour de passe-passe si Youri Andropov avait proposé un équilibre général, nucléaire et conventionnel, des armements en Europe »*.

Le Quotidien de Paris écrit : *« Le chantage de M. Andropov est le même que celui de M. Brejnev. Ce ne sont pas les fusées soviétiques déjà braquées sur l'Europe occidentale qui sont dangereuses, ce sont les armes américaines qui ne sont pas encore installées. »*

M. VORONTZOV, NOUVEL AMBASSADEUR D'U.R.S.S. A PARIS

Nous apprenons de bonne source que l'Union soviétique se propose de nommer M. Iouli Vorontzov, son actuel ambassadeur en Inde, au poste d'ambassadeur en France. Il remplacera M. Tchervonenko, qui doit quitter Paris à la fin du mois.

A la différence de son prédécesseur, qui avait longtemps travaillé dans l'appareil du parti en Ukraine, M. Vorontzov est un diplomate de carrière. Agé aujourd'hui de cinquante-trois ans, il est entré en 1952 au ministère soviétique des affaires étrangères, après avoir achevé ses études à l'Institut des relations internationales de Moscou. Il a été en poste quatre ans au total, dans les années 50 et 60, au sein de la mission de l'U.R.S.S. auprès de l'ONU à New-York, puis onze ans à Washington, d'abord comme conseiller puis comme ministre. Depuis 1977 il était ambassadeur en Inde.

Membre du parti communiste depuis 1956, M. Vorontzov siège aussi, comme son prédécesseur, au comité central, où il a été élu en 1981.

PROCHAIN VOYAGE DE M. CHEYSSON AU CAMEROUN ET EN MAURITANIE

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, ira en visite officielle, du 26 au 30 décembre, au Cameroun et en Mauritanie. Ce sera la première visite du ministre des relations extérieures seul, sans qu'il accompagne le président de la République, dans des Etats de l'ancienne Afrique française. Jusqu'à présent, les visites ministérielles à ces Etats étaient réservées, sans qu'il y ait partage formel des compétences, au ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures chargé de la coopération et du développement, M. Cot, récemment remplacé par M. Nucci.

Au début de janvier, M. Claude Cheysson terminera dans le Golfe (Bahrein et Qatar) le voyage qu'il avait commencé en novembre par le Koweït, et qu'il dut interrompre pour se rendre aux obsèques de Leonid Brejnev.

Aux Nations unies

L'ARABE DEVIENT LANGUE DE TRAVAIL AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Nations unies *(A.F.P.-A.P.)*. – Le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé, mardi 21 décembre, par consensus que l'arabe serait à partir du 1er janvier 1983 langue de travail avec l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. L'arabe était déjà utilisé par la plupart des autres institutions de l'Organisation, notamment l'assemblée générale depuis 1973.

L'Assemblée générale a, en outre, suspendu ses travaux faute d'avoir épuisé l'ordre du jour. Elle les reprendra probablement fin mars ou début avril 1983, après le sommet des pays non alignés à New Delhi.

L'Assemblée a auparavant décidé de réduire de plus de 33 millions de dollars (environ 250 millions de francs) le budget 1982-1983 de l'Organisation, qui s'élèvera pour le prochain exercice à près de 1,743 milliard de dollars. Cette décision, qui prend en compte les critiques américaines et soviétiques contre l'inflation des dépenses, a été adoptée par 117 voix, contre 14 et 12 abstentions. Les États-Unis et leurs alliés et les pays du bloc soviétique ont néanmoins voté contre, estimant les économies insuffisantes.

● RECTIFICATIF. – Un lapsus a fait parler André Fontaine, dans son article sur « Le grain de sable polonais » (*le Monde* du 22 décembre), du colonel « Papagos » alors qu'il s'agissait, bien entendu, du colonel Papadopoulos, chef de la junte grecque de 1967 à 1973. Le maréchal (et non pas colonel) Papagos avait dirigé le gouvernement hellénique de 1952 à 1955, après avoir commandé l'armée au moment des invasions italienne et allemande puis pendant la guerre civile.

EUROPE

Espagne

Le parti communiste fait son autocritique

De notre correspondant

Madrid. – Les changements opérés en novembre dernier à la tête du P.C.E. (parti communiste espagnol) sont-ils en train de se traduire par une rénovation véritable de cette formation ? Le départ de M. Santiago Carrillo du secrétariat général, un poste qu'il occupait depuis 1960, et son remplacement par M. Gerardo Iglesias avaient suscité le scepticisme, le second étant considéré comme un « inconditionnel » du premier. Mais la conférence nationale que le P.C.E. vient de tenir à Madrid, du 17 au 19 décembre, a permis à M. Iglesias de faire preuve d'une indépendance inattendue vis-à-vis de son prédécesseur.

Les secteurs contestataires du parti avaient exigé la convocation d'un congrès extraordinaire, seul habilité à procéder aux transformations en profondeur indispensables après la débâcle subie aux élections du 28 octobre, qui a fait passer les communistes de vingt-trois à quatre députés. Dans la crainte qu'un congrès ne mette à nouveau en évidence les divisions du P.C.E. à quelques mois des élections municipales et régionales du printemps prochain, la direction communiste a finalement opté pour une réunion plus restreinte. Celle-ci n'en a pas moins permis aux cinq cents délégués d'entendre M. Iglesias se livrer pour la première fois à une analyse sans concession des erreurs passées.

Le secrétaire général a certes tenu à se réclamer, à plusieurs reprises, de son prédécesseur. Ce qui ne l'a pas empêché de reprendre habilement à son compte plusieurs des critiques adressées à M. Carrillo par ses adversaires et qui leur avaient valu, à l'époque, l'exclusion du comité central. *« Si notre parti n'avait pas vu sa présence au sein des mouvements de masse s'affaiblir sans cesse, il aurait été en meilleure condition pour se défendre*, a affirmé M. Iglesias. *Nous nous sommes trop préoccupés du travail au sein des institutions, au détriment de l'action au sein de la société. Et lorsqu'un parti comme le nôtre oublie le travail à la base, il court le risque de périr. Il faut également être conscient que les mouvements de masse ont leur propre dynamique et ne doivent pas être considérés comme une simple courroie de transmission du parti. »*

Rénovation partielle

Après avoir ainsi répondu à l'inquiétude de l'aile gauche du P.C.E., M. Iglesias a également assumé, en partie, les critiques du secteur opposé, celui des « rénovateurs » : *« Des conflits sont apparus de tous côtés au sein de notre parti. Les organes de direction se sont abstenus d'en discuter et se sont contentés d'écouter la version d'une des parties impliquées, nuisant ainsi chaque fois davantage à l'unité de notre formation. »* Sans doute n'est-ce pas un hasard si M. Carrillo n'a pas assisté à la majeure partie des débats, une absence qui a été interprétée comme une marque indéniable de désaccord.

La rénovation qui semble s'amorcer au sein du P.C.E., cependant, n'est encore que partielle. *« L'impatience serait notre pire alliée dans les circonstances actuelles »*, a affirmé M. Iglesias. Il s'est opposé à la reconnaissance de tendances au sein du P.C.E. et, s'il a lancé un appel à ceux qui ont quitté le parti pour qu'ils le réintègrent, c'est en des termes restrictifs qui rendent plus difficile la réconciliation. Ceux qui s'opposaient hier à M. Carrillo attendent de son successeur qu'il traduise par des faits concrets et des changements de personnes les bonnes intentions manifestées.

Reste à savoir si cette tentative ne vient pas trop tard. Beaucoup de ceux qui auraient encore pu rejoindre les rangs du P.C.E. avant les élections du 28 octobre considèrent aujourd'hui que ce parti est dorénavant condamné à jouer un rôle politique marginal. Il est vrai que les mesures économiques impopulaires que devront prendre les socialistes au gouvernement dégageront certainement un espace politique sur leur gauche. Il n'est pas sûr pour autant que le P.C.E. soit à même de l'occuper.

THIERRY MALINIAK.

Pays-Bas

L'une des organisations pour la paix a eu des contacts avec Moscou et Berlin-Est

De notre correspondant

Amsterdam. – Des membres du Mouvement pour la paix, aux Pays-Bas, ont collaboré systématiquement, de façon ouverte ou secrète, avec des personnes et des groupes soviétiques ou est-allemands. Cela ne met pas en cause, cependant, le Mouvement de la paix dans sa totalité. Cette déclaration, faite la semaine dernière par le ministre de l'intérieur, M. Koos Rietkert, a ranimé le conflit toujours latent aux Pays-Bas entre ceux qui affirment que le mouvement pacifiste néerlandais est dirigé par Moscou et ceux qui reprochent à leurs adversaires de voir des fantômes partout.

M. Rietkerk répondait aux questions des députés après que des extraits de rapports secrets des services de renseignements (B.V.D.) eurent été publiés par des organes de presse conservateurs. Selon ces fuites, confirmées par le ministre, le groupe d'action « Arrêtez la bombe à neutrons ! » a entretenu des contacts étroits avec des fonctionnaires de Moscou et de Berlin-Est, parmi lesquels se trouvaient des diplomates et des membres des services de renseignements.

Ces déclarations du ministre ne sont pas très surprenantes puisqu'il était de notoriété publique que, parmi les dirigeants du groupe « Arrêtez la bombe à neutrons ! », se trouvent un certain nombre de membres actifs du P.C. néerlandais qui étaient encore partisans de la ligne de Moscou quand les projets de développer la bombe à neutrons ont été révélés.

Cependant, ce groupe d'action s'était efforcé, avec succès, de donner un caractère non partisan à son action. Plus d'un million de Néerlandais avaient apposé leur signature sur des listes de protestation. Le ministre de l'intérieur a pris soin, d'autre part, de disculper le Conseil interconfessionnel pour la paix (I.K.V.) de toute connivence avec l'Europe de l'Est. Il a, cependant, appelé à la « vigilance » contre d'éventuelles infiltrations communistes, ce qui a été très mal reçu par l'I.K.V.

RENE TER STEEGE.

Pologne

DU BON USAGE DES « PÉRIODES MILITAIRES »

La suspension de l'état de guerre doit mettre fin à la pratique de l'internement en Pologne. Mais il semble que les autorités ont trouvé un palliatif en enrôlant des contestataires pour des *« périodes militaires »*. Ce fut déjà le cas en mars 1968, lors de l'agitation estudiantine. De source non officielle, on apprend que deux mille cinq cents à quatre mille personnes considérées comme *« suspectes »*, dont un certain nombre d'anciens internés, sont isolées depuis le début du mois de novembre dans une douzaine de *« camps militaires »* où elles sont censées accomplir une *« période »*.

Ainsi, quatre cents personnes se trouveraient depuis le 5 novembre, pour une période de durée indéterminée, à Czerwony-Bor, au nord-est de Varsovie. Il y a parmi ces *« isolés »* des hommes qui n'ont jamais fait de service militaire (pour maladie ou infirmité) et d'autres qui ont plus de quarante ans. La liste de ces mobilisés a été communiquée au cardinal Macharski, archevêque de Cracovie.

Le dernier numéro de l'hebdomadaire clandestin *Tygodnik Mazowsze* affirme à ce propos que, dans de nombreux cas, les convocations à ces *« périodes militaires »* ont été remises directement aux intéressés, – parfois des personnes hospitalisées, – par des policiers.

AMÉRIQUES

Argentine

La justice révèle l'identité de soixante-seize victimes de la répression

Correspondance

Buenos-Aires. – Abattement, effroi à l'idée qu'elles connaîtront peut-être le sort de leurs enfants en ouvrant le journal, indignation aussi, se lisaient sur le visage des parents de disparus, à la suite de la publication, le mardi 21 décembre, dans tous les quotidiens de la capitale, d'une liste de personnes mortes *« au cours d'affrontements avec les forces armées »*. Sur les soixante-seize cadavres dont l'identité a été communiquée par la justice, vingt-trois sont enterrés au cimetière de la Chacarita, le plus important de la ville de Buenos-Aires, et cinquante-trois ont été remis aux familles. Ces informations ont été rendues publiques par le juge d'instruction chargé d'enquêter sur les irrégularités qui, selon les responsables des organisations de défense des droits de l'homme, auraient été commises par les autorités de la morgue.

Aucune des victimes enterrées au cimetière de la Chacarita ne figure sur les listes établies par les « mères de la place de Mai », et neuf seulement sont portées « disparues » sur les registres des autres organisations humanitaires. Cela n'a rien d'étonnant. Dans de nombreux cas, en effet, les familles ont préféré garder le silence sur les disparitions. *« On ne peut douter désormais que le nombre de personnes disparues est largement supérieur aux quelque six mille cas qui nous ont été signalés »*, affirme un responsable du Centre d'études légales et sociales (CELS).

Il est clair également que de nombreux « disparus » ne sont pas morts *« au cours d'affrontements avec les forces armées »*, mais ont été séquestrés et exécutés. Selon le CELS, sur les soixante-seize cas connus mardi, six au moins concernent des personnes qui ont été froidement assassinées.

Quelles sont les raisons qui ont poussé le juge d'instruction à communiquer, pour la première fois depuis l'instauration du régime militaire, une liste de victimes de la répression ? Il faut y voir, selon la plupart des observateurs, une nouvelle preuve de la volonté du pouvoir judiciaire de prendre ses distances par rapport aux autorités militaires. La démission spectaculaire, dans la même journée de mardi, d'un juge fédéral, M. Pedro Narvaiz, est évidemment venue renforcer cette thèse. M. Narvaiz a durement critiqué dans sa lettre de démission la *« persistance de situations d'exception »* et la véritable *« immunité »* dont jouit le pouvoir militaire.

JACQUES DESPRÉS.

Nicaragua

De la guerilla à la guerre

Dans l'article sur la situation militaire au Nicaragua (le Monde *daté 19-20 décembre), des passages entiers ont été tronqués, page 4, par suite d'une défaillance technique. Il fallait lire :*

« Les « contras » (les contre-révolutionnaires ont bien choisi leur point d'attaque : les montagnes du nord se prêtent aux coups de main. En outre, elles abritent la plus grande partie de la production de café – la première source de devises du pays. En attaquant au moment de la récolte – qui a lieu en novembre et en décembre, – les somozistes entendent visiblement la saboter. Ils ont multiplié des actions du même type en brûlant des camions, en détruisant des entrepôts alimentaires, en s'attaquant même à des barrages. Le Front sandiniste a dû envoyer six mille jeunes pour cueillir le café, la main-d'œuvre habituelle ayant été éloignée par les combats. »

Et plus loin :

« Selon l'opposition nicaraguayenne et certains diplomates, il y a des zones entières, désormais, que les sandinistes ne parviennent pas à contrôler : c'est le cas des forêts de Zelaya et d'une partie de la montagne. Depuis plusieurs semaines, plusieurs milliers de Miskitos habitant la sierra ont été évacués, ce qui avait déjà été le cas, il y a un an, des Indiens vivant dans les forêts riveraines du rio Coco.

» C'est au cours d'une opération d'évacuation que soixante-dix-huit enfants sont morts à bord d'un hélicoptère soviétique MI-8, qui s'est écrasé dans la jungle, sans doute en raison d'une défaillance technique ou parce qu'il était trop chargé. Les responsables du régime ont, aussitôt, accusé l'« impérialisme » d'être la cause – au moins indirecte – d'un tel accident, puisque c'est en raison de son agression qu'il a fallu déplacer en hâte des populations.

» *« Les anti-sandinistes ont plus de moyens que n'en avaient les sandinistes quand ils se battaient contre Somoza*, dit un des dirigeants du parti conservateur, M. Alfonso Calero. *Ils ont plus d'hommes et plus d'armes. »* Il est vrai que l'armée sandiniste est aussi plus nombreuse que ne l'était la garde nationale du défunt dictateur. On remarque, néanmoins, que ce sont des miliciens – des volontaires en principe – qui sont souvent en première ligne contre les somozistes et que leur entraînement, voire leur équipement, laissent beaucoup à désirer.

PROCHE-ORIENT

Les travaux préparatoires à la construction de l'Institut du monde arabe ont commencé à Paris

Le premier coup de pioche préludant à la construction de l'Institut du monde arabe (1) a été donné lundi 20 décembre avec la démolition du chais de la halle aux vins, quai Saint-Bernard, en présence de MM. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, Jack Lang, ministre de la culture, du représentant de M. Jacques Chirac, maire de Paris, des ambassadeurs arabes à Paris et du conseil d'administration qui compte notamment d'éminents arabisants, dont M. André Miquel, professeur au Collège de France.

M. Philippe Ardant, directeur de l'Institut, a souligné que l'événement *« est chargé d'une valeur symbolique très forte »* puisqu'il s'agit *« de donner dans un site prestigieux, à la culture et à la civilisation arabes, une maison qui corresponde à la grandeur de leur passé et aux promesses de leur avenir »*.

Après que M. Cheysson eût rappelé que la promesse a été tenue de commencer les travaux avant la fin de 1982, M. Lang a souligné que le choix du nouveau site, à proximité de Notre-Dame de Paris, est *« plus conforme que le précédent, à la hauteur de la civilisation arabe »* et des ambitions des auteurs du projet, unique en Europe, et qui constituera un des fleurons de la grande Exposition universelle de 1989. Quant à M. Ben Abbès, ambassadeur du Maroc et doyen du corps diplomatique arabe, il a exprimé l'espoir que le deuxième pari sera gagné, à savoir que l'Institut sera terminé comme prévu fin 1985 et inauguré au cours du premier trimestre 1986.

En effet, il s'agit d'un projet ambitieux dont le coût de revient total est estimé pour le moment à quelque 180 millions de francs. Les Etats arabes contribuent financièrement pour moitié environ à la réalisation de ce projet. Le bâtiment, d'une superficie de 15 000 mètres carrés, comprendra, entre autres, un auditorium de quatre cent cinquante places, un musée de 6 000 mètres carrés constitué par des apports de collections, notamment du Musée des arts décoratifs et une bibliothèque susceptible d'accueillir cent mille volumes pour l'essentiel centrés sur les problèmes actuels et qui en comptera quarante mille au départ. Elle sera la grande bibliothèque internationale du monde arabe parce qu'elle fonctionnera en coordination avec la Bibliothèque nationale et sera complétée par un centre de documentation informatisé.

PAUL BALTA.

(1) Adresse actuelle : 40, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

LE ROI HUSSEIN A WASHINGTON

M. Reagan essaye de convaincre le souverain jordanien de s'associer au processus de Camp David

De notre correspondant

Washington. — la Jordanie se joindra-t-elle au processus de paix entamé à Camp David, comme les États-Unis le lui demandent instamment ? Aucune promesse n'a été faite en ce sens par le roi Hussein, mardi 21 décembre, à l'issue de sa rencontre avec M. Reagan. Pas même en privé, si l'on en croit une source officielle américaine. Mais des propos très chaleureux ont été échangés par les deux chefs d'État, qui ont décidé de se revoir avant que le souverain hachémite ne quitte Washington, jeudi.

M. Khaled el Hassan, l'un des principaux collaborateurs de M. Yasser Arafat, se trouve également à Washington et loge dans le même hôtel que la délégation jordanienne. Autant dire que le roi Hussein est en consultation permanente avec l'O.L.P. et qu'à travers lui, les Américains discutent avec cette organisation dont ils ne reconnaissent pourtant pas officiellement l'existence.

Le souverain hachémite a expliqué à M. Reagan que deux obstacles l'empêchaient de se joindre aux négociations entre Egyptiens et Israéliens sur l'autonomie palestinienne. Le premier — et le plus important — est la colonisation croissante par l'Etat hébreu de la Cisjordanie et de Gaza. Le second est le maintien des troupes israéliennes au Liban.

Sur ce dernier point, M. Reagan avait une bonne nouvelle à annoncer mardi : *« quelques progrès »* ont été faits pour le retrait des troupes étrangères et *« des discussions directes auront lieu dans les prochains jours entre Israël et le Liban, en un lieu non fixé »*. Quant à l'avenir des territoires occupés, il a été longuement débattu par les deux chefs d'Etat, et de nouveaux échanges étaient prévus jusqu'à jeudi. M. Reagan a essayé de persuader le roi Hussein que le meilleur moyen d'arrêter la colonisation israélienne était une entrée de la Jordanie dans le processus de paix. Le temps joue contre vous, lui a-t-il répété.

Le président américain a cherché à rassurer son interlocuteur sur sa volonté de convaincre Israël de mettre fin à la colonisation des territoires occupés. Territoires qui, selon le plan Reagan, sont destinés à une sorte *« d'association »* avec la Jordanie. *« J'ai affirmé au roi mon engagement personnel à voir la paix au Proche-Orient devenir une réalité effective et durable*, a dit le président américain. *Et aussi mon profond engagement sur les propositions que nous avons faites le 1er septembre à Israël, aux Palestiniens et aux Etats arabes. »* Il a ajouté : *« Sa majesté nous a éloquemment décrit sa vision de la paix et (...) ses efforts pour encourager les Palestiniens à s'y joindre (...). Nous partageons le même sentiment d'urgence. »*

Le roi Hussein a affirmé, lui aussi, son attachement à *« une paix juste et durable »*, ajoutant : *« Nous continuerons à faire de notre mieux. »* Il a qualifié ses entretiens avec le président Regan *« d'amicaux, honnêtes et francs »*.

Aucune allusion publique n'a été faite aux armes que la Jordanie voudrait acquérir aux Etats-Unis. Selon des sources américaines, le roi Hussein aurait renoncé aux équipements les plus sophistiqués (les bombardiers F-16 et les missiles sol-air Hawk), en raison des réticences du Congrès. Mais il est clair que la générosité de Washington — et la compréhension du Congrès — sera proportionnelle à l'engagement d'Amman dans le processus de paix. Cinquante-cinq sénateurs (sur cent) et cent quatre-vingts représentants (sur quatre cent trente-cinq) ont fait savoir par écrit qu'ils s'opposaient à la vente d'armes à la Jordanie tant que ce pays ne se serait pas assis à la table des négociations. — R. S.

LA GUERRE DU GOLFE

L'Iran prépare de nouvelles opérations militaires contre l'Irak après le bombardement de Dezfoul

Téhéran *(A.F.P.)*. — L'Iran répondra par de nouvelles opérations militaires d'envergure au bombardement de la ville de Dezfoul par des missiles irakiens, a annoncé mardi 21 décembre le président Ali Khamenei à l'issue d'un entretien avec l'imam Khomeiny.

« Les opérations vont atteindre un stade où l'Irak sera incapable de tirer sur nos villes même de loin », a déclaré l'hodjatoleslam Ali Khamenei, interviewé par Radio-Téhéran. *« Si vous croyez que cette action peut faire peur à l'Iran et l'amener à transiger sur la guerre et nos droits, vous vous trompez, cette action nous encourage et ne fera qu'accroître vos crimes et vos dettes »*, a poursuivi le chef de l'Etat iranien en s'adressant à l'Irak.

De son côté, le commandant de l'armée de terre, le colonel Sayad Chirazi, a déclaré dans une interview au quotidien *Ettelaat* que *« de futures opérations seront étendues et embraseront toute la ligne de front »*, ajoutant que la riposte à ce bombardement interviendrait *« très vite »*.

Exécutions et arrestations

Deux cent quarante-six membres et sympathisants de deux groupes d'opposition, le Komaleh et l'Union des combattants communistes, ont été récemment arrêtés au Kurdistan iranien, a annoncé mardi un communiqué des Gardiens de la révolution.

D'autre part, M. Hassane Khachkhouli, un des chefs de la *tribu des Ghaehgaï du sud de l'Iran*, a été exécuté à Chiraz en présence des autres chefs de la tribu emprisonnés.

A Téhéran, onze personnes, accusées de *« trafic professsionnel et international de drogue »*, ont été exécutées mardi à la prison de Qasr.

Egypte

LA FIN DES ENTRETIENS DE M. ZHAO ZIYANG

La Chine est disposée à reconnaître « le droit à l'existence de tous les États de la région y compris Israël »

Correspondance

Le Caire. — Les entretiens politiques sino-égyptiens se sont terminés, mardi 21 décembre, par un tête-à-tête de plus de deux heures entre le président Moubarak et le premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang. Au cours d'une conférence de presse conjointe, tenue au palais Koubbeh, à l'issue des conversations — qui ont été dominées par les questions du Proche-Orient et de l'Afrique, le dialogue Nord-Sud et les relations bilatérales, — le dirigeant chinois a, notamment, réaffirmé que la Chine était disposée à reconnaître *« le droit à l'indépendance et à l'existence de tous les Etats de la région, y compris Israël »*.

Il a, cependant, posé certaines conditions : *« Il faut qu'Israël se retire des territoires arabes occupés en 1967*, a-t-il dit, *et que le peuple palestinien recouvre ses droits nationaux. »* M. Zhao a également tenu à préciser que cette reconnaissance du droit à l'existence n'impliquait pas une reconnaissance par la Chine de l'Etat hébreu. *« Dire qu'un Etat jouit de ce droit est une chose et la question de la reconnaissance de cet Etat est une autre chose »*, a-t-il indiqué.

Le premier ministre a, d'autre part, affirmé que son pays soutenait *« toutes propositions et tous projets qui déboucheraient sur un règlement juste et global de la crise du Proche-Orient »*. Il a, notamment, souligné l'appui de la Chine à la résolution du sommet arabe de Fès, *« résolution raisonnable et réaliste »*.

Evoquant les relations sino-soviétiques, M. Zhao a exprimé l'espoir de voir la *« nouvelle direction soviétique déployer plus d'efforts pour éliminer les obstacles qui entravent l'amélioration des rapports entre les deux pays »*.

Le président Moubarak a, pour sa part, qualifié de « réussie et constructive », la visite au Caire du président chinois. *« Celle-ci*, a-t-il dit, *se traduira par une consolidation des relations dans les différents domaines* (1) ».

Les discussions égypto-chinoises devaient reprendre, mercredi, au niveau ministériel. Il convient de noter, toutefois, que cette visite, qui se terminera *vendredi matin*, n'a pas soulevé un enthousiasme particulier dans la presse égyptienne. Seul le quotidien *Al Goumhouriya* lui consacre un éditorial qui se borne à rappeler les grands principes de la coopération sino-égyptienne.

MOUNA EL BANNA.

(1) La Chine fournira à l'Egypte soixante à quatre-vingts avions de combat F-7, version améliorée du Mig-21 soviétique, a indiqué, mardi, au Caire, le ministre égyptien de la défense, le maréchal Abdel Halim Abou Ghazala. Ces appareils seront montés en Egypte sous la supervision d'experts chinois, a ajouté le ministre. Rappelons que la Chine avait déjà livré à l'Egypte des pièces de rechange d'appareils de fabrication soviétique, à la suite de l'embargo décidé par l'U.R.S.S. contre l'Egypte.

AFRIQUE

République Sud-Africaine

L'enquête sur les conditions de la mort en détention de Neil Aggett dégage la police de toute responsabilité

De notre correspondant

Johannesbourg. — *« Personne n'est responsable du suicide par pendaison du docteur Neil Aggett »*, trouvé mort dans sa cellule à l'aube du 5 février (*le Monde* du 7 février). La police spéciale, accusée par l'avocat de la famille du disparu d'avoir torturé et maltraité le jeune syndicaliste blanc au point de le pousser au suicide, *« n'est coupable d'aucun acte illégal »*, pas même de *« négligence »*. Telles ont été, mardi 21 décembre, au terme de sept mois d'enquête, les conclusions de la justice sud-africaine.

Les services de sécurité qui détenaient Neil Aggett, *« incommunicado »* depuis quatre mois au moment de sa mort, *« ont été interrogés sans merci par le magistrat de la partie civile »*, a dit le juge Kotze, *mais ils sont désormais, au regard de* la justice, lavés de tout soupçon. Les tortures, à l'électricité notamment, dont la victime s'était plainte dans un document écrit quelques heures avant sa mort, *« ne correspondent pas aux constatations du médecin légiste »*. Les dépositions des nombreux policiers, appelés à la barre par Me Georges Bizos, avocat de la famille, sont *« dignes de foi, dans la mesure où elles se corroborent »*.

Les témoignages d'une dizaine d'anciens compagnons d'infortune de Neil Aggett ont été, en revanche, jugés *« non crédibles »*. Les uns étaient *« trop vagues »*, les autres *« suspects de parti pris contre la police »*. La déposition de Mlle Liz Floyd, arrêtée en même temps que le jeune syndicaliste, a été jugée irrecevable, car la jeune fille *« partageait la vie du disparu (...) et ses rapports avec les policiers sont fortement antagonistes »*.

M. Morris Smithers a déclaré sous serment qu'il avait pu assister, tandis qu'il était lui-même interrogé dans un bureau contigu, à deux heures de mauvais traitements infligés par quatre policiers à Neil Aggett. Le juge a estimé sa déposition honnête, mais *« son observation, à travers une cloison de verre mat renforcé, est trop imprécise (...). Au demeurant, il faut noter que M. Smithers* (qui est athée) *s'est refusé à prêter serment sur la Bible »*, ajouté le juge.

M. Auret Van Heerden, qui occupait une cellule face à celle du disparu, a juré, sur la Bible cette fois, qu'à l'occasion de l'ouverture rapide des portes, à l'heure du dîner, Neil Aggett lui avait signifié, derrière ses grilles, qu'il était *« à bout de forces »*. Quelques heures plus tard, en effet, il était mort. *« Il est difficile de croire que, si les choses se sont passées comme le prétend M. Van Heerden il n'ait pas immédiatement alerté les gardiens sur les tendances suicidaires de son supposé ami (...). Ces derniers ne pouvaient pas s'en douter »*, a affirmé le juge Kotze.

En fait, a-t-il dit, *« la responsabilité morale, non justiciable, de la mort d'Aggett pourrait même lui être imputée »*. D'autre part, s'il a été formellement établi que, peu avant sa mort, la victime avait été gardée près de trois jours au quartier des interrogatoires, *« rien ne prouve qu'il a été privé de sommeil pendant soixante-deux heures, et cela contre sa volonté »*. A ce stade des attendus, un murmure d'effarement a parcouru l'assistance nombreuse. Après avoir jeté un regard de désapprobation vers le public, soigneusement fouillé et photographié par la police, le juge Kotze a pousuivi sa lecture d'une voix sourde.

Pour lui, le malheureux syndicaliste, qui fut le premier Blanc sur la liste des cinquante-trois prisonniers disparus en détention sans procès, s'est donné la mort pour les raisons suivantes : il était dévoué à ses idéaux et s'est retrouvé dans l'impossibilité de les poursuivre ; durant sa détention, il avait fourni à la police des noms et des renseignements sur les activités de certains de ses amis ; il en ressentait de la culpabilité à leur égard et craignait qu'ils le rejettent à sa libération.

Les parents du jeune médecin syndicaliste se sont déclarés *« très déçus »*. Mme Hélène Suzman, porte-parole de l'opposition parlementaire sur les questions de justice, a jugé le verdict *« à peine croyable »*.

PATRICE CLAUDE.

Côte-d'Ivoire

M. HISSÈNE HABRÉ A ASSISTÉ AUX QUATRE SOMMETS DE YAMOUSSOUKRO

Yamoussoukro. — *(Reuter)* Réunis du 19 au 21 décembre dans cette ville du centre de la Côte-d'Ivoire, neuf chefs d'État de l'Afrique francophone, ont réaffirmé leur solidarité au sein de quatre organisations régionales : Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) ; Accord de non agression et d'assistance en matière de défense (ANAD) ; Union monétaire ouest-africaine (U.M.O.A.) et Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM) (*le Monde* du 19-20 décembre).

La décision majeure prise par les chefs d'État a été le maintien de l'*OCAM*. Considérablement affaiblie ces dernières années par des retraits successifs d'États membres et dont ils ont souhaité la *« revitalisation »*. Les questions délicates ont été évitées, notamment la réintégration du Mali au sein de l'Union monétaire ouest-africaine, liée au différend frontalier qui oppose ce pays à la Haute-Volta.

Ces sommets ont été marqués par la présence de M. Hissène Habré, chef de l'État tchadien, dont le pays n'est membre d'aucune des quatre organisations. Après le veto opposé la semaine dernière par le Congo à la participation du Tchad au sommet de l'Union douanière de l'Afrique centrale, cette présence apparaît comme une nouvelle consécration pour M. Habré, qui avait pris part à la conférence franco-africaine de Kinshasa.

Liban

DEUX OFFICIERS SUPÉRIEURS ISRAÉLIENS ONT ÉTÉ TUÉS DANS LA BEKAA PAR L'EXPLOSION D'UNE MINE.

Deux lieutenants-colonels israéliens ont été tués, mardi après-midi 21 décembre, par l'explosion d'une mine, dans la Bekaa libanaise, sur une route près du village de Kamed-el-Laouz, a indiqué dans la soirée le porte-parole militaire israélien.

L'armée israélienne n'avait pas encore établi mardi soir si la mine qui a causé la mort des deux officiers avait été posée récemment. La route sur laquelle l'explosion s'est produite est proche de la ligne de cessez-le-feu israélo-syrienne. L'armée israélienne a fait état de plusieurs tentatives d'infiltration dans cette zone au cours des dernières semaines.

A Washington, le président Reagan a exprimé l'espoir que les négociations qui doivent s'ouvrir entre Israël et le Liban sur le retrait des forces israéliennes *« puissent se dérouler de façon complète et avec succès »*.

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a précisé que M. Reagan avait fait cette déclaration au cours d'un entretien de quarante minutes qu'il a eu mardi avec M. Philip Habib, son envoyé spécial au Proche-Orient. Ce dernier a rendu compte au président de sa dernière mission dans la région. Selon M. Larry Speakes, il a indiqué que *« quelques progrès avaient été accomplis vers un accord sur le retrait des forces étrangères du Liban »* et s'est dit convaincu que *« des conversations directes israélo-libanaises s'ouvriraient dans les prochains jours, bien que le lieu de leur tenue n'ait pas encore été fixé. — (A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● DEUX RELIGIEUSES TUÉES. — Deux religieuses angolaises ont été tuées et une troisième a été enlevée, le jeudi 16 décembre, au cours d'une embuscade tendue par l'UNITA (mouvement d'opposition interdit en Angola) sur la route reliant Huambo, dans le centre du pays, à Kuito (est), a-t-on appris, mardi 21 décembre, de source informée à Luanda. D'autre part, le commissaire principal de Chipiba, agglomération située à 20 kilomètres de Huambo, a été tué samedi 18 décembre, lors d'une opération de l'UNITA qui a fait plusieurs morts. — *(A.F.P.)*

Etats-Unis

● M. REAGAN A SIGNÉ UN BUDGET DE COMPROMIS. — Le président des Etats-Unis a signé mardi 21 décembre la loi de finances pour 1983, qui avait été votée lundi par le Congrès (*le Monde* du 22 décembre). M. Reagan, dans une déclaration publique, s'est dit *« satisfait »* de ce budget, tout en reconnaissant qu'*« il contenait des crédits et des dispositions qu'il ne souhaitait pas »*. Le président a réitéré ses réserves concernant la suppression des fonds destinés à la production des premiers missiles MX, ainsi que l'augmentation de 200 millions de dollars de l'aide à Israël, deux modifications introduites par le Congrès contre le vœu de M. Reagan. — *(A.F.P.)*

Guatemala

● LE GOUVERNEMENT GUATÉMALTÈQUE a accepté le mardi 21 décembre, dans un communiqué, que soit publié un manifeste des guérilleros qui ont enlevé la fille du président hondurien. Ces derniers, qui appartiennent à un « commando Pedro Dias du Mouvement révolutionnaire du peuple » avaient posé cette condition pour libérer Mme Xiomara Suazo, fille du président du Honduras Roberto Suazo, mais citoyenne du Guatemala, où elle vit depuis vingt ans, travaillant comme cardiologue à l'hôpital de la capitale. Le manifeste des ravisseurs, qui dénonce l'*« impérialisme »* américain et la *« dictature militaire »* du Guatemala, sera publié dans la presse du Mexique et d'Amérique centrale. — *(A.F.P., A.P.)*

Suisse

● REMANIEMENT MINISTÉRIEL. — Le Conseil fédéral (gouvernement) a décidé le mardi 21 décembre une nouvelle répartition des portefeuilles, à la suite du remplacement le 8 décembre de deux de ses membres, démissionnaires pour raison de convenance personnelle. M. Alphonse Egli (démocrate chrétien) accède au département de l'intérieur en remplacement de M. Hürlimann, démissionnaire. M. Rudolf Friedrich (radical) prend le département de la justice et de la police. Le département de l'économie est confié à M. Kurt Fürgler qui occupait depuis onze ans celui de la justice et de la police. — *(Corresp.)*

Venezuela

● DEUX CENTS PERSONNES auraient péri dans l'incendie de la centrale thermique de Tacoa, près de Caracas. Jusqu'à présent, cent quarante-quatre corps calcinés ont été découverts. L'incendie d'un réservoir de pétrole, commencé dimanche matin, n'était toujours pas circonscrit le mardi 21 décembre. — *(A.P.)*

ASIE

Afghanistan

MULTIPLICATION DES ATTENTATS ET RECRUTEMENT FORCÉ A KABOUL

Islamabad *(A.F.P.)*. — Les attentats se multiplient à Kaboul contre les édifices publics, a-t-on appris, mardi 21 décembre, de source diplomatique occidentale. Au cours de la semaine, plusieurs attentats ont eu lieu en plein jour contre des habitations occupées par des Soviétiques, des bureaux de la police secrète, l'université et le ministère de l'éducation. La résidence du gouverneur de la capitale a également été attaquée à la roquette. Les explosions qui ont eu lieu ainsi quasiquotidiennement sont d'une puissance limitée et ne semblent pas avoir fait de nombreuses victimes.

D'autre part, les forces soviéto-afghanes ont lancé de vastes opérations de ratissage dans les villages au nord de Kaboul où se seraient réfugiés de nombreux résistants en raison de l'hiver.

Enfin, selon les mêmes sources, des jeunes gens venant d'achever leurs études secondaires n'ont pu *passer leurs examens d'entrée* à l'université, le ministère de la défense souhaitant qu'ils soient enrôlés au préalable dans l'armée. Certains lycéens se sont vus recrutés de force sans même avoir eu le temps de prévenir leurs familles.

Le Monde

politique

Adoption définitive du nouveau projet de loi sur la décentralisation outre-mer

Consensus interdit !

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 décembre, le projet de loi créant dans chacun des départements d'outre-mer une assemblée régionale élue à la proportionnelle. Que députés et sénateurs soient parvenus à un accord sur un tel texte peut surprendre. La première version du projet gouvernemental d'adaptation de la décentralisation outre-mer avait été annulée — à la demande de la droite — par le Conseil constitutionnel et la seconde mouture avait été vivement critiquée par le R.P.R. et l'U.D.F., en première lecture, au palais Bourbon (*le Monde* du 17 décembre).

Parler de « consensus » serait pourtant bien loin de la vérité. Si les deux assemblées ont voté la même loi, elles n'ont pas adopté le même texte ! Opposition et majorité ne donnent pas le même sens aux mêmes mots ! Et elles le savent. M. Jozeau-Marigné (R.I., Manche), président de la commission des lois du Sénat, fut un auditeur attentif des débats de l'Assemblée nationale. Aux sénateurs il a pu affirmer que l'interprétation du texte, donné par le secrétaire d'État aux départements et territoires d'outre-mer n'était pas la bonne. M. Dreyfus-Schmidt (P.S., Territoire de Belfort) lui a répliqué que c'était la sienne qui était erronée... Tous deux pourtant ont levé la main pour adopter le projet de loi !

Tout cela parce que chacun acceptait de faire disparaître dans le texte, à propos de la possibilité pour les futurs conseils régionaux d'outre-mer de proposer au gouvernement des modifications législatives ou réglementaires, un membre de phrase précisant que cela concernait aussi l'organisation des collectivités territoriales. Cela veut-il dire que cette possibilité a disparu en même temps que la précision (version de la droite), ou au contraire que, puisqu'il n'y a plus de limitation explicite, tout sera autorisé (version de la gauche) ? Un beau débat en perspective pour les juristes !

Chacun, en fait, semblait regretter ce vote presque unanime (seuls des députés R.P.R. et U.D.F. se sont abstenus). Les uns ne pouvaient admettre que l'on puisse penser qu'ils se rallieraient à un projet qu'ils avaient si fermement combattu. Les autres ne voulaient surtout pas laisser croire qu'ils avaient tant édulcoré leur réforme que celle-ci devenait acceptable par tous. Chacun voulait crier victoire. Personne n'acceptait d'admettre avoir fait marche arrière. Consensus interdit !

THIERRY BRÉHIER.

Mardi 21 septembre, l'Assemblée nationale discute, en deuxième lecture, du projet de loi, portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion. Après que le Sénat eut, en première lecture, sensiblement modifié le texte, la commission mixte paritaire (C.M.P.) est parvenue à un accord. C'est donc de celui-ci que débattent les députés.

La discussion, longue, parfois confuse, porte essentiellement sur le texte des articles 1 et 8 retenus par la C.M.P. A l'article premier le Sénat a fait préciser les compétences de la région en reprenant les formules retenues par la loi portant « *Droits et libertés des communes, des départements et des régions* », et particulièrement celle qui stipule que le conseil régional devra respecter « *l'intégrité, l'autonomie et les attributions des départements et des communes* ».

M. Emmanuelli, secrétaire d'État chargé des départements et territoires d'outre-mer, et M. Joxe, président du groupe socialiste, tiennent à préciser qu'il ne s'agit que de l'application du droit commun et que cet ajout ne peut servir à nier les spécificités des départements d'outre-mer. Pour eux les pouvoirs spéciaux qui pourront être confiés aux collectivités d'outre-mer devront l'être aux régions et non aux départements.

De même l'article 8, tel qu'il avait été voté en première lecture par l'Assemblée, indiquait que les conseils régionaux pourraient proposer aux gouvernements des modifications ou des adaptations des dispositions législatives ou réglementaires « *concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales de la région* ».

Le R.P.R. et l'U.D.F. avaient demandé, en vain, la suppression des mots « *collectivités territoriales* ». Le Sénat, lui, avait enlevé ces deux mots sur lesquels a porté l'ensemble du débat en deuxième lecture à l'Assemblée. La C.M.P. avait supprimé tout le membre de phrase précisant les domaines dans lesquels le conseil régional pourrait souhaiter une modification de la législation.

L'article 8 est ainsi adopté dans la version suivante : « *Chacun des conseils régionaux (...) peut, de sa propre initiative ou saisi par le premier ministre, adresser à celui-ci des propositions de modification ou d'adaptation des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou en cours d'élaboration, ainsi que toutes propositions relatives aux conditions du développement économique, social et culturel de la région. Il peut également faire au premier ministre toutes remarques ou suggestions concernant le fonctionnement des services publics de l'Etat dans la région. Le premier ministre accuse réception dans les quinze jours et fixe le délai dans lequel il apportera une réponse au fond.* »

Pour M. Toubon (R.P.R., Paris) et pour M. Soisson (U.D.F., Yonne), le gouvernement et la majorité ont fait « *marche arrière* ». M. Joxe a une opinion tout à fait différente. « *Qui peut le plus peut le moins* », souligne-t-il. Pour lui cela signifie que, puisqu'il n'y a plus de limites, les conseils régionaux d'outre-mer pourront donner leur avis sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales de la région.

Chacun des deux camps reste ferme sur sa position. M. Toubon explique que son groupe s'abstiendra sur ce texte pour marquer tout à la fois « *les progrès réalisés* » et « *le caractère inopportun de ce projet* ». Le projet de loi présenté dans la version de la C.M.P. est voté à main levée par le P.S. et le P.C., le R.P.R. et l'U.D.F. s'abstiennent.

Au Sénat : confusion et ambiguïté

Le projet du gouvernement avait été, auparavant, adopté en première lecture par le Sénat, par 196 voix contre 105 mais après modification, et contre l'avis de la gauche (P.C., P.S., M.R.G.).

L'article premier avait été amendé de telle sorte que le conseil régional ne puisse en aucun cas se mêler, outre-mer, des affaires départementales ou communales. Le Sénat avait supprimé aussi l'article 7 qui permettait aux régions d'outre-mer de créer des établissements publics « *dénommés agences* » pour assurer la réalisation de projets spécifiques. Il avait modifié l'article 8 (repris du statut de la Corse, que le Conseil constitutionnel a approuvé) dans un sens interdisant à la région d'émettre des avis sur les compétences des autres collectivités territoriales.

C'est sur cet article, modifié par la C.M.P. qui a réussi à s'entendre sur un texte de compromis (voir ci-dessus), que le Sénat fera porter l'essentiel de sa discussion nocturne en nouvelle lecture. Pour le rapporteur, M. Virapoullé (Un. centr., la Réunion), le texte de la C.M.P. est « *sans équivoque* » : la région ne peut donner son avis « *que sur ses propres affaires* ».

MM. Dreyfus-Schmidt (P.S., Belfort) et Parmantier (P.S., Paris) donnent au même texte une signification toute différente : la région n'est pas limitée et « *peut donner son avis sur toute disposition* ». M. Emmanuelli confirme cette dernière interprétation mais précise : « *Un avis n'est pas une tutelle... J'ai déjà dit, trois fois au moins, qu'il n'y aurait pas de tutelle de la région sur les départements.* »

Le débat alors s'envenime. M. Jozeau-Marigné (R.I. Manche), président de la commission des lois, interpelle M. Emmanuelli : « *Je ne peux accepter, M. le secrétaire d'État, vos interprétations juridiques. Vous êtes moins qualifié que tout autre pour le faire.* »

Le débat devient de plus en plus confus. M. Dreyfus-Schmidt déclare : « *Nous n'avons accepté ce texte que sous réserve d'une interprétation qui n'est pas celle que nous venons d'entendre du président de la commisssion des lois.* » Le même orateur précise toutefois que les socialistes ne sont pas, eux non plus, partisans de la tutelle d'une assemblée régionale sur les assemblées départementales.

M. Emmanuelli exprime seulement le souhait que le Sénat vote le texte de la C.M.P., mais laisse « *sur leur faim* » les orateurs de la majorité sénatoriale qui auraient aimé s'entendre dire, selon l'expression de l'un d'eux : « *que les DOM restent dans le droit commun* ». A 3 h 20 du matin, mercredi 22 décembre, le projet de loi est voté à main levée.

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Lyon : M. Michel Noir (R.P.R.) se fâche et M. Collomb rencontre, à Paris, M. Giscard d'Estaing

« *La comédie a assez duré* » : M. Michel Noir, député R.P.R. de la troisième circonscription du Rhône, candidat au fauteuil d'Edouard Herriot à la tête de la municipalité lyonnaise, ne s'est pas embarrassé de formules diplomatiques. Au cours d'une conférence de presse, mardi 21 décembre, il a voulu couper court aux rumeurs circulant sur une éventuelle entente de dernière minute entre son équipe et celle de M. Francisque Collomb, sénateur (non-inscrit), maire sortant.

La médiation de M. Raymond Barre, tentée la veille au cours d'un déjeuner au domicile du président de la chambre de commerce, M. Georges Charrière, n'a pas réussi. Le leader chiraquien a lancé un appel en direction de ses « partenaires » de l'U.D.F. pour tenter d'isoler les « apolitiques gestionnaires ».

Lyon. — Le jeu de cache-cache continue. Il est clair que les deux camps — R.P.R. d'un côté, « proches » du maire, de l'autre — ne pourront s'entendre. Mais au nom de l'union de l'opposition, les manœuvres se poursuivent dans la course politicienne lyonnaise au risque de lasser les électeurs modérés, supposés largement majoritaires à Lyon.

C'est sans doute afin de prévenir le risque d'un arrangement passé dans le secret de cabinets que M. Michel Noir a pris les devants en coupant définitivement les ponts avec les actuels dirigeants de l'hôtel de ville et en lançant un « *appel solennel* » à ses « *partenaires* » de l'U.D.F. pour « *constituer une liste commune à parité avec le R.P.R.* ». Pour que sa proposition apparaisse plus convaincante encore, M. Noir a promis à L'U.D.F. le poste de premier adjoint, ainsi que le « *partage des responsabilités* ».

« *Nous sommes décidément très courtisés* », estimait en réponse M. Roger Fenech (C.D.S.), délégué départemental de l'U.D.F. Les représentants de cette composante de la droite lyonnaise se situent, en effet, au centre de cette bataille pour le pouvoir, qui s'est longtemps limitée à un face-à-face Noir-Collomb. Une rencontre entre le député R.P.R. et l'U.D.F. locale (ici à dominante C.D.S.) est annoncée pour jeudi. Le lendemain, veille de Noël, l'U.D.F. rencontrera le maire sortant.

Si l'U.D.F. décidait *in extremis* de conclure un accord avec M. Noir, elle désavouerait un homme qui, il y

De notre correspondant régional

a dix-huit mois, présidait le comité local de soutien à M. Giscard d'Estaing. Ces liens seront évidemment évoqués au cours de l'entretien que M. Collomb doit avoir mercredi après-midi 22 décembre, à Paris, avec l'ancien président de la République, en un lieu privé (selon certaines informations, au domicile même de M. Giscard d'Estaing).

Au nom des « non-inscrits et apolitiques », M. André Soulier, adjoint au maire, chargé de l'information, « *souhaite que l'U.D.F. ne tombe pas dans le piège qui lui est tendu grossièrement* ». Il espère que les giscardiens resteront fidèles aux listes « Lyon d'abord » — c'est le slogan-affiche retenu par M. Collomb, — étant entendu que de son côté aussi on semble vouloir ménager les centristes, fort discrets jusqu'à aujourd'hui. La première présentation des têtes de liste par arrondissement faisait d'ailleurs la part belle à l'U.D.F. : six têtes de liste sur neuf secteurs. Après avoir accusé le coup à la suite de l'échec de M. Giscard d'Estaing, notamment lors des cantonales du printemps dernier, les centristes lyonnais ne manquent aujourd'hui ni de « soutien » ni de « compréhension ».

M. Noir a adopté une attitude offensive : « *J'ai voulu et j'ai réalisé de façon exemplaire l'union à l'Assemblée nationale avec le CERCLE, dans la région et dans notre département. (...) A Lyon, ville exemplaire de l'opposition, les Lyonnais veulent un profond changement ; ils veulent choisir des élus jeunes, engagés en première ligne dans la bataille de l'opposition, capables par leur énergie de mieux défendre Lyon. Ils refusent*, conclut M. Noir, *une union factice, destinée seulement à protéger les intérêts de quelques apolitiques plus préoccupés de leur pouvoir personnel que de l'intérêt général de la ville ou de la France.* »

Cette déclaration, accompagnée de la présentation aux journalistes d'une émission vidéo destinée au public des réunions préélectorales, marque le début effectif de la campagne du leader R.P.R. Il faut y ajouter quelques formules peu amènes en direction des « *personnalités socio-professionnelles* » qui avaient tenté lundi une ultime réconciliation entre les deux concurrents sous l'autorité de M. Raymond Barre : « *En tant que gaulliste, il ne faut pas me demander d'accepter que le patronat* (1) *donne des ordres aux politiques. J'étais effondré de voir que l'on ait pu aborder des questions aussi importantes par le biais de statistiques magouilleuses entre le saumon et le gigot.* »

Comment ces forts propos seront-ils interprétés par M. Barre ? Aucun des deux courants de l'opposition n'a renoncé à voir l'ancien premier ministre faire le « bon choix » pour Lyon...

CLAUDE RÉGENT.

(1) Le déjeuner du lundi 20 décembre réunissait, outre MM. Collomb, Noir et Barre, M. Charrière, président de la chambre de commerce de Lyon, et M. Michel Robatel, président du groupement des industriels lyonnais, correspondant local du C.N.P.F.

D'une ville à l'autre

BOUCHES-DU-RHONE

ARLES. — La section socialiste d'Arles, réunie le 21 décembre en assemblée générale extraordinaire, en présence de M. Michel Vauzelle, porte-parole de l'Élysée et adjoint au maire, et de M. Michel Pezet, premier secrétaire de la fédération du P.S. des Bouches-du-Rhône, a donné acte aux dirigeants communistes arlésiens de leur renonciation, le même jour, au projet de partition de la ville.

Ce projet, qui hypothéquait la constitution d'une liste d'union de la majorité (*le Monde* du 22 décembre), étant abandonné, la section socialiste d'Arles a donc décidé d'« *engager des négociations avec le parti communiste pour former, dès le premier tour, une liste d'union de la gauche ayant à sa tête M. Jacques Perrot, maire communiste sortant* ».

HAUTE-VIENNE

M. Éric Fabre, secrétaire fédéral du P.C.F., a écrit au premier secrétaire fédéral du P.S., M. Robert Savy, pour demander une meilleure représentation de son parti sur les listes d'union en cours d'élaboration. M. Fabre estime que les propositions des socialistes « *minorent fortement* » le P.C. « *dans sa représentation par rapport à la très grande confiance populaire dont il jouit* ». Le P.C. accepte de reconduire, dans quarante-trois communes de la Haute-Vienne, les maires socialistes et apparentés sortants, et précise qu'une seule mairie communiste, Saint-Pardoux, pourrait être revendiquée par le P.S.

● *L'intergroupe de défense des droits de l'homme*, qui rassemble des sénateurs appartenant à toutes les formations politiques, a exprimé le vœu que les cendres de René Cassin, Prix Nobel de la paix, soient transférées au Panthéon. Sous la conduite de son président, M. René Chazelle, sénateur socialiste de la Haute-Loire, le bureau de l'intergroupe se propose de faire une démarche en ce sens auprès du président de la République.

Quand les candidats de l'opposition découvrent le marketing politique

Le marketing politique n'est plus réservé aux vedettes. A quelques mois des élections municipales, l'ensemble des élus et des candidats se plaisent à croire en ses vertus ou à la nécessité d'y avoir recours... Sans fausse honte. « *Je n'hésite plus, quand on m'interroge, à reconnaître que, oui, effectivement, j'ai fait appel à un conseiller en communication* », affirme M. Jean-Pierre Roux (R.P.R.), tête de la liste d'union de l'opposition à Avignon. Il n'est pas le seul à solliciter l'aide de « spécialistes », même si la discrétion, en ce domaine, reste encore la règle.

M. Bernard Krief, qui se veut le « *leader de la communication municipale* » et ne cache pas qu'il a choisi nettement son « *camp* » — l'opposition, — a lancé, dès la fin de l'été, quatorze campagnes municipales : dans cinq capitales régionales, six villes de plus de trente mille habitants et trois communes rurales, sans compter certaines « *opérations ponctuelles* ».

Dimanche 19 décembre, il organisait, à Paris, avec son équipe de consultants, un séminaire de formation. Quelque cent cinquante candidats d'union — U.D.F. et R.P.R. confondus — se sont retrouvés à cette occasion et se sont transformés, pour quelques heures, en élèves studieux. L'organisation de ce séminaire répondait, semble-t-il, à une demande que les différents partis de l'opposition, en dépit des stages de formation qu'ils s'efforcent d'organiser de plus en plus régulièrement, ne paraissent pas encore en mesure de satisfaire.

« *Quelle attitude faut-il adopter face à un maire sortant communiste réputé bon gestionnaire ? Est-ce qu'il n'est pas trop tard pour organiser une campagne efficace ? Comment paraître sincère ? Est-ce qu'il faut éliminer le mot « majorité » de notre langage ? Quelle est la bonne technique pour obtenir des fonds ? Comment choisir ses colistiers ? Comment traiter les renseignements généraux ? Combien coûte une bonne campagne d'affichage ? Est-ce que vous ne croyez pas ?.. Est-ce qu'il ne faudrait pas ?.. Est-ce que vous ne pensez-pas ?..*

Les questions sont nombreuses. Têtes de liste d'union de l'opposition, simples colistiers ou directeurs de campagne, les voilà qui semblent avoir oublié toute certitude. Ils paraissent quelquefois perdus, le plus souvent ils expriment leurs doutes, leurs inquiétudes ou leur perplexité. Ils sont venus pour apprendre et se montrent d'une grande docilité. Leurs professeurs du moment paraissent détenir les clefs d'un nouveau savoir. Ne vont-ils pas les initier au B. A.-Ba d'une bonne campagne ?

L'équipe de Bernard Krief communication semble avoir réponse à tout. En six exposés d'une heure, elle explique comment déterminer une stratégie de campagne après avoir « *supputé le comportement des adversaires et des publics* », comment cerner les thèmes politiques qui seront « *porteurs* », comment envisager la gestion d'une commune, se servir des affiches et des tracts électoraux, concevoir les relations avec la presse, s'exprimer à la radio et à la télévision. Bref, elle propose son aide aux candidats de l'opposition qui, « *face à la puissante machine politique et financière des partis politiques qui composent aujourd'hui la majorité du gouvernement, ont souvent le plus grand mal à s'organiser et à s'exprimer* ».

M. Krief se dit fort de quinze années d'expérience en marketing politique. Il parle « *méthodologie* », « *analyse factorielle* », « *recherche psychographique* », « *plate-forme de communication* ». Il refuse tout rapprochement avec des « *donneurs d'avis* » qui ne respectent pas la personnalité du candidat qu'ils conseillent. Et comme il n'est pas là pour défendre la concurrence, il évoque deux « *exemples malheureux* » de campagne « *apparemment réussies mais stratégiquement mal pensées* » qui ont donné une image tellement « *dévalorisante* » du candidat, pourtant « *homme de grande valeur* », que des années plus tard « *son image ne s'en est pas relevée* ». L'allusion concerne deux campagnes présidentielles. Celle de M. Lecanuet en 1965 et celle de M. Chaban-Delmas en 1974.

Abstentionnistes et amnésiques

M. Jean-Pierre Raffarin, directeur du département communication de l'agence mais aussi délégué national du P.R., chargé de l'animation, développe les thèmes politiques de la campagne municipale.

L'« *union* », bien évidemment, arrive en tête. Souligner son importance ne lui est pas nécessaire face à des candidats qui, interrogés sur leur étiquette politique, répondent « *candidat de l'union* ». Des candidats qui sont nombreux à avoir commandé des cartes de vœux illustrées par la poignée de main qu'ont échangée MM. Giscard d'Estaing et Chirac le 24 novembre. Des candidats qui ont choisi d'intituler leur liste « *liste d'union pour l'opposition* » et non plus comme lors des précédentes élections municipales « *Pour la défense des intérêts de...* » ou « *Pour le rayonnement de...* ».

Cette union doit « *être protégée de toute pollution* », insiste l'orateur, qui songe à la « *mauvaise influence* » que pourrait exercer une mésentente dans une commune voisine ou aux attaques de représentants des partis majoritaires désireux de faire resurgir les vieux « *contentieux* » entre le R.P.R. et l'U.D.F. Cette vigilance, les candidats de l'opposition doivent aussi la manifester vis-à-vis de leurs adversaires, estime M. Raffarin, qui explique que « *le socialisme est à géographie variable* » et qu'il faut savoir le reconnaître « *sous tous ses masques* ».

Les candidats de l'opposition sont de la même façon invités à se montrer attentifs aux comportements de deux catégories d'électeurs : les « *abstentionnistes* » d'une part et les « *amnésiques* » d'autre part.

« *Le premier parti d'opposition*, souligne M. Raffarin, *ce n'est pas le R.P.R. ou l'U.D.F., mais le P.D.A., le parti des abstentionnistes, qui regroupe 30 % de l'électorat.* » « *Il faut vous demander*, poursuit-il, *comment les abstentionnistes peuvent devenir des partenaires de votre victoire.* »

A ce propos, M. Krief met en garde les candidats contre l'idée selon laquelle il existerait « *un marais* », composé d'« *indécis prêts à voter jusqu'au dernier moment pour X ou pour son adversaire Y* ». « *En réalité*, explique-t-il, *si les indécis du vote votaient, ils voteraient pour X et en aucun cas pour Y. Mais*, ajoute-t-il, *ils ne se déplaceront pas, soit qu'ils ne soient pas suffisamment motivés pour aller voter, soit qu'ils boudent leur candidat naturel. Ils peuvent lui reprocher notamment d'avoir fait trop de gracieusetés à ses adversaires. Ce dernier grief est très important* », souligne-t-il. Selon lui, un candidat qui cherche à élargir son électorat vers la « *clientèle* » de son adversaire prend le risque de provoquer en réponse la *bouderie-abstention* de son propre électorat.

Thèmes nationaux et thèmes locaux

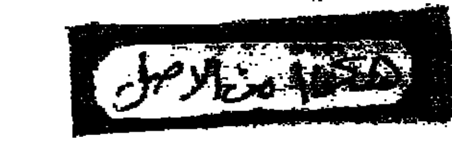
La même prudence doit être observée, selon M. Raffarin, à l'égard de tous ceux qui, mécontents de leur vote du 10 mai 1981, préfèrent l'oublier. « *L'amnésie est une maladie politique courante depuis 1981* », note-t-il, avant de conseiller aux candidats de s'attacher à « *reconstruire du neuf* ». Ce qui, précise-t-il, ne veut pas dire qu'il faut absolument proposer « *des têtes nouvelles* ». Il faut plutôt « *considérer que les rides pèseront moins que les cicatrices, que l'âge comptera moins que la capacité à sortir la ville des querelles anciennes* ».

Il énonce les thèmes qui lui semblent les plus « *porteurs* » pour l'opposition. Thèmes nationaux tels que : « *Il n'y a pas de générosité sans compétences* », « *le socialisme c'est le recul social* », « *les communes doivent être des oasis de liberté* », « *la télévision est le premier échec des socialistes* » ; ou thèmes locaux portant sur la fiscalité, l'emploi, la sécutité ou la primauté du citoyen sur le groupe. Thèmes sans surprise dans la mesure où ils ont déjà été largement développés par l'opposition.

Au cours de la séance consacrée à la pratique de la radio et de la télévision, les candidats prouvent qu'ils apprennent vite. Appelés à donner leur avis sur l'interview imaginaire d'un candidat qui insiste sur les négociations difficiles qui ont précédé la constitution d'une liste d'union, l'un d'entre eux s'exclamera : « *Évidemment, cela s'est passé un peu partout comme cela, ce n'est pas une raison pour le dire en public* »...

« *Comment paraître sincère ?* » demandait un candidat. Au terme de cette journée, peut-être décidera-t-il sagement de considérer sa question comme naïve ?

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.



Trois visages du socialisme français

III. – Le défaut de communication

par MAURICE DUVERGER

Maurice Duverger a présenté les deux premiers des trois visages du socialisme français dans *le Monde* des 21 et 22 décembre. *« Les illusions dangereuses »* ont succédé à *« la dynamique de la productivité »*. Aujourd'hui, il analyse les causes du défaut de communication, autrement dit les raisons pour lesquelles le gouvernement socialiste se plaint de ce que *« son message passe mal »*.

Le socialisme français et la social-démocratie européenne ne sont pas seulement séparés par une différence de projet, mais par une différence d'organisation. Il est plus fort qu'elle sur le premier point, mais plus faible sur le second.

Pour gouverner, elle peut s'appuyer sur un énorme parti fortement structuré, monopolisant la représentation de la gauche en face d'un parti communiste minuscule, et s'articulant à des syndicats puissants et disciplinés. Tel a été le cas en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale, en Autriche, en Suède, en Norvège, au Danemark.

A Paris, la majorité au pouvoir depuis l'été 1981 ne trouve comme soutien que des syndicats faibles et divisés, indépendants des formations politiques, sauf le plus fort qui suit les directives du parti communiste. Bien qu'en perte de vitesse, celui-ci demeure une organisation très solide en face d'un parti socialiste plus modeste que ses frères germaniques, anglais et nordiques.

Les syndicats et les partis sont le moyen essentiel de communication pour un gouvernement socialiste naturellement en froid avec une presse à structure plutôt capitaliste. Le nôtre souffre d'un défaut grave à cet égard.

Il se plaint, avec raison, que son message passe mal et que les citoyens n'en soient point convenablement informés. Il reproche aux médias de ne pas le répercuter convenablement. Mais leur mauvaise volonté reste *moins responsable* que la faiblesse de ses propres courroies de transmission. L'insuffisance des structures est aggravée d'ailleurs par l'inadaptation du discours.

Ecartés du pouvoir pendant vingt-deux ans pour le P.S., pendant *trente-quatre* ans pour *le* P.C.F., *les* partis sont accoutumés à un langage de revendications irréalistes, normal après une si longue opposition mais peu propice au soutien du gouvernement. Parmi les syndicats, seule la C.F.D.T. fait un effort pour poser sérieusement les problèmes entre l'ali*gnement communiste de la* C.G.T. et le corporatisme des autres centrales.

Depuis dix-huit mois, la gauche a corrigé quelque peu ces défauts. Les journaux étrangers soulignent la modération des centrales ouvrières en face du grand tournant de l'été dernier. Passer brusquement de la générosité à la rigueur, cela n'était pas facile à faire accepter par ceux qu'un tel changement de méthode frappe de plein fouet.

Aussi difficile, la sortie du blocage pose encore des problèmes délicats, mais elle se passe mieux qu'on ne pouvait le craindre, d'autant que la proximité des élections sociales ne facilitait pas la modération. Les travailleurs auraient-ils perçu que les réclamations sommaires et les schémas simplifiés ne sont pas réalistes ? Seraient-ils devenus conscients de la crise et des contraintes qu'elle impose ?

La sagesse populaire a forgé le vieux proverbe national *« la critique est aisée, mais l'art est difficile »* : aurait-elle compris que sa traduction politique est *« l'opposition est aisée, mais le pouvoir est difficile »* ?

Dans ce retour au réel, le parti communiste a repris le rôle qu'il avait créé à la libération sous l'égide du général de Gaulle. Tout en marquant ses différences et en obtenant quelques aménagements, il a modéré les réactions de la C.G.T. et les siennes. Cependant, il développe en sourdine un langage différent, notamment sur la reconquête du marché intérieur.

En contestant la nécessité absolue d'accroître les exportations, il contredit la politique du gouvernement sur un point essentiel. Malgré tout, il paie à peu près le prix de sa participation au pouvoir. Mais elle comporte une contrepartie qui provoque des tensions gênantes pour la majorité. La campagne de Force ouvrière contre le noyautage des administrations a fait long feu, malgré l'écho de la droite. Mais l'inquiétude demeure latente chez beaucoup d'électeurs de gauche.

La défiance à l'égard du P.C.F. affaiblit la communication du gouvernement avec les citoyens. Un commentateur de radio exagérait à peine en disant que, si Georges Marchais affirme que deux et deux font quatre, ses auditeurs non communistes se mettent à en douter.

Lionel Jospin ne suscite pas de telles craintes, et les sondages montrent qu'on le tient pour sincère. Cela ne compense pas les insuffisances d'un parti dont ses 38 % des suffrages, sa majorité absolue à l'Assemblée nationale, ses liens avec le président de la République, font le principal médiateur entre le pouvoir et la nation.

Avec un adhérent pour quarante électeurs et cent cinquante citoyens, ses effectifs ne lui permettent pas d'encadrer suffisamment le pays. Ils sont bien maigres par rapport à ceux des grandes social-démocraties européennes (*un adhérent* pour trois électeurs et huit citoyens en Suède et en Autriche, un pour quinze électeurs et quarante citoyens en Allemagne fédérale). Mais ils reflètent l'individualisme d'un peuple rebelle à l'encadrement politique. Leur stabilité fait d'ailleurs bonne figure à côté de la régression du parti communiste et de la plupart des syndicats.

Le décalage entre les militants et les électeurs n'est quère plus gênant. Les seconds sont en retrait sur l'idéologie des premiers, mais nul n'est dupe en France de la dramatisation des enjeux politiques. Elle fait partie du folklore national et ne trompe personne.

N'oublions pas que le parti socialiste doit tenir tout l'espace qui sépare le P.C.F. du centre droit, en tâchant de mordre sur l'un et l'autre. Une ferme orientation à gauche lui est aussi nécessaire qu'une claire distinction entre le possible et le souhaitable. Sur ce point, il joue convenablement son rôle, à quelques erreurs de langage près, dont celles du congrès de Valence.

Les disputes sur les généraux de l'O.A.S. et les incartades d'André Laignel sont beaucoup plus regrettables, *parce qu'elles donnent l'impression* d'un désaccord entre le parti et le gouvernement qu'il a pour mission de soutenir. Cela n'est pas gênant sur le plan parlementaire, grâce à une Constitution appliquant le principe *« qui ne dit mot consent »* aux engagements de *confiance. Mais cela trouble les citoyens.*

Changer les mentalités

L'organisation socialiste pèche par manque de discipline. Un trésorier national *qui critique publiquement* le premier ministre par un mot faisant mouche serait sévèrement sanctionné dans un parti bien structuré. On n'imagine pas qu'en Grande-Bretagne le « chief-whip » de la majorité (équivalent de Pierre Joxe dans notre France d'aujourd'hui) *puisse se dresser contre* un projet de loi déposé par le gouvernement : ses bureaux sont d'ailleurs situés tout près de ceux du premier ministre, au 12 Downing Street.

La réforme des méthodes resterait toutefois insuffisante si elle ne s'accompagnait d'un changement de mentalité. Habitués à penser et à agir dans la minorité, les socialistes n'ont pas encore réussi à s'adapter à leur nouvelle situation. La peur de devenir des « godillots » demeure la hantise des militants et les pousse à se démarquer des ministres, sinon du président de la République.

La soumission des gaullistes au général après 1962 était exagérée parce qu'ils n'avaient pas d'autre doctrine que l'accomplissement des volontés personnelles d'un homme. Mais ils remplissaient leur fonction *morale en tâchant* de faire *accepter* ses décisions par le pays.

Naturel en démocratie, le débat entre le premier ministre et le parti majoritaire ne doit pas se dérouler en public. Une fois la question tranchée, une stricte discipline est requise pour la défendre.

L'activité principale des sections ne peut être consacrée à passer les décisions de l'exécutif au crible du projet socialiste, comme elle l'était avant l'été 1981. Désormais, cette introversion doit faire place à une ouverture vers l'ensemble de la nation pour expliquer et justifier la politique du pouvoir.

A la *fonction critique d'un parti* d'opposition doit succéder la fonction pédagogique d'un parti de gouvernement.

FIN

Le Monde

société

LE DÉBAT SUR L'UNIFICATION DU SYSTÈME

Après les propositions de M. Savary pour l'ouverture de négociations sur l'enseignement privé, les responsables de l'enseignement catholique annoncent leur refus de négocier sur les bases qui leur sont proposées. Ils vont, à leur tour, présenter des « contre-propositions », dans un délai qui n'est pas fixé. La hiérarchie catholique, pour sa part, reste un peu en retrait. Le secrétariat général de l'épiscopat réaffirme son attachement à un enseignement « complémentaire » du service public et n'accepte le dialogue que si l'on reconnaît cette mission à l'école catholique. Dans le monde politique, en revanche, les déclarations sont plus fracassantes. Tous les partis d'opposition dénoncent les menaces d'« *asphyxie* » de l'école privée, l'« *entreprise de destruction des libertés fondamentales* », la « *volonté d'étatisation de l'école* », etc. Les propositions de M. Savary apparaissent à l'opposition d'autant plus dangereuses qu'elles se présentent comme une offre de négociations, « *dans un esprit d'ouverture* ». Beaucoup voient là un piège qu'il faut déjouer sur-le-champ pour ne pas lui laisser le temps de fonctionner. « *La liberté ne se défend pas quand elle est perdue, mais lorsqu'elle est menacée* », souligne, à cet égard, M. Claude Labbé, président du groupe parlementaire du R.P.R., qui, avec l'U.D.F., monte en première ligne pour donner l'alerte.

Toutefois, les parlementaires n'iront pas jusqu'à une motion de censure, puisque l'Assemblée nationale n'a été saisie d'aucun texte législatif. « *Le moment n'est pas venu d'un combat parlementaire* », dit-on au R.P.R. Les initiatives, de ce côté, attendront le mois d'avril.

Localement, les propositions Savary ne semblent pas avoir rallumé la guerre scolaire, au moins de la part de la majorité. Ainsi, les municipalités de gauche qui refusaient de verser leur quote-part aux écoles privées sous contrat, dans le Finistère, ont-elles, finalement, accepter d'inscrire les crédits correspondants à leur budget 1983.

La « guerre scolaire », qu'on dit rallumée par M. Savary, est surtout une guerre de communiqués et de déclarations, sur fond de trêve de Noël et d'élections municipales.

LES REACTIONS

• Dans les milieux catholiques

La conférence épiscopale française : danger pour l'avenir d'une « école réellement libre »

Mardi 21 décembre dans la soirée, Mgr Jean Vilnet, président de la conférence épiscopale française, a fait diffuser le communiqué suivant :

Des parents, des enseignants et tous ceux qui contribuent à la vitalité de l'enseignement catholique en France sont inquiets. Les propositions et la déclaration du ministre de l'éducation nationale mettent en danger l'avenir d'une école réellement libre et responsable dans ses enjeux éducatifs.

Les évêques de France ont maintes fois, avec fermeté, exprimé leur attachement à un enseignement dont le rôle complémentaire dans la nation est essentiel pour la majorité des Français. Le droit des familles à exercer leurs pleines responsabilités dans l'éducation des jeunes, — et cela avec l'aide de l'Etat — la participation des nombreux partenaires de l'école dans l'élaboration d'un projet de formation morale et spirituelle, la nécessité de proposer dans les incertitudes contemporaines des raisons de vivre aux jeunes générations, sont autant de devoirs et de droits de l'homme, de la famille et des peuples. Leur mise en péril par une uniformisation excessive causerait un tort irréparable à la vie démocratique de notre pays.

L'enseignement catholique puise dans ses références spirituelles le fondement d'une éducation morale et intellectuelle demandée par de nombreux jeunes et leurs familles. C'est seulement dans l'esprit de cette complémentarité des services rendus qu'un dialogue est possible, car c'est ensemble que nous devons répondre aux défis de notre temps.

Le secrétariat général de l'enseignement catholique : non, sur la base des seules propositions du ministre

M. Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique et président de la commission permanente, a déclaré le mardi 21 décembre, en fin de matinée :

« *Le projet de M. Savary annonce une volonté d'abolir toute la législation qui définit depuis plus de vingt ans les rapports entre les établissements d'enseignement privé et l'Etat. Il propose à l'enseignement privé de nouvelles structures, mais il ne dit rien de la transformation, reconnue nécessaire par tous, de l'ensemble du système éducatif français, de ses objectifs, de ses contenus.*

» *Les propositions avancées portent atteinte aux conditions d'exercice de la liberté d'enseignement. La nouvelle structure des établissements d'intérêt public conduit à la main mise de la puissance publique sur l'ensemble de la vie scolaire des écoles catholiques : qu'il s'agisse de la création d'écoles ou de sections, de la liberté de choix des parents, de la nomination des chefs d'établissement, de la constitution des équipes éducatives, de la gestion, de la vie concrète et du projet éducatif des établissements.*

» *La commission permanente ne peut engager l'enseignement catholique dans une négociation qui se limiterait à la seule mise en œuvre des propositions du ministre. Elle demande que ces propositions elles-mêmes puissent être remises en cause. Elle est prête, pour sa part, à présenter dans quelques semaines des contrepropositions, comme l'avait suggéré le ministre, le 4 août dernier.*

» *De la réponse du ministre et des garanties apportées dépendra la décision de la commission permanente, qui, en tout état de cause, défendra la liberté d'enseignement. Une telle entreprise demandera un temps assez long. Tant qu'elle n'aura pas abouti, la commission permanente exigera l'application des lois. Ellle réclame à nouveau le règlement rapide des conflits en cours.* »

LIBERTÉ

« La liberté de l'enseignement doit être maintenue. » *C'est M. Jacques Chirac qui le dit. Qu'est-ce que la liberté ? En l'occurrence c'est de l'argent.*

L'enseignement privé a besoin d'argent. De quel argent ? De l'argent public.

Comme les partisans de l'enseignement privé, tous les smicards et tous les chômeurs sont épris de liberté.

PIERRE TREY.

• Dans les milieux politiques

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La mort lente par asphyxie rapide

« *Ahuri* », « *médusé* », « *consterné* », « *irrité* », « *scandalisé* » : M. Jean-Claude Gaudin est passé par toutes les couleurs de L'adjectif. Il en a le souffle coupé. Quoi ! M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale,prétend pousser l'enseignement libre à l'« *asphyxie rapide* » ? Il veut « *tuer nos établissements* » et pas seulement les collèges catholiques, mais encore les protestants et les écoles juives. M. Gaudin a fait ses études à Marseille, dans un collège du sixième arrondissement. Cet établissement-là, comme les autres, est voué à la disparition, dit-il, car, le centre des villes se dépeuplant, il ne pourra plus recruter, si M. Savary tient bon, que dans une zone géographique limitée.

Le député de Marseille ne comprend pas. M. Gaston Defferre, maire de la ville, « *donne très largement* » à l'enseignement libre, et M. Pierre Mauroy, maire de Lille, en fait autant dans sa cité. S'ils ne « payaient » pas, « *des milliers de familles se dresseraient contre eux* » et leur feraient payer cher cette pingrerie aux élections municipales.

Pour l'heure, M. Gaudin et ses collègues de l'opposition ont décidé d'effectuer une démarche auprès du chef de l'Etat. M. Claude Labbé et lui-même ont adressé une lettre à M. François Mitterrand dans laquelle ils demandent à être reçus afin de « *préciser (leurs) positions face aux menaces que font peser sur la liberté de l'enseignement les projets* » annoncés par M. Savary. MM. Labbé et Gaudin assurent le président de la République de leur « *haute considération* », bien poliment. L'enveloppe fermée, le pli transmis, on peut parler sur un autre ton.

Le projet Savary, c'est « *l'étatisation* », un « *arrêt de mort pour la liberté de l'enseignement* ». Non pas le couperet de la guillotine, précise M. Labbé, mais le « *garrot* », l'étranglement calculé pour durer, la mort lente. M. Philippe Seguin, député R.P.R. des Vosges, lui, a suggéré de déposer une motion de censure qui aurait pu être discutée aux alentours du 23, 24 ou 25 décembre. Pourquoi pas pendant la nuit de Noël ? Après tout, remarque M. Seguin, « *l'enseignement libre vaut bien une messe de minuit* ». Hélas, les députés de l'opposition sont des gens comme les autres. Ils aspirent au repos et à la vie de famille. Point de motion de censure. La riposte sera, faute de combattant, « *graduée* », comme dit M. Labbé.

« *Il n'y a pas de quoi lever les bras au ciel* », estime pour sa part M. André Lajoinie, président du groupe communiste, que cette agitation ne touche guère. Il juge « *exagérée* » la « *levée de boucliers de la droite* ». M. Claude Estier, député de Paris, porte-parole du groupe socialiste, s'étonne que les dirigeants de l'enseignement privé refusent toute offre de négociation et nient « *le principe même de la négociation* ». Quant à M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste, il s'excuse d'être contraint à un mauvais jeu de mots : « *Voilà que M. Labbé découvre l'école publique !* ».

J.-Y. L.

Au R.P.R. : « le garrot »

A l'ouverture du Conseil de Paris, mardi 21 octobre, M. Jacques Chirac a estimé que « *les propositions de négociations présentées par le ministre de l'éducation nationale, sous une forme banale et ambiguë, constituent en réalité le début d'un processus d'étatisation complète de l'enseignement privé* ». Le maire de Paris voit dans les propositions de M. Savary la remise en cause des « *trois fondements de la liberté d'enseigner et d'éduquer : le libre choix de l'école par les parents, le caractère propre de l'enseignement privé, l'autonomie de gestion des établissements* ».

Au terme de la réunion du groupe parlementaire R.P.R. à l'Assemblée nationale, ce même mardi, le président de groupe, M. Claude Labbé, a dénoncé ce qu'il appelle « *un arrêt de mort pour la liberté de l'enseignement* ». Une mort progressive, car « *ce n'est pas la guillotine, mais le garrot* ». M. Labbé estime que les propositions du ministre portent atteinte « *aux libertés fondamentales de la V[e] République, et même de la République tout court* ». Le gouvernement, selon lui, a cédé aux « *pesanteurs de la mécanique socialiste* ».

Mme Hélène Missoffe, secrétaire générale de l'association parlementaire pour la défense de l'enseignement libre, qui regroupe quelque trois cents députés et sénateurs, a souligné que « *rien de ce qui est prévu n'allégera les charges de l'enseignement public, et aggravera au contraire celles de l'enseignement privé* ». Si elle a admis que, dans les propositions Savary, « *la carte scolaire est desserrée* », elle redoute que les établissements privés n'aient plus leur mot à dire dans leur propre gestion lorsque « *la majorité aura la majorité* » dans les commissions tripartites.

M. Guy Guermeur, ancien député R.P.R. et auteur de la loi de 1977 sur l'enseignement libre, estime, pour sa part, que les propositions de négociation sont « *un piège* », dissimulant une volonté arrêtée de « *supprimer le dualisme scolaire* » derrière « *un fatras d'intentions contradictoires et de dispositions obscures* ». Il s'agit, selon M. Guermeur, « *d'opérer sous anesthésie* » pour instaurer un « *monopole d'Etat* ».

M. Philippe Malaud, président du Centre national des indépendants et paysans, dénonce, dans un communiqué, l'« *opération d'asphyxie* » menée par M. Savary, et rappelle que le CNIP est, par principe, partisan de la concurrence, « *seule garantie du bon service de l'utilisateur* ». M. Malaud estime que l'enseignement public a pris une « *orientation souvent sectaire, marxiste et antinationale* » incompatible avec la vraie laïcité.

L'Union nationale interuniversitaire (UNI), mouvement qui lutte contre le marxisme à l'Université, dénonce, dans les projets de M. Savary, une « *entreprise de destruction de la liberté de l'enseignement* » et des « *menées indignes des traditions scolaires de la France.*

Au P.S. : une occasion à saisir

Pour M. Jean-Louis Piednoir, délégué national du parti socialiste à l'éducation nationale, « *il ne s'agit pas de propositions à prendre ou à laisser, mais d'une base de négociations* ». Il souligne que « *le parti socialiste n'est pas favorable à l'existence de réseaux scolaires différents financés par l'Etat. A la pluralité du système éducatif, il préfère l'existence d'un seul système public unifié et laïc de l'éducation nationale* ». M. Piednoir observe que « *la nécessaire autonomie des établissements d'enseignement ne saurait être confondue avec l'atomisation du service public* ». Il conclut : « *Une occasion est donnée de faire, pour le plus grand bien des enfants et des jeunes, un grand pas dans l'amélioration de notre école. Il faut que tous les interlocuteurs la saisissent.* »

Au cœur de la négociation : l'établissement d'intérêt public

Le nouveau dispositif proposé par M. Alain Savary fondé sur des « *établissements d'intérêt public* » sera-t-il, entre les représentants de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé, l'occasion d'une discorde persistante, voire d'un divorce irrémédiable, ou au contraire le terrain de négociations d'où pourrait sortir une formule amendée acceptable par tous ?

En présentant, le 20 décembre, cette innovation juridique, le ministère indiquait qu'elle s'inspirait de la notion de « groupement d'intérêt public » (GIP) qui figure dans la loi du 15 juillet, dite « d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France ».

L'article 21 de cette loi prévoit notamment : « *Des groupements d'intérêt public, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, peuvent être constitués entre des établissments publics ayant une activité de recherche et de développement technologique, entre l'un ou plusieurs d'entre eux et une ou plusieurs personnes morales de droit public ou de droit privé pour exercer ensemble, pendant une durée déterminée, des activités de recherche ou de développement technologique, ou gérer des équipements d'intérêt commun nécessaires à ces activités.* »

Au Secrétariat général de l'enseignement catholique, on trouve, pour le moment, bien téméraire et vague l'idée de « s'inspirer » de cette notion de GIP. Un point suscite, en tout cas, une opposition résolue : le principe du *fait majoritaire* concédé à la puissance publique dans le GIP. La loi le précise en ces termes pour ce qui est de la recherche : « *Les personnes morales de droit public, les entreprises nationales et les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public doivent disposer ensemble de la majorité des voix dans l'assemblée du groupement et dans le conseil d'administration qu'elles désignent.* »

Non moins important, le caractère temporaire d'un éventuel établissement d'intérêt public calqué sur le modèle du GIP : « *Il nous fait peur* », affirme un responsable du secrétariat général de l'enseignement catholique.

Un débat juridique ?

Si les responsables de l'enseignement catholique admettent volontiers que des dispositions soient prises — ou confortées quand elles existent déjà — pour contrôler l'usage des fonds publics versés à l'enseignement privé, ils se défient, en revanche, de tout type de dispositif qui les priverait « *de toute la liberté d'organisation* ». Entendez : ce qui concerne la vie des établissements, les enseignements et le maintien des principes moraux et spirituels jugés fondamentaux. Refuser d'appliquer « *toute liberté d'orgnisation* » autoriserait-il à en abandonner en cours de négociations une partie ? Laquelle ? Selon quelles modalités juridiques ? Ces questions devraient être au cœur de la négociation... quand elle aura lieu.

Débat exclusivement juridique ? Certes non. S'il était besoin de le prouver il suffirait de se reporter avec une attention renouvelée aux débats qui ont précédé à l'Assemblée nationale l'adoption de la loi du 15 juillet. M. Robert Galley, député R.P.R. de l'Aube, avait ainsi critiqué la notion de GIP : « *Je considère qu'il est particulièrement choquant de tenter d'introduire dans la législation française une mesure qui réserve les facilités et les perspectives d'avenir d'un nouveau type de groupement dont j'ai dit qu'il était favorable aux seuls rassemblements de personnes morales et d'entreprises nationales, au sein desquels la majorité des voix serait détenue par les pouvoirs publics directement ou indirectement.* »

« *Le fait,* ajoutait M. Galley, *que vous réserviez l'application d'une disposition heureuse qui permet aux gens de se grouper et de travailler ensemble aux seuls groupements où l'Etat détient la majorité m'a rappelé tel passage du Projet socialiste qui laisse entendre que le but ultime de votre action, monsieur le ministre d'Etat, est la transformation socialiste de notre société.* »

Le député de l'Aube pourrait aujourd'hui « prêter » ses propres paroles à tel responsable de l'enseignement catholique et M. Savary emprunter sa réponse à celle que faisait au député de l'Aube le ministre de la recherche et de l'industrie : « *Je suis extrêmement surpris... de vous entendre évoquer avec des tremblements dans la voix le projet socialiste, qui contient pourtant beaucoup de choses raisonnables.* »

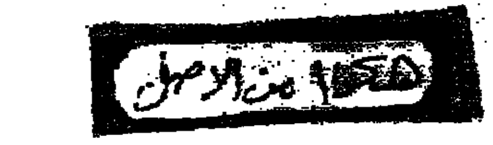
MICHEL KAJMAN.

Quatorze communes du Finistère s'engagent à honorer les contrats d'association

Quatorze communes du Finistère à majorité de gauche qui refusaient de participer aux dépenses de fonctionnement d'écoles primaires privées sous contrat d'association viennent de mettre fin au litige qui les opposait à ces établissements en s'engageant à inscrire à leur budget 1983 les crédits nécessaires à cette prise en charge.

Ces communes sont situées dans le diocèse de Quimper et comptent une quarantaine d'écoles, dont vingt-trois à Brest, avec lesquelles il n'y a donc plus de contentieux. Parmi les autres municipalités concernées figurent, notamment, celles de Morlaix, Concarneau et Guilvinec.

Au total, sur trente-six mille neuf cents communes, il en reste une trentaine qui refusent encore de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles primaires sous contrat d'association. Ce qui porte à moins de cent cinquante le nombre d'écoles concernées, soit 10 % des mille quatre cent quatre-vingt-quinze écoles de premier degré sous contrat d'association.



ÉDUCATIF

Le dialogue reste possible

(Suite de la première page.)

Après avoir revendiqué pendant des années que l'enseignement public prenne pour modèle ce qui a fait le succès de l'enseignement privé, l'enseignement catholique se place, aujourd'hui, en contradiction avec lui-même en refusant de partager son bien avec d'autres.

Il rejette en bloc tout ce qui s'annonçait comme négociable. Par exemple, à propos du statut juridique des futurs « établissements d'intérêt public », il déduit de la présence de trois partenaires (l'Etat, les collectivités locales, l'association propriétaire des locaux) le fait que les catholiques seraient inéluctablement minoritaires.

Or rien n'est décidé sur ce point. Il n'est pas exclu même que l'établissement privé sous contrat, devenu établissement d'intérêt public, soit lui-même considéré comme personnalité publique et donc éventuellement considéré pour plus d'un tiers dans la répartition des diverses représentativités. Voilà un objet de négociation. Tout comme la carte scolaire, la constitution des équipes éducatives, la gestion et le projet éducatif des établissements. Il n'est pas inutile de rappeler que, en 1977, alors que l'éventualité de l'arrivée de la gauche au pouvoir était dans l'air, le secrétariat général de l'enseignement catholique avait lui-même envisagé (1) de participer à un « *service national d'éducation comprenant, aux côtés des établissements publics, des établissements privés investis d'une mission de service public* ». Cette conception – jugée comme une main tendue au P.S. – supposait la mise en place d'une « *carte scolaire concertée* » et le « *décloisonnement des deux enseignements* ».

Comment expliquer aujourd'hui ces contradictions ? Comme les évêques, d'un certain point de vue, les états-majors de l'enseignement catholique se disent « *poussés par la base* ». Ils ne peuvent stratégiquement pas rompre brutalement avec leur image et leur comportement traditionnel vis-à-vis de l'opinion. Poussés aussi par les partis politiques de l'opposition, trop heureux de monter au créneau en période préélectorale. Jusqu'à la mauvaise foi du reproche lancé par les défenseurs de l'enseignement privé à M. Savary d'avoir pris position en cette période politique. Que n'auraient-ils pas crié au manque de courage s'il s'était tu.

Relevons au passage que la « *menace de la mort* » de l'enseignement privé, agitée lors des deux campagnes électorales de 1981, n'a pas pesé d'un poids déterminant sur les résultats du scrutin. Au contraire. « *La balle,* affirment aujourd'hui des responsables de l'enseignement catholique, *est dans le camp du gouvernement.* » De leur côté, qui aura le dessus, de la foi ou de la mauvaise foi ?

CATHERINE ARDITTI et CHARLES VIAL.

(1) Document présenté par les secrétaires généraux de l'enseignement catholique. *Le Monde* du 17 mai 1977, repris dans « L'enseignement catholique face à l'avenir ».

LES LOIS REPÈRES

● **10 mai 1806 :monopole de l'Université impériale.**

● **Loi Guizot du 28 juin 1833 :** ***liberté de l'enseignement primaire.***

● **Loi du 15 mars 1850, dite loi Falloux : liberté de l'enseignement secondaire.**

● **Loi du 12 juillet 1875 : liberté de l'enseignement supérieur.**

● **Parmi les lois Ferry :**

● **27 février 1880 : les évêques et les pasteurs ne pourront plus faire partie du Conseil supérieur de l'instruction publique ;**

● **18 mars 1880 : le monopole de l'Etat est institué pour la collation des grades (attribution de diplômes) ;**

● **16 juin 1881 : suppression du régime de libre obédience pour avoir le droit d'enseigner ;**

● **28 mars 1882 : laïcité ;**

● **30 octobre 1886 : laïcisation du personnel enseignant dans le primaire.**

● **Loi du 7 juillet 1904 : interdiction aux congrégations d'enseigner.**

● **Loi du 9 décembre 1905 : séparation des Eglises et de l'Etat.**

● **Loi Astier du 25 juillet 1919 : les écoles techniques privées peuvent être subventionnées par l'Etat.**

Sous le régime de Vichy...

- Les membres des congrégations ont à nouveau le droit d'enseigner (1940).

- Les élèves des écoles libres peuvent bénéficier de la caisse des écoles (1940).

- Les devoirs envers Dieu sont rétablis dans les programmes des écoles primaires (1940).

● Les municipalités sont autorisées à subventionner les écoles libres (1941).

● Des bourses peuvent être attribuées aux élèves de l'enseignement privé (1941).

● Une subvention de 400 millions de francs est allouée aux écoles libres (1941).

...et après l'occupation

● 1945 : abrogation des lois scolaires de Vichy et suppression des subventions à l'enseignement libre.

● Décret Poinsot-Chapuis (23 mai 1948) : une aide indiecte de l'Etat aux parents d'élèves de l'école libre est autorisée.

● Loi Marie du 21 septembre 1951 : le bénéfice des bourses d'Etat est étendu aux élèves des écoles libres.

● Loi Barangé du 28 septembre 1951 : une allocation de 1 000 francs par enfant et par trimestre est versée aux associations de parents, pour les élèves des établissements privés, et au conseil général indirectement pour les élèves de l'école publique.

● Loi Debré du 31 décembre 1959 : le régime des contrats est institué entre les établissements scolaires privés et l'Etat. Ces établissements ont le choix entre soit être intégrés au service public, soit ne rien changer à leurs relations avec l'Etat (allocation Barangé, contrôle pédagogique), soit conclure un contrat qui peut être « simple » ou d'« association ».

● Loi du 1er janvier 1971 : les contrats simples sont pérennisés (alors qu'ils devaient initialement disparaître neuf ans après la loi Debré) à titre définitif pour le primaire, jusqu'en 1979 pour le secondaire.

● Loi Guermeur, du 25 novembre 1977 : l'aide de l'Etat à l'enseignement privé sous contrat est accrue par l'attribution aux enseignants des mêmes avantages sociaux et de carrière qu'à ceux du secteur public, par des précisions sur le forfait de fonctionnement versées par la collectivité publique aux écoles primaires sous contrat d'association, par le renforcement du pouvoir des chefs *d'établissement privé en matière de* recrutement des maîtres, par le versement de crédits pour la formation des enseignants et aussi pour la construction d'ateliers dans les collèges privés.

MÉDECINE

AVANT LA RÉUNION D'« ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ »

Trois mille cinq cents médecins hospitaliers ont signé une pétition contre les projets gouvernementaux

Sur le thème « Votre santé est un danger », l'association Solidarité santé (1) qu'animent les docteurs Jean-Marie Lefebvre, Marc Henry et le professeur Bernard Debré, souhaitent alerter l'opinion et les milieux de la santé sur « *la plus grande menace qui ait jamais plané sur la profession médicale* ».

En ce sens, les responsables de l'association vont adresser cinquante mille lettres aux professionnels de la santé, un texte dans lequel ils soulignent la menace que fait peser, selon eux, le gouvernement sur le système sanitaire, notamment par « *l'augmentation du nombre des centres de santé intégrés, l'extension du secteur mutualiste, la mise en place d'expériences de soins gratuits, la généralisation du tiers payant, la transformation profonde du secteur hospitalier* ».

Des affiches reprenant ces thèmes seront adressées aux médecins praticiens afin qu'ils les exposent dans leurs cabinets, des dépliants leur seront également envoyés et des messages *publicitaires seront insérés* dans la presse. « *Nous sommes cent quatre-vingt mille professionnels qui avons les même valeurs à défendre* », souligne la lettre adressée aux médecins de ville. « *Le couperet tombera demain si nous ne faisons rien aujourd'hui.* »

Le professeur Bernard Debré a, d'autre part, souligné que la protestation contre les réformes engagées par le gouvernement prend de l'ampleur dans les hôpitaux. Solidarité médicale, qui l'anime, a d'ores et déjà, recueilli 200 000 F pour financer une campagne d'information. A propos, notamment, de la « départementalisation » des hôpitaux, le professeur Debré a souligné que les dernières modifications aux projets initiaux annoncées par les pouvoirs publics (*le Monde* du 21 décembre) ne portaient nullement sur le fond, et qu'il était exclu, selon lui, « *de se contenter d'un délai de grâce de quelques mois ou de quelques années* ».

Sur ce point, une pétition circule dans les hôpitaux. Publiée cette semaine par *le Figaro-Magazine*, elle a déjà recueilli, selon le professeur Debré, trois mille cinq cents signatures de médecins hospitaliers. Dans cette pétition, les signataires :

« *– Mettent solennellement en garde les Françaises et les Français contre le danger que fait courir au fonctionnement des hôpitaux le projet de décret du ministre de la santé supprimant les chefs de service responsables nommés par leurs pairs ;*

» *– Estiment que l'élection, telle qu'elle est prévue, des médecins hospitaliers au poste de chef de département par un corps électoral médical et non médical ne saurait offrir les garanties de compétence que les malades sont en droit d'exiger ;*

» *– Demandent, en conséquence, au gouvernement de retirer son projet de décret ;*

» *– Estiment qu'une modification éventuelle des structures hospitalières ne doit pas être imposée, mais ne peut résulter que d'une action concertée et diversifiée des médecins hospitaliers eux-mêmes. Une modification identique ne pouvant d'ailleurs convenir ni à tous les services ni à tous les hopitaux.* »

Sur cet ensemble de questions – médecine de ville et problèmes hospitaliers, – Solidarité santé réunira, le 30 janvier, sous un chapiteau dressé square de Choisy, à Paris (13e), des « états généraux de la santé » qui devraient rassembler l'ensemble des opposants à la politique sanitaire du gouvernement.

(1) B.P. 259, 75264 Paris Cedex 06.



SOCIÉTÉ

Les refoulements d'étrangers

(Suite de la première page.)

Une situation dont M. Chadli Bendjedid s'est fait l'écho, vendredi 17 décembre, à l'Élysée et qui explique la rapidité avec laquelle la mission de MM. Grimaud et Scheer a été décidée.

Tandis que se noue de l'autre côté de la Méditerranée ce dialogue diplomatique, la bataille s'engage en France sur le terrain juridique. Parmi les arguments avancés à cette occasion, il en est un, relevé mardi 21 décembre au cours d'une conférence de presse par le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), qui consiste à soutenir que la nouvelle réglementation devrait s'appliquer à tous... sauf aux Algériens. Voici pourquoi : depuis le 27 décembre 1968, Paris et Alger sont liés par un accord dont l'article 9 prévoit que « *les ressortissants algériens venant en France pour d'autres raisons que celle d'y exercer une activité professionnelle salariée sont admis, sans formalité, à résider sur le territoire français, pour un séjour ne dépassant pas trois mois, sur simple présentation d'un passeport* ».

Dispositions continuellement violées lorsqu'on songe qu'un Algérien qui se présente aujourd'hui à la frontière française est automatiquement refoulé si, en plus du passeport, il ne présente pas un certificat garantissant son hébergement dans une famille amie. Ainsi, l'accord de 1968 est-il transgressé, accord qui a pourtant une valeur d'engagement international, supérieur, juridiquement, au décret qui institue ce certificat d'hébergement.

Il n'est pas surprenant que les critiques se soient cristallisées autour de ce certificat que doit produire tout étranger en « *visite privée* », dès lors qu'on n'exige pas de lui un visa. Non prévu par la loi, institué par décret, ce certificat d'hébergement a fait l'objet d'une circulaire ministérielle, un cheminement administratif classique qui ne mériterait pas d'être mentionné s'il ne démontrait de manière édifiante que, dans de pareils cas, c'est souvent l'administration... qui fait la loi.

Voilà une loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, votée avec les scrupules et les réticences que l'on sait par une majorité de gauche nouvellement élue. Ce texte, daté du 29 octobre 1981, ne mentionne pas le certificat d'hébergement. Il précise seulement que, pour entrer en France, tout étranger doit être muni de documents relatifs aux « *conditions de son séjour* ». Formule lénifiante qui, lorsqu'on se reporte au décret publié sept mois plus tard, le 27 mai 1982, apparaît beaucoup moins innocente. Car ce décret crée non seulement un certificat d'hébergement, mais il précise aussi que ce document peut être refusé par le maire si ce dernier estime, après vérification, que l'étranger « *ne peut être hébergé* [en France] *dans des conditions normales* ».

Les pouvoirs de l'administration

Trois mois encore, et ce sera la circulaire du 31 août, plus restrictive que le décret, puisqu'elle précise que les maires peuvent refuser leur visa s'il apparaît « *notamment* » que l'étranger ne peut être hébergé en France dans des conditions normales. Avec ce « *notamment* », la circulaire prévoit donc des possibilités de refus qui ne figurent pas dans le décret, lequel ne parle, lui, que de « *conditions normales* ». Ainsi, sous pratiquement n'importe quel prétexte, les maires peuvent s'opposer, comme bon leur chante, à l'entrée et au séjour des étrangers en France, même s'il s'agit de séjours touristiques ou de visites familiales. Que beaucoup d'élus ne se soient pas privés d'agir ainsi explique la détérioration des relations franco-algériennes.

Devant la tournure prise par les événements, le GISTI a saisi le Conseil d'État, espérant obtenir l'annulation de la circulaire du 31 août, qui a cela de particulier qu'elle n'a jamais été publiée, bien qu'elle serve de base juridique pour refouler quotidiennement les étrangers. Le secret qui entoure cette circulaire est apparemment si important à préserver que le cabinet du ministre de l'intérieur refuse de la communiquer aux journalistes qui la demandent, cela en dépit de la loi sur le libre accès aux documents administratifs.

Il faut dire que ce texte est une illustration saisissante des pouvoirs que s'arroge l'administration. Alors que la loi interdit le rapatriement forcé des étrangers refoulés « *avant l'expiration du délai d'un jour franc* », cette circulaire affirme au contraire qu'il « *apparaît difficile de leur accorder le bénéfice de ce délai de manière automatique* ». Conséquence : l'étranger dans cette situation doit obligatoirement présenter « *une demande écrite et motivée* » pour bénéficier de ce droit, demande écrite que la loi ne prévoit pas et qui ne risque pas de submerger l'administration, s'agissant de personnes qui ignorent leurs droits et qui, pour la plupart, ne parlent pas français.

Avec la Ligue des droits de l'homme et d'autres associations, comme la CIMADE (Service œcuménique d'entraide) et France-Terre d'asile, le GISTI réclame aussi l'annulation du décret du 27 mai. D'autres motifs de droit sont invoqués, dont certains ne manquent pas de pertinence et qui, révélés, comme ces demandes d'annulation, à l'heure où les émissaires de M. Mitterrand sont à Alger, pourraient peser dans la négociation.

BERTRAND LE GENDRE.

Les ressortissants latino-américains peuvent se présenter aux frontières sans visa de sortie

Les ressortissants latino-américains installés en France peuvent se présenter aux frontières sans visa de sortie. La suppression de ce document avait été annoncée le 14 décembre par M. François Mitterrand (*le Monde* du 16 décembre). Mais les Latino-Américains, qui avaient espéré que cette décision entrerait immédiatement dans les faits, ont été, pour certains échaudés.

La situation, en réalité, est la suivante : depuis le samedi 18 décembre, la police de l'air et des frontières a l'ordre de laisser passer les Latino-Américains qui quittent la France sans visa de sortie. En revanche, les préfectures continuent de délivrer ces visas aux ressortissants des pays d'Amérique latin qui se présentent à leurs guichets, sans leur indiquer que la PAF a pour instruction de leur laisser passer la frontière s'ils n'en sont pas munis.

Cette situation paradoxale devrait prendre fin dans quelques jours, des instructions étant sur le point d'être envoyées aux préfectures par le ministère de l'intérieur, afin que les Latino-Américains qui demandent des visas de sortie soient clairement avertis qu'ils n'en ont plus besoin.

Rappelons que si cette exemption de visa de sortie vaut pour tous les pays d'Amérique latine, y compris ceux de la zone caraïbe (Cuba, Jamaïque, Trinidad, etc.), cet exemption, décidée par M. Mitterrand, ne bénéficie pas aux autres nationalités.

La surveillance des centres d'accueil des personnes âgées

UNE COMMISSION SÉNATORIALE DE CONTROLE EST MISE EN PLACE

Une plainte pour coups et blessures a été déposée le 17 décembre au commissariat de Cachan (Val-de-Marne) par la fille d'une pensionnaire de centre de cure médicale Cousin-de-Méricourt. Cette plainte vise une employée du centre accusée d'avoir exercé des brutalités sur une femme de soixante-huit ans, Mme Cécile Vaillant.

A la mairie de Paris, on déclare que, « *en aucun cas, l'employée connue pour sa patience et son dévouement ne peut être accusée d'avoir volontairement provoqué la chute de Mme Vaillant* ».

D'autre part, la commission de contrôle des établissements chargés d'accueillir les personnes âgées, créée, le 17 décembre au Sénat sur l'initiative de M. Jean Cherioux, sénateur R.P.R. de Paris, devrait se mettre en place avant la fin de la semaine.

Ses membres ont été désignés, lundi 20 décembre, par le Sénat. Ce sont MM. Bonifay (P.S., Bouches-du-Rhône), Béranger (M.R.G., Yvelines), Bouneau (non inscrit, Landes), Cantegrit (R.P.R., Français de l'étranger), Ceccaldi-Pavard (Un. centr. Essonne), Cherioux (R.P.R. Paris), Colin (Un. centr. Essonne), Collet (R.P.R. Paris), Gerin (Un. centr. Rhône), Guillaumot (R.I. Yonne), Gambon (P.C. Essonne), Jung (Un. centr. Bas-Rhin), Louvot (R.I. Haute-Saône), Matraja (P.S. Bouches-du-Rhône), Madelain (Un. centr. Ille-et-Vilaine), Souvet (R.P.R. Doubs), Taittinger (R.I. Paris), Mmes Le Bellegou-Beguin (P.S. Var), Goldet (P.S. Paris) et Midy (P.C. Hauts-de-Seine).

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE REMBOURSEMENT DE L'I.V.G.

Les premières prises en charge de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité sociale n'interviendront pas avant quelques semaines, a précisé le ministère des droits de la femme. En effet, malgré la procédure d'urgence employée dans l'examen de la loi, il faut attendre l'élaboration et la publication des décrets d'application pour que la loi entre en vigueur.

« *Tout est actuellement mis en œuvre par l'ensemble des ministères concernés pour que cette date* (du début des prises en charge) *soit la plus proche possible*, déclare le ministère dans un communiqué publié mardi 21 décembre, au lendemain de l'adoption définitive, le 20 décembre, de la loi sur le remboursement de l'I.V.G.

SCIENCES

L'EXPÉDITION BRÉSILIENNE EST PARTIE POUR L'ANTARCTIQUE

Santos (*A.F.P.*). – Une expédition scientifique brésilienne est partie lundi 20 décembre du port brésilien de Santos pour l'Antarctique, afin d'affirmer son droit à pouvoir revendiquer une partie de ce continent délimité par le prolongement des méridiens passant par l'île Fernando-de-Noronha, dans l'océan Atlantique, et la localité de Lagoa, dans l'État de Rio-Grande-do-Sul (*le Monde* daté 12-13 décembre).

L'expédition, forte de quelque cent vingt personnes – des militaires et des scientifiques de l'université de Sao-Paulo, – s'est embarquée à bord de deux bâtiments, dont un navire polaire acheté au Danemark. Ce n'est, toutefois, qu'au cours d'un deuxième voyage que les Brésiliens projettent d'installer une base scientifique dans l'Antarctique.

DÉFENSE

A LA SNIAS

Le P.S. s'en prend à la politique sociale du général Mitterrand

De notre correspondant

Toulouse. – La fédération de la Haute-Garonne du parti socialiste a dénoncé la politique sociale pratiquée à la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS). « *Bien avant le 10 mai, les directions locales ont appliqué une politique de relations sociales où la ségrégation, la répression, la marginalisation des militants et responsables de la C.F.D.T., de la C.G.T., du parti socialiste et du parti communiste étaient la ligne de conduite* », ont estimé les représentants fédéraux du P.S.

Dénonçant, à la suite des syndicats C.F.D.T. et C.G.T., la SNIAS comme laboratoire du C.N.P.F., le parti socialiste a mis en cause le R.P.R., accusé de noyauter les syndicats réformistes, notamment Force ouvrière, et de contrôler l'embauche et les promotions au sein de l'entreprise. Arguant de documents juridiques datant de 1978 (condamnation de la SNIAS pour ségrégation syndicale), le parti socialiste de la Haute-Garonne accuse la direction de l'entreprise – dont le président est le général Jacques Mitterrand, frère du chef de l'État – de pratiquer des promotions sélectives. De plus, à la suite de la signature d'un contrat de solidarité, les postes techniques libérés seraient tous pourvus par des personnels appartenant au « *bon syndicat* », les militants R.P.R. bénéficiant, à l'occasion, de « *promotions fulgurantes* ».

Le parti socialiste met en cause une partie de la hiérarchie de l'entreprise, qui ne respecterait pas les orientations de la politique sociale du gouvernement. « *Cela ne peut plus durer* », déclare le P.S., qui « *récuse l'utilisation de la formation et des crédits afférents (...) pour un conditionnement idéologique, notamment des agents de maîtrise* ». S'appuyant sur une citation de M. François Mitterrand, le parti socialiste a déclaré : « *La SNIAS ne saurait être en marge de la maison France. Le temps est révolu où le C.N.P.F. et la droite pouvaient dicter leurs lois.* »



SPORTS

A PARIS

La grande misère du centre sportif universitaire Jean-Sarraïlh

Construit en 1962 pour permettre aux étudiants de la région parisienne de pratiquer le sport, le Centre sportif universitaire Jean-Sarraïlh situé dans le quartier de Port-Royal, à Paris, connaît des difficultés financières et ses installations qui n'avaient pas été entretenues de 1962 à 1981 sont dans un état de délabrement.

« *Jean-Sarraïlh, c'est la pétaudière.* » M. Daniel Férault, conseiller technique auprès du ministre de l'éducation nationale, a le sens des formules-chocs. A propos des difficultés financières du lycée climatique et sportif de Font-Romeu (*le Monde* des 10 avril et 14-15 novembre), il parlait d'un « *Concorde pédagogique* ». Aujourd'hui il qualifie le Centre Jean-Sarraïlh de « *bateau ivre* ».

Trois des quatre salles omnisports ont du être fermées par l'administration pour des raisons de sécurité à la suite de la détérioration de leur parquet par les eaux de pluie. Les travaux de réfection des toitures ont été effectués d'octobre 1981 à mars 1982. Il en a coûté 935 000 F, mais les entrepreneurs n'avaient pas prévu, en employant des imperméabilisants combustibles, que ces toitures seraient détériorées par les jets de bouteilles et les mégots de cigarettes des résidents.

D'autres salles sont également dans un piteux état. Les pistes d'escrime sont hors d'usage ; les salles de musculation dépourvue de système de ventilation, et les bassins du tank d'aviron inutilisables. Douches et vestiaires sont délabrés. La salle des professeurs, détruite en partie depuis deux ans à la suite d'un incendie, est inutilisée. La piscine, qui est fissurée, a déjà failli être fermée, l'an dernier, pour des raisons de sécurité. Le centre médical ne fonctionne plus, faute de chauffage !

Conséquence directe : les activités physiques et sportives de près de dix mille étudiants qui fréquentent le centre chaque semaine sont gravement contrariées. Selon M. Jean Ginisty, coordonnateur pédagogique du centre, la situation a pour origine un « *manque de crédits chronique* ». Le déficit s'élève aujourd'hui à 900 000 F. Il faudrait 5 millions de francs pour effectuer les travaux indispensables. Et pour faire face aux dépenses de fonctionnement, il faudrait encore 3 millions de francs. On est loin du compte.

Le ministère de l'éducation nationale qui, après le ministère de la jeunesse et des sports, a désormais en charge le centre Jean-Sarraïlh a accordé une subvention annuelle de 735 000 F et a demandé aux utilisateurs – universités, Paris-Université-Club, Fédération nationale du sport universitaire et Union nationale du sport scolaire – d'y ajouter leur contribution, soit 329 000 F.

Pour M. Daniel Pérault, le manque d'argent n'est pas la seule cause des difficultés. « *Depuis sa création en 1962, le centre n'a pas de structures juridiques. Il n'a pas de conseil d'administration.* »

Les utilisateurs du centre ont lancé, auprès des étudiants, une pétition qui a recueilli deux mille cinq cents signatures. Ces étudiants n'étaient pourtant pas plus de vingt réunis, la semaine dernière, en assemblée générale pour mettre au point les modalités d'une manifestation, prévue pour le début de janvier, rue de Grenelle, devant le ministère de l'éducation nationale.

GILLES MARTINEAU.

POLICE

UN DÉCRET MODIFIE LE CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Un conflit entre policiers sur la transmission des procédures judiciaires

Lorsqu'un inspecteur de police, officier de police judiciaire, constate un délit ou une enquête peut-il en transmettre les procès-verbaux « *directement* » aux autorités judiciaires sans passer par la « *voie hiérarchique* » propre à la police nationale ? Oui, répondait jusqu'alors le code de procédure pénale. Ni oui ni non, dit-il désormais, depuis un décret paru au *Journal officiel* du 18 décembre.

Une modification qui ne clarifie guère ce qui, loin d'être un débat de casuiste entre juristes, touche à la définition essentielle des rapports entre police et justice ainsi qu'à celle des relations hiérarchiques au sein des services de police.

Selon l'article 19 du code de procédure pénale, « *les officiers de police judiciaire sont tenus d'informer sans délai le procureur de la République des crimes, délits et contraventions dont ils ont connaissance. Dès la clôture de leurs opérations, ils doivent lui faire parvenir directement l'original, ainsi qu'une copie certifiée conforme des procès-verbaux qu'ils ont dressés* ». De même, l'article D1 précise que « *dans le ressort de chaque tribunal, le procureur de la République et ses substituts ont seuls qualité pour diriger l'activité des officiers et agents de police judiciaire, par la voie, s'il y a lieu, de leurs supérieurs hiérarchiques* ».

C'est l'interprétation de ces articles qui est source de conflit entre inspecteurs et commissaires de police. Les seconds, utilisant l'article 1er du statut du corps des inspecteurs, qui les place « *sous l'autorité des commissaires de police* », estiment que les procédures doivent transiter par le « patron » du service : ainsi, le 12 mars 1980, une circulaire du directeur général de la police nationale, M. Jacques Solier, leur donna-t-elle raison, se prononçant pour une transmission par la seule « *voie hiérarchique* ».

Le Syndicat national autonome des policiers en civil (S.N.A.P.C.), majoritaire parmi les inspecteurs, se prononce au contraire pour une application à la lettre du code de procédure pénale, estimant qu'à juste raison il donne le pas à l'autorité judiciaire sur la hiérarchie policière et tend à responsabiliser les inspecteurs. Introduisant un recours en annulation de la circulaire Solier, il obtient gain de cause, pour des raisons de forme, devant le Conseil d'Etat, le 5 mai dernier. Depuis, il invite ses adhérents à signer leurs procès-verbaux, à les transmettre directement à l'autorité judiciaire et à se contenter d'en déposer un double sur le bureau du chef de service. Situation qui ne peut conduire qu'à la « *désorganisation de la police nationale* », estime M. Robert Naud, secrétaire général du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires. « *Si nous sommes responsables du service*, dit-il, *nous devons contrôler ce qui s'y fait.* »

C'est cette divergence que le décret paru au *Journal officiel* du 18 décembre veut clarifier. Il complète l'article D1 du code de procédure pénale par un alinéa selon lequel « *le chef de la formation coordonne l'exécution des opérations de police judiciaire effectuées dans son service et veille à la transmission des procès-verbaux aux autorités judiciaires* ». Formulation qui semble ne satisfaire ni les inspecteurs ni les commissaires. « *On sort d'une ambiguïté pour retomber dans une autre*, estime M. Naud. *Il faut qu'une circulaire d'application précise que la procédure doit avoir été vue et transmise par le chef de formation. Pourquoi ne pas avoir écrit, simplement, qu'il « assure » la transmission des procès-verbaux ?* » Quant à Gérard Munaut, secrétaire général du S.N.A.P.C., il est également « *insatisfait* » : « *Cela veut dire tout et rien. C'est une restriction par rapport au texte existant.* » Bref, le conflit de prérogatives risque fort de se poursuivre autour des modalités d'application du décret... – E. P.

FAITS DIVERS

A Louveciennes (Yvelines)

UNE DISCOTHÈQUE DÉTRUITE PAR UN INCENDIE

On ignorait encore, mercredi matin 22 décembre, l'origine de l'incendie qui a totalement détruit, la veille, la discothèque le *Pacha Club* et très gravement endommagé le restaurant de l'auberge du « Cœur Volant » à Louveciennes (Yvelines). Il a fallu plus d'une heure d'efforts à quarante sapeurs-pompiers pour maîtriser le sinistre. Les dégâts sont estimés à plusieurs millions de francs.

Si les policiers de Versailles ont longuement entendu M. Eddie Feingold, copropriétaire – avec son frère, M. Benno Feingold – des deux établissements qui comptent parmi les plus élégants de la région parisienne, ils se refusent toutefois, pour l'heure, à accréditer la thèse de l'incendie criminel, ne détenant pas encore les preuves d'un acte de malveillance.

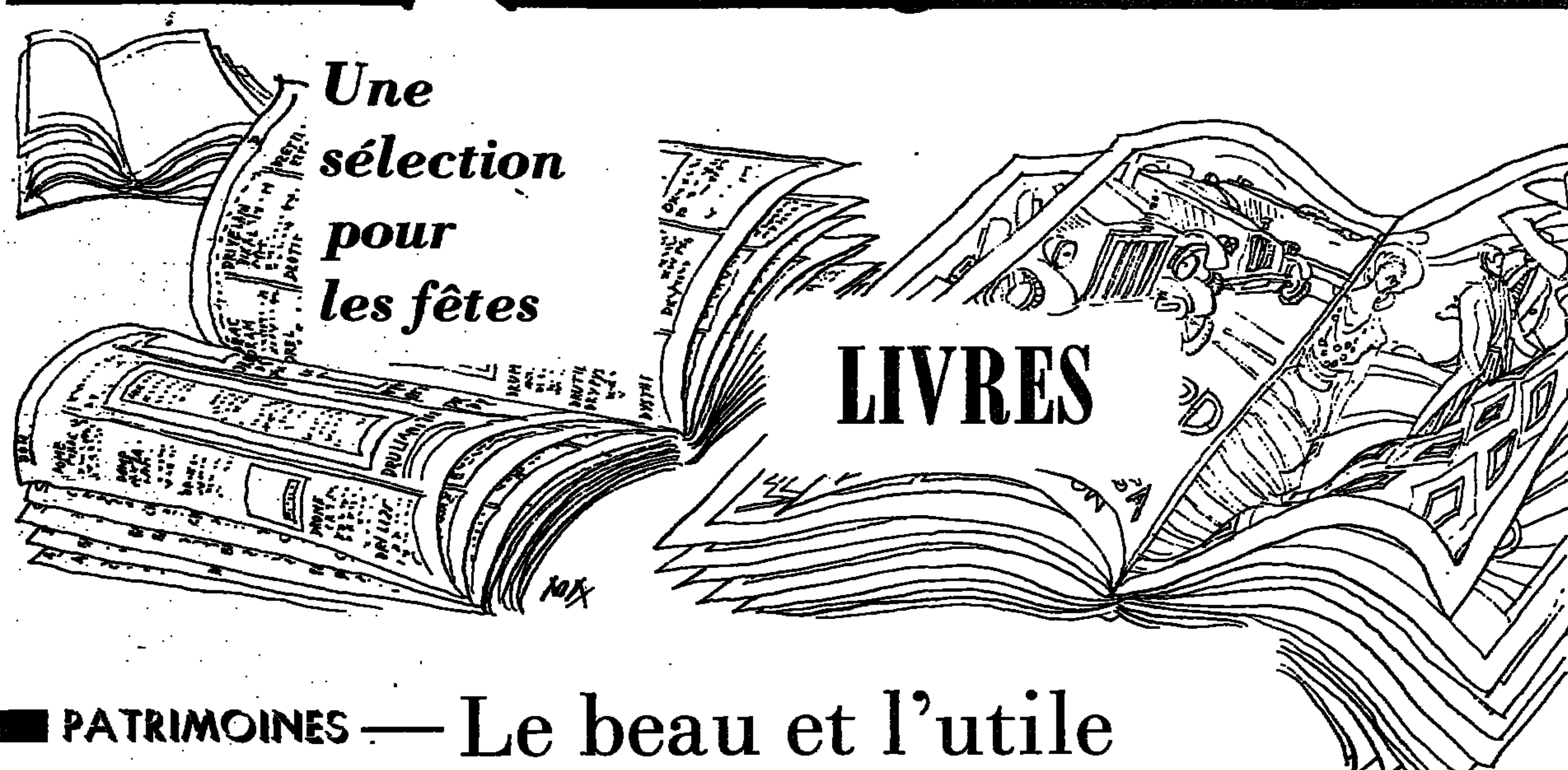
● *L'ancien boxeur Gratien Tonna* qui avait été interpellé lundi 20 décembre, à son domicile de Marseille en compagnie d'une prostituée (nos dernières éditions), a été inculpé, le lendemain, de proxénétisme et écroué à la prison des Baumettes.

● *Un cafetier de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne)*, M. Saïd Rahmouni, âgé de quarante-cinq ans, a été condamné, le 21 décembre, à cinq ans d'emprisonnement – dont quatre avec sursis – par les assises du Val-de-Marne, pour avoir tué l'un de ses clients, le 12 septembre 1981.

A l'heure de la fermeture, un groupe de consommateurs marocains avait refusé de quitter l'établissement. Se saisissant de son fusil de chasse, M. Rahmouni avait visé un jeune homme, âgé de vingt-cinq ans, Abderrahim Dahbi, qui brandissait une chaise dans sa direction.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES



PATRIMOINES — Le beau et l'utile

LE livre le plus utile et le livre le plus beau. Le livre le plus utile, c'est le Barnaud, autrement dit le *répertoire des musées et collections publiques de France*, qui est dû à Mme Germaine Barnaud et vient d'être publié par la Réunion des musées nationaux. Signalons au passage que ladite Réunion continue *ainsi une intelligente politique d'édition* marquée il y a peu par la parution dans la série « Notes et documents » de deux ouvrages du plus haut intérêt : *la Galerie espagnole de Louis-Philippe*, reconstituée par Mlle Jeannine Baticle, et la *Naissance du Louvre*, où Mme Yvonne Cantarel-Besson *retrace à travers* les documents d'archives *« la politique muséographique de la Révolution »*.

Le Barnaud vous donnera la liste de tous les musées de France (il y en a, départements d'outre-mer compris, mille trois cent soixante-quatre), avec leur adresse, leur numéro de téléphone, l'historique et l'analyse de *leurs collections, ainsi que* la bibliographie afférente. Aux musées classiques (nationaux, municipaux, classés, contrôlés), le répertoire ajoute les musées d'associations, les fondations, les dépôts lapidaires, les trésors d'églises, certains châteaux appartenant à l'état (Bussy-Rabutin, Chambord, etc.) et des monuments historiques de genres aussi différents que le beffroi du Gros-Horloge à Rouen et l'ancienne forge de Savignac en Dordogne.

Pour les musées eux-mêmes, la variété va du Musée du cheval de Saumur au Musée de la batellerie de Conflans-Sainte-Honorine, et du Musée du verre de Sars-Poteries au musée Jules-Verne de Nantes. Grâce au Barnaud, vous pourrez en outre faire *connaissance avec ces êtres supérieurs* entre tous, surtout en province, que sont les conservateurs. La liste complète vous en est donnée, et, si le cœur vous en dit, vous saurez que sur les quatre-vingt-trois musées parisiens deux au moins attendent leur ange gardien : le musée Lénine et le musée Dupuytren.

Quant au plus beau livre, qui est aussi un livre fort utile et répare un injuste oubli, c'est le *Paul Iribe qu'une équipe heureusement inspirée* vient de publier aux éditions Denoël. Fils d'un personnage fort extravagant (il fut l'un des deux ingénieurs qui déboulonnèrent la colonne Vendôme, se fit un temps planteur à Madagascar, *se mêla de Panama*), Paul Iribe, un gros garçon dont le physique évoquait à la fois le séminariste et le correcteur d'imprimerie, collabore très jeune aux journaux satiriques qui pullulent dans la presse de 1900 : *le Rire, le Cri de Paris, le Gavroche, le Fêtard, le Frou-Frou, le Tutu*, et bien sûr l'immortelle *Assiette au beurre*.

Polémiste né, dessinateur aussi habile à manier la couleur qu'à cerner d'un trait agile, un peu à la manière de Beardsley, les aplats de soie, Iribe fonde en 1906 son propre journal, *le Témoin*, où l'on peut lire la prose d'Henry Becque, Cocteau, Toulet, André Salmon, Jehan Rictus, et auquel collaborent, parmi de moindres seigneurs, Villemot, Galanis, Vallotton, Juan Gris et Lionel Feininger.

Ebène et galuchat

Le Témoin cesse de paraître en 1910, mais entre-temps, Iribe a consacré une plaquette à Nijinski, dessiné la couverture de *l'Œuvre*, la revue de Lugné-Poe, et, remarqué par l'illustre couturier, publié *les Robes de Paul Poiret racontées par Paul Iribe*. Il raconte Poiret (les planches sont superbes) et il vante les mérites des parfums Piver et Lubin, du Dubonnet, des grains de Vals, du pneu Continental et du « Pilozone du docteur Polacek ». Non content de créer sa propre agence de publicité, il *ouvre en 1912 un petit magasin de* décoration pour lequel il dessine des meubles, des bijoux et des tissus.

C'est là peut-être le moment le plus étonnant de la carrière d'Iribe. La rose des soieries à fil d'or tissées à Lyon, la chambre à coucher de Spinelly (une des grandes actrices de l'époque, les fauteuils curule et gondole, les commodes en galuchat, le bureau en ébène et placage de Macassar), la salle à manger de Jacques Doucet, tout cela, qui a été exécuté avant 1914, dit l'essentiel de ce qui deviendra le style art déco.

Précurseur dans le domaine de la décoration, Iribe l'est aussi pour l'affiche, et certaines des couvertures du *Témoin* manifestent déjà l'éloquence populaire des affiches de mai 1968.

La guerre survenue, Iribe se consacre au dessin patriotique et, la guerre terminée, il se fixe aux Etats-Unis. D'abord collaborateur de *Vogue* (en même temps que Georges Lepape), il est appelé à Hollywood par un des vice-présidents de la Paramount. Il dessine les robes de Gloria Swanson et de Bébé Daniels, et il est engagé comme décorateur artistique par Cecil B. de Mille *(« L'un des meilleurs directeurs artistiques que j'ai jamais eu »*, dira celui-ci), pour lequel il conçoit et fait exécuter, entreprise titanesque, les décors et les costumes des *Dix Commandements*.

Le tandem se retrouve en 1927 *pour le Roi des rois*, mais les deux hommes se brouillent, et Iribe, fort mécontent de l'Amérique et des Américains, revient à Paris où il sera l'une des plus fastueuses vedettes des Années folles. Il travaille pour Jeanne Lanvin, pour l'architecte Roux-Spitz, pour l'imprimeur Draeger, auquel il donne une *Défense du luxe*, pour les vins Nicolas — et c'est la fameuse série des albums *Blanc et rouge, Rose et noir, Bleu, blanc, rouge*. Pour Chanel surtout, avec laquelle il entretient une liaison ponctuée de tous les orages et de tous les caprices que l'on peut attendre de ce genre de personnage.

Les dernières années de sa vie, Iribe les consacrera à la politique, une politique tricolore et ultranationaliste, dont le support sera *le Témoin*, ressuscité en 1933 avec le concours de Jean Villemot. A l'antisémitisme près, le ton n'est pas très différent de celui de *l'Action française* et de *Gringoire*, et Iribe sera mieux inspiré en vantant les mérites des automobiles Ford et Mathis dans la *Revue des sports et du monde*, dont il prend la direction en 1934. Il meurt l'année suivante, au cours d'une partie de tennis, à Roquebrune, tout juste descendu du Train bleu. *« Un bien intéressant démon »*, disait Colette. Et Paul Morand, qui fut un de ses plus proches amis : *« Iribe étonna toujours tout le monde, comme il m'étonne ce soir, car c'est la première fois que je vois couché dans la bière un homme en costume de tennis. »*

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Germaine Barnaud. *Répertoire des musées et collections publiques de France.* Edition des musées nationaux, 80 F.

★ Raymond Bachollet, Daniel Bordet, Anne-Claude Lelieur. *Paul Iribe.* Editions Denoël, 450 F.

VARIETES — Portraits

PATRICK Ullmann a un amour tellement grand de la chanson qu'il a installé son atelier photographique sous l'Olympia, *dans* d'étonnantes *caves un peu* surréalistes. La belle fraternité qu'Ullmann entretient avec tous ceux qui chantent lui a donné l'idée d'un superbe album *(Têtes d'affiche)* où il raconte une histoire d'amitié et de tendresse, où il saisit en 116 rencontres et 116 photos autant de réalités.

Avec sa connaissance vécue de la chanson, Patrick Ullmann est allé chercher ces « têtes d'affiche » chez elles, parfois dans leur refuge, et naturellement ou presque par magie il leur a laissé leur liberté leur innocence ou leur spontanéité, il leur a rendu leurs singularités, leur fougue, leur humour ou leur folie douce.

Ullmann ne fait ni de l'épate ni de l'effet. Il plonge au plus secret de l'âme des hommes et des femmes qu'il photographie, il capte en poète les signes de leur vie, il offre en un saisissant raccourci comme un résumé de leur propre histoire.

L'album s'ouvre sur une image de Charles Trenet émouvante, presque tragique. Viennent ensuite la plupart de ceux qui font la chanson française (Ferré, Nougaro, Hubert-Félix Thiéfaine, Barbara, Balavoine, Bashung, Béart, Julien Clerc, Serge Gainsbourg, Jacques Higelin, Michel Jonasz, Alain Souchon, Francis Lalanne, Georges Moustaki, Renaud), et ceux qui sont encore peu connus.

Des notices biographiques solides et sensibles, écrites par Yann Plougastel font contrepoint à chaque photo. Enfin, une discographie détaillée de chaque chanteur complète utilement l'ouvrage. — C.F.

★ *Têtes d'affiche.* Préface de Maurice Fleuret. Ed. Clémence. 190 F.

THEATRE — Anniversaires

QUAND le rideau se referme définitivement, quand le noir se fait après la dernière représentation, il n'en reste rien de tangible. Restent les photos, ces instants fixés qui racontent une histoire, remontent aux racines d'une rencontre avec un spectacle.

Ce sont ces histoires, ces rencontres avec dix ans de théâtre, qui sont recueillies dans le livre consacré (Editions Temps Actuels) au *Festival d'automne à Paris (1972-1982)*, à travers une iconographie magnifique et des textes neufs. Images des représentations, présentation de leurs auteurs. Et on voit que le Festival d'automne n'a pas manqué grand monde parmi les inventeurs, les créateurs, les artistes qui font bouger l'art. Bob Wilson, Beckett, Meredith Monk, Robert Anton, Richard Foreman, Peter Stein, Klaus Grüber, Karge et Langhoff, Luca Ronconi, Georgio Strehler, Lioubimov... Arias, Copi, Jean-Marie Patte, Bruno Bayen, Georges Lavaudant, Patrice Chereau... Musique noire, musiques d'Asie, troupes de Kathakali, de No. Les traditions orientales rejoignent l'avant-garde occidentale, c'est ce qui apparaît de plus flagrant, de plus inattendu en somme, à côté de l'extraordinaire densité de la vie artistique, de sa diversité.

Les livres sur le théâtre ne remplacent pas le plaisir de la représentation, ils peuvent en raviver les souvenirs ; ils peuvent faire découvrir un passé qui n'a pas disparu. Les livres transmettent la mémoire de l'éphémère. Par simple juxtaposition de documents, le théâtre sort de son cadre factice et entre dans l'histoire.

Prenez l'histoire d'un couple célèbre par sa longue jeunesse : Madeleine Renaud - Jean-Louis Barrault. Madeleine Renaud est née avec le siècle, elle y est entrée à vingt ans, a connu son compagnon à trente, et, depuis, ils n'ont cessé de faire du théâtre ensemble, de se trouver ensemble mêlés — comme par hasard si le hasard n'était une simple farce du destin — aux événements de la vie. Ces éternels saltimbanques traversent la pauvreté et la richesse, la gloire et la guerre, la faveur et la défaveur des puissants, transbahutent d'un continent à l'autre une image du théâtre français, trimbalent d'un quartier de Paris à l'autre leurs immatériels trésors.

Renaud - Barrault, Paris notre siècle retrouve la magie d'une passion conjuguée, la replace dans son vrai cadre. Conçu par Joël Le Bon, présenté par Paul-Louis Mignon (aux éditions de Messine/Pierre Bergé), le livre organise autour du fameux couple le monde dans lequel il a vécu, évolué, créé. Il y a des noms célèbres au-delà des ans et de la mort, Edwige Feuillère, Maria Casarès, Paul *Claudel, Gérard Philipe, Dullin, Gabin*, Marie Bell... Il y a la Comédie-Française, l'Élysée-Montmartre, l'occupation, l'Odéon de 1968. Les photos témoignent. Les maquillages changent, le style des costumes et des décors aussi. Mais, sous les déguisements, derrière les rides, une vie farouche habite les corps et les visages : le théâtre.

C.G.

★ *Festival d'automne à Paris.* 350 p., 250 F.

★ *Renaud-Barrault, Paris notre siècle.* 230 p., 149 F.

MUSIQUE — Divas

LES mélomanes et discophiles assidus ont désormais à leur disposition un « Who's Who » des interprètes du vingtième siècle, qui rassemble mille neuf cents biographies d'artistes de toutes disciplines et plus de quatre cents fiches consacrées à des ensembles, du trio à l'orchestre et à l'opéra. Planté voisine avec Pommier, Mahler avec Malgoire, Landowska avec Leonhardt ; c'est dire l'étendue de ce *Dictionnaire*, réalisé par une équipe de douze musicologues et critiques sous la direction d'Alain Pâris, qui nous donne des notices précises et étendues, avec de sobres appréciations d'ensemble. On passe des heures à sauter de l'un à l'autre par association d'idées, et on est rarement déçu. Le chapitre initial présente de bonnes synthèses sur l'évolution de l'interprétation et les différentes écoles (1).

Les fanatiques de l'art lyrique y adjoindront l'*Encyclopédie des fabuleuses cantatrices de l'Opéra de Paris*, par Jean Gourret. Elles sont mille trois cents, de 1669 à nos jours. Beaucoup n'ont droit qu'à une simple mention de leurs rôles au palais Garnier, après les tableaux en pied des divas du passé. Une illustration riche et réjouissante alimente la ferveur et la nostalgie (2).

Cinquante-quatre romantiques

Une galerie de portraits moins nombreux (cinquante-quatre), mais plus développés, qui puise abondamment dans les textes des écrivains de l'époque, fait revivre *les Grands Interprètes romantiques*, de Rubini à Melchior, d'Habeneck à Weingartner, de Paganini à Busoni, en passant par Jenny Lind, Mary Garden, Lamoureux, Nikisch, Ysaye, Paderewski et bien d'autres. Un livre charmant, soutenu par le style primesautier de Claude Nanquette, qui excelle à découvrir la citation savoureuse et significative, sans pourchasser l'anecdote pour l'anecdote (3).

Pleins feux maintenant sur la Berganza (qui défend hautement sa Carmen ces jours-ci à l'Opéra-Comique), avec un album où d'admirables photos illustrent l'étude pleine de délicatesse et d'intuition de Sergio Segalini, qui définit parfaitement son caractère, sa personnalité et son art en retraçant cette carrière éblouissante et rectiligne (4).

Et, comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même, vous saurez tout de l'une de nos dernières divas, *la Vie et l'Amour d'une femme* (merci, Schumann), de Régine Crespin, un livre écrit ou dicté à la diable, mais sincère, pétulant et sympathique (5).

J.L.

(1) *Dictionnaire des interprètes*, 876 pages, 130 × 197, Éd. Robert-Laffont, coll. « Bouquins », 89 F.

(2) Éd. Menges, 320 pages, 225 × 275, relié toile, 240 F.

(3) Éd. Fayard, 368 pages, 130 × 210, relié toile, 135 F.

(4) Éd. Fayard, 112 pages, 218 × 280, relié toile, 150 F.

(5) Éd. Fayard, 320 pages, 152 × 235, 75 F.

CINEMA — Marlène

SUBLIME *Marlène* est le titre d'un magnifique album — bien fait pour les cadeaux de Noël — dans lequel Thierry de Navacelle, admirateur de la star, exprime au superlatif une fascination qu'il veut faire partager à ses lecteurs (1). On a déjà beaucoup écrit sur Marlène, tant il est vrai que cette femme, étonnante, représente un mythe dont la longévité s'est jouée du temps, du vieillissement.

Thierry de Navacelle, même s'il a lu les mémoires de son — de notre — idole, non publiées en France, n'apporte pas d'éléments nouveaux au récit de sa vie, de sa carrière exceptionnelle. Il célèbre le culte, il exalte la beauté, l'attrait érotique et le talent de celle qui existait déjà, avec une personnalité bien affirmée, avant Josef von Sternberg, mais sut profiter, intelligemment, de sa « lancée », sous sa direction au firmament d'Hollywood, pour organiser son propre destin, au cinéma, puis dans le tour de chant.

En fait, si cet album est un événement, il le doit aux photographies du collectionneur John Kobal, illustrant, *d'une manière effectivement sublime*, l'hommage du biographe fasciné. Photos de films, le plus souvent très rares, photos de tournage, photos conçues pour la publicité des studios : ce n'est pas l'iconographie habituelle mais la preuve irréfutable d'un métier, d'une fonction de star, entièrement assumée avec une énergie vitale, une lucidité que laisse voir, parfois, un sourire légèrement ironique surpris par l'objectif lors d'une séance de pause ou de répétition.

La relation de Marlène à son mythe est particulièrement significative dans *Femme ou démon (Destry rides again)*, actuellement repris à Paris (2). Tourné en 1939, par George Marshall, ce western à petit budget, en noir et blanc, marqua la rentrée de la vedette dont la cote s'était effondrée au box-office. Engagée par le producteur Joe Pasternak, malgré les réticences de la firme Universal, Marlène tient le rôle de Frenchy, une chanteuse de saloon associée aux manigances d'un chef de bandits.

Avec un entrain, un aplomb, phénoménaux, elle transforme son personnage sophistiqué (sans rien perdre de sa beauté) en « Madame Angot » du Far West, gagne au jeu le pantalon de Misha Auer, russe délirant, se bagarre comme une tigresse avec Una Merkel dans une envolée de jupons, reçoit le contenu d'un seau d'eau sur la tête, casse les bouteilles et les bibelots, déclare elle-même qu'elle n'est pas une « dame », et chante comme une commère de revue en se promenant sur le comptoir, *« The boys in the back room »* avec des sous-entendus parodiques. Fantaisiste déchaînée, elle prouve la diversité de ses dons de comédienne en mourant dans les bras de James Stewart, aide-shérif aux allures de justicier candide sorti de chez Frank Capra. Cette Marlène-là connut un immense succès populaire, confirmé, ensuite, par *la Maison des sept péchés* de Tay Garnett. Allez la voir, c'est un tel plaisir, une telle joie.

JACQUES SICLIER.

(1) Éditions Ramsay. 160 p. ill. 180 F.

(2) Voir les reprises

Une sélection

CINEMA

Britannia Hospital

DE LINDSAY ANDERSON

L'hôpital en folie, dans l'Angleterre des années 80, une contestation permanente va de pair avec l'immobilisme des institutions. Une galerie de potiches donne la réplique à des gauchistes déchaînés. Lindsay Anderson et son scénariste David Shervin (l'équipe de *If...*, de *O Luky Man !*) moquent un pays qui arrive mal à s'arracher aux illusions de « grandeur » ou de « révolution » et nous invitent à rire aux éclats d'une situation tragique, du blocage d'une société qui fut longtemps le modèle de la démocratie moderne.

Comédie érotique d'une nuit d'été

DE WOODY ALLEN

Woody Allen plus bergmanien que jamais, mais avec cette sophistication, cet humour juif new-yorkais, qui confèrent à ses films un ton différent. Se rencontrent un peu le Shakespeare du *Songe d'une nuit d'été*, le Bergman ironique de 1956 *(Sourires d'une nuit d'été)* et, en filigrane, le Renoir de *la Règle du jeu*. Un divertissement d'excellente compagnie.

Garbo toujours divine

Le retour au vieil Hollywood, du début du parlant jusqu'à la chute des années 50, ramène ou amène sur nos écrans trois films de Greta Garbo. Un classique : *la Reine Christine* (1934), Garbo une dernière fois amoureuse de l'homme fatal de la M.G.M., l'interprète de *la Grande Parade*, John Gilbert. Les « nouveautés » : *la Courtisane (Susan Lennox)*, la rencontre de celle qui n'est encore, en 1931, qu'une figure mythique du muet et du futur roi du parlant, le jeune Clark Gable ; *la Femme aux deux visages* (1941), l'adieu au cinéma de « Garbo qui rit », Garbo interprète de comédie américaine, qui ne retrouve pas tout à fait le succès de *Ninotchka*.

Yol

DE YILMAZ GÜNEY ET SERIF GÖREN

Palme d'or du dernier Festival de Cannes, la découverte de la Turquie « éternelle », prise au piège de ses traditions, par des prisonniers en permission. L'image non conformiste, non passéiste, d'un monde à transformer par un comédien-cinéaste, Yilmaz Güney, filmant de sa prison avec la complicité d'un autre cinéaste, Serif Gören, et achevant son montage en Suisse après avoir pu s'enfuir de Turquie.

Tom Jones

DE TONY RICHARDSON

Le roman d'Henry Fielding revu par l'équipe des « jeunes gens en colère » des années 50, Tony Richardson, réalisateur, et John Osborne, scénariste, avec le jeune Albert Finney jouant les Errol Flynn égrillards, « tombant » sans coup férir les plus ravissantes créatures, et deux super-comédiens britanniques, Dame Edith Evans, qui donne des ordres aux gallinacés, et George Devine, l'animateur du Royal Court Theatre de la grande époque, d'où sort un peu cette production, fortement marquée de l'humour et du sceau épique brechtiens.

La Boum 2

DE CLAUDE PINOTEAU

Lorsque Vic, seize ans, rencontre Philippe, dix-huit ans, tout dans son cœur fait « boum », et commence pour elle l'apprentissage de l'amour. Sur ce thème fragile qui prolonge celui de la première *Boum*, Danièle Thomson et Claude Pinoteau ont mis à l'heure de la pilule la vieille horloge du romantisme sentimental. Au coup de foudre succèdent les coups de cafard, et au ravissement, les malentendus et les brouilles éphémères. Les surprises du scénario, la justesse du trait et du vocabulaire, l'élégance de la mise en scène, le talent de Sophie Marceau et de ses partenaires concourent à la réussite de cette comédie qui, en ouvrant à Vic les portes du bonheur, fait également le nôtre.

E.T. l'extra-terrestre

DE STEVEN SPIELBERG

Les créatures venues d'autres planètes ne sont plus les « ennemis de l'extérieur », et le pouvoir des adultes sur la défensive s'effrite devant la volonté, la détermination des enfants, qui sont, pour Spielberg, les véritables humanistes d'aujourd'hui. E.T. n'est pas beau, mais cela n'a pas d'importance. Il a, par la grâce d'un film merveilleusement sentimental et optimiste, conquis tous les cœurs et donné, par ses aventures à la fois humanistes et dramatiques, une leçon de bonté, de tolérance. On n'en finira pas de l'aimer, lui et ses jeunes compagnons.

Une chambre en ville

DE JACQUES DEMY

Nantes dans les années 50. Chœurs d'opéra pour les luttes ouvrières, chant intimiste, passionné, douloureux, des amours qui ne peuvent pas durer, le drame étant moins dans les différences sociales que dans la nature même des sentiments échappant aux amateurs d'absolu. Tapie dans son appartement bourgeois, Danielle Darrieux, toujours extraordinaire de subtilité, de sensibilité, assiste — elle sait tout , elle a tout connu, tout éprouvé, du désenchantement de l'amour — aux jeux du destin broyant Richard Berry, Dominique Sanda et les autres. Pour Demy, c'est le film d'un déchirement intérieur.

Brisby et le secret de Nimh

DE DON BLUTH

Les souris, les rats, les petits animaux ne sont plus ce qu'ils étaient du temps de Walt Disney. Don Bluth, qui a travaillé dans les studios où naquirent, jadis, Mickey, Donald, Pluto, Bambi, réinvente le dessin animé à partir du point de vue et de la vie des bêtes, qui parlent au sein d'une pauvre nature semée d'embûches et fantastique. Belle pochette-surprise.

Gilda

DE CHARLES VIDOR

Ce Vidor-là n'était pas le « King », mais il restera dans l'histoire du cinéma américain pour avoir fait de Rita Hayworth, star érotique de l'ère atomique, une femme trouble-fête entre deux hommes liés par une amitié homosexuelle. Le fameux strip-tease du gant noir avec chanson sensuelle n'était qu'un accommodement de circonstance, en 1946.

JAZZ

Noël et Nouvel An

AUX VILLES ET AUX CHAMPS

Conférences, ateliers musicaux (François Cotinaud, Jeff Gilson), expositions, atelier dessin-musique, l'I.A.C.P., 93, rue Oberkampf (806-53-33), organise cinq jours intensifs de travail d'orchestre sur la musique de Thelonious Monk (du 26 au 30 décembre).

Importante semaine autour de Steve Lacy au 28, rue Dunois. Le groupe Hamsa de Richard Raux est au New Morning (les 28, 29 et 30), où s'installe ensuite le musicien de blues Sonny Rhodes (le 31).

Salsa et danse à la Chapelle des Lombards (rue de Lappe), « Nuit du Jazz » à la Maison des Arts de Créteil (le 31), Daniel Huck au Petit Opportun (rue Saint-Opportune) toute la semaine des fêtes, sauf les soirs des 24 et 31. Au Studio 106 de la Maison de Radio-France, Jérôme Van Jones anime, le jeudi 23, une soirée de gospel et de blues (18 h 30, entrée libre).

Journée de concerts à France-Culture le jeudi 30 (émissions présentées par Maurice Cullaz à 11 h 02, 12 h 30 et 17 h 32). Jazz encore sur France-Inter le 31 au soir et sur France-Culture dans « Black and Blue » (21 h 30 : « La vie des cabarets de jazz », dans l'atmosphère du New Morning).

Comme tous les ans enfin, l'association Uzeste musical-Compagnie Bernard Lubat célèbre Noël et le Nouvel An au pays, à Uzeste (en Gironde, tél. (56) 25-38-10) : avec « Jazz dans les champs » le 25 (Chautemps, Humair, Lubat), Ballets africains et grand bal du S.O.S. (Sporting Occitan Swing), fête des enfants le 26, Robert Charlebois et dîner-spectacle le 31. — F. M.

La bonne année du New Morning

CHAQUE soir, ou presque, cette année, le bon jazz a résonné au New Morning, 7, rue des Petites-Ecuries, dans le vieux quartier commerçant au sud de Montmartre. Ce café-concert est la réplique du New Morning de Genève, qui a vécu sept ans jusqu'à cette mi-décembre où il va changer d'enseigne et de direction. L'un et l'autre ont été conçus par Daniel et Alain Farhi pour recevoir, outre les artistes nationaux, les musiciens du monde entier, ceux qui, en tournée, s'arrêtent volontiers un ou deux jours pour jouer dans un club.

Depuis longtemps, on cherchait à Paris la formule qui permettrait d'entendre, dans un cadre semblable à celui du Ronnie Scott de Londres, des gens de l'envergure de Solal ou de Milt Jackson. Il fallait une salle assez vaste. Elle fut aménagée pour le second New Morning dans les locaux d'une ancienne imprimerie. L'un des problèmes de survie d'un café-concert de haut rang, c'est, on le sait, un problème d'espace. On ne peut inviter de grands noms si on ne dispose que de peu de place, et s'il n'y a jamais, nulle part, à l'affiche, ces grands noms, peut-on prétendre que la vie nocturne du jazz est à la mesure d'une ville de deux millions d'âmes ? .

Restent d'autres problèmes que celui de la capacité d'accueil. Comment, avec les énormes charges, avec les exorbitantes taxes qui ont déjà eu la peau de beaucoup d'entrepreneurs de spectacles, oui, comment peut-on maintenir à l'existence un club voué au jazz, et, cette fois, quelle que soit la surface qu'il occupe ?

Eglal Farhi, gérante du Morning, n'a même pas la possibilité de cacher ce qu'elle pense : *« Sur 70 F perçus, il n'y a que 7 F de recette. D'autre part, huit personnes sont salariées à plein temps. Il ne suffit pas mais il faut, absolument, que le public soit important. Or le public a des exigences et des goûts qu'on ne peut se permettre de négliger. Avec des musiciens comme Solal, Guédon, Petrucciani, Philippe Catherine, Toots Thielemans, nous avons vu que la salle était pleine. Il en fut de même pour Blakey, Stan Getz, Dizzy, Manu Dibango, Sugar Blue, Gordon et Griffin, McCoy et Elvin Jones, Eddie Gomez, Chico Freeman. Avec d'autres musiciens, même remarquables, nous constatons, depuis un an, que vingt auditeurs font toute l'audience. »*

Air connu : sauf à mettre la clé sous le paillasson, détruire tout, et priver de leur plaisir ceux qui viennent en d'autres circonstances, il est de règle d'éviter que les échecs soient trop nombreux. Ou bien, alors, pour prendre plus souvent des risques, pour aider des talents nouveaux, il s'imposerait que les cafés-concerts du jazz cessent d'être considérés comme de simples débits de boisson ou comme une variété de la prolifique espèce des établissements à caractère porno.

Affaire à suivre, tout de même : le ministère de la culture se propose d'apporter un soutien ponctuel à la création dans ces espaces qui n'ont jusqu'ici connu que les pénalisations et, au mieux, que les tracasseries.

LUCIEN MALSON.

VARIETES

Haller à Bobino

POUR la première fois, Bernard Haller est installé à Bobino, avec un spectacle nouveau, toujours proche d'un Walter Mitty inspiré, funambule qui s'obstine à glisser sur le fil de la vie.

Bernard Haller a abandonné sa malle d'accessoires. Il monte en scène sans rien, sinon ses mains gantées de blanc. Il passe du mime à la comédie à une voix, du mimodrame à la folie galopante ; démonte son visage au quart de seconde. Son corps saute, danse, il se joue des mots, de leur cocasserie, des effets sonores.

Il y a chez Bernard Haller un comique sensible, celui d'un rêveur mal arraché à son sommeil, parfois cruel, terrifiant (Haller ne craint pas d'exploiter les peurs) et toujours d'une grande modernité. Il travaille sur le terrain du concret, et nous offre, à travers une accumulation de gags, de numéros visuels, de textes courts mais très élaborés, une étonnante peinture des caractères de notre temps.

Dans le spectacle de Bobino, où tout s'enchaîne sur un rythme vif, il y a des morceaux d'anthologie : le sketch à transformation où Bernard Haller parvient à la perfection et à la poésie que Fernand Reynaud avait atteintes autrefois avec *Le régiment qui passe*. Ou encore la séquence du départ du train, celle du conte pour enfants dans lequel les situations s'inversent brusquement...

Pour reprendre le titre de l'un de ses derniers sketches, Haller fait « peau neuve », poussé par la force de la maturité. — C. F.

MUSIQUE

Carmen Berganza

« J'admire en Carmen la sécurité, la force de tempérament, la personnalité et la beauté d'âme qui émanent de cette grande figure. C'est cela que je veux être au théâtre. » Vive et souple comme un chat, passionnée, craintive, furieuse tour à tour, Teresa Berganza prend feu et flamme, pétille d'intelligence et d'humour et puis avoue avec volupté : *« J'ai besoin d'affection et de tendresse pour chanter. »* Elle est bien toujours et d'abord l'adorable Chérubin qu'elle a cent fois incarné.

Mais Carmen la transforme en une femme émancipée et moderne, qui règne sur le plateau, se joue de tous par sa vitalité et son intelligence ; une femme frémissante, impulsive et absolue, sincère dans ses élans passionnés autant qu'implacable dans son refus de l'amour mort.

Et cette Carmen irréfutable apparaît elle aussi comme jaillie de tout l'être de Berganza, l'incarnation visible de cette voix, de ce timbre charnu et charmant qui est comme la fleur de toute la tradition du chant profond et de l'Espagne, d'une sensualité transcendée par le rayonnement spirituel.

★ Opéra-Comique, les 22, 25, 28, 31 décembre, 2 et 10 janvier.

L'opérette de A à S

Noël est traditionnellement le temps de l'opérette, comme une concession attendrie à ceux qui ont gardé une âme de grand enfant. Tous les théâtres lyriques y sacrifient, même s'ils préfèrent en général *Don Giovanni*, *Parsifal* ou *Wozzeck*. Voici la plupart des rendez-vous de cette année : tout de même, on n'y trouvera pas beaucoup de nos bonnes vieilles opérettes françaises, ni Messager, ni Hervé, ni Lecocq, et le plus étonnant de tout, pas de *Cloches de Corneville !*

AUDRAN : *La Mascotte* (Strasbourg et Colmar). — BENATZKY : *L'Auberge du cheval blanc* (Avignon, Reims). — CANNE : *Les Saltimbanques* (Bordeaux). — LEHAR : *La Veuve joyeuse* (TMP-Châtelet, Auditorium de Lyon, Marseille) : *Le Pays du sourire* (Caen). — LOEWE : *My Fair Lady* (Angers, Rennes). — LOPEZ : *Le Chanteur de Mexico* (Lille) : *Andalousie* (Tours) ; *Gipsy* (Nice). — OFFENBACH : *La Vie parisienne* (Grenoble) : *La Périchole* (Genève). — SCOTTO : *Violettes impériales* (Dijon). — STRAUSS : *La Chauve-Souris* (Montpellier) ; *Valses de Vienne* (Toulouse).

Ta da da

CHEZ PETER BROOK

Autrefois, les Bouffes du Nord, c'était Aristide Bruant et Damia ; aujourd'hui, c'est *la Tragédie de Carmen* et Peter Brook. Pour un jour, ils se rejoignent : nos jeunes chanteurs d'opéra vont « pousser la goualante », reprendre les refrains drôles et cruels du café-concert, avec la complicité de Marie-Hélène Estienne, Jean-Claude Carrière et Peter Brook. Un rendez-vous à ne pas manquer (Bouffes du Nord, le 25 décembre, à 17 h et 20 h 30).

Luth et théorbe

AU TEMPLE SAINT-JEAN

Un talent à découvrir : Louis Pernot a travaillé le luth baroque et le théorbe sous la direction d'Antoine Geoffroy-Dechaume, précurseur et maître du renouveau de la musique ancienne, qui patronne son récital où l'on entendra des œuvres de Weiss, Dufaut, Bach et Robert de Visée. Une référence rare pour un artiste de grande qualité (Temple Saint-Jean, 147 rue de Grenelle, le 27 décembre, 20 h 30).

pour les fêtes

EXPOSITIONS

L'Orient des Provençaux

A MARSEILLE

Fouillis confus, léger, inégal et prolixe, la quinzaine d'expositions réparties aux quatre coins de la ville sous le titre général « L'Orient des Provençaux » devrait cependant faire une obligation à chaque Marseillais de parcourir leur cité en *tous sens*. Une promenade tonique qui fait découvrir les beautés insoupçonnées, hélas ! cachées par une couche noire, malgré quelques trop rares ravalements. Une ville fort admirable, contrairement à ce qu'on croit souvent, une ville à l'histoire riche et enrichie précisément par des apports arabes que tente avec une habileté variable de retracer cette manifestation multiforme.

Faits divers

AUX A.T.P. ET A LA GALERIE DE LA SEITA

« Le fait divers » aux A.T.P., *« Les Canards du XIXe siècle »*, à la Galerie de la SEITA sont d'excellents actes de contrition pour cette période de sapins et de foie gras. Car les sapins peuvent brusquement s'enflammer, brûlant famille, chien, chat, maison. Car le foie gras sera propice à l'arsenic. Car le Père Noël se cassera le col du fémur en tombant dans la cheminée. Car la saison se prête aux inondations, aux nez et aux oreilles qui succombent aux atteintes du froid, aux collisions effroyables de la route, aux voitures bloquées par la neige, sans vivres ni couvertures. A tous ces maux enfin dont on a fait la preuve de l'existence du diable et, partant, de celle de Dieu.

Pour nous faire expier désordres de l'âme et désordre de la nature, rien n'est plus indiqué que ces deux exposés savants et séduisants, roboratifs et hilarants, chacun à sa manière. Ça en jette, ça dégage, comme dirait aujourd'hui la langue populaire, celle que n'utilisent pas les journalistes, même à la table des faits divers.

Maisons de Mario Botta

Mario Botta creuse ses maisons dans un cube, un cylindre, des volumes très simples. Il sculpte l'espace intime au sein de forteresses bravement posées dans le paysage. Une architecture saine, tendre par surprise, élaborée et primitive. Loin des contorsions abstraites des intellectuels, à côté des modes et des querelles d'école.

L'exposition de l'IFA présente clairement pour un large public (avec l'aide du dessinateur Reiser, « fan » de la première heure) l'œuvre en cours de maturation de cet architecte qui n'a pas quarante ans et qui, venu du Tessin (cette partie de la Suisse qui penche vers l'Italie), intrigue déjà la critique internationale. Tonique.

★ Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon, Paris 6e. Du mardi au samedi de 12 h 30 à 19 h. Catalogue édité au Moniteur et *la Maison ronde* aux éditions de l'Équerre.

Cobra

A PARIS

Cobra une génération après ! On fête ces artistes parisiens de Copenhague, Bruxelles, Amsterdam. Normal, leur peinture voulait, après la froide abstraction géométrique de Mondrian, être une fête. Fête de la couleur chaude et de l'expression directe dont les pulsions remontent au plus profond de la mémoire culturelle des artistes, comme chez les *authentiques* naïfs, les enfants et les cœurs simples. Le mouvement, qui a une origine locale au Danemark des années 30, avec Bille, Pedersen, Jacobsen, Heerup, a pris sa dimension internationale dans le Paris de la décennie suivante, où Jorn le Danois, Constant le Hollandais, Dotremont le Belge, conduisaient le bal révolutionnaire de la couleur et des mots.

C'est cette aventure de l'art contemporain qu'évoquent la rétrospective du Musée d'art moderne de la Ville de Paris avec cent trente-cinq œuvres (Jorn, Appel, Constant, Corneille, Alechinsky) et les expositions de la maison du Danemark (truculentes peintures et sculptures de Heerup), du Centre culturel belge (peintures-écritures de Dotremont), de la galerie Ariel et, dans une certaine mesure, de la fondation Maeght, où deux premières lances de l'équipe Cobra, Appel et Alechinsky, présentent leurs tableaux collectifs à quatre mains ainsi que leurs peintures récentes.

Noël

AUX ARTS DÉCORATIFS

Non, non, vous n'y couperez pas. Vous aurez aussi du jouet. Ce n'est pas que l'exposition soit vraiment réussie, mais Noël oblige. Elle n'est pas très bien faite, parce qu'elle ménage la chèvre et le chou ; autrement dit, on n'en comprend pas le parti. On ne sait pas pour qui ni pourquoi elle est faite : les enfants ? les adultes ?

Les premiers sont sûrement plus contents dans les grands magasins, où ils peuvent tripoter en douce et espérer en retrouver quelque chose dans leur sabot. Quant aux seconds, ils sont aussi frustrés, car on ne leur donne pas de quoi rêver : il aurait fallu pour cela mettre plus de folie dans les rayons, plus de passion. Ni de quoi réfléchir au rôle du jouet dans la société des petits hommes : il aurait fallu pour cela adopter une attitude stricte et froide, ce qui n'est pas non plus exactement le cas. Donc c'est raté, malgré une quantité impressionnante de matériel, malgré de beaux objets rares.

Aussi comprend-on la mine déconfite des visiteurs devant la crèche animée de Roland Roure, un artiste qui a réalisé là une commande d'État. Bricolée à l'aide de fil de fer, sa crèche est une chose assez rare dans l'esprit et la forme, archaïque et subtile. Une vraie création. Les visiteurs ne sont pas préparés à recevoir ça en fin de parcours de ce siècle de jouets *made in France*.

West, West, West

AU MUSÉE JACQUEMARD-ANDRÉ

Les amateurs de western ne seront pas déçus. Tout est là : le grand chef indien, les trappeurs, les vacheros, Buffalo Bill, la chasse au bison, la cavalerie, les grands espaces, la nature sauvage. Tout ce dans quoi les grands cinéastes de l'épopée du Far-West soucieux d'exactitudes, John Ford en tête, ont puisé. Les peintres de l'école américaine du dix-neuvième siècle accompagnaient les explorateurs, découvraient avec eux le Nouveau Monde, ses habitants se faisaient reporters, ethnologues...

On les a dits inféodés au réalisme européen. Ce qui a été vrai, peut-être, au début ; mais la progression vers l'Ouest, la découverte de territoires inconnus, ne pouvaient pas ne pas engendrer une peinture différente, nerveuse, sauvage à sa manière ? Les quelque soixante-quinze peintures proposées au musée Jacquemard-André sont signées Catlin, Ranney, Miller, Moran, Herzog, Remington, Russel, Schreyvogel... appartiennent à la collection Anschutz Colorado.

Fantin-Latour

AU GRAND PALAIS

Fantin-Latour, un peintre de fleurs ! L'idée reçue sur cet artiste du XIXe, né trop tard pour le classi*cisme (en 1836) et trop tôt pour les* impressionnistes, est révisée par cette exposition rétrospective, la première que lui consacrent nos musées.

Quelque chose de la figuration linéaire d'Ingres subsiste dans son pinceau et quelque chose du « bougé » sentimental impressionniste s'y annonce. Son œuvre douce et gentille, entre deux mondes de la peinture, est un document sur la sensibilité bourgeoise française du siècle dernier avec ses portraits de dames lisant en robe sombre, dans l'intimité des intérieurs faiblement éclairés, ses fleurs qui décorent les tables du salon de leur pimpante fraîcheur de ton, et surtout ses portraits collectifs d'artistes et écrivains.

On retrouve dans ces derniers grands tableaux de Fantin, peints à un moment de leur vie, tous ceux qui font ou vont faire le XIXe siècle de la peinture, de la musique et de la littérature : Delacroix, Courbet, Manet, Monet et Renoir ; Chabrier ; Baudelaire, Verlaine et Rimbaud...

Oudry

AU GRAND PALAIS

Oudry, le peintre des chasses royales et le portraitiste des chiens du roi, est aussi une découverte. Cette première rétrospective nous fait connaître le grand paysagiste et le peintre des natures mortes dans la tradition intimiste de Chardin, auquel on ne manque pas de le comparer.

Desportes et Delacroix

AU LOUVRE

On ne quitte pas la peinture des chasses royales et des animaux en allant au Louvre voir l'atelier de Desportes à la manufacture de Sèvres. En plus, on y trouve un ensemble de dessins et esquisses pour la manufacture royale de porcelaine à Sèvres, préparés par Desportes pour servir de modèles aux décorateurs de la porcelaine de Sèvres.

La Liberté guidant le peuple, de Delacroix, le tableau des journées révolutionnaires qui ont mis fin au règne de Charles X et permis la prise du pouvoir au roi-citoyen Louis-Philippe.

On a vu et revu la célèbre peinture du Louvre. On apprend à la connaître dans cette exposition-dossier où documents et commentaires font la part de l'idéalisation et des « choses vues ».

THEATRE

Shakespeare

PAR LE THÉATRE DU SOLEIL

Richard II. La triste histoire de la mort des rois, des ambitions abandonnées, des amours mortelles, le sommet du théâtre épique.

La Nuit des rois. La perverse histoire des amours d'enfants, les travestissements masculin-féminin, la cruauté du plaisir. Deux fresques qui portent les pièces d'orients imaginaires. *(Cartoucherie.)*

Superdupont

PAR LE MAGIC CIRCUS

Flonflons, lampions, chansons, plaisanteries calamiteuses, musique bondissante, bariolages, pétarades, tableaux éclatants, acrobates, petites femmes, guêpières et jupons courts, maillots étincelants, Sapritch, déesse noire en ministre, en Marianne, en... quoi donc encore ?... En invitée de Savary du Circus, du Magic, un Magic Circus plus tonitruant, plus trivial que jamais. Dans les ors de l'Odéon, les rires des spectateurs se mêlent à ceux des ombres célèbres, Claudel, Molière, Corneille sont là tous les soirs. *(Odéon.)*

Granit

PAR LE CHIEN MEXICAIN

Le matraqueur tient une matraque et veut qu'on l'aime. Le paperassier porte des lunettes, il est gris et marron. Le lambin traîne les pieds, promenant sa bonne bouille frisée. Le cousin pointe son nez pointu, son regard aigu, il joue de la trompette. Dans un trou, un musicien joue des musiques qui pastichent la mélodie, le Kurt Weill, le rock. Tous, à un moment ou à un autre, utilisent un instrument, et parlent en chantant. Il y a aussi des choux qui chantent, des doigts qui sortent de terre comme de gros vers inquiets. L'action se passe sur une montagne aride, près d'un grand rocher de granit gris. Derrière la montagne s'invente un Nord tout plat. Mais les cinq clowns n'échapperont pas à leur univers masculin, effaré, désespéré à hurler de rire. *(Théâtre de la Bastille.)*

Moi

D'EUGÈNE LABICHE

Egoïstes incurables, deux amis disent des monstruosités, commettent des actions abjectes, et cela en toute innocence. Un chef-d'œuvre de comique absolu, parfaitement interprété. *(Comédie de Paris.)*

Correspondance

DE KAFKA ET VITTORINI

Un fils, dans la force de l'âge comme l'on dit, mais dans les difficultés, vient se confier à sa mère. Deux textes admirables, émouvants, mis en scène avec un sens du mystère. *(Cartoucherie de l'Aquarium.)*

L'Opéra nomade

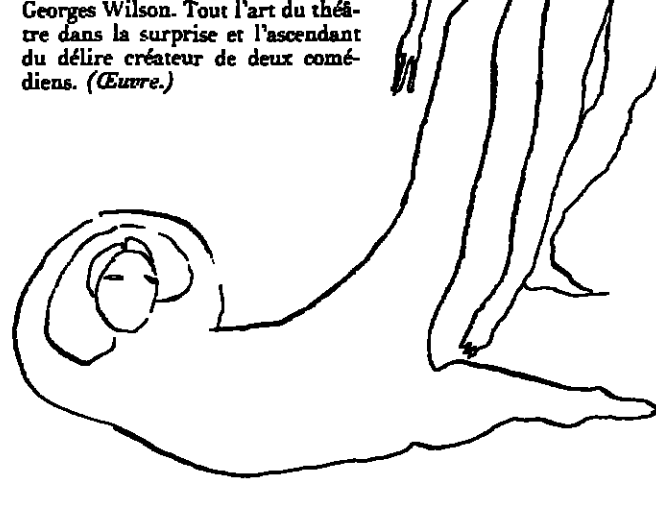
PAR LA COMPAGNIE DU LIERRE

Deux couples de nomades se croisent dans la nuit et, dans une sorte de rituel prosaïque de valises, couvertures, verres de thé, ils échangent un dialogue de chants sans paroles, qui rappellent les musiques africaines ou mélanésiennes de chasse, d'appel de pluie. Très beau. *(Le Lierre.)*

Sarah et le cri de la langouste

DE JOHN MURRELL

Un prodigieux numéro de deux grands acteurs, Delphine Seyrig et Georges Wilson. Tout l'art du théâtre dans la surprise et l'ascendant du délire créateur de deux comédiens. *(Œuvre.)*



DANSE

Au rythme de Karole Armitage

CASSE-NOISETTE partage avec *la Belle au bois dormant* la particularité d'être associé aux fêtes de fin d'année dans toute l'Europe et en Amérique. Ce conte de fées pour petits et grands créé en 1892 à Saint-Pétersbourg sur une musique de Tchaïkovski, livret de Marius Petipa d'après un récit d'Alexandre Dumas, lui-même inspiré d'Hoffmann, a donné lieu à d'innombrables versions dont certaines (celles de Roland Petit et de John Neumeier notamment) constituent une véritable relecture.

Rudolph Noureev, pressenti pour cette nouvelle adaptation, n'en a pas eu le temps matériel, et c'est Rosella Hightower qui s'en est chargée, assistée par Georges-François Hirsch pour la mise en scène. On s'attend à une production luxueuse et très dansée, se rapprochant du conte fantastique d'Hoffmann. Pour régler le combat des soldats de plomb et des souris, né de l'imagination exaltée de la jeune Clara, Georges Hirsch a demandé à Karole Armitage de chorégraphier cette séquence.

« L'expérience, dit Karole Armitage, n'aura pas de prolongement. La maison me paraît angoissante, et d'une marche plutôt complexe. J'ai eu carte blanche, je dispose de neuf danseurs du corps de ballet pour interpréter les soldats. Les rats sont personnifiés par ceux du G.R.C.O.P., avec qui j'ai déjà travaillé et qui ont davantage l'habitude des rythmes syncopés. La difficulté, c'est de conserver la dynamique, compte tenu de la musique de Tchaïkovski, presque toujours en huit temps. J'ai cherché les grands déplacements pour casser l'espace. Malheureusement, de jour en jour, la place s'est réduite. Les décors ne sont pas au service de la danse, ils bouffent tout l'espace. Priorité aux grands effets de mise en scène.

» J'ai également réglé deux variations pour le ballet des gourmands, mais on ne les a pas trouvées adaptées au caractère hautement grotesque de ce divertissement. En fait, je ne suis pas impliquée dans cette grande machinerie. Je pense que ce sera *un très joli défilé de mode*.

» Dès le lendemain de la première, je repars pour New-York. Je n'ai pas le mal du pays, mais il me faut maintenant New-York pour créer. C'est que là-bas l'environnement apporte, je ne dirai pas de l'agressivité, mais une charge, une tension rythmique qui répercute sa violence sur les enchaînements de la danse.

» J'ai beaucoup aimé cette année à Paris, j'ai eu du temps pour aller au cinéma. J'ai bien travaillé avec les danseurs du G.R.C.O.P. La jeune danse française marche bien, elle manque seulement de maturité. Il faut pousser le bouchon encore plus loin.

» On m'a cataloguée comme « danseuse rock » parce que j'ai été adoptée par un certain public. Mais la musique que j'utilise est électrique, formelle, avec une structure classique... C'est la musique classique d'aujourd'hui, elle correspond à ma danse. J'utilise une technique forte, une virtuosité que je mets au service de l'énergie. Cette surchauffe, cette explosion de tout le corps, rigoureusement contrôlée sous des apparences d'improvisation, est à l'image de la manière de vivre actuelle : excessive et forcenée. »

M. M.

★ Première à l'Opéra le 24 décembre à 20 h 30.

« Les Hauts de Hurlevent »

DE ROLAND PETIT
AU THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Voici un an Roland Petit a décidé de composer ce ballet en pensant plus particulièrement au personnage de Catherine, très proche du caractère de Dominique Khalfouni. Chargée du livret, Edmonde-Charles Roux a procédé à un élagage du roman d'Émily Brontë et l'a réduit à une suite de rapports entre quatre protagonistes, Catherine, Heathcliff, Edgar Linton et Hindley.

La chorégraphie raconte le développement d'un amour fou, *« l'enchaînement de gestes irrémédiables qui naissent d'une passion mortelle »*. La musique de Marcel Landovski et le décor de René Allio s'efforcent d'opposer deux espaces, la lande désertique quasi lunaire qui exalte les sentiments et l'enfermement de la maison qui les exaspère. Première le 29 décembre avec Dominique Khalfouni, Denys Ganio, Jean-Charles Gil, Luigi Bonino.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) : lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

PAUL ELUARD ET SES AMIS PEINTRES. Jusqu'au 17 janvier.

LA DÉLIRANTE. Salle d'art graphique. — Entrée libre. Jusqu'au 3 janvier.

TERRES. Une approche du matériau... Atelier des enfants. Sauf dim. et mar., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 février.

ZUP : L'album de famille. Jusqu'au 10 janvier.

SIX PHOTOGRAPHES DANS LA MAISON : Carrefour des Régions. Jusqu'au 10 janvier.

B. ABBOTT, B. BRANDT, L. MILLER, J. BOIFFARD : L'atelier de Man Ray. Jusqu'au 23 janvier.

BURAGLIO ; GAUTHIER ; PAGES. Jusqu'au 14 février.

LA CULTURE RUSSE EN FRANCE : Les artistes russes en France ; le Théâtre russe sur les scènes françaises. Petit Foyer. Jusqu'au 3 janvier.

TRICOLOR VIDEO DE NAM JUNE PAIK. Forum. Jusqu'au 11 avril.

C.C.I.

L'OREILLE OUBLIÉE. Le paysage sonore. Jusqu'au 3 janvier.

KAZ GWADLOUP. Habiter créole. Jusqu'au 24 janvier.

B.P.I.

LA LITTÉRATURE... A QUEL PRIX ? Jusqu'au 10 janvier.

Musées

DE CARTHAGE A KAIROUAN. 2 000 ans d'art et d'histoire en Tunisie. — Petit Palais, avenue W.-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 27 février.

L'ART DU XVIIIe SIÈCLE DANS LES CARMELS DE FRANCE. — Petit Palais (voir ci-dessus). Entrée : 12 F. Jusqu'au 15 février.

J.-B. OUDRY, 1686-1755. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower. Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 14 F ; sam. : 11 F. Jusqu'au 3 janvier.

TRÉSORS D'IRLANDE. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 janvier.

FANTIN-LATOUR. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Entrée gratuite le 24 janvier. Jusqu'au 7 février.

L'ART ESPAGNOL DE L'IMMIGRATION A TRAVERS L'EUROPE. — Grand Palais (770-41-07). De 11 h à 19 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 26 décembre.

DONATION J.-H. LARTIGUE, tennis 1910-1926. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Jusqu'au 31 décembre.

RICHESSES ARTISTIQUES DU PLATEAU DE MILLEVACHES. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower. Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

33e SALON DE LA JEUNE PEINTURE/JEUNE EXPRESSION. Nef du Grand Palais des Champs-Elysées (256-28-30). De 10 h à 19 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 4 janvier.

SALON DE LA MARINE 1982. Musée de la marine, Palais de Chaillot (entrée place du Trocadéro). Sauf mardi et jours fériés de 10 h à 18 h. Jusqu'au 13 février.

LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE, de Delacroix. Jusqu'au 7 février. Et

L'ATELIER DE DESPORTES à la manufacture de Sèvres. Jusqu'au 24 janvier. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 11 F (gratuite le dimanche et le mercredi).

CIMABUE : le crucifix de Santa-Croce. — Musée du Louvre, entrée porte Denon (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 janvier.

COBRA. 1948-1951. Jusqu'au 20 février. **DANIEL GRAFFIN. Sculptures à vent.** — Jusqu'au 27 février. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 10 F (gratuite le dimanche).

DUANE MICHALS. Photographies 1956-1982. Jusqu'au 10 janvier.

CLAUDE BATHO. 1967-1981 - FELLINI : ses photographes, ses dessins. Jusqu'au 30 janvier. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus).

ROBERT SMITHSON. Rétrospective. PHOTOGRAPHIE FRANCE AUJOURD'HUI. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 16 janvier.

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. L'Orient des croisades. Peinture du dix-septième siècle. Aspects de l'art napolitain au dix-septième siècle. Jusqu'au 25 mars. **Emar : un royaume sur l'Euphrate au temps des Hittites.** jusqu'à la mi-octobre 1983. **Georges Shaw : paysages photographiques.** — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

JOUETS FRANÇAIS 1880-1980. Jusqu'au 14 février (entrée : 10 francs). **LA CRÈCHE ANIMÉE DE ROLAND ROURE.** Jusqu'au 14 janvier. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; sam. et dim., de 11 h à 18 h.

ÉCOUTE MES IMAGES. Avec D. Farès. Musée des enfants, 12, avenue de New-York. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 (animation pour les groupes, sur rendez-vous au 723-61-27, poste 365). Jusqu'au 13 février.

GRAPUS. Jusqu'au 7 février. — **L'APARTHEID le dos au mur.** Jusqu'au 31 décembre. Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (246.13.09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h ; mer. jusqu'à 22 h.

LES CANARDS ILLUSTRES DU XIXe SIÈCLE : Fascination du fait divers. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 janvier.

YAMAGUCHI KAYO, un grand animalier contemporain. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (563-50-75). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 16 janvier.

ANDRÉ OSTIER. Photographies. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 9 janvier.

UGOLIN, cabinet des dessins. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée 8 F (dim. : 4 F). Jusqu'au 14 février.

JEAN GIRAUDOUX. Du réel à l'imaginaire. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 1er mars.

PARIS ET LES PARISIENS SOUS LE SECOND EMPIRE - E. CARJAT (1928-1906). Photographe. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 23 janvier.

UNIFORMES CIVILS, CÉRÉMONIAL, CIRCONSTANCES. — Palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 17 avril.

ERIK SATIE A MONTMARTRE. — Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'à fin avril.

ANDRÉ JACQUEMIN A LA MONNAIE DE PARIS. — Musée de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

HOMMAGE A LEON GAMBETTA (1838-1882). — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi, de 11 h à 22 h. Entrée : 10 F ; sam. : 7 F. Jusqu'au 9 janvier.

JACQUES VAUCANSON. —Musée national des techniques, 270, rue Saint-Martin (271-24-14). Jusqu'au 16 janvier (l'exposition sera complétée par des conférences les 4 et 11 janvier).

GUERRE ET RÉVOLUTION EN RUSSIE 1914-1921. Affiches et imagerie. — Musée des deux guerres mondiales, Hôtel des Invalides, corridor de Valenciennes (551-93-02). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; dim., de 14 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 février.

MARCEL PROUST : LA FIGURE DES PAYS. Photographies de F.-X. Bouchart. — Maison de Victor Hugo, 6, place des Vosges (272-16-65). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 31 décembre.

LE FAIT DIVERS. — Musée des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 8 F ; dim. : 6 F (gratuite le 4 mars). Jusqu'au 18 avril.

EN PRÉSENCE DE L'ARTISTE... IRÈNE LASKINE. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation (Bois de Boulogne) (747-47-66). De 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

NAISSANCE DE LA LOUISIANE (1682-1730). Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf lundi, de 10 h 30 à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 février.

HOMMAGE A JULES VERNE. Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf dimanche et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 15 janvier.

Centres culturels

BANQUE D'IMAGES POUR LA POLOGNE. Fondation nationale des Arts Graphiques et Plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 30 décembre.

EVERGON. Les gisants de l'éphémère. Jusqu'au 9 janvier ; **PIERRE BLANCHETTE. Peinture récente — PATERSON EWEN.** Jusqu'au 16 janvier Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 10 h à 19 h.

DOTREMONT, peintre de l'écriture. Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 2 janvier.

ORNEMENT ET FABLE Henry Heerup. Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (723-54-20). De 12 h à 19 h ; dim. et fêtes, de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 février.

DUBOUT. Rétrospective. Forum des Halles, salle du Silicium (niveau 1). De 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 9 janvier.

HERBERT BAYER. Photographies, peintures, dessins. — Gœthe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 12 janvier.

MARIO BOTTA. Jusqu'au 12 février. — **ARCHITECTURE SUISSE : panorama de la décennie.** Jusqu'au 15 janvier. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36).

L'ARCHITECTURE AUSTRALIENNE CONTEMPORAINE. — Ambassade d'Australie, 4, rue Jean-Rey (575-65-00). Jusqu'au 22 janvier.

LE PARIS SOUTERRAIN DE FÉLIX NADAR : Des os et des eaux — BERNARD RICHEBÉ A LA VILLA MEDICIS 1980-1981. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 12 heures à 18 heures. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 janvier.

SAMOVARS RUSSES. — Association France-U.R.S.S., 61, rue Boissière (501-59-00). Sauf dimanche et lundi, de 14 h à 17 h 30. Jusqu'au 15 janvier.

LE FESTIN ET L'ART. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 10 F. jusqu'au 16 janvier.

BÉCASSINE AU MARAIS. Centre culturel du Marais, 20, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 13 février.

LE THÉATRE DE L'ODÉON. 1782-1982. Foyer du théâtre, place Paul-Claudel (325-70-32). Jusqu'en avril. **Éléments de décors.** R.E.R. Auber. — **Photographies.** R.E.R. Châtelet-Les Halles. Jusqu'au 15 janvier.

SHAKESPEARE ET LES MUSICIENS. — Théâtre national de l'Opéra (266-50-22). De 11 h à 17 h. Jusqu'au 31 janvier.

CENTENAIRE DE LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, entrée rue Lobau (porche côté Seine). Sauf dim., de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 janvier.

Galeries

COBRA A PARIS. — Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (526-13-09). Jusqu'au 7 janvier.

ART BOUDDHIQUE JAPONAIS, XIIe-XIXe siècles. Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 17 janvier.

CARNETS DE LE CORBUSIER. Librairie du Moniteur, 7, place de l'Odéon. Jusqu'au 30 décembre.

HUNDERTWASSER. Peintures récentes. ARNALDO POMODORO. Architectures imaginaires. Sculptures. Artcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 31 décembre.

LA MORT. — Galerie Charmy-L'Envers, 61, rue Lhomond (707-39-50). Jusqu'au 26 février.

LES AMÉRICAINS DE PARIS. — Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 29 janvier.

CRAYONS, ENCRES ET AQUARELLES. Dessins de 1880 à 1930. — L'Imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 10 janvier.

FIGURATION-DÉFIGURATION. 1962-1982. — Galerie A.B.C.D., 30, rue de Lisbonne (563-36-06). Jusqu'au 15 janvier.

VOL DE NUIT : Blacker, Gherban, Panchounette, Rösel, etc. — Galerie E. Fabre, 6, rue du Pont-de-Lodi (325-42-63). Jusqu'au 15 janvier.

F. DILASSER, H. LAMBERT. Œuvres récentes. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 15 janvier.

FORMES ET VIE : Itoh, Serve, Jean-Sook Kim. Hôtel Astra, 29, rue Caumartin (266-11-55). Jusqu'au 15 janvier.

MARCEL BROODTHAERS. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 8 janvier - **Œuvres originales, éditions.** Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 5 janvier.

TITUS-CARMEL : Éclats. — Galerie Maeght, 13, 14, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 15 janvier.

ALFRED COURMES. — Galerie J. Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 29 janvier.

JIRI GEORG DOKOUPIL. Peintures et sculptures de la période bleue. — Galerie C. Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 5 janvier.

LEONOR FINI : Petites enseignes pour la nuit. Peintures, dessins. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 31 décembre.

ELIZABETH FRANZHEIM. Œuvres récentes. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 29 janvier.

JACQUES GAUTIER. Émaux et pierres. — 36, rue Jacob (260-84-33). Jusqu'au 31 janvier.

DAVID GILES. Dessins. — Galerie G. Lavrov, 40, rue Mazarine (326-84-35). Jusqu'au 10 janvier.

GOURMELIN. Dessins et lavis. — Galerie P. Lescot, 28, rue P.-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 15 janvier.

HILL. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 31 décembre.

IMAI. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 15 janvier.

JONATHAN JANSON. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-Le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 12 février.

GEORGES KOSKAS. Peintures 1947-1950. — Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 mars.

AKI KURODA. — Galerie A Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59). Jusqu'à fin janvier.

LAUBIES. — Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 31 décembre.

RAF LISTOWSKI. — Galerie Caroline, 32, rue des Trois-Frères (262-67-64). Jusqu'au 15 janvier.

LUKASCHEWSKI. — Galerie J.P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Île (633-56-02). Jusqu'au 31 décembre.

JACQUES MARTINEZ, œuvres récentes. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 31 décembre.

FRANÇOIS MARTIN « Loin de Manhattan ». — Galerie Le-Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Juqu'au 15 janvier.

ROLAND PENROSE. — Collages récents. Galerie H. Gomès, 6, rue du Cirque (225-42-49). Jusqu'au 30 décembre.

KLAUS RINKE. Dessins. — Flow Ace Gallery, 12, quai d'Orléans (329-32-34). Jusqu'au 29 janvier.

SPOERRI. Tiroirs sculptures objets. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 31 décembre.

ANNA STEIN. — Galerie M. Ozenne, 22, passage Véro-Dodat (236-26-99). Jusqu'au 15 janvier.

TAULÉ. Tableaux de bord. — Galerie Flora, 29, rue Hippolyte-Maindron (542-67-32). Jusqu'au 15 janvier.

En région parisienne

BRETIGNY. Vicente Pimentel : travaux récents, installations et travaux sur papier ; Didier Mencoboni : travaux récents et sur papier. — Centre G.-Philipe, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

JOUY-EN-JOSAS. Les indiennes de la manufacture Oberkampf de Jouy. — Musée Oberkampf, château de Montebello (946-80-48). Jusqu'au 4 janvier.

PONTOISE. Donation Freundlich. Jusqu'en mars. — **Camille Pissarro et son fils Lucien — John Bensusan-Butt.** — Jusqu'au 31 janvier. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. — **Je collectionne.** — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE. L'éclatement de l'impressionnisme. — Musée départemental du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (973-77-87). Jusqu'au 11 janvier.

LE VESINET. Tissage du monde. — Centre des arts et loisirs, 59, Bd. Carnot (976-32-75). Jusqu'au 16 janvier.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier, objets, photos. Centre culturel municipal J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., de 14 h à 19 h Jusqu'au 30 janvier.

En province

ANGERS. Morellet. Œuvres 1978-1982. Musée des Beaux-Arts, 10, rue d Musée (88-64-65). Jusqu'au 27 février.

ANNECY. Trompe l'œil (Cadiou, Ducordeau, Gaillard...). Musée Château (45-29-66). Jusqu'au 28 février.

AUXERRE. Sem et Cappiello : caricatures. C.E.D.A.A.C., 2, place Saint-Germain (52-55-40). Jusqu'au 8 janvier.

BEAUVAIS. L'âge d'or de M. Denis. Musée départemental de l'Oise, Palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 16 janvier. **Pierrette Bloch. Identités no 1.** Galerie nationale de la tapisserie, rue Saint-Pierre (448-29-93). Jusqu'au 30 janvier.

BESANÇON. Autour de David et Delacroix, dessins français du XIXe siècle. Musée des Beaux-Arts, 1, place de la Révolution (81-44-47). Jusqu'au 31 janvier.

BORDEAUX. L'art du cinéma d'animation. C.A.P.C., entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 15 janvier.

CHALON-SUR-SAONE. Julio Gonzalez. Maison de la culture, 5, avenue Niepce (48-48-92). Jusqu'au 29 décembre.

CHARTRES. L'art actuel en France, douze propositions. Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame (21-41-39). Décembre.

CHATEAUROUX. Tomi Ungerer. — Couvent des Cordeliers. Jusqu'au 8 janvier.

DIJON. La peinture dans la peinture. Musée des Beaux-Arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 28 février.

EVREUX. La peinture murale romaine de la Picardie à la Normandie. Musée, ancien évêché, 6, rue Charles-Corbeau (39-34-35). Jusqu'au 30 janvier.

FLAINE. Denis Laget. Peintures 1982. Centre d'art contemporain (90-85-84). Jusqu'au 31 janvier.

GRENOBLE. Festival Afrique noire. Musée de peinture, place de Verdun, et autres lieux (rens. au 54-09-82). Jusqu'au 10 janvier.

LA ROCHELLE. Une autre Amérique. Musée du Nouveau Monde, 10, rue Fleuriau (41-46-50). Jusqu'au 14 mai.

LILLE. A la conquête des mers. Marins et marchands des Bas-Pays. — Musée de l'hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie (51-02-62). Jusqu'au 3 janvier.

LOUVIERS. Géricault. Lithographies et œuvres en rapport. Collections du musée de Rouen. Musée, cour de la Mairie (40-22-80). Jusqu'au 17 janvier.

LYON. Le dessin animé français : 100 ans de création — Photographies d'H. Gloaguen. Château Lumière, 25, rue du Premier-Film. Jusqu'au 31 décembre. **Lyon 1882-1982, entre création et récréation.** ELAC, centre d'Échanges de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 12 janvier. **Objectif vitrail, Rhône-Alpes.** Palais Saint-Jean, 4, avenue A.-Max (825-78-62). Jusqu'au 30 janvier.

MARSEILLE. L'Orient des Provençaux. Sept siècles d'échanges. Dix-sept expositions réparties entre les musées et divers autres lieux. Renseignements : Musée des Beaux-Arts, palais Longchamp (62-21-17). Jusqu'au février 1983. **Louis Pons, Assemblages (1969-1982).** Galerie Athanor, 11, bd Onfroy. Jusqu'au 20 janvier.

MONTPELLIER. Olivier Brice : les [illegible] Musée Fabre (66-06-34). Jusqu'à fin janvier.

NICE. Dix ans des musées de Nice. ENAC, Centre Nice Etoile, 30, avenue Jean-Médecin (62-18-85). Jusqu'au 12 janvier. **Dix ans des musées de Nice : Acquisitions contemporaines.** Galerie d'Art contemporain, 59, quai des États-Unis (85-82-34). Jusqu'au 12 janvier ; **Dessins allemands contemporains.** CARI, Villa Arson, 20, av. Stephen-Liégeard (51-30-00). Jusqu'au 30 janvier.

NIMES. Aimé Maeght et les siens. Musée des Beaux-Arts, rue Cité-Foule (67-25-57). Jusqu'au 16 janvier.

RENNES. Gravures de la collection Robien. — Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 14 février.

ROUEN. Du côté de Fresnay : A. et B. Noufflard et le cercle de leurs amis. Musée des Beaux-Arts, 26 bis, rue Thiers (71-28-40). Jusqu'au 2 janvier.

SAINT-AMAND-LES-EAUX. Carreaux de faïence dans le Nord de la France (1650-1850). Musée municipal, Grand-Place (48-67-09). Jusqu'au 30 janvier.

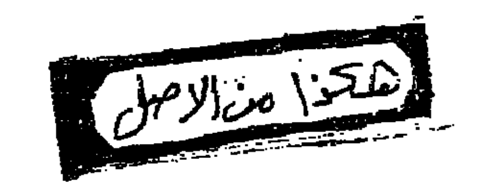
SAINT-ÉTIENNE. Patrick Saytour. Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (33-04-85). Jusqu'au 10 janvier.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Appel et Alechinsky. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 30 janvier.

TOULON. Bernard Faucon, Jean Le Gac, Daniel Tremblay - La mission héliographique. Musée, 113, bd Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 9 janvier.

TOURS. Tableaux français et italiens du dix-septième siècle. Musée des Beaux-Arts, 18, place François-Sicard (05-68-73). Jusqu'au 30 janvier.

TROYES. Linérat/Robelin. Passages, 3, rue Vieille-Rome (72-01-46). Jusqu'au 15 janvier.



RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 24 au 30 décembre

Les programmes du mercredi 22 et du jeudi 23 décembre sont en page 18.

Noël sur le petit écran

Je serai star !

par CLAUDE SARRAUTE

ÊTRE une star, à quoi ça se voit ? Ça tient à quoi ? D'où ça vient ? Comment se fait-il qu'à un moment donné l'un d'entre nous puisse cristalliser les rêves épars qui bringuebalent en chacun de nous ? En quoi consiste cette alchimie si variable de la séduction de masse ? La séduction, il faut en avoir le don au départ, il faut en sentir le pouvoir. Ce n'est pas chose rare, contrairement à ce qu'on croit. C'est même assez répandu. Regardez autour de vous. Dans toutes les classes, à tous les âges, vous trouverez des enfants-rois, des enfants-leaders dont on se dispute les faveurs, des enfants-pierres d'aimant qui attirent irrésistiblement la marmaille-limaille des cours de récréation.

Ces gosses-là, vous les rencontrerez trente ans plus tard, chauves ou permanentées, cadres, O.S. ou employés, épaissis ou laminés par le train-train de la vie. La raison ? Simple. Pouvoir n'est rien. Il faut vouloir. Vouloir de toutes ses forces concentrées, ramassées, chaque jour rassemblées *autour d'une idée fixe* : étendre et consolider cette primauté.

Prenez B.B. Toute petite, nous disait sa sœur dimanche soir, sur A 2, elle exerçait déjà un empire à la hauteur de sa petite personne. Elle rayonnait, elle captivait, on n'avait d'yeux que pour elle. Jusque-là, rien que de très banal. Seulement voilà, dans certains cas, le sien, on va bientôt se sentir à l'étroit dans le cercle restreint de la famille et de l'école. On va s'aviser de jeter plus loin, toujours plus loin, le bouchon pour que se perdent à l'horizon de la planète les ronds de plus en plus larges de la frémissante admiration des populations.

L'art prend alors le relais de la nature. L'art épaulé par l'ambition. Bardot était absolument décidée à se hisser au firmament des étoiles. De la danse d'abord. Du cinéma ensuite. Avec cette *franchise*, cet abandon que peuvent seules se permettre les fortes personnalités, elle raconte volontiers qu'on la trouvait exécrable à ses débuts, qu'il a fallu s'habituer à sa façon de ne pas jouer. Elle n'était pas comédienne. *Elle était actrice.* Elle incarnait un personnage, le sien. Elle a su l'imposer de film en film. Pas facile. Où qu'on veuille aller, pour arriver, il faut apprendre à ne jamais se décourager, à puiser dans les coups durs, les coups bas, les erreurs, les déboires de toutes sortes, *un sursaut, un regain d'énergie*, une résolution décuplée par la difficulté.

Cette formidable volonté de puissance et de gloire peut s'exercer par personne interposée. Vous connaissez l'histoire. Elle est classique. C'est celle, entre autres, de Sophia Loren telle qu'elle l'évoquera, dans le double rôle de la mère et de la fille, mercredi et jeudi prochains sur TF 1. Façon Hollywood, au fil d'un roman-photo destiné à faire pleurer Margot. Moi, j'ai marché, j'ai galopé, j'étais émue, intéressée. Miroir à deux faces reflétant un visage plus ou moins fatigué, griffé, marqué au gré des dates et des situations. Destin identique et inversé : la fille a réalisé ce que la mère a raté. L'une a pu, l'autre a voulu. Avec une intensité, une jubilation, une intelligence, une rouerie, une détermination de chaque instant, Romilda a mis Sophia sur orbite.

Elle l'a précipitée dans la fosse aux lions. Et Bardot et Loren ont dû rester emprisonnées pendant des mois, sans bouger, sans sortir, avant d'accoucher, cernées, traquées, surveillées au téléobjectif par la horde féroce et lourdement armée des chasseurs d'images prêts à tout pour livrer en pâture à la foule le tableau tant attendu de la déesse à l'enfant.

Ces images de bonheur sur pellicule ou sur papier glacé, Grace de Monaco nous les a données sans lésiner pendant des années. C'est à *elle encore*, au cycle Kelly, *présenté* soir après soir par la première chaîne, que nous devrons — et de loin — nos plus belles étrennes. Un destin exceptionnel. Elle aura marqué un tournant essentiel dans la mythologie moderne. Ce n'est plus au cinéma, en effet — le petit écran a totalement *démonétisé le grand*, — que nous allons chercher à présent nos idoles, c'est à la cour. La princesse de Monaco est morte. Vive la princesse de Galles ! C'est vers elle que se tournent aujourd'hui tous les regards. Elle règne seule. Le tempérament, l'effort et la chance en ont fait une superstar.

« Je suis comme ça, pourquoi le cacher ? »

ELLE s'est tout juste revue, dimanche soir 19 décembre, sur Antenne 2, lors de la première des trois émissions que lui consacre la deuxième chaîne durant ces fêtes (1). *Brigitte Bardot avait*, en effet, refusé de visionner les extraits de films choisis, de superviser le montage et le mixage, faisant entièrement confiance à Allain Bougrain-Dubourg et à Catherine Poubeau, les maîtres d'œuvre de cette série. Mais qu'allait-elle en penser, comment se jugerait-elle, elle qui ne cache pas, aujourd'hui, ses quarante-neuf ans ?

Ce n'est que jeudi dernier qu'elle est venue à Paris pour assister à la projection privée de ces émissions. Les amis de bonne garde, ceux qui lui ont tenu la main de 1954 à sa « retraite » étaient là : Christine Gouze-Renal, Georges Cravenne, Olga Horstig. Les fidèles moins connus aussi : Philippe D'Exea, un ancien photographe, sa maquilleuse, Mme Berroyer.

L'atmosphère est gentillette. Brigitte arrive, un paquet de cigarettes blondes et un briquet à la main, comme si elle venait voir des rushes un soir de fatigue. Elle semble intimidée. Hubert Henrotı, directeur de Sigma, coproducteur de la série avec Antenne 2, tremble aussi : « *Si ça ne lui plaît pas, elle peut partir à tout instant.* » Brigitte embrasse quelques joues, se cache derrière ses cheveux et prend place. Trois journalistes sont là, parce que ce sont des amis. Aucun flash cruel. Pour des raisons qui nous échappent, une seule radio est autorisée : Radio 7.

« *C'est ma dernière première* », dit Brigitte, avec un brin d'angoisse dans la voix. Bottes, ceinture basse, poncho de longue laine. On la contemplerait pieds nus sur la moquette, qu'on ne s'en étonnerait pas outre mesure. Le naturel, en dépit de l'appréhension.

Première partie de l'émission : l'enfance, le bébé bien élevé, elle rit, embrasse quelques amis en retard. « *Tu nous as fait une bien belle musique* », dit-elle à Claude Bolling. Pendant que B.B. — *puisqu'il faut* l'appeler par ses célèbres initiales — danse sur l'écran, Bardot s'agite dans son fauteuil. Quand la lumière revient furtivement, on se retourne vers ce visage sans lunettes, sans voile, sans cache-cœur. Mais l'atmosphère n'est pas au voyeurisme. La simplicité de Brigitte gagne cent cinquante spectateurs attentifs.

Deuxième partie : son esprit de répartie fait pouffer la salle. Des extraits défilent, ses mariages manqués, son état de « prisonnière » du succès. Fin. On boit un verre. Alors ? « *Je n'ai pas été trahie. Enfin quelque chose qui est le vrai reflet de moi-même. C'est un très bel hommage, un hommage de mon vivant, ce qui est tout de même extraordinaire.* » Elle rit de nouveau. Sa voix a perdu tout le perché de sa jeunesse. La gravité l'habite entre deux bouffées. *En 1983, que va-t-on* penser de son extrême naïveté ? « *Je n'ai plus rien à perdre et tout à gagner*, assure-t-elle. *Je suis comme ça, pourquoi le cacher ? Je suis peut-être un peu moins naïve maintenant mais j'ai autant de sincérité qu'autrefois.* »

Troisième et dernière partie. Elle se crispe. Une tentative de suicide, la « retraite », sa croisade en faveur des animaux, sa vie de bergère à La Bazoches, dans la région parisienne.

Le mythe se dissout peu à peu. Bougrain-Dubourg a mis ventre ouvert les vérités, les ratages, les difficultés éprouvées par B.B. dans son rôle de mère — « *Comment*, dit-elle, *pouvais-je assumer un enfant* [Nicolas Charrier a aujourd'hui vingt-deux ans], *alors que j'avais encore besoin de ma mère* », — son franc-parler. On l'ovationne. Mais qui applaudit-on ? la femme mise à nu ? Vénus retombée sur terre ? La cover-girl qui a bien vieilli ? Le monument devenu popotte ?

En vérité, celle qu'on applaudit est la même à qui ses parents dirent un jour de bêtise : « *Pour vous punir, vous serez désormais une étrangère à la maison. Je vous prie de me vouvoyer.* » Elle avait alors sept ans. Aujourd'hui, Brigitte Bardot ne tutoie presque plus que les animaux.

CLAIRE CLOUZOT.

(1) Les deux autres émissions seront diffusées les dimanches 26 décembre et 2 janvier, à 20 h 35, sur Antenne 2.

Musiclub sur FR 3

« Bagatelle » d'Offenbach

AUCUNE « nouvelle » vieillerie discographique n'a été retrouvée par Georges Zeizel, malgré l'insistance de ses fans, lesquels comptaient bien sur quelques enregistrements rassis de chants de Noël. Aucune journée spéciale du type « Musique à Bethléem » n'a non plus été prévue par René Koering — l'orfèvre de France-Musique en la matière. C'est donc vers la télévision, et vers Offenbach en particulier, que devront se tourner les mélomanes de la chaîne musicale, soudain en mal d'insolite.

On le sait, le *roi* de l'opéra bouffe est depuis quelque temps devenu aussi celui de l'audiovisuel. Eve Ruggieri lui a, il y a peu, réservé ses trémolos pathétiques. Eric Lipmann, ces temps-ci, consacre à son tour, au roi Vlan, au prince Caprice et à quelques autres héros d'Offenbach une analyse qui n'aura pas de mal à être plus aiguë que celle de sa consœur. Mais c'est FR 3, à l'évidence, qui crée vraiment l'événement puisqu'en marge de la diffusion de la célèbre *Périchole* (mercredi 29, F.-M., 20 h), la chaîne présente une petite opérette méconnue d'Offenbach, *Bagatelle* qui, pour avoir été écrite à une période de relative impopularité du compositeur, n'en est pas moins un chef-d'œuvre d'humour acide et de fausses naïveté, une perle de bouffonnerie.

Car tout est bien là comme d'habitude : répliques farceuses, gags à la pelle, rebondissements clownesques, galopades loufoques, redoublées par la virtuosité d'une musique joviale qui roule sans cesse sur des cascades d'onomatopées. *Bagatelle* ou les états d'âme d'une chanteuse vertueuse soudain aux prises avec deux séducteurs enfermés dans son *salon est un divertissement du meilleur* style, un morceau comique digne de *la Belle Hélène* ou d'*Orphée* ; on s'en rend compte ici, malgré quelques lourdeurs, quelques interludes surajoutés et surtout la réduction de l'orchestre à un piano, laquelle amenuise la carrure de la musique : c'est que voilà, l'exubérance d'Offenbach glisse sur d'éventuelles imperfections de mise en scène. Mais elle lance coûte que coûte ses flèches étincelantes, sa gouailleuse insolence, sa gaieté crue.

THIERRY FRESLON.

* Lundi 27 décembre, 22 h 45, FR3.

TROIS TÉLÉFILMS

Du mélodrame commun au rire franchouillard...

A côté de l'avalanche de films diffusés sur les trois chaînes (une cinquantaine en vingt jours), à laquelle s'ajoutent les émissions tape-à-l'œil en hommage aux figures légendaires du grand écran, les créations télévisées peuvent passer inaperçues ou pâlottes. Pourtant, les responsables des programmes n'ont pas hésité à les placer en première ligne à 20 h 30, heure de grande écoute.

Si la télévision excelle dans le direct, *on sait qu'elle digère mal la* mise en boîte des images : pour pallier son manque d'imagination, elle dirige nos regards vers les acteurs, qui à eux seuls devront compenser l'indigence des scénarios, pour la plupart empruntés à des œuvres écrites. Nous verrons donc Jean-Marc Thibault en pope russe, Maurice Ronet en « collabo », Michel Galabru en employé de banque ridicule, ou encore Krystina Janda, l'actrice de *l'Homme de marbre*, d'Andrzej Wajda.

Tout ce petit monde habitué aux lumières du grand écran sera notre repas de fête dans *Ce fut un bel été*, de Jean Chapot et Sébastien Roulet (sur TF1 les 27 et 30 décembre), *la Marseillaise*, de Jean Curtelin (sur Antenne 2 le 29 décembre), et enfin *la Steppe*, d'après un récit de Tchekhov signé Jean-Michel Goron (sur FR 3 le 25 décembre). Trois œuvres qui ne passeront pas à la postérité.

La première, située dans un résidence de rêve sur la Côte d'Azur quelques mois avant la deuxième guerre mondiale, est ce qu'il convient d'appeler un mélodrame dans la plus pure tradition de la télévision. Un personnage envahit l'écran : une princesse polonaise, grande buveuse de champagne, aux prises avec l'ambition d'un politicien véreux à souhait (Maurice Ronet), lui-même en conflit avec un mystérieux fugitif (Bruno Cremer) traqué par la police de Franco... Cette seule présence tient lieu d'intrigue « *politique* » à *une dramatique en deux* parties dont une suffirait amplement. Que se passe-t-il ? Rien ou presque rien. L'action piétine désespérément, les dialogues constituent un dictionnaire des lieux communs, et la caméra somnole dans les rideaux d'un château peuplé de tout un petit monde évanescent, bon-chic bon-genre. Seule curiosité de *Ce fut un bel été !* Maurice Ronet et Krystina Janda jouent si mal qu'ils finissent par nous séduire.

La deuxième fiction (sur A 2) constitue réellement un événement. C'est une comédie. Oui. La seule que nous offre le petit écran en cette fin d'année. *La Marseillaise*, de Jean Curtelin, satire sociale (en une partie), déclenchera le rire, un rire bien français donc sans mystère. MM. Poussin, Pied, Troche ou Dutilleul sont sortis du bestiaire humain d'un Courteline. Employés de banque méthodiques et scrupuleux affublés de moustaches postiches, sommeillant dans des bureaux rectangulaires mais requinqués par la promotion sociale, ils ont le grand mérite d'être ridicules et de nous le montrer à tout bout de champ. Michel Galabru, bourru, fier comme la Marseillaise, est M. Poussin. Rédigeant son roman entre le chat Pompon et le buste de Balzac, fait à lui seul le spectacle avec Stéphane Audran en femme admirative et mégalomane : épatant.

Pourtant l'humour de Jean Curtelin, basé sur le comique de situation théâtrale classique, habilement mise en scène, tourne parfois au rire « franchouillard », style : « *Si je suis pas pucelle, je ne suis pas d'Orléans* », ou, et mieux encore : « *Fais attention Ulysse, où tu marches ça glisse* », digne de l'Almanach Vermot. Faut-il s'en plaindre ?

La steppe provençale

FR 3, la petite chaîne boudée par les téléspectateurs, outre *le Veneur noir* (téléfilm fantastique, un cauchemar pour les plus petits), nous propose comme plat de choix une adaptation de *la Steppe*, de Tchekhov, signée Jean-Michel Goron. Mettre en images le voyage d'un enfant russe qui ira (le pauvre) à l'école est une bonne idée pour le jour de Noël. D'autant plus que son réalisateur (à qui l'on doit *le Boulanger de Suresnes*) affectionne tout particulièrement les ambiances feutrées, familiales.

Pantélei, le garçonnet, avec le père, Christoff (Jean-Marc Thibault), traversera donc l'immense et interminable steppe. Il quittera la *compagnie des choses amies*, des objets familiers, la tiédeur de la vie maternelle. A dos de bourricot ou du haut des meules de foin, il verra pour la première fois le monde des hommes s'étendre devant lui, monde des moujiks à barbichette et des belles princesses, monde contenu dans des histoires extraordinaires rapportées de bouche à oreille le soir quand les attelages et les hommes sont rompus de fatigue.

Le réalisateur a péché par excès de zèle : il a essayé de retrouver les couleurs ocre, mauves ou grises des grandes étendues ukrainiennes en Provence ou en Finlande, où ont été tournées la plupart des séquences. On doute qu'il y soit parvenu. Il s'est aussi attaché à peindre le mode de vie ancestral d'un peuple paysan dans ses intimes détails — c'est toute la valeur de cette adaptation, — oubliant *la dimension symbolique* : l'idée d'infini qui fait la richesse de l'œuvre de Tchekhov. Les acteurs, Catherine Rouvel, Raymond Jourdan ou Jean-Marc Thibault, trop familiers, sont inégaux dans leur jeu. Mais *la Steppe* est tout de même un spectacle très convenable, chaleureux comme une soirée de réveillon.

MARC GIANNESINI.

Enfants : sortilèges du passé

LA trêve des confiseurs permet, chaque année, d'ouvrir un peu plus largement *les antennes aux émissions pour* les enfants. A cette occasion, les unités jeunesse des trois chaînes reçoivent un peu de cette manne financière qui leur fait si cruellement défaut le reste de l'année et leur permet de monter enfin quelques productions originales.

● Sur TF 1, la vedette incontestée de ces fêtes sera *Alice au pays des merveilles* (25 décembre, à 16 h 35), et ces merveilles seront électroniques, puisque l'adaptation du roman de Lewis Carroll a été confiée à Jean-Christophe Averty. Notons aussi *le Joueur de flûte de Hamelin*, une création lyrique du comité d'animation culturelle d'Angoulême, avec la participation de deux cent cinquante enfants (1er janvier, à 14 h 30).

● Plus traditionnelle, la vedette de Récré A 2 sera Dorothée, dans une comédie musicale, *le Royaume de Diguedondaine* (29 décembre, à 16 heures). Sur la même chaîne, on pourra retrouver tous les jours, à partir du 20 décembre, *les Histoires comme ça*, de Rudyard Kipling, sur des dessins de Sheila Graber.

● FR 3 consacre, cette année, cinquante-deux heures d'antenne aux enfants, avec, en particulier, une adaptation originale des *Contes du chat perché*, de Marcel Aymé (27, 28 et 29 décembre, à 18 h 25), et *la Mémoire des siècles*, une captivante série d'André Castelot, successivement consacrée à Mme de Sévigné (le 24 décembre, vers 18 heures), Alexandre Dumas (25 décembre, à 18 h 35) et Jules Verne (1er janvier, à 18 heures). Dernier cadeau de Noël, les émissions quotidiennes de FR 3 Jeunesse seront, de 15 heures à 16 heures, sous-titrées, à l'usage des enfants sourds et malentendants, un effort qui devrait se poursuivre l'année prochaine.

J.-F.L.

Les films de la semaine

Vendredi 24 décembre

MONSIEUR VINCENT

Film français de Maurice Cloche (1947), avec P. Fresnay, A. Clariond, P. Dux.

TF 1, 16 h 45.

★ *Écrite par Jean Anouilh, interprétée par Pierre Fresnay, la vie de Vincent de Paul évite les aspects édifiants, saint-sulpiciens, qu'avaient, à l'époque, les films catholiques. Mais le « réalisme historique » de Maurice Cloche a plutôt mal vieilli.*

LE CYGNE

Film américain de Charles Vidor (1956), avec G. Kelly, A. Guinness, L. Jourdan.

TF 1, 21 h 30.

★ *Grace Kelly, princesse à l'écran (mais la pièce de Molnar est située, en 1910, en Europe centrale) juste avant de le devenir dans la vie. Le metteur en scène de* Gilda *exaltait, dans une comédie sentimentale, la beauté de la femme-cygne.*

L'HOMME DE L'OUEST

Film américain d'Anthony Mann (1958), avec G. Cooper, J. London, L. J. Cobb.

A 2, 0 h 40.

★ *Troublé, peut-être, par la mutation psychologique et désabusée du western, Anthony Mann s'est laissé aller à la cruauté et à la violence dans une atmosphère crépusculaire où Gary Cooper n'a plus rien de romantique.*

L'HOMME DE RIO

Film français de Philippe de Broca (1963), avec J.-P. Belmondo, F. Dorléac, J. Servais.

FR 3, 23 h.

★ *Belmondo joue, au Brésil, les aventures d'un « Tintin » sans Milou, réinventé par de brillants scénaristes. Ses exploits acrobatiques, tiennent toujours le coup.*

Dimanche 26 décembre

LA MAIN AU COLLET

Film américain d'Alfred Hitchcock (1954), avec C. Grant, G. Kelly, J. Royce Landis.

TF 1, 20 h 35.

★ *Dans ce divertissement policier sur la Côte d'Azur, Grace Kelly, type de la riche héritière américaine trop gâtée, pourvue d'une mère extravagante, suscite un érotisme ambigu avec l'éclat de sa rivière de diamants.*

LE CAMERAMAN

Film américain d'Edward Sedgwick et Buster Keaton (1928), avec B. Keaton.

FR 3, 21 h 5.

★★ *Que Buster Keaton ait perdu son indépendance en entrant à la M.G.M., c'est vrai mais on ne le sent pas dans ce film pour lequel il obtint le soutien d'Irving Thalberg. Comique toujours impassible, Keaton reste un grand auteur de cinéma, joue à être opérateur d'actualités pour mettre en scène une époustouflante bagarre dans le quartier chinois.*

QUINZE JOURS AILLEURS

Film américain de Vincente Minnelli (1962), avec K. Douglas, E.G. Robinson, C. Charisse, G. Halmilton, C. Trevor.

FR 3, 22 h 40.

★★ *Hollywood déraciné dans les studios romains de Cinecitta, un acteur déchu, guetté par la folie, les angoisses de la création artistique enchaînée. Ce drame psychologique, où passent des souvenirs des* Ensorcelés, *est une réflexion mélancolique, angoissée et très personnelle, de Minnelli sur le cinéma.*

Lundi 27 décembre

LA V.R.P. DE CHOC

Film américain d'Arthur Lubin (1956), avec G. Rogers, B. Nelson, C. Channing, D. Brian, C. Eastwood.

TF 1, 16 h 15.

★ *L'Histoire de la première femme représentant de commerce, aux États-Unis, à la fin du XIXe siècle. A voir à tout hasard. C'est un film inédit en France et la présence de Ginger Rogers fait espérer une comédie.*

LORD JIM

Film anglo-américain de Richard Brooks (1964), avec P. O'Toole, J. Mason, C. Jurgens, E. Wallach, J. Hawkins.

TF 1, 22 h.

★ *Adaptation passionnée d'un très grand roman de Joseph Conrad par un cinéaste défenseur de la dignité de l'homme, adversaire des forces d'oppression. Peter O'Toole fut choisi à cause de son interprétation de Lawrence d'Arabie.*

INSPECTEUR LA BAVURE

Film français de Claude Zidi (1980), avec Coluche, G. Depardieu, D. Lavanant, J. Guiomar, H. Deschamps.

FR 3, 20 h 35.

Zidi a repris les gags qui avaient fait le succès commercial des Sous-doués. *C'est moins bête grâce à Depardieu, qui n'en fait qu'à sa tête et à son talent. Coluche, en flic idiot, assure la rigolade. Ce n'est pas un compliment.*

Mardi 28 décembre

LA TAVERNE DE L'IRLANDAIS

Film américain de John Ford (1963), avec J. Wayne, L. Marvin, E. Allen.

A 2, 20 h 40.

John Wayne se bagarre pour le plaisir avec Lee Marvin, et apprend la joie de vivre à Elizabeth Allen, Bostonienne prude et coincée. Cela se passe dans une île de Polynésie, investie par l'humour irlandais et les chaleureuses inventions de John Ford.

KING KONG

Film américain de John Guillermin (1976), avec J. Lange, J. Bridges, C. Grodin.

FR 3, 21 h 10.

Nouvelle version monumentale, privée de tout onirisme et de tout érotisme, du film fantastique tourné en 1933 par Cooper et Schoedsack. Dans cette machine à faire des dollars, on ne voit plus que la technique ultra-perfectionnée.

Mercredi 29 décembre

TAXI, ROULOTTE ET CORRIDA

Film français d'André Hunebelle (1958), avec L. de Funès, P. Dubost, G. Bertil, R. Bussières, A. Poivre.

TF 1, 17 h 5.

Les vacances en Espagne d'un chauffeur de taxi et de sa famille. Document involontaire sur les Français moyens qui ne voyaient pas Franco derrière le folklore.

Jeudi 30 décembre

NI VU NI CONNU

Film français d'Yves Robert (1957), avec L. de Funès, N. Adam, Moustache, C. Rich.

TF 1, 17 h.

★ *Avant d'être gendarme à Saint-Tropez, Louis de Funès fut un braconnier bourguignon jouant des tours pendables à un garde-champêtre. Inspiré de* l'Affaire Blaireau, *roman de l'humoriste Alphonse Allais, ce film d'Yves Robert est une joyeuse pochade.*

LA TULIPE NOIRE

Film français de Christian-Jaque (1964), avec A. Delon, V. Lisi, D. Addams.

A 2, 20 h 35.

★ *Un justicier, en Roussillon, à la veille de la Révolution française. Cela tient à la fois de Zorro et de Fanfan la Tulipe, un grand succès d'Henri Jeanson et Christian-Jaque, qui font, ici, des clins d'œil au public. Alain Delon se dédouble en frère jumeau.*

JACQUES SICLIER.

Vendredi 24 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 10 **Vision plus.**
11 h 50 **Contes pour Noël**
12 h **Météorologie.**
12 h 10 **Juge box.**
12 h 30 **Atout cœur.**
13 h **Journal.**
13 h 35 **La petite maison dans la prairie**
14 h 20 **Destination Noël**
15 h 55 **Disney en fête**
16 h 45 **Cinéma : Monsieur Vincent,**
de Maurice Cloche
18 h 25 **Le village dans les nuages.**
18 h 50 **Histoire d'en rire.**
19 h 5 **A la une.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **S'il vous plaît.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Formule 1 + 1 : Nana Mouskouri**
Réal. A. Flederick.
Autour de Nana Mouskouri, Julio Iglésias, Serge Lama, Sylvie Vartan.
21 h 30 **Cinéma : Le Cygne,**
de Charles Vidor.
23 h 15 **Un lieu, un regard : La belle de Vézelay**
Réal. F. Bouchet.
La basilique romane de Vézelay, restaurée par Viollet-le-Duc, où séjourna Marie-Madeleine. Une rencontre avec la ferveur médiévale.
23 h 55 **Messe de Minuit.**
En eurovision, célébrée en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption à Cordon (Haute-Savoie), présidée par l'abbé Maurice Magnin, prédicateur le Père Bernard Bro.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**
12 h **Journal.**
12 h 10 **Jeu : l'Académie des neuf.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Emissions régionales.**
13 h 50 **Série : Les amours de la Belle époque.**
14 h **Aujourd'hui la vie.**
15 h **Série : La planète des singes.**
16 h 35 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Présentation du grand Echiquier.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : l'Epingle noire.**
D'après le roman de D. Saint-Alban, réal. M. Frydland. Avec C. Chaniolleau, P. Arditi, G. Desarthe...
Deuxième épisode de la fresque révolutionnaire de cette fin d'année. Au quartier général des conjurés de « l'Epingle noire ». Damien Del Janeiro s'échappe de la tour où il est enfermé. Stéphanie s'éprend de Damien. Un feuilleton épique, joliment mis en image.
21 h 40 **Le grand échiquier de Noël.**
De J. Chancel, réal. A. Flederick.
En 1959, Claude Lelouch rencontre, au hasard d'un embouteillage, Édith Piaf qui lui parle de Marcel Cerdan. Un film sur cet amour légendaire verra le jour en 1983. Autour du souvenir de la môme Piaf et du boxeur Marcel Cerdan, Jacques Chancel a réuni les Compagnons de la chanson, Charles Dumont, Charles Aznavour, ainsi que Eroll Garner, Barbara Hendricks, etc.
0 h 15 **Chants pour la Nativité.**
Noël de la Renaissance en Catalogne, un concert enregistré à la Chapelle Santa Agata de Barcelone, avec Montserrat Figueras, l'Ensemble Hespérion XX, dirigé par J. Savall.
0 h 40 **Ciné-club**
(Cycle Gary Cooper) : *l'Homme de l'Ouest*, de Anthony Mann.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
18 h 55 **Tribune libre.**
L'action catholique pour les enfants.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
20 h **Les petits papiers de Noël.**
20 h 35 **Au gui l'an neuf : Pour le plaisir.**
Réal. P. Goethals et J. Laviron, avec A. Jolivet, M. Bonnet, M. Loran.
Sylvette rêve de devenir danseuse étoile. Elle fera son entrée à l'Opéra à condition que Charles ne reconnaisse pas sa voix...
21 h 10 **Tous les bonheurs.**
Réal. F. Reichenbach.
Le rire prodigieux d'Orson Welles, Salvador Dali improvisant sur une musiqe de Manitas de Plata. Un faussaire peignant un faux « Matisse ».
23 h **Cinéma : L'homme de Rio.**
De Philippe de Broca.
22 h 40 **Journal.**
0 h 50 **Prélude à la nuit.**
Spécial Noël : chant de Noël, par les Petits Chanteurs de Chaillot.
0 h 55 **Bonne année.**

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : le tribunal et l'Afrique : mémoire vivante : l'Égypte des ruptures : les marionnettes.
8 h, **Les chemins de la connaissance.**
9 h 7, **Matinée des arts du spectacle.**
10 h 45, **Le texte et la marge** : « La Pologne », avec B. Gueta et B. Barbey.
11 h 2, **Musique** : l'Irlande, par M. Veaute (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, **Agora**, avec J. Lacarriere.
12 h 45, **Panorama**, avec R. Jaulin.
14 h, **Sons** : le cycle du sucre.
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Beau François », avec M. Genevoix.
14 h 45, **Les après-midi de France-Culture** : les inconnus de l'histoire (Joseph Pilsudski, maréchal de Pologne) avec K. Pomian, des poètes et des chanteurs polonais.
18 h 30, **Feuilleton** : Dracula.
19 h, **Actualités magazine.**
19 h 30, **Les grandes avenues de la science moderne** : la différenciation cellulaire.
20 h, **Relecture** : Patrice de la Tour du Pin, par H. Juin.
21 h 30, **Black and blue** : une année en rock.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : le ciel à témoin : les passages de la comète.
0 h, **Messe de minuit**, à la cathédrale de Digne.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musique du matin** : œuvres de d'Indy, Chopin.
8 h 7, **Le « Bougolama » 8-9.**
9 h 5, **D'une oreille l'autre** : œuvres de Reinecke, Zemlinsky.
12 h, **Equivalences** : œuvres de J. S. Bach, Daquin, Litaize...
12 h 35, **Jazz s'il vous plaît.**
13 h, **Jeunes solistes** (en direct du Studio 119) : œuvres de Milhaud, Adriessen, Villa-Lobos...
14 h 4, **Boite à musique ;**
14 h 30, **Musique, joie de la jeunesse** : œuvres de Meulemans, Haydn, Ten Have, Beethoven.
15 h, **Musiciens à l'œuvre** : autour des « opéras de jeunesse » de Mozart.
17 h 2, **L'histoire de la musique.**
18 h 30, **Concert**, (donné en l'église Saint-Merri le 20 juillet 1982) : œuvres de Rilski, Koukouzel, Christov, Doubinski, Smolenski, Stoumski, Bortnianski, Strokin, par l'ensemble vocal orthodoxe slave de Sofia : dir. S. Kralev.
19 h 38, **Jazz** ; le clavier bien rythmé.
20 h, **Spécial Noël.**
20 H 30, **Concert** (donné à la Philharmonie de Berlin le 17 octobre 1982) : « Saint François de Paul marchant sur les flots », « Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux », « Sonnenhymnus » de Liszt ; « Ainsi parlait Zarathoustra » de Strauss, par l'Orchestre symphonique de la radio à Berlin, dir. G. Albrecht, sol. W. Groenroess, baryton.
22 h 30, **La nuit sur France-Musique** : Les nuits de Noël : œuvres de Warlop, Shepp, Haendel, Ives, Siegmeister, Mahler.

Samedi 25 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h **Foi et traditions des chrétiens orientaux.**
9 h 30 **Orthodoxie.**
10 h **Présence protestante.**
11 h **Le jour du Seigneur.**
Messe de Noël en la cathédrale Saint-Etienne-de-Passau (R.F.A.), prédicateur, Mgr Antonius Hofmann.
11 h 55 **Bénédiction papale.**
En direct de la place Saint-Pierre de Rome.
12 h 30 **Court métrage.**
13 h **Journal.**
13 h 25 **La petite maison dans la prairie.**
14 h 15 **Destination Noël.**
15 h 45 **Le monde perdu.**
16 h 35 **Dramatique : Alice au pays des merveilles.**
D'après L. Caroll, réal. J.-C. Averty, avec M.-V. Maurin, A. Sapritch, F. Blanche...
Jean-Christophe Averty a adapté avec son génie habituel et ses trucages électroniques ce « chef-d'œuvre du non-sens et du pré-surréalisme ». Pour les jeunes et les moins jeunes.
18 h 40 **Trente millions d'amis.**
19 h 45 **S'il vous plaît.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Dallas.**
L'abominable J.-R., pour rétablir son pouvoir, va jusqu'à violer les lois fédérales.
21 h 35 **Variétés : Paris danse 1900.**
Sur une choréraphie de Roland Petit, réal. M. Brockway, avec Zizi Jeanmaire et le Ballet national de Marseille.
Suite de danses et de chansons du tournant du siècle. Une conception américaine du Paris de la Belle Époque.
22 h 30 **Les pianistes de bar.**
Réalisation A. Halimi.
Qu'il le fasse par vocation ou par nécessité, le pianiste de bar a contre lui le bruit des dîners et des conversations. Il joue contre les gens, un pis-aller ou un tremplin, c'est selon.
Avec G. Lebreton, H. Morgan, S. Gainsbourg, A. Romans, J. Dieval, D. Cowl, A. Reverend, L. de Funès.
23 h 25 **Contes de Noël**
23 h 35 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 15 **A.N.T.I.O.P.E.**
10 h 55 **Journal des sourds et des malentendants.**
11 h 15 **Idées à suivre.**
12 h 10 **La vérité est au fond de la marmite.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Téléfilm : la Cible.**
De D. Balluck, réal. R. Compton (1re partie).
Les aventures du colonel Cardiff, traqué par la justice, à la fin du XIXe siècle dans l'ouest des États-Unis.
15 h 15 **S.V.P. Disney.**
16 h 15 **Récré A 2.**
17 h 45 **Musique : Pierre et le loup.**
Un conte musical de Prokofiev, avec l'Orchestre symphonique de R.T.L.-Télévision.
18 h 15 **L'arbre de Noël de l'Elysée.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 15 **Dessins animés.**
19 h 45 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Champs-Elysées.**
De M. Drucker.
Hommage au cirque. Avec R. Magdane, Carlos, P. Danel, G. Majax et des numéros de cirque.
21 h 50 **Téléfilm : Quatuor Basileus.**
De F. Carpi (1re partie).
Avec H. Alterio, O. Antonutti, P. Malet, M. Vitold, A. Cuny...
Trois musiciens, à l'automne de leur vie, sont confrontés à la solitude, aux dures réalités du quotidien mais aussi à un jeune et beau violoniste qui se joint à eux : pathétique.
23 h 15 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h **Pour les jeunes.**
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **L'étoile des bergers.**
19 h 55 **Dessin animé.**
20 h **Les petits papiers de Noël.**
20 h 35 **Téléfilm : La steppe.**
D'après A. Tchekhov, réal. J.-J. Goron, avec C. Rouvel, R. Jourdan, D. Doll...
(Lire notre article page 15)
22 h 40 **Journal.**
23 h 10 **Prélude à la nuit.**
Spécial fêtes de Noël : Die Weihnachtsoratorium Cantata de J.-S. Bach, avec le Domspatzen de Regensburg.
23 h 40 **Bonne année.**

FRANCE CULTURE

7 h, **Matinales.**
8 h, **Les chemins de la connaissance.**
8 h 30, **Comprendre aujourd'hui pour vivre demain** : une année d'état de guerre en Pologne.
9 h 2, **Orthodoxie** : la nativité, et message du métropolite Mélétios.
9 h 30 **Protestantisme** : Service religieux à Marly-le-Roi.
10 h **Messe à la cathédrale de Digne.**
11 h **Musique mécanique, musique vivante.**
12 h 5 **Le pont des Arts.**
14 h **La criée aux contes**, par B. de la Salle, avec le Centre de littérature orale.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Samedi-Matin** ; œuvres de Vaughan-Williams, Mozart, Haydn...
8 h 5, **Avis de recherche et actualité du disque** : œuvres de Ryba, Soler...
10 h, **Les grands disques de l'année** ; Piano : œuvres de J.-S. Bach, Beethoven, Mozart, Wagner.
11 h, **Œuvres de Mozart.**
12 h, **Les grands disques de l'année** ; orchestre : œuvres de Stravinsky, Ravel.
13 h 5, **Les grands disques de l'année** ; jazz : musique de chambre.
15 h, **Concert de Noël** (en direct du Concertgebouw d'Amsterdam) : « Symphonie nº 4 » de Malher, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam.
17 h, **Les grands disques de l'année** ; Musiques traditionnelles.
18 h, **Les pêcheurs de perles** ; Debussy.
20 h 30, **Concert** (donné en l'abbaye de Royaumont le 6 juin 1982), « Les Vêpres de la sainte vierge », de Monteverdi, par l'ensemble vocal et instrumental de la chapelle royale ; dir. P. Herreweghe ; sol. A. Mellon, soprano, G. Laurens, mezzo, N. Rogers, ténor, H. Crook, ténor, H. Spronken, baryton, P. Kooy, basse.
23 h 30, **La nuit sur France-Musique** : 22 h 30, 2e veillée de Noël.

Dimanche 26 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 **A Bible ouverte.**
9 h 30 **La source de vie.**
10 h **Présence protestante.**
10 h 30 **Le jour du Seigneur.**
11 h **Messe célébrée avec la paroisse de Cordon (Haute-Savoie).**
Prédicateur : le Père Bernard Bro.
12 h **La séquence du spectateur.**
12 h 30 **Accordéon, accordéons.**
13 h **Journal.**
13 h 25 **Série : Star trek.**
14 h 15 **Les grands enfants.**
14 h 40 **Dessin animé.**
16 h 10 **Tiercé.**
16 h 35 **Dessin animé.**
17 h **Pour vous.**
18 h **Jeu : Qui êtes-vous ?**
18 h 30 **Les animaux du monde.**
19 h 30 **Jeu : j'ai un secret.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Cinéma : la Main au collet (cycle Grace Kelly)**
d'Alfred Hitchcock
22 h 15 **Quinze ans de café-théâtre**
de Ch. Doyon. Réal. Lazare Iglésis.
A travers les témoignages d'acteurs et des extraits de spectacles, quinze ans d'histoire du café-théâtre. On y retrouve Romain Bouteille, Rufus, Zouc, Bernard Haller, Higelin, Miou-Miou, etc.
23 h 15 **Contes pour Noël.**
23 h 25 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h **Gym tonic.**
(et à 10 h 45).
10 h 30 **Magazine du cheval.**
11 h 15 **Dimanche Martin.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 20 **Dimanche Martin (suite).**
17 h 05 **Série : Le mythomane.**
Le chien-chien de la star.
18 h **La course autour du monde.**
19 h **Stade 2.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Portrait : Brigitte Bardot telle quelle.**
d'A. Bougrain-Dubourg, réal. C. Poubeau.
(Lire notre article p. 15)
21 h 40 **Variétés : Jean Sablon.**
enregistré au pavillon Gabriel (gala du Variety Club).
22 h 40 **L'opéra catastrophe : Tosca Trampolino**
de O. Schenk, version française P. Fournier-Bidoz (Rose d'argent de Montreux).
Satire de l'opéra : caricatures cocasses de Richard Wagner, Verdi, ou Puccini. Un humour sans nuances, un spectacle agréable.
23 h 10 **Journal.**

TROISIEME CHAINE : FR 3

10 h **Images de...**
10 h 30 **Mosaïque.**
La fête du Mouloud (naissance du grand prophète) en direct de la grande Mosquée de Paris.
15 h **Pour les jeunes.**
18 h 40 **La mémoire des chansons.**
Les grands succès français de 1943 à 1983 à travers le contexte historique de l'époque, par P. Sevran.
20 h 35 **Au gui l'an neuf : L'ange Paulo.**
Réal. A. Bonnardel, avec B. Le Coq, C. Surugues, M. Bunel...
A Lyon un soir du Nouvel An, des ravaleurs de la cathédrale surprennent les anges en train de s'animer, revêtent les combinaisons blanches de ceux qui les ont vus. Drôle d'histoire...
21 h 05 **Cinéma : Le cameraman**
de Edward Sedgwick.
22 h 10 **Journal.**
22 h 40 **Cinéma : Quinze jours ailleurs (cycle Vincente Minnelli).**
0 h 25 **Prélude à la nuit**
Scherzo de la sonate F.A.E., de J. Brahms avec J.-J. Kentorow au violon et J. Rouvier au piano.
0 h 30 **Bonne année.**

FRANCE-CULTURE

7 h 9, **La fenêtre ouverte.**
7 h 15, **Horizon, magazine religieux.**
7 h 40, **Chasseurs de son.**
8 h, **Orthodoxie.**
8 h 30, **Protestantisme.**
9 h 10, **Écoute Israël.**
9 h 40, **Divers aspects de la pensée contemporaine** : l'union rationaliste.
10 h, **Messe, à la cathédrale de Digne.**
11 h, **Regards sur** : l'œuvre de Henry Barraud.
12 h 5, **Allegro.**
12 h 45, **Musique** : Baby blues, par F. Rousseau et M. Legras (et à 16 h 10 et 23 h).
14 h, **La Comédie-Française présente** : « Le Chandelier », d'A. de Musset ; « Les Marrons du feu », d'A. de Musset.
17 h 30 **Rencontre avec... Edgar Faure.**
18 h 30 **Ma non troppo.**
19 h 10, **Le cinéma des cinéastes.**
20 h, **Albatros** : Pierre Mabille et la quête du merveilleux.
20 h 40, **Atelier de création radiophonique** : improvisations musicales.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Concert promenade** ; Musique viennoise et musique légère : œuvres de Stolz, Schubert...
8 h 2, **Cantate** : Intégrale des Cantates de J.-S. Bach.
9 h 10, **Les matinées de l'orchestre** ; L. Stokowsky ; œuvres de Debussy, Saint-Saens, Canteloube, Poulenc, Bizet.
11 h, **Concert** (donné à l'auditorium 105 de Radio-France le 12 avril 1979) œuvres de Haydn par le nouvel orcchestre philarmonique, dir. H. Soudant.
12 h 5, **Magazine international.**
14 h 4, **D'une oreille l'autre**, œuvres de Bruckner.
15 h, **Concert promenade** ; œuvres de Albinoni, Mozart, Stamitz, Bartok, J.-S. Bach, Wienawsky, de Falla-Kreisler ; les petits chanteurs de Radio-Moscou interprètent des œuvres de Dounajewski, Matousowski, Bortniansky, Roebin, Jesenin, Chromoeskin, Krylatov ; dir. V. Popov.
17 h, **Comment l'entendez-vous ?** par G. Strehler ; Mozart.
19 h 35, **Jazz vivant.**
20 h 30, **Concert** (donné au Théâtre des Champs-Elysées à Paris le 4 décembre 1982) « Concerto pour violon et orchestre » de Sibelius ; « Symphonie nº 1 » de J. Brahms ; par le nouvel orchestre philharmonique, dir. H. Soudant ; *Sol.* S. Mintz, violon.
22 h 30 **La nuit sur France-Musique** ; Musiques de nuit ; 0 h 5, Un voyage en hiver.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 24 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *la Vallée du bonheur*, film de F.-C. Coppola.
- T.M.C., 20 h 35, *le Roi barbu*, film de W. Beck ; 21 h 45, Chrono : magazine automobile ; 22 h, Les ballets Moïsseiev ; 23 h 55, Messe de minuit de Rome.
- R.T.B., 20 h, *le Cerveau*, film de G. Oury ; 21 h 40, Les Frères Jacques ; 22 h 30, Ballet : la Princesse de la lune ; 23 h 10, Ray Charles : le chant de Noël ; 0 h : Messe de minuit (Haute-Savoie).
- TÉLÉ 2, 20 h, Feuilleton : La vie de Berlioz ; 20 h 55, L'opéra du Gueux.
- T.S.R., 20 h 55, Si tous les hommes du monde ; 22 h 50, Cadeaux en musique ; 24 h, Messe de la Nativité.

SAMEDI 25 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *Gigi*, film de V. Minnelli ; 22 h 55, Ciné-club : *la Soupe au canard*, film de L. McCarey.
- T.M.C., 20 h 35, *les Belles de nuit*, film de R. Clair ; 22 h 05, Chansons de toujours.
- R.T.B., 20 h 30, Opérette : *la Fille du tambour major*, de J. Offenbach.
- T.S.R., 20 h 05, L'Etoile d'or : concours de chant ; 21 h 20, Autour des cœurs du Pays d'Enhaut.

DIMANCHE 26 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *Virginie*, film de F. Rossi.
- T.M.C., 20 h 35, *Man at the top*, film de M. Vardy.
- R.T.B., 20 h 10, Variétés : La bonne étoile ; 21 h 20, Téléfilm : *la Vallée des poupées*.
- T.S.R., 20 h 55, Le ballet Moïsseïev ; 22 h 10, Michel Corboz : Le chemin du musicien.

LUNDI 27 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *Nous irons tous au Paradis*, film d'Y. Robert.
- T.M.C., 20 h 30, *le Jaguar*, film de J. Frank ; 22 h 10, Club 06.
- R.T.B., 21 h, *Prova d'orchestra*, film de F. Fellini ; 22 h 10, Face au public : Michel Legrand.
- TÉLÉ 2, 20 h 50, Revue du cabaret wallon tournaisien : Quand Ch'Teot L'Orvue.
- T.S.R., 20 h 05, Spécial cinéma : *Sous le plus grand chapiteau du monde*, film de Cecil B. de Mille.

MARDI 28 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *la Kermesse de l'Ouest*, film de J. Logan.
- T.M.C., 20 h 35, *le Petit Muck*, film de W. Standte ; 22 h 10, Télé-cinéma.
- R.T.B., 21 h 30, Comédie musicale : *attention fragile*.
- TÉLÉ 2, 21 h 50, Concert : œuvres de Lassus.
- T.S.R., 21 h, Baryshnikov à Broadway ; 21 h 55, Michel Corboz : Le chemin du musicien.

MERCREDI 29 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *Le mille-pattes fait des claquettes*, film de J. Girault.
- T.M.C., 20 h 35, *l'Age en fleur*, film de P. Agostini ; 22 h 10, Variétés : Gogo rythmes.
- R.T.B., 20 h 55, Conte musical : A la recherche de S. de G. Corbiau ; 21 h 50, Ballet : *l'Oiseau de feu*.
- TÉLÉ 2, 19 h 55, La vie de Berlioz ; 21 h, Téléfilm : Pour l'amour de Marc.
- T.S.R., 20 h 05, Opéra : *la Perichole*.

JEUDI 30 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *Sherlok Holmes à New-York*, film de B. Sagal.
- T.M.C., 20 h 35, *Règlements de comptes*, film de P. Chevalier ; 22 h 05, Déclics, Magazine de la photo.
- R.T.B., 20 h 20, *Peur sur la ville*, film de H. Verneuil ; 22 h 20, Variétés : Leurs trucs en plumes.
- TÉLÉ 2, 20 h 55, Le monde du baroque ; 21 h 45, Clap, la fête aux images.
- T.S.R., 20 h 05, *Billy Budd*, film de P. Ustinov.

Lundi 27 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 10 **TF 1 vision plus.**
11 h 50 **Contes pour Noël.**
12 h **Météorologie.**
12 h 10 **Juge box.**
12 h 30 **Atout cœur.**
13 h **Journal.**
13 h 35 **La Petite Maison dans la prairie.**
14 h 30 **Destination Noël.**
16 h **Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.**
(et à 17 h 45).
16 h 15 **Cinéma : Le V.R.P. de choc.**
de Arthur Lubin.
18 h 25 **Le village dans les nuages.**
18 h 50 **Histoire d'en rire.**
19 h 5 **A la une.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **S'il vous plaît.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Téléfilm : Ce fut un bel été.**
Réal. J. Chapot, avec K. Janda, M. Ronet, B. Cremer...
(Lire notre article p. 15)
22 h **Cinéma : Lord Jim**
de Richard Brooks.
0 h 25 **Contes pour Noël.**
0 h 35 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 05 **Journal.**
12 h 30 **Jeu : l'Académie des neuf.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Cette semaine sur A 2.**
13 h 45 **Série : Les Amours de la Belle Epoque.**
14 h **Aujourd'hui la vie.**
15 h ***Série : la Planète des singes.***
16 h 35 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord pas d'accord .**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Emmenez-moi au théâtre : la Dame de chez Maxim**
de G. Feydeau. réal. P. Badel. Avec A. Ducaux, D. Gence, C. Winter, B. Dhéran, C. Samie, M. Aumont...
L'une des plus grandes pièces de Georges Feydeau. Une danseuse du Moulin-Rouge, forcée de se faire passer pour la femme d'un médecin. Cascades de quiproquos !
23 h 40 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h **Pour les jeunes.**
18 h 55 **Tribune libre**
Croix-Rouge française.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Il était une fois l'espace.
20 h **Les petits papiers de Noël**
20 h 35 **Cinéma : l'Inspecteur la bavure**
de Claude Zidi.
22 h 15 **Journal.**
22 h 45 **Musi-Club. : Bagatelle**
Opéra-comique en 1 acte de J. Offenbach avec J. Sand, M. Malory, P. Chevallier, J.-M. Cottet, V. Garandeau, D. Verdun.
23 h 50 **Bonne année.**

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : les bonnes chansons de 82. Nouvelle lecture de Jules Verne.
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Marcel Mauss et l'anthropologie française ; à 8 h 32, L'eau et le corps.
8 h 50, **Echec au hasard.**
9 h 7, **Les lundis de l'histoire** : la monarchie absolue en Europe, du cinquième siècle à nos jours ; la vie quotidienne des paysans français au dix-huitième siècle.
10 h 45, **Le texte et la marge** : Voyageurs aux longs jours.
11 h 2 **Musique** : chanter la Wallonie, avec Julos Beaucarne. (et à 13 h 30).
12 h 5, **Agora.**
12 h 45, **Panorama.**
14 h, **Sons**, à Combloux.
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Romans », de L. Pauwels.
14 h 45, **Les après-midi de France-Culture.**
17 h 32, **Musique** : Instantané (l'actualité discographique et la naissance du « compact-disc »).
18 h 30, **Feuilleton** : Dracula.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Présence des arts** : travaux sur papier, à Villeparisis ; cent dessins de Pierre Loti au musée de la Marine.
20 h, **Vous y croyez, au père Noël ?** de L. Matabon.
21 h, **L'autre scène ou les vivants et les dieux** : une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal, par P. Nemo.
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musique légère de Radio-France** : Œuvres de Magne, Walberg.
6 h30, **Musiques du matin** : Œuvres de Mozart, Weber, Schubert.
8 h 7, **Le « Bougolama 8-9 ».**
9 h 5, **L'opérette** : l'opérette française.
12 h, **Chasseurs de son stéréo.**
12 h 35, **Jazz** : Lee Wiley sort enfin de sa réserve.
13 h, **Jeunes solistes** (en direct du Studio 119) : œuvres de Mendelssohn, Roussel, Schmitt, par le trio F. Schmitt.
14 h 4, **Musiciens à l'œuvre** : Espagnes ; Guitarra flamenca.
17 h 2, **Repères contemporains.**
17 h 30, **Les intégrales** : les sonates de Mozart.
18 h 30, **Studio concert.**
19 h 38, **Jazz.**
20 h, **Les muses en dialogue.**
20 h 30, **Concert** : (donné à la Philharmonie de Berlin le 14 mai 1982) « Le Freischütz », ouverture, de Weber. « *Concerto* pour piano et orchestre » n° 1 de Liszt ; « Symphonie n° 5 » de Beethoven ; « Carnaval pour piano » de Schumann. « Le Carnaval romain » de Berlioz ; par l'orchestre philharmonique de Berlin ; dir. M. Rostropovitch ; sol. B. Engerer, piano.
22 h 30, **La nuit sur France-Musique** : Musiques de nuit ; 23 h 5, Aspects de la musique française ; 0 h 5, Un Italien à Paris.

Mardi 28 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 10 **Vision plus.**
11 h 50 **Contes pour Noël.**
12 h **Météorologie.**
12 h 10 **Juge box.**
12 h 30 **Atout cœur.**
13 h 35 **Journal.**
13 h 35 **La petite maison dans la prairie.**
14 h 30 **Destination Noël.**
16 h **Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.**
18 h 25 **Le village dans les nuages.**
18 h 50 **Histoire d'en rire.**
19 h 5 **A la une.**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 45 **S'il vous plaît.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **D'accord pas d'accord .**
Bilan de l'I.N.C.
20 h 35 **Opéra : la Traviata.**
Retransmission lyrique du Metropolitan Opera de New-York. Opéra de G. Verdi, livret d'O. Pave, d'après « la Dame aux camélias » de Dumas fils, orchestre sous la direction de James Levine, mise en scène de C. Graman avec I. Cotrubas, C. Mac Neil, G. Decker, J. Darrenkamp...
Paris au milieu du XIXe siècle. Violetta, dame du demi-monde, découvre l'amour au cours d'une réception mondaine.
22 h 50 **Contes pour Noël.**
23 h **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**
12 h 05 **Journal.**
12 h 10 **Jeu : L'Académie des neuf.**
12 h 45 ***Journal.***
13 h 35 **Émissions régionales.**
13 h 45 **Série : Les amours de la Belle Époque.**
14 h **Aujourd'hui la vie.**
15 h 5 **Série : la Planète des singes.**
16 h 35 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 45 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **D'accord pas d'accord.**
20 h 40 **Cinéma : la Taverne de l'Irlandais,**
de John Ford.
22 h 35 **Mardi cinéma.**
Avec G. Jugnot, Anémone, D. Auteuil, C. Clavier, R. Berri, P. Mondy, J.-P. Darras, F. Perrin.
23 h 30 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h **Pour les jeunes.**
18 h 55 **Tribune libre.**
Aide internationale contre la faim.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
20 h **Les petits papiers de Noël.**
20 h 35 **Au gui l'an neuf : la croix qui mousse.**
Réal. R. Forissier avec Sim, P. Préboist, G. Hernandez.
Un journaliste sur les lieux d'une révélation, d'un miracle : un scoop ?
21 h 5 **Leur mot à dire : les filles et les garçons.**
21 h 10 **Cinéma : King Kong.**
de John Guillermin.
23 h 15 **Journal.**
23 h 45 **Prélude à la nuit.**
Sonate opus 79 de Beethoven, par J.-B. Pommier au piano.
23 h 55 **Bonne année.**

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : (voir lundi).
8 h, **Les chemins de la connaissance** : (voir lundi).
9 h 7, **La matinée des autres** : Paroles et secrets de marionnettes.
10 h 45, **Etranger mon ami** : Luigi Pirandello.
11 h 2, **Musique** : Le clavecin, par A. Féron (et à 13 h 30, 17 h 32 et 21 h 15).
12 h 5, **Agora.**
12 h 45, **Panorama.**
14 h, **Sons à Combloux.**
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Romans » de L. Pauwels.
14 h 45, **Les après-midi de France-Culture.**
18 h 30, **Feuilleton** : Dracula.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Sciences** : La théorie des catastrophes, une philosophie scientifique (morphogenèse et stabilité des structures).
20 h, **Dialogues** : Evolution et sélection, avec J. Ruffie et Y. Coppens.
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musiques du matin** : œuvres de Soler, Dvorak, Haydn, Schubert...
8 h 7, **Le « Bougolama 8-9 ».**
9 h 5, **L'opérette** : Offenbach.
12 h, **La musique populaire d'aujourd'hui.**
12 h 35, **Jazz** : Lee Wiley sort enfin de sa réserve.
13 h **Musique légère** : œuvres de Popp, Roger-Roger, Tchaikovski.
14 h 4, **Boite à Musique** :
14 h 30, **Musique, joie de la jeunesse.**
15 h, **Musiciens à l'œuvre** : Espagnes.
17 h 2, **Repères contemporains.**
17 h 30, **Les intégrales.**
18 h 30, **Concert** (donné au Centre Pompidou le 25 février 1980) ; œuvres de Fénelon, Sciarrino, Tiensuu, Guerrero, Febel ; par l'ensemble de l'itinéraire ; dir. J. Mercier.
19 h 38, **Jazz.**
20 h, **Premières loges** : œuvres de Mozart, Schubert, Verdi, De Falla.
20 h 30, **Concert** : en simultané avec TF 1 *la Traviata* de Verdi, par l'orchestre et les chœurs du Metropolitan Opera de New-York, dir. J. Levine.
23 h 30, **La nuit sur France-Musique** : Jazz-Club.

Mercredi 29 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 10 **Vision plus.**
11 h 50 **Contes pour Noël.**
12 h **Météorologie.**
12 h 10 **Juge box.**
12 h 30 **Atout cœur.**
13 h **Journal.**
13 h 35 **Série : La petite maison dans la prairie.**
14 h 50 **Destination Noël.**
16 h 15 **Documentaire : descente du Gange.**
17 h 05 **Cinéma : Taxi, roulotte et corrida.**
d'André Hunebelle.
18 h 25 **Le village dans les nuages.**
18 h 50 **Histoire d'en rire.**
19 h 5 **A la une.**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 45 **S'il vous plaît.**
19 h 53 **Tirage du loto.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Le grand studio : Spécial Charles Trenet.**
de M. Legrand et J. Bardin. Réal. G. Seligman.
Une première partie est consacrée à la vie, à l'œuvre du « fou chantant ». F. Cabrel, Nicoletta, J.-P. Farre, H. Tachan, interpréteront des succès de Ch. Trenet. Une dernière est réservée au musicien et poète, qui chante.
21 h 35 **Téléfilm : Sophia Loren.**
d'après le livre de S. Loren. Réal. Mel Shuart, avec S. Loren, A. Assante, J. Gavin...
(Lire notre article p. 15).
22 h 40 **Le groupe vocal de France et le Musée national.**
Message biblique : Marc Chagall à Nice.
23 h 40 **Contes pour Noël.**
23 h 50 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**
12 h **Journal.**
12 h 10 **Jeu : L'Académie des neuf.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 30 **Stade 2 midi.**
13 h 50 **Série : Les Amours de la Belle Epoque.**
14 h **Les carnets de l'aventure**
« South whith Shakleton », de J.-F. Dion
14 h 30 **Dessins animés.**
15 h 5 **Récré A 2.**
17 h 10 **Platine 45.**
Avec Diana Ross, Richard Gotainer, Imagination, Julie, Dick Rivers...
17 h 45 **Terre des bêtes**
de A. Bougrain-Dubourg. Le mystère de la truffe : les animaux gardent leur secret.
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 45 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 ***Téléfilm : la Marseillaise.***
D'après le roman de J. Curtelin, réal. M. Berny. Avec M. Galabru, S. Andran, F. Dorner, A. Falcon...
(Lire notre article p. 15)
22 h 10 **Divertissement : Strawberry ice.**
Spectacle sur glace produit par la Canadian Broadcasting Corporation.
Un peintre s'endort, et ses tableaux prennent vie.
23 h **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h **Pour les jeunes.**
18 h 55 **Tribune libre.**
Comité national d'entraide aux réfugiés.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
20 h **Les petits papiers de Noël.**
20 h 35 **Téléfilm : Le Veneur noir.**
D'après « la Baronne trépassée » de Ponson du Terrail, réal. P. Planchon, avec E.C.Gendron, P. Sanderet, A. Canovas...
(Lire notre article p. 15).
21 h 5 **Leur mot à dire : les femmes et les hommes.**
21 h 15 **Au gui l'an neuf : Cloué le bec.**
Réal. J. Dasque, avec J. Guiomar, C. Lachens, A. Bardi.
Un chanteur lyrique perd sa voix pour la retrouver au cours d'une messe de Noël : classique.
22 h 45 **Journal.**
22 h 55 **Prélude à la nuit.**
Palmarès du 24e concours international de guitare : 1er prix : P. Steidl interprète, Fantasia de A. Mudarra, la Transcription de la 3e suite pour violoncelle de J.-S. Bach et 3 pré*ludes de J. Obrouska.*
23 h 30 **Bonne année.**

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : (voir lundi).
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Marcel Mauss et l'anthropologie française ; à 8 h 32, L'eau, le corps ; à 8 h 50, échec au hasard.
9 h 7, **Matinée des sciences et des techniques.**
10 h 45, **Le livre, ouverture sur la vie** : fin de la cinquantième année d'existence des éditions du Père Castor..
11 h 2, **La musique prend la parole** : la Nuit transfigurée, de Schoenberg.
12 h 5, **Agora.**
12 h 45, **Panorama.**
13 h 30, **Musique** : le cri du double... Antonin Artaud, par A. Almuro. (Et à 17 h 32 et 20 h).
14 h, **Sons** : à Combloux.
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Shéhérazade », de L. Sebbar.
14 h 47 **L'école des parents et des éducateurs.**
15 h 2, **Les après-midi de France-Culture.**
18 h 30, **Feuilleton : Dracula.**
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **La science en marche** : la vie des forêts, avec J. Timbal.
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musiques pittoresques et légères** : œuvres de J. Strauss, Komzac ; Corelli, Sibelius, Purcell.
6 h 30, **Musiques du matin** : œuvres de Corelli, Purcell.
8 h 7, **Le « Bougolama 8-9 ».**
9 h 5, **L'opérette** : L'opérette viennoise.
12 h, **L'amateur de musique.**
12 h 35, **Jazz** : Lee Wiley sort enfin de sa réserve.
13 h, **Jeunes solistes** : œuvres de Beethoven, Messiaen, Schumann, Coff : par J.-C. Chevaley, piano.
14 h 4, **Microcosmos** : Le coin des enfants ; Un quart d'heure avec la maîtrise de Radio-France ; 14 h 30, La musique en dehors des notes ; 15 h, la musique et son public ; 15 h 40, Zappa et Compagnie. A vos crayons 16 h, le Jeu : En marge : Haute infidélité.
17 h 2, **Repères contemporains.**
17 h 30, **Les intégrales.**
18 h 30, **Studio-Concert** : œuvres de Haydn, Beethoven, Field, Chopin par O.Connor, piano.
19 h 38, **Jazz** : Où jouent-ils ?
20 h, **Les chants de la terre.**
20 h 30, **Concert** (en direct du Grand Théâtre de Genève) « La Périchole » opéra bouffe de Offenbach ; par l'orchestre de la Suisse Romande et chœurs du Grand Théâtre. Dir. M. Soustrot ; Chef des chœurs, P.A. Gaillard ; Sol. M. Ewing, P. Martinelli, G. Bacquier, R. Cassinelli.
23 h, **La nuit sur France-Musique** : le club des archives.

Jeudi 30 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 10 **TF1 Vision plus.**
11 h 50 **Contes pour Noël.**
12 h **Météorologie.**
12 h 10 **Juge box.**
12 h 30 **Atout cœur.**
13 h **Journal..**
13 h 35 **La petite maison dans la prairie.**
14 h 30 **Destination Noël.**
16 h **Documentaire : objectif, pôle Nord.**
17 h **Cinéma : Ni vu, ni connu, d'Yves Robert.**
18 h 25 **Le village dans les nuages.**
18 h 50 **Histoire d'en rire.**
19 h 5 **A la une.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **S'il vous plaît.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Téléfilm : Ce fut un bel été.**
Deuxième partie : l'invité.
(Lire notre article p. 15).
22 h 5 **Téléfilm : Sophia Loren.**
Deuxième partie :
(Lire notre article p. 15).
23 h 20 **Contes pour Noël.**
23 h 30 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**
12 h **Journal.**
12 h 10 **Jeu : L'académie des neuf.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 30 **Emissions régionales.**
13 h 50 **Série : Les Amours de la Belle Epoque.**
14 h **Aujourd'hui la vie.**
15 h 5 **Série : la Planète des singes.**
16 h 30 **Magazine : Un temps pour tout.**
17 h 45 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord pas d'accord.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Cinéma : la Tulipe noire, de Christian Jaque.**
22 h 35 **Les yeux et la mémoire.**
Une rétrospective des événements de l'année 1982, préparée par F. Nespo et J.-P. Biondi et la rédaction d'A 2.
Les moments forts de l'année politique, sportive, etc. Des séquences sur les personnalités disparues.
23 h 40 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h **Pour les jeunes.**
18 h 55 **Tribune libre.**
Médecins du monde.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
20 h **Les petits papiers de Noël.**
20 h 35 **Téléfilm : le veneur noir.**
Réal. P. Planchon, avec F.-E. Gendron, P. Banderet, P. Canovas...
(Lire notre article p. 15)
22 h 10 **Leur mot à dire : la publicité.**
22 h 15 **Au gui l'an neuf : la bosse des maths.**
Réal. A. Charoy avec M. Rayer, J.-C. Bolle-Reddat, J. Bonnard, M. Villalonga.
Un petit garçon, à la recherche de la bosse des maths.
22 h 45 **Journal.**
23 h 15 **Variétés : Banane flambée.** de *V. Lamy* et *M. Hazan.* Réal. Ph. Ronce.
John Mac Laughlin, un des plus grands guitaristes du monde enregistré au Festival de Salon-de-Provence.
23 h 45 **Prélude à la nuit.**
Pavane de T. Arbeau, *Lasciatemi morire* de C. Monteverdi, *Ave Maria* de J. Arcadet, par la chorale inter-universitaire de Varsovie.
23 h 55 **Bonne année.**

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : (voir lundi).
8 h, **Les chemins de la connaissance** : (voir lundi).
9 h 7, **Matinée de la littérature.**
10 h 45, **Questions en zigzag...** avec A. Frossard « Dialogue avec Jean-Paul II ».
11 h 2, **Musique** : libre parcours jazz à l'Auditorium 106 de Radio-France (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, **Agora.**
12 h 45, **Panorama.**
14 h, **Sons** : à Combloux.
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Fantôme d'une puce », de M. Braudeau.
14 h 45, **Les après-midi de France-Culture.**
18 h 30, **Feuilleton** : Dracula.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine.**
20 h, **Du « Voleur » à « la France »** : Emile Girardin. Avec F. Joffo, C. Vernet, Amarande, J. Morel, B. La Valette...
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musiques du matin** : œuvres de Fauré, Kozeluch, Weber, Vivaldi, Dvorak.
8 h 7, **Le Bougolama 8-9.**
9 h 5, **L'oreille en colimaçon.**
9 h 20, **L'opérette américaine.**
12 h, **Le royaume de la musique** ; œuvres de Fauré, Ravel.
12 h 35, **Jazz** : Lee Wiley sort enfin de sa réserve.
13 h, **Musique légère** ; œuvres de Hinze, Mendelssohn.
14 h 4, **Musiciens à l'œuvre** ; Espagnes.
17 h 2, **Repères contemporains.**
17 h 35, **Les intégrales** : Les sonates de Mozart.
18 h 30, **Concert** ; jazz ; L'orchestre sympathique du Québec.
19 h 38, **Jazz** : le bloc-notes.
20 h, **Actualité lyrique.**
20 h 30, **Concert** : « (donné le 8 octobre 1982) « Prélude en ré mineur » de Buxtehude ; « Prélude et fugue en mi mineur » de J.-S. Bach ; « Deuxième Fantaisie » d'Alain ; « Cantio Sacra » de Scheidt ; « Fantaisie en la mineur » de Mozart ; « Nun Komm der Heiden Heiland » de J.-S. Bach, par L. Rogg, orgue.
22 h, **La nuit sur France-Musique** : Musique de nuit ; 23 h, Studio de recherche radiophonique ; 0 h 5, Nocturnes.

Lundi 27 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 10 TF 1 vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 La Petite Maison dans la prairie.
14 h 30 Destination Noël.
16 h Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui. (et à 17 h 45).
16 h 15 Cinéma : Le V.R.P. de choc.
de Arthur Lubin.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Ce fut un bel été.
Réal. J. Chapot, avec K. Janda, M. Ronet, B. Cremer...
(Lire notre article p. 15)
22 h Cinéma : Lord Jim
de Richard Brooks.
0 h 25 Contes pour Noël.
0 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 05 Journal.
12 h 30 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Cette semaine sur A 2.
13 h 45 Série : Les Amours de la Belle Epoque.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Série : la Planète des singes.
16 h 35 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Emmenez-moi au théâtre : la Dame de chez Maxim
de G. Feydeau. réal. P. Badel. Avec A. Ducaux, D. Gence, C. Winter, B. Dhéran, C. Samie, M. Aumont...
L'une des plus grandes pièces de Georges Feydeau. Une danseuse du Moulin-Rouge, forcée de se faire passer pour la femme d'un médecin. Cascades de quiproquos !
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre
Croix-Rouge française.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les petits papiers de Noël
20 h 35 Cinéma : l'Inspecteur la bavure
de Claude Zidi.
22 h 15 Journal.
22 h 45 Musi-Club. : Bagatelle
Opéra-comique en 1 acte de J. Offenbach avec J. Sand, M. Malory, P. Chevallier, J.-M. Cottet, V. Garandeau, D. Verdun.
23 h 50 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : les bonnes chansons de 82. Nouvelle lecture de Jules Verne.
8 h, Les chemins de la connaissance : Marcel Mauss et l'anthropologie française : à 8 h 32, L'eau et le corps.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : la monarchie absolue en Europe, du cinquième siècle à nos jours ; la vie quotidienne des paysans français au dix-huitième siècle.
10 h 45, Le texte et la marge : Voyageurs aux longs jours.
11 h 2 Musique : chanter la Wallonie, avec Julos Beaucarne. (et à 13 h 30).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons, à Combloux.
14 h 5, Un livre, des voix : « Romans », de L. Pauwels.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture.
17 h 32, Musique : Instantané (l'actualité discographique et la naissance du « compact-disc »).
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : travaux sur papier, à Villeparisis ; cent dessins de Pierre Loti au musée de la Marine.
20 h, Vous y croyez, au père Noël ? de L. Matabon.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal, par P. Nemo.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique légère de Radio-France : Œuvres de Magne, Walberg.
6 h30, Musiques du matin : Œuvres de Mozart, Weber, Schubert.
8 h 7, Le « Bougolama 8-9 ».
9 h 5, L'opérette : l'opérette française.
12 h, Chasseurs de son stéréo.
12 h 35, Jazz : Lee Wiley sort enfin de sa réserve.
13 h, Jeunes solistes (en direct du Studio 119) : œuvres de Mendelssohn, Roussel, Schmitt, par le trio F. Schmitt.
14 h 4, Musiciens à l'œuvre : Espagnes ; Guitarra flamenca.
17 h 2, Repères contemporains.
17 h 30, Les intégrales : les sonates de Mozart.
18 h 30, Studio concert.
19 h 38, Jazz.
20 h, Les muses en dialogue.
20 h 30, Concert : (donné à la Philharmonie de Berlin le 14 mai 1982) « Le Freischütz », ouverture, de Weber. « *Concerto* pour piano et orchestre » n° 1 de Liszt ; « Symphonie n° 5 » de Beethoven ; « Carnaval pour piano » de Schumann. « Le Carnaval romain » de Berlioz : par l'orchestre philharmonique de Berlin ; dir. M. Rostropovitch : sol. B. Engerer, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h 5, Aspects de la musique française ; 0 h 5, Un Italien à Paris.

Mardi 28 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 10 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h 35 Journal.
13 h 35 La petite maison dans la prairie.
14 h 30 Destination Noël.
16 h Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord.
Bilan de l'I.N.C.
20 h 35 Opéra : la Traviata.
Retransmission lyrique du Metropolitan Opera de New-York. Opéra de G. Verdi, livret d'O. Pave, d'après « la Dame aux camélias » de Dumas fils, orchestre sous la direction de James Levine, mise en scène de C. Graman avec I. Cotrubas, C. Mac Neil, G. Decker, J. Darrenkamp...
Paris au milieu du XIX[e] siècle. Violetta, dame du demi-monde, découvre l'amour au cours d'une réception mondaine.
22 h 50 Contes pour Noël.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 05 Journal.
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours de la Belle Époque.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h 5 Série : la Planète des singes.
16 h 35 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord.
20 h 40 Cinéma : la Taverne de l'Irlandais,
de John Ford.
22 h 35 Mardi cinéma.
Avec G. Jugnot, Anémone, D. Auteuil, C. Clavier, R. Berri, P. Mondy, J.-P. Darras, F. Perrin.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Aide internationale contre la faim.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Au gui l'an neuf : la croix qui mousse.
Réal. R. Forissier avec Sim, P. Préboist, G. Hernandez.
Un journaliste sur les lieux d'une révélation, d'un miracle : un scoop ?
21 h 5 Leur mot à dire : les filles et les garçons.
21 h 10 Cinéma : King Kong.
de John Guillermin.
23 h 15 Journal.
23 h 45 Prélude à la nuit.
Sonate opus 79 de Beethoven, par J.-B. Pommier au piano.
23 h 55 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : (voir lundi).
8 h, Les chemins de la connaissance : (voir lundi).
9 h 7, La matinée des autres : Paroles et secrets de marionnettes.
10 h 45, Etranger mon ami : Luigi Pirandello.
11 h 2, Musique : Le clavecin, par A. Féron (et à 13 h 30, 17 h 32 et 21 h 15).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons à Combloux.
14 h 5, Un livre, des voix : « Romans » de L. Pauwels.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La théorie des catastrophes, une philosophie scientifique (morphogenèse et stabilité des structures).
20 h, Dialogues : Evolution et sélection, avec J. Ruffie et Y. Coppens.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Soler, Dvorak, Haydn, Schubert...
8 h 7, Le « Bougolama 8-9 ».
9 h 5, L'opérette : Offenbach.
12 h, La musique populaire d'aujourd'hui.
12 h 35, Jazz : Lee Wiley sort enfin de sa réserve.
13 h Musique légère : œuvres de Popp, Roger-Roger, Tchaikovski.
14 h 4, Boite à Musique :
14 h 30, Musique, joie de la jeunesse.
15 h, Musiciens à l'œuvre : Espagnes.
17 h 2, Repères contemporains.
17 h 30, Les intégrales.
18 h 30, Concert (donné au Centre Pompidou le 25 février 1980) ; œuvres de Fénelon, Sciarrino, Tiensuu, Guerrero, Febel ; par l'ensemble de l'itinéraire ; dir. J. Mercier.
19 h 38, Jazz.
20 h, Premières loges : œuvres de Mozart, Schubert, Verdi, De Falla.
20 h 30, Concert : en simultané avec TF 1 *la Traviata* de Verdi, par l'orchestre et les chœurs du Metropolitan Opera de New-York, dir. J. Levine.
23 h 30, La nuit sur France-Musique : Jazz-Club.

Mercredi 29 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 10 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Série : La petite maison dans la prairie.
14 h 50 Destination Noël.
16 h 15 Documentaire : descente du Gange.
17 h 05 Cinéma : Taxi, roulotte et corrida.
d'André Hunebelle.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
19 h 53 Tirage du loto.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand studio : Spécial Charles Trenet.
de M. Legrand et J. Bardin. Réal. G. Seligman.
Une première partie est consacrée à la vie, à l'œuvre du « fou chantant ». F. Cabrel, Nicoletta, J.-P. Farre, H. Tachan, interpréteront des succès de Ch. Trenet. Une dernière est réservée au musicien et poète, qui chante.
21 h 35 Téléfilm : Sophia Loren.
d'après le livre de S. Loren. Réal. Mel Shuart, avec S. Loren, A. Assante, J. Gavin...
(Lire notre article p. 15).
22 h 40 Le groupe vocal de France et le Musée national.
Message biblique : Marc Chagall à Nice.
23 h 40 Contes pour Noël.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Stade 2 midi.
13 h 50 Série : Les Amours de la Belle Epoque.
14 h Les carnets de l'aventure
« South whith Shakleton », de J.-F. Dion
14 h 30 Dessins animés.
15 h 5 Récré A 2.
17 h 10 Platine 45.
Avec Diana Ross, Richard Gotainer, Imagination, Julie, Dick Rivers...
17 h 45 Terre des bêtes
de A. Bougrain-Dubourg. Le mystère de la truffe : les animaux gardent leur secret.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : la Marseillaise.
D'après le roman de J. Curtelin, réal. M. Berny. Avec M. Galabru, S. Andran, F. Dorner, A. Falcon...
(Lire notre article p. 15)
22 h 10 Divertissement : Strawberry ice.
Spectacle sur glace produit par la Canadian Broadcasting Corporation.
Un peintre s'endort, et ses tableaux prennent vie.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Comité national d'entraide aux réfugiés.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Téléfilm : Le Veneur noir.
D'après « la Baronne trépassée » de Ponson du Terrail, réal. P. Planchon, avec E.C.Gendron, P. Sanderet, A. Canovas...
(Lire notre article p. 15).
21 h 5 Leur mot à dire : les femmes et les hommes.
21 h 15 Au gui l'an neuf : Cloué le bec.
Réal. J. Dasque, avec J. Guiomar, C. Lachens, A. Bardi.
Un chanteur lyrique perd sa voix pour la retrouver au cours d'une messe de Noël : classique.
22 h 45 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Palmarès du 24[e] concours international de guitare : 1[er] prix : P. Steidl interprète, Fantasia de A. Mudarra, la Transcription de la 3[e] suite pour violoncelle de J.-S. Bach et 3 pré*ludes de J. Obrouska.*
23 h 30 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : (voir lundi).
8 h, Les chemins de la connaissance : Marcel Mauss et l'anthropologie française ; à 8 h 32, L'eau, le corps ; à 8 h 50, échec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : fin de la cinquantième année d'existence des éditions du Père Castor..
11 h 2, La musique prend la parole : la Nuit transfigurée, de Schoenberg.
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musique : le cri du double... Antonin Artaud, par A. Almuro. (Et à 17 h 32 et 20 h).
14 h, Sons : à Combloux.
14 h 5, Un livre, des voix : « Shéhérazade », de L. Sebbar.
14 h 47 L'école des parents et des éducateurs.
15 h 2, Les après-midi de France-Culture.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : la vie des forêts, avec J. Timbal.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : œuvres de J. Strauss, Komzac ; Corelli, Sibelius, Purcell.
6 h 30, Musiques du matin : œuvres de Corelli, Purcell.
8 h 7, Le « Bougolama 8-9 ».
9 h 5, L'opérette : L'opérette viennoise.
12 h, L'amateur de musique.
12 h 35, Jazz : Lee Wiley sort enfin de sa réserve.
13 h, Jeunes solistes : œuvres de Beethoven, Messiaen, Schumann, Coff : par J.-C. Chevaley, piano.
14 h 4, Microcosmos : Le coin des enfants ; Un quart d'heure avec la maîtrise de Radio-France ; 14 h 30, La musique en dehors des notes ; 15 h, la musique et son public ; 15 h 40, Zappa et Compagnie. A vos crayons 16 h, le Jeu : En marge : Haute infidélité.
17 h 2, Repères contemporains.
17 h 30, Les intégrales.
18 h 30, Studio-Concert : œuvres de Haydn, Beethoven, Field, Chopin par O.Connor, piano.
19 h 38, Jazz : Où jouent-ils ?
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (en direct du Grand Théâtre de Genève) « La Périchole » opéra bouffe de Offenbach : par l'orchestre de la Suisse Romande et chœurs du Grand Théâtre. Dir. M. Soustrot ; Chef des chœurs, P.A. Gaillard ; Sol. M. Ewing, P. Martinelli, G. Bacquier, R. Cassinelli.
23 h, La nuit sur France-Musique : le club des archives.

Jeudi 30 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 10 TF1 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal..
13 h 35 La petite maison dans la prairie.
14 h 30 Destination Noël.
16 h Documentaire : objectif, pôle Nord.
17 h Cinéma : Ni vu, ni connu, d'Yves Robert.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Ce fut un bel été.
Deuxième partie : l'invité.
(Lire notre article p. 15).
22 h 5 Téléfilm : Sophia Loren.
Deuxième partie :
(Lire notre article p. 15).
23 h 20 Contes pour Noël.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Série : Les Amours de la Belle Epoque.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h 5 Série : la Planète des singes.
16 h 30 Magazine : Un temps pour tout.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : la Tulipe noire, de Christian Jaque.
22 h 35 Les yeux et la mémoire.
Une rétrospective des événements de l'année 1982, préparée par F. Nespo et J.-P. Biondi et la rédaction d'A 2.
Les moments forts de l'année politique, sportive, etc. Des séquences sur les personnalités disparues.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Médecins du monde.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Téléfilm : le veneur noir.
Réal. P. Planchon, avec F.-E. Gendron, P. Banderet, P. Canovas...
(Lire notre article p. 15)
22 h 10 Leur mot à dire : la publicité.
22 h 15 Au gui l'an neuf : la bosse des maths.
Réal. A. Charoy avec M. Rayer, J.-C. Bolle-Reddat, J. Bonnard, M. Villalonga.
Un petit garçon, à la recherche de la bosse des maths.
22 h 45 Journal.
23 h 15 Variétés : Banane flambée. de V. Lamy et M. Hazan. Réal. Ph. Ronce.
John Mac Laughlin, un des plus grands guitaristes du monde enregistré au Festival de Salon-de-Provence.
23 h 45 Prélude à la nuit.
Pavane de T. Arbeau, *Lasciatemi morire* de C. Monteverdi, *Ave Maria* de J. Arcadet, par la chorale inter-universitaire de Varsovie.
23 h 55 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : (voir lundi).
8 h, Les chemins de la connaissance : (voir lundi).
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag... avec A. Frossard « Dialogue avec Jean-Paul II ».
11 h 2, Musique : libre parcours jazz à l'Auditorium 106 de Radio-France (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons : à Combloux.
14 h 5, Un livre, des voix : « Fantôme d'une puce », de M. Braudeau.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine.
20 h, Du « Voleur » à « la France » : Emile Girardin. Avec F. Joffo, C. Vernet, Amarande, J. Morel, B. La Valette...
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Fauré, Kozeluch, Weber, Vivaldi, Dvorak.
8 h 7, Le Bougolama 8-9.
9 h 5, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, L'opérette américaine.
12 h, Le royaume de la musique ; œuvres de Fauré, Ravel.
12 h 35, Jazz : Lee Wiley sort enfin de sa réserve.
13 h, Musique légère ; œuvres de Hinze, Mendelssohn.
14 h 4, Musiciens à l'œuvre ; Espagnes.
17 h 2, Repères contemporains.
17 h 35, Les intégrales : Les sonates de Mozart.
18 h 30, Concert ; jazz ; L'orchestre sympathique du Québec.
19 h 38, Jazz : le bloc-notes.
20 h, Actualité lyrique.
20 h 30, Concert : « (donné le 8 octobre 1982) « Prélude en ré mineur » de Buxtehude ; « Prélude et fugue en mi mineur » de J.-S. Bach ; « Deuxième Fantaisie » d'Alain ; « Cantio Sacra » de Scheidt ; « Fantaisie en la mineur » de Mozart ; « Nun Komm der Heiden Heiland » de J.-S. Bach, par L. Rogg, orgue.
22 h, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit ; 23 h, Studio de recherche radiophonique ; 0 h 5, Nocturnes.



THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), (mer., jeu., dim.) : le 24 à 20 h 30 ; les 25, 28 à 19 h 30 ; le 27 à 14 h 30 et 20 h : Casse-noisette.

SALLE FAVART (296-12-20), les 22, 25, 28 à 19 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : les 22, 25 à 14 h 30 et les 23, 25, 26, 28 à 20 h 30 : le Plaisir de rompre ; le 27 à 14 h 30 et le 22 à 20 h 30 : Andromaque ; les 22, 25 à 14 h 30 et les 23, 25, 26, 28 à 20 h 30 : le Voyage de M. Perrichon ; les 26, 28 à 14 h 30 et les 24, 27 à 20 h 30 : Intermezzo.

CHAILLOT (727-81-15) : Grand Foyer (dim., lun., mar.) : les 22, 23, 24, 25 à 15 h : les Voyages de Gulliver (Marionnettes) ; les 22, 23 à 20 h 30 : Setrak (Liszt, sonate en si mineur) La Voix humaine (A. Béranger, soprano). – Théâtre Gémier (vend., sam., dim., lun., mard.) ; les 22, 23 à 20 h 30 : le Père.

ODÉON (325-70-32), (lun.) : les 22, 23, 24, 28 à 20 h 30 et les 25, 26 à 15 h : Superdupont.

PETIT ODÉON (325-70-32), (lun.) : les 22, 23, 24, 25, 26, 28 à 18 h 30 : Comptine.

TEP (797-96-06) : le 22 à 20 h : les Possédés II.

PETIT TEP (797-96-06) : le 22 à 20 h 30 : Marcel et Lettre de Chine ; le 23 à 20 h 30 : Porte close et Marcel ; le 28 à 20 h 30 : Autour de Jean Cocteau.

BEAUBOURG (277-12-35) (mar.), Cinéma-vidéo : les 22, 23, 24, 25, 26, 27 à 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films B.P.I. ; le 22 à 18 h : France inconnue, Polynésie française ; les 22, 23, 25, 26, 27 à 15 h, 17 h, 20 h et le 24 à 15 h, 17 h : Cinéma D.W. Griffith ; Concerts : le 26 à 18 h 30 : Mélodies pour chant et piano d'après P. Eluard.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), (dim. soir, lun.), Opérette, les 22, 23, 24, 28 à 20 h 30 ; le 25 à 14 h 30 et 20 h 30 ; le 26 à 14 h 30 : la Veuve joyeuse.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), Petite salle, (lun.) : les 22, 23, 24, 25, 28 à 20 h 30 et le 26 à 14 h 30 : la Fuite en Chine ; Grande salle : les 22, 23, 28 à 20 h 30 et le 26 à 14 h 30 : Une journée particulière.

CARRÉ SILVIA-MONTFORT (531-28-34), (lun.) : les 22, 23, 24, 25, 28 à 20 h 30 et le 26 à 16 h : le Cocu magnifique.

Les autres salles

A. DEJAZET (887-97-34) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h 30 : Varieta ; 22 h 30 : les Mirabelles.

ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, mat., dim., et le 25 à 15 h 30 : Coup de soleil.

ARC (723-61-27) (D. soir), 20 h 30, mat., dim., 18 h 30 : Méfaits d'hiver.

ARCADE (700-87-38) (D. et le 25), 20 h 30 : Et pourtant la rivière coule dans le canal.

ARTS HÉBERTOT (387-23-23) (D. soir, J.), 21 h, mat. sam. et dim., 16 h : l'Exil, dernières.

ASTELLE - THÉATRE (238-35-53) mer., jeu., ven., sam., 20 h 30 : le Malentendu ; mar. 20 h 30, Dim. 16 h : les Bonnes.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h ; mat. dim., 15 h : le Nombril.

ATHÉNÉE (742-67-27) (D., L.) mer., jeu., mar., 18 h 30, ven., sam., 20 h 30 Ma Elo.

BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D.), 20 h 30, mat. Sam. 15 h : la Tragédie de Carmen ; le 25, 17 h et 20 h 30 : Ta da da.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir.), 20 h 30, mat. le 25 et dim. 15 h et 18 h 30 : En sourdine les sardines.

CARTOUCHERIE. – Th. de l'Aquarium (374-99-61) les 22, 23, 28, 20 h, le 26, 16 h : Correspondance. – Théâtre du Soleil (374-24-08), les 22, 24, à 18 h 30, le 26, 15 h 30 : la Nuit des rois ; les 23, 25, à 18 h 30 : Richard II. – Atelier du chaudron (328-97-04) (D. soir), 20 h 30, mat. dim., 16 h : les Soupirants (dernière le 26).

CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52) (D., L.), 20 h 30 : Boustifilles.

CINQ DIAMANTS (588-01-00) (D., L. et le 25), 21 h : Un si joli petit square.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, mat. le 25 et dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim., 15 h 30 : Ça ira comme ça.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir et le 25 au soir, L.), 20 h 30, m. le 25 et dim., 15 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 20 h 30 : Moi.

CONSTANCE (258-97-62), les 22, 23, 20 h 45 : Pinok et Matho.

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, mat. dim., 15 h 30 : La vie est trop courte.

DEUX PORTES (361-49-92) (D., L.), 20 h 30 : les Fourmidables.

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. et le 25, 15 h : la Dernière Nuit de l'été.

ELDORADO (208-45-42) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 14 h 30 et 18 h : les Rustres.

ESCALIER D'OR (523-15-10) (D. soir, L.), 20 h 30 : 1981.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94) (L.), 20 h 30 : Kadoch.

ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.

ESSAION (278-46-42), I : 20 h 45 : les Palhasses ; II : 20 h 30 : Bethsabée – La Kabbale selon Aboulafia.

FONTAINE (874-74-40) (D.) 18 h 30 : Mon Isménie - Gibier de potence.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 18 h 30, mat. dim., 14 h 30 : l'Ile de Tulipatan ; (D. soir, L.), 20 h 15, mat. dim., 16 h 30 : Vive les femmes ; (D. soir, L.), 22 h, mat. dim., 18 h 30 : Michel Lagueyrie : Rouleur.

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L. et les 24, 25), 21 h : The Lover.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) (D. soir), 20 h 30, mat. dim. 17 h 30 : la Poule à Jupiter (dernière le 26).

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque. Jeu., ven., sam., 22 h 30 : l'Amour, la Mort, la Bouffe et moi.

JEUNE THÉATRE NATIONAL (271-51-00), les 22, 23, 27 et 28, 20 h 30 : la Comédie de Macbeth.

LA BRUYÈRE (874-76-99) (d. soir, L.), 21 h, mat. dim. et le 25, à 15 h : L. Rocheman : Grand-Père Schlomo.

LIERRE-THEATRE (586-55-83), les 23, 24 et 25, 20 h 30, le 26, 15 h : Armagnedon ; le 22, à 20 h 30 : l'Opéra nomade.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I. 19 h : Moman ; 21 h : Six heures plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa ; II. – 18 h 30 : J. Supervielle ; 20 h 30 : la Noce. Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français : 22 h 15 : les Soupirs du lapin.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. sam. dim., 15 h : la Dixième de Beethoven.

MARIGNY (256-04-41), 21 h, mat. dim., 15 h : Amadeus. – Salle Gabriel (225-20-74), (D.), 21 h : l'Education de Rita.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h et 18 h 30 : l'Avantage d'être constant.

MICHEL (265-35-02), (L.), 21 h 15, sam., 18 h 15 et 21 h 15, mat. dim., 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h : Joyeuses Pâques.

MONTPARNASSE (320-89-90), (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h : R. Devos. – Petit Montparnasse (D. soir), 21 h 15, mat. dim., 16 h : l'Herbe rouge.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), (J.), 20 h 30, mat. dim., 15 h, le 25, 17 h : Hold-up pour rire.

ŒUVRE (874-42-52), (D. soir), 20 h 30 ; mat. dim, 16 h : Sarah et le cri de la langouste.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), (D. soir, L.), 20 h 30, mat. sam., 16 h, dim., 17 h : Cie Ph. Genty.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), (D. soir, L.), 20 h 45, le 25, 15 h 30, 19 h 15 et 22 h, mat. dim. 15 h 30 : Pauvre France.

PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), (D.), 21 h : Intrigues.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), (D.), 21 h : Flock.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol dans : « Je m'égalomane à moi-même ».

89, QUAI DE LA GARE (583-15-63), (D.), 20 h 30 : la Manufacture.

RANELAGH (288-64-44), le 22, 20 h 45 : Périclès.

REX (233-28-65), mer., jeu., ven., 20 h 30 : The end.

SAINT-GEORGES (878-63-47), (D., L.), 20 h 45, mat. le 25, 15 h : le Charimari.

STUDIO BERTRAND (783-99-16) (D., L.), 20 h 45 : les Burlingeurs.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim., 15 h et 18 h 30 : les Enfants du silence.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), jeudi, vend., sam. (rel. except. les 26 et 27), 22 h : la Voix humaine ; mer., jeu., ven., sam., mar., 20 h 30 : Huis clos ; (D. soir), 20 h 30, mat. dim., 18 h : l'Ecume des jours.

TH. DE LA BASTILLE (357-42-14) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 17 h : Granit. ; (D., L.), 22 h 30 : Léonce et Léna.

TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 18 h 30 : Yes, peut-être ; 20 h 30 : la Nourrice des étoiles ; 22 h : Higimio Mena.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DU LYS (327-88-61), (D. soir, L.), 22 h 30, mat. dim. 15 h : l'Enfant.

THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), (D.), 20 h 30 : le Misanthrope.

THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60) (D. soir), 20 h 45, mat. mer., 15 h, dim., 14 h 30 : Famille Fenouillard dare-dare.

THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), (D. soir), 20 h 30 : mat. dim., 17 h : la Nuit suspendue (dernière le 26).

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) (V., D. soir, L.), mer., jeu., mar., 20 h 30 ; sam., 17 h et 20 h 30, dim., 15 h 30 : Enjeux la vie.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), (J., D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : les Strauss ; le 23, à 20 h 30 : Oh les beaux jours ; II : les 22, 23, 24 et 25, à 20 h 30 ; le 26, à 15 h : l'Ambassade : le 28, à 20 h 30 : Camera Oscura.

THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), (D.), 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : le mal court.

TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D soir, L.), 21 h ; mat. dim., 15 h et 18 h 30 : le Retour du héros.

VARIÉTÉS (233-09-92), (D. soir, L.), 20 h 30, mat. sam., 15 h ; dim. 15 h et 18 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D. et les 24, 25), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 heures : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D.), 19 h 30 : Sur une île flottante.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz : Tout a changé ; 22 h 30 + sam., 24 h : Des bulles dans l'encrier. – II : 20 h 15 : Version originale ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : les Bonniches.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 + sam., 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Une goutte de sang dans le glaçon.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D.), 20 h 30 : Palomar et Zigomar ; (L.), 22 h : Tragédie au radar.

L'ECUME (542-71-16), les 22, 23 à 20 h 30 : Y. Fouquet ; 33 h 30 : S. Hamelin, S. Hyvrard.

LE FANAL (233-91-17) (D. et les 25, 27), 20 h : La Musica ; 21 h 15 : J. Menaud -Le Mac-Amour.

LA GAGEURE (367-62-45) (D., L. et le 25), 21 h : la Garçonne ; 22 h 30 : Quelque estaminet.

LES LUCIOLES (526-51-64) (L.), 20 h 45, mat. dim., 16 h : A poil ; 22 h 15 : S. Deschamnes.

PATACHON (606-90-20) (D., L.), 20 h : Clin d'œil à Irma la douce ; 21 h : les Petits Hôtels.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D., L.), 21 h : Douby ; 22 h 30 : Lâche mon tabouret.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : Elle voit des géants partout.

RESTO SHOW (508-00-81) (D., L.), 20 h 15 : Un amour ; les 25, 27 à 18 h 30 : A la rencontre de M. Proust.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 45 : Meurtres au 700 ter, rue des Espadrilles.

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L. et le 25), 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 h : Papy fait de la résistance.

LA TANIERE (337-74-39), I : les 22, 23 à 20 h 45 : E. Griliquez, F. Curto ; les 22, 23, 26, 27 à 22 h 30 : H. Molina.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 + sam., 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : W. Anice ; sam., 16 h : la Timbale.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D. et les 24, 25), 20 h 15 : le Retour de l'Arlésienne ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : Ka, l'infra-terrestre, Ch. Kursner ; 22 h : G. Delahaye.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, mat. dim., 15 h 30 : A la courte-paye.

THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26) (mer.), 21 h, mat. le 25 et dim. 15 h 30 : A vos ronds... fisc.

La danse

ALLIANCE FRANÇAISE (544-41-42) (D. soir), à 20 h 30, mat. sam. et dim., 17 h : Het Pema Teater (dernière le 26).

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 22, 23, à 20 h 45 : A. Alexandre.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (723-47-77) (S., L.), 20 h 30 : Ballet national de Marseille R. Petit.

Le music-hall

AMERICAN CIRCUS (846-42-02), mer., 14 h et 16 h, ven., 20 h 30, sam., 14 h, 16 h, 17 h 30 et 20 h 30, dim., 14 h, 16 h et 17 h 30 : Noël sur glace chez Andersen (dernière le 27).

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 16 h : B. Haller.

CASINO DE PARIS (285-00-39), ven., sam., 20 h 30 : mer., jeu., dim., mar., 15 h : Tino Rossi.

CHEVALIER DU TEMPLE (277-40-21) (D., L. et le 24), 21 h et 23 h. R. Bahri.

CONSTANCE (258-97-62) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 17 h : Pinok et Matho.

ELYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), le 28, à 18 h 30 : Hommage à E. Piaf.

FONTAINE (874-74-40), (D. soir), 20 h 30, mat. dim. 15 h : S. Joly.

FORUM (297-53-39) (D., L.), 21 h : D. Wetterwald.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h : le Grand Orchestre du Splendid.

NOUVEAU CHAPITEAU - PORTE DE PANTIN (758-27-43) (D. soir et jours fériés), 21 h, mat. dim. et jours fériés, 15 h : H. Salvador.

OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h, mat. dim., 14 h 30 : M. Torr (dernière le 26) (à partir du 28) : Popeck.

PALACE (246-10-87) (mer. soir, dim. soir), 20 h 30, mat. mer. 17 h, dim. 15 h : Santa Claus is back in Town.

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), le 22, à 14 h et 17 h 30, le 28, à 20 h, les 23, 25, à 15 h, les 24, 26, à 15 h et 18 h 30, le 27, à 15 h : Ch. Goya.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (L.), le 22, à 14 h 15, les 23, 24, 28, à 20 h 30, le 25, à 14 h 15, 17 h 30 et 20 h 30, le 26, à 14 h 15 et 17 h 30 : Cirque de Moscou sur glace.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), les 23, 24, 28, à 20 h 30, les 22, 26, à 15 h, le 25, à 15 h et 20 h 30 : A. Cordy.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (L.), 21 h 30 : L. Rizzo, M. Fernandez, O. Guidi.

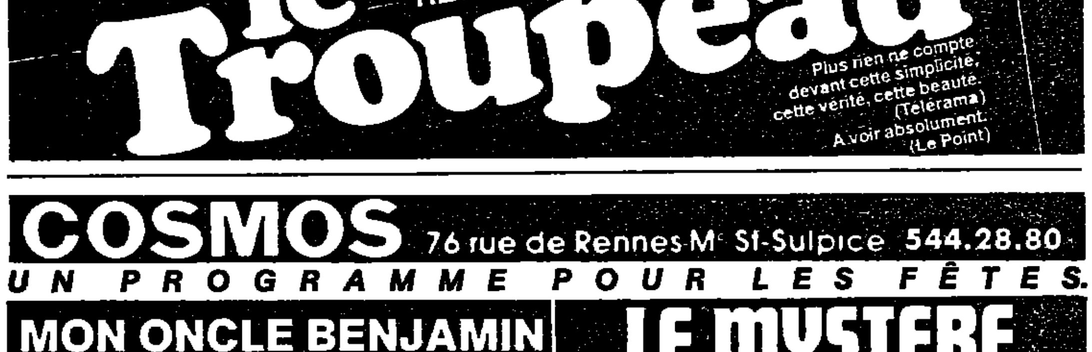
Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), le 22, à 14 h 30, le 25, à 14 h 30 et 20 h 30, les 25, 26, à 14 h 30 et 18 h 30, les 24, 28, à 20 h 30 : le Vagabond tzigane.















MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 22 DÉCEMBRE

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 20 h 30 : Les musiciens du Louvre. dir. : M. Minkowski (Bach. Vivaldi).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : R. Clayderman.

JEUDI 23 DÉCEMBRE

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 20 h 30 : voir le 22.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, Voir festival d'art sacré.

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 22.

VENDREDI 24 DÉCEMBRE

EGLISE SAINT-ROCH, 22 h 30 : Chœurs et orchestre, dir. : J.-P. Lore.

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 22.

SAMEDI 25 DÉCEMBRE

EGLISE SAINT-MERRI, 16 h : Chants religieux et profanes polonais pour deux guitares, deux chants et un récitant.

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h 30 : J. Taddei (Daquin, Liszt, Vierne).

NOTRE-DAME, 17 h 45 : P. Moreau (Balbastre, Dandrieu, Pachelbel...)

SALLE PLEYEL, 16 h et 20 h 30 : voir le 22.

DIMANCHE 26 DÉCEMBRE

NOTRE-DAME, 17 h 45 : G. Bessonet (Bach, Franck, Alain...)

CHAPELLE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : F. Desenclos (Bach, Duruflé, Vierne).

SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h 30 : G. Fellot-Mourgaiart (Bach).

SALLE PLEYEL, 15 h et 18 h : voir le 22. 20 h 30.

LUNDI 27 DÉCEMBRE

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 22.

EGLISE SAINT-JEAN, 20 h 30 : L. Pernot (Dufaut, de Visée, Weiss, Bach).

MARDI 28 DÉCEMBRE

MUSÉE CARNAVALET, 20 h 30 : G. Fumet, R. Siegel (Couperin, Vivaldi, Blavet...).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 22.

Les festivals

FESTIVAL D'ART SACRE (277-92-26)

EGLISE ST-LOUIS-EN-L'ISLE, le 23 à 21 h : Chœurs de la Philharmonie tchèque de Prague, dir. J. Veselka. Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. H. Soudant (Janacek, Szymanowski).

Jazz, pop, rock, folk

BATACLAN (700-30-12), le 23 à 20 h : Xalam.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30, les 22, 23 : P. Sellin, B. Vasseur : à partir du 24 : J. Caroff.

CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), (D., L.). 20 h 30 : Lolo Siny-Tariny, (dernière le 25), à partir du 28 : Ph. Yvelin.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 22 h 30 : Interamerican Jazz Ensemble.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), les 22, 23, 28 à 20 h : F. Guierre ; le 26 à 22 h ; le 28 à 23 h : Apartheid not ; le 21 à 23 h : C. Nascimento ; les 23, 25 à 23 h : Azuquita.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30, le 25 : S. Lacy, I. Aebi, J.-J. Avenel ; le 26 : S. Lacy' S. Potts ; le 27 : S. Lacy, B. Few.

ELYSÉE-MONTMARTRE (606-38-79), le 27 à 20 h 30 : Trombone Force 5 + Celea, Couturier.

GIBUS (700-78-88), 24 h, le 23 : Flooflash. les 24, 25 : GPS.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, le 22 : Galigai ; les 23, 28 : D. Schnitter, J. Gardner, D. Humair.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : mer. : Benny Waters ; Jeu. : Watergate Seven + One ; Lun. : VSOP Ragtime : Mar : Minor's Swing.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Happy Feet Quintet.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106 (524-15-16) le 23 à 18 h 30 : Gospel and Blues Night.

SLOW CLUB (233-84-30), (D., L.) 21 h 30 : R. Franc.

En région parisienne

CLAMART, C.C. J.-Arp (645-11-87), le 22, à 20 h 30 : Chœur de la cathédrale de Saint-Alban (Christmas Carols).

ENGHIEN, Th. du Casino (412-90-00), le 24, à 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.

NANTERRE, Centre G.-Brassens (735-36-32) (D. soir et le 24), 20 h 30. mat. dim., 16 h : Que diable nous chantez-vous là !

POISSY, C.A.C. (074-70-18), le 28 à 20 h 30 : Comment disait-elle ?

VERSAILLES, TH. Montansier (950-71-18), le 24 à 21 h : Madame Princesse ; le 28, à 21 h : Potiche.

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74) (D. soir, L., mar.), 21 h, mat. dim., 15 h : Intimité. Grande salle, le 28, à 20 h : G. Acogny, D. Bertram, J.-P. Fouquey, M. Katche.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 22 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W. K. Everson « Femme du monde », de M. Saint-Clair ; 19 h, Hommage à P. Chenal « Crime et Châtiment » ; 21 h, « les Mutines de l'Elseneur.

JEUDI 23 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W. K. Everson « A kiss for Cinderella », de H. Brenon ; 19 h, Hommage à P. Chenal : « Le martyre de l'obèse » ; 21 h, « Les petits métiers de Paris ».

VENDREDI 24 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : « Mantrap », de V. Fleming.

SAMEDI 25 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : « Hula », de V. Fleming ; 17 h : « Un homme à brûler », de P. et V. Taviani ; 19 h, Hommage à P. Chenal : « l'Alibi » ; 21 h : « la Maison du Maltais ».

DIMANCHE 26 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : « The battle of Paris », de R. Florey ; 17 h : Hommage à S. Paradjanov : « Retour à la vie ». « Sayat Nova » ; 19 h, « Les chevaux de feu » ; 21 h : Hommage à P. Chenal : « le Dernier tournant ».

LUNDI 27 DECEMBRE

Relâche.

MARDI 28 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : « Tom Brown of Culver », de W. Wyler ; 19 h : Hommage à P. Chenal : « la Foire aux chimères » : 21 h : Hommage à J. Huston : « In this our life ».

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 22 DECEMBRE

15 h, « les Voiles écarlates », de A. Ptouchko ; 17 h, Festival des trois continents (Nantes 1982) : « Un parmi d'autres », de A. Zuniga ; 19 h, Fox 1915/1935 : « Pour le sauver », de J. Ford.

JEUDI 23 DECEMBRE

15 h : « Tarzan et les sirènes », de R. Florey : 17 h, Festival des trois continents (Nantes 1982) : « Canaguaro », de D. Kuzmanich ; 19 h, Fox 1915-1935 : « Fazil », de H. Hawks.

VENDREDI 24 DECEMBRE

15 h : « Tumak fils de la jungle », de H. Roach et H. Roach Jr ; 17 h, Festival des trois continents (Nantes 1982) : « L'oiseau sur la route », de M. Khan.

SAMEDI 25 DECEMBRE

15 h, « Maîtres de ballet », de M. Saint-Clair ; 17 h, Festival des trois continents (Nantes 1982) : « Piège à rats », de A. Gopalakrishnan ; 19 h, Fox 1915/1935 : « Born Reckless », de J. Ford ; 21 h : « Made in U.S.A. », de J.-L. Godard.

DIMANCHE 26 DECEMBRE

15 h, « Ombres blanches », de W. S. van Dyke et R. Flaherty ; 17 h, Festival des trois continents (Nantes 1982) : « Quelquefois je regarde ma vie », de O. Rojas ; 19 h, Fox 1915/1935 : « Just imagine », de D. Butler ; 21 h, « le Passeport jaune », de R. Walsh.

LUNDI 27 DECEMBRE

15 h, « Vive le sport », de S. Taylor et F. Newmeyer ; 17 h, Festival des trois continents (Nantes 1982) : « L'incident du demi-mètre », de S. Zikra ; 19 h, Fox 1915/1935 : « Deux femmes », de J. Ford.

DIMANCHE 28 DÉCEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18).

ANNIE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — (v.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (532-42-43) Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AU[illegible]TEUR (A. v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murats, 16e (651-99-65) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA BARAKA (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opéra night, 2e (296-62-56).

LA BOUM No 2 (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; (v.o., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CAMP DISCIPLINAIRE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Rotonde, 6e (633-08-22).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA COURTISANE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LE CRIME D'AMOUR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JESUS-CHRIST (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Arcades, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e [illegible] ; Paramount-Opéra, 9e (742-



56-31) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14ᵉ (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15ᵉ (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99) ; Wepler, 18ᵉ (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6ᵉ (326-48-18) ; Escurial, 13ᵉ (707-28-04).

FIREFOX, L'ARME ABSOLUE (A., v.o.) : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Paramount-Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8ᵉ (720-76-23) ; Paramount-City, 8ᵉ (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2ᵉ (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Max-Linder, 9ᵉ (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12ᵉ (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14ᵉ (540-45-91) ; Convention-St-Charles, 15ᵉ (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18ᵉ (606-34-25) ; Secrétans, 19ᵉ (241-77-99).

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (544-57-34).

HECATE (Fr.) (*) Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5ᵉ (633-63-20) ; Olympic-Balzac, 8ᵉ (561-10-60) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2ᵉ (742-97-52).

LES FILMS NOUVEAUX

DINER, film américain de Barry Levinson. V.o. : U.G.C. Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; Montparnasse-83, 6ᵉ (544-14-27) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8ᵉ (359-12-15) ; U.G.C. Boulevard, 9ᵉ (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79).

LE MYSTÈRE DE LA TROISIÈME PLANÈTE, film soviétique d'animation de Roman Katchanov. V.f : Cosmos, 6ᵉ (544-28-80).

NE SOIS PAS TRISTE, film soviétique de Gueorgui Daniela. V.o. : Cosmos, 6ᵉ (544-28-80).

PIRATE MOVIE, film américain de Ken Annakin. V.o. : U.G.C. Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; Biarritz, 8ᵉ (723-69-23). V.f. : U.G.C. Boulevard, 9ᵉ (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Miramar, 14ᵉ (320-89-52) ; Magic-Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Images, 18ᵉ (522-47-94).

LA VRAIE HISTOIRE DE GÉRARD LE CHOMEUR, film français de Joaquin Lledo : Saint-Séverin, 5ᵉ (354-50-91).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2ᵉ (296-80-40).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5ᵉ (634-25-52) ; Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8ᵉ (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14ᵉ (589-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2ᵉ (742-72-52) ; Bretagne, 6ᵉ (222-57-97).

LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4ᵉ (278-47-86).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (271-92-36), hor. spéc. ; Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Ambassade, 8ᵉ (359-19-08) ; Français, 9ᵉ (770-33-88).

MUTANT (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; Ermitage, 8ᵉ (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; Montparnasse 83, 6ᵉ (544-14-27) ; U.G.C.-Boulevard, 9ᵉ (770-11-24) ; U.G.C.-Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Paramount-Montmartre, 18ᵉ (606-34-25).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) : 14 juillet-Racine, 6ᵉ (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6ᵉ (326-58-00) ; Biarritz, 8ᵉ (723-69-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; — V.f. : U.G.C. Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37).

L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5ᵉ (634-25-52).

OPÉRATION GREEN ICE (A., v.o.) : Paramount-City, 8ᵉ (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9 (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15ᵉ (579-33-00).

PETIT JOSEPH (Fr.) ; Ranelagh, 16ᵉ (288-64-44).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 6ᵉ (326-79-17).

PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18ᵉ (522-46-01).

POLTERGEIST (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31).

LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : *U.G.C. Opéra, 2ᵉ (261-50-32)* ; Ermitage, 8ᵉ (359-15-71).

QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10).

S.A.S. A SAN-SALVADOR (Fr.) : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6ᵉ (544-14-27) ; Normandie, 8ᵉ (359-41-18) ; U.G.C. Boulevards, 9ᵉ (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Magic Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Murats, 16ᵉ (651-99-75) ; Images, 18ᵉ (522-47-94) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99).

SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5ᵉ (354-89-22).

TELL ME (DAVID ET EVA) (A., v.o.) : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Studio Logos, 5ᵉ (354-26-42).

TIR GROUPÉ (Fr.) : Paramount Opéra, 2ᵉ (742-56-31).

TRON (A., v.o.) : Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Ambassade, 8ᵉ (359-19-08) : *Parnassiens, 16ᵉ (329-83-11). — V.f. :* Gaumont-Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Nations, 12ᵉ (343-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18ᵉ (522-46-01).

UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4ᵉ (278-47-86).

LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5ᵉ (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1ᵉʳ (260-43-99) ; Saint-Michel, 5ᵉ (326-79-17) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; Colisée, 8ᵉ (359-29-46) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2ᵉ (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6ᵉ (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8ᵉ (387-35-43) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37).

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6ᵉ (633-97-77) ; Biarritz, 8ᵉ (723-69-23).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10).

YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (326-58-00) ; Biarritz, 8ᵉ (723-69-23). — V.f : U.G.C. Opéra, 2ᵉ (261-50-32).

Les grandes reprises

ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6ᵉ (325-60-34).

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., vf.) : Rivoli-Beaubourg, 4ᵉ (272-63-32).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Cluny-Palace, 5ᵉ (354-07-76).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Boîte à films, 17ᵉ (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; La Royale, 8ᵉ (265-82-66) ; Er[illegible] 9ᵉ (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Miramar, 14ᵉ (320-89-52) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Magic-Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Murat, 16ᵉ (651-99-75) ; Napoléon, 17ᵉ (380-41-46).

A ARMES ÉGALES (Fr.) Paris-Loisirs-Bowling, 18ᵉ (606-64-98).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5ᵉ (354-51-60).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17ᵉ (380-41-46).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9ᵉ (770-47-55).

BREL (Fr.) : Paramount-Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Paramount-Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) : Palace Croix-Nivert, 15ᵉ (374-95-04).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5ᵉ (354-42-34) ; Lucernaire, 6ᵉ (544-57-34).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f) : Grand Pavois, 15ᵉ (554-46-85) ; Images, 18ᵉ (522-47-94).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).

LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE (A., vf.) : Acacias, 17ᵉ (764-97-83), H.Sp.

CINÉMA PAS MORT, MISTER GODARD (A., v.o.) : Vidéostone, 6ᵉ (325-60-34).

LES DAMNÉS *(It-All., v.o.) (*) : Palace* Croix-Nivert, 15ᵉ (374-95-04).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2ᵉ (296-62-56).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8ᵉ (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap. vf.) (**) Arcades, 2ᵉ (233-39-36).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16ᵉ (288-64-44).

ERASERHEAD (A.,v.o.) : Escurial, 13ᵉ (707-28-04).

LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action Christine, 6ᵉ (325-47-46).

FEMME OU DEMON (A., v.o.) Gît-le-Cœur, 6ᵉ (326-80-25) Olympic, 14ᵉ (542-67-42) Acacias, 17ᵉ (764-97-83).

FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Opéra-Night, 2ᵉ (296-62-56).

GIMME SHELTER (A, v.o.) Vidéostone, 6ᵉ (325-60-34).

FREUD PASSION SECRÈTE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6ᵉ (325-47-46).

GILDA (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4ᵉ (278-34-15) ; Olympic-St.-Germain, 6ᵉ (222-87-23) ; Pagode, 7ᵉ (705-12-15) ; Olympic-Balzac, 8ᵉ (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; Olympic, 14ᵉ (542-67-42).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16ᵉ (288-64-44).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : Élysées-Lincoln, 8ᵉ (359-36-14) ; (V.f.) : Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37) ; Palace Croix-Nivert, 15ᵉ (374-95-04).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5ᵉ (337-57-47).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9ᵉ (770-47-55).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2ᵉ (296-52-56).

LE LAURÉAT (A., v.o.) Quartier-Latin, 5ᵉ (326-84-65).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.f.) : Louxor, 10ᵉ (878-38-58).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2ᵉ (508-11-69).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5ᵉ (354-20-12).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cinéma Présent, 19ᵉ (203-02-55).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5ᵉ (337-57-47).

PAPILLON (A., vf.) (*) Capri, 2ᵉ (508-11-69).

PANIQUE DANS LA RUE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5ᵉ (325-78-37) Calypso, 17ᵉ (380-30-11).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches Saint-Germain, 6ᵉ (633-10-82).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6ᵉ (325-47-46).

POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Bergère, 9ᵉ (770-77-58).

LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE (A., v.o.) : Action-Christine, 6ᵉ (325-47-46) ; Mac-Mahon, 17ᵉ (380-24-81).

LA REINE CHRISTINE *(A., v.o.) : Action Christine, 6ᵉ (325-47-46).*

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2ᵉ (296-62-56).

LE SUJET OU LE SECRÉTAIRE AUX 1 001 TIROIRS (Fr.) : Saint-Séverin, 5ᵉ (354-50-91).

SUPERMAN II (A., v.f.) : Capri, 2ᵉ (508-11-69) ; Palace Croix-Nivert, 15ᵉ (374-95-04).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Cluny-Ecoles, 5ᵉ (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2ᵉ (261-50-32).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champo, 5ᵉ (354-51-60).

TOM JONES (Ang., v.o.) : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; Olympic-Luxembourg, 6ᵉ (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8ᵉ (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; Escurial, 13ᵉ (707-28-04) ; Olympic-Entrepôt, 14ᵉ (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79) ; (v.f.) : Lumière, 9ᵉ (246-49-07) ; Montparnasse-Pathé, 14ᵉ (322-19-23).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; St-Germain Studio, 5ᵉ (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8ᵉ (359-36-14) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14 Juillet-Montparnasse, 6ᵉ (326-58-00).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6ᵉ (633-97-77) ; Olympic, 14ᵉ (542-67-42).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.f.) (*) : Arcades, 2ᵉ (233-54-58).

WANDA (A., v.o.) St-André-des-Arts, 6ᵉ (326-48-18).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4ᵉ (272-47-86) : merc., Le Mécano de la « Général » ; jeu., Sherlock Junior ; ven., les Lois de l'hospitalité ; sam., Fiancées en folie ; dim., le Dernier Round ; lun., la Croisière du Navigator ; mar., Ma vache et moi.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5ᵉ (325-72-07) ; mer., Un jour aux courses ; jeu., Explorateurs en folie ; vend., Chercheurs d'or ; sam., Un jour au cirque ; dim., Une nuit à l'Opéra ; lun., les Marx au grand magasin ; mar., la Soupe au canard.

LES GRANDES AVENTURES (v.o.) : Actions-Ecoles, 5ᵉ (325-72-07) ; mer., lun., Ivanhoé ; jeu., Sinbad le marin ; ven., mar., Les aventures de Robin des bois ; sam., Cyclone à la Jamaïque.

FESTIVAL BOGART (v.o.) Action Lafayette, 2ᵉ (870-80-50) ; mer., lun., La femme à abattre ; jeu., En marge de l'enquête ; ven., La mort n'était pas au rendez-vous ; sam., Les passagers de la nuit ; dim., Le Grand sommeil ; mar., Passage To Marseille.

ARTHUR PENN (v.o.) Action-La Fayette, 9ᵉ (878-80-50) : mer., Miracle en Alabama ; jeu., Bonnie and Clyde ; ven., Mickey one ; sam., La Fugue ; dim., Little Big man ; lun., Missouri breaks ; mar., Alice's restaurant.

TEX AVERY (v.o.) : Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16) : mer., jeu., 17 h 30, sam., dim., 17 h 45.

7 PAGNOL : André Bazin, 13ᵉ (337-74-39), mer. : La fille du puisatier ; jeu. : Marius ; ven. : Fanny ; sam. : César ; dim. : Topaze ; lun. : La femme du boulanger ; mar., Le Schpountz.

LUIS BUNUEL - ALAIN ROBBE-GRILLET, Denfert, 14ᵉ (321-41-01), mer., 17 h, ven., 14 h 30, sam., 22 h ; La vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; jeu., 17 h, sam., 20 h, mar., 14 h 30 : Le Grand noceur ; ven., 22 h, dim., 20 h, lun., 14 h 30 ; Don Quintin l'amer : mer., dim., 22 h : Cet obscur objet du désir ; ven., 20 h, jeu., 22 h : le Fantôme de la liberté ; dim., 14 h 30 : le Journal d'une femme de chambre ; dim., 17 h, lun., 20 h : la Voie lactée ; mar., 17 h, mer., 20 h : l'Age d'or ; jeu., 20 h, sam., lun., 17 h : Tristana ; jeu., 14 h 30, mar., 22 h : Glissements progressifs du plaisir. ; mer., sam., 14 h 30 lun., 22 h : La mort en ce jardin.

FILMS POLICIERS (v.o.), Espace-Gaîté, 14ᵉ (327-95-94), mer., dim. : la Femme à abattre ; jeu., sam., mar. : la Dame de Shanghaï ; ven., lun. : Quand la ville dort.

CROISIÈRE POUR LE COURT MÉTRAGE, la Péniche des Arts, 16ᵉ (527-77-55).

JAMES BOND : (v.f.) Grand Pavois, 15ᵉ (554-46-85), mer., ven., dim., mar. : Opération tonnerre ; jeu., sam., lun. : On ne vit que deux fois.

FESTIVAL HITCHCOCK (v.o.) : Calypso, 17ᵉ (380-30-11), 14 h : La maison du Dr Edwardes ; 16 h : Mr. and *Mrs. Smith, 18 h et 22 : Psychose ; 20 h :* les Oiseaux.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18ᵉ (606-36-07) : mer. : Le facteur sonne toujours deux fois ; jeu., ven. : Les misérables ; sam., dim. : Avec les compliments de l'auteur ; mar. : Hecate (*).

RITA HAYWORTH (v.o.), Olympic, 14ᵉ (524-67-42), mer., sam., mar. : La Dame de Shangai ; jeu., dim., Cover Girl ; ven., lun. : O toi ma charmante.

Les séances spéciales

L'AMI AMÉRICAIN (All., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6ᵉ (633-97-77), 12 h et 24 h.

APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Boîte à films, 17ᵉ (622-44-21), 19 h 50 + Châtelet-Victoria, 1ᵉʳ (508-94-14) 17 h 20.

CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16), mer., 20 h 45.

LE COUP DE GRACE (All., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36), jeu., ven., 11 h 45.

CHINATOWN (*) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1ᵉʳ (508-94-14), 20 h 10.

LE CRI (It., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14ᵉ (542-67-42), 18 h (sf sam., dim.).

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3ᵉ (272-94-56), sam. et dim., 18 h.

L'EXORCISTE (**) (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1ᵉʳ (508-94-14), t.l.j., 24 h, (sauf mar.) + Templiers, 3ᵉ (272-94-56), 21 h 45.

EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36), dim., lun., sam., 11 h 45.

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Olympic, 14ᵉ (542-67-42), 18 h sf. sam., dim.

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (**) *(Pol., v.o.) : Boîte à films, 17ᵉ (622-*44-21), 20 h 10.

J'AI MÊME RENCONTRÉ DES TZIGANES HEUREUX (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6ᵉ (326-48-18), 12 h, (sauf sam.).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.), Olympic-St-Germain, 6ᵉ (222-87-23), 12 h.

MARATHON MAN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1ᵉʳ (508-94-14), 21 h 50.

MEAN STREET (A., v.o.) (**) : Olympic-Luxembourg, 6ᵉ (633-97-77), 12 h et 24 h.

MÉDÉE (It., v.o.), Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16), jeu., 19 h 15, lun., 19 h 30.

MON ONCLE (Fr.), Templiers, 3ᵉ (272-94-56), sam., dim., 14 h et 16 h.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5ᵉ (354-72-71), 16 h.

QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6ᵉ (326-48-18), 12 h (sauf sam.) et 24 h (sauf ven.).

RAGTIME (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1ᵉʳ (508-94-14), 17 h 35.

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5ᵉ (325-78-37), 14 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche, 6ᵉ (633-10-82), 14 h, 15 h 40, 17 h 20.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5ᵉ (354-72-71), 22 h 30, 0 h 15.

TOUTE UNE NUIT (Fr.) Olympic-Entrepôt, 14ᵉ (542-67-42), 18 h, (sf. sam., dim).

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36), jeu., ven., 11 h 45.

LA VENGEANCE EST A MOI (*) (Jap., v.o.) Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36), dim., lun., mar., 11 h 40.

INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Ristourneurs et soldeurs

Deux guides, remis à jour pour 1982-1983, rassemblent les bonnes adresses de discounters et autres vendeurs au rabais. Le « Paris pas cher » (M.A. Editions, 336 p., 65 F, 90, rue d'Assas, 75006 Paris), par Françoise Hinsinger et Bernard Delthil, en donne trois mille, du concert gratuit à la bonne affaire en tout genre. « Acheter moins cher à Paris », de Sylvie Santini (Balland, 408 p., 69 F), propose des pistes pour l'achat des livres d'occasion, les restaurants, les maisons de mode... Une carte donne droit à des ristournes spéciales.

On connaît *Info-Shop*, le service gratuit des bonnes adresses dispensées par Jean-Marie Allibert au 670-15-10, avec maintenant cinq collaboratrices. Son succès est tel qu'il a lancé lui aussi, un abonnement à carte familiale, « *Info-Shop, service Plus* », à 380 F pour 380 jours, appuyé par un bulletin périodique, avec des promotions spéciales. Du lundi au vendredi, de 10 h à 18 h, et le samedi, de 10 h à 13 h.

● *COLICHET*, 79, rue du Faubourg-Poissonnière, tél. 770-67-52, se spécialise dans les *grandes marques de jouets pour* enfants et adultes avec une bonne sélection de billes et de stylos Waterman, au prix de gros T.T.C. On paie en espèces jusqu'à 250 F.

● *A.M.E.* est une boutique d'équipements de bureau et de téléphonie (172, bd Haussmann, 562-96-40). Guy Bonnigal y assure le service d'entretien des machines à écrire électriques à bon prix et, en général, l'après-vente de tous ses appareils.

● *EXPO-BUREAU*, 51, rue Saint-Placide, appartient au même groupe et est axé sur les meubles de bureau, dans cette rue de soldeurs.

● Pour la parfumerie, les produits de maquillage et de soins, *MICHAEL SWISS*, 16, rue de la Paix, au deuxième étage, est imbattable par ses ristournes de 25 % appliquées aussi aux accessoires et aux cadeaux griffés. Ce spécialiste du « duty free » accorde naturellement aux étrangers et aux résidants hors de France la détaxe de la T.V.A. Seul Guerlain, qui a ses propres magasins dans Paris, n'y est pas représenté. Les « must » de Cartier, en briquets, stylos et feutres, et ceux de Dupont, s'y trouvent, comme les briquets de Van Cleef et Arpels.

● Les bijoux en or d'UFOR sont vendus au Forum des Halles, 8, rue Halévy, 7, avenue Victor-Hugo, avec une étiquette donnant leur poids, de 10 à 40 % en dessous des prix habituels des marques, notamment pour les montres Barthelay, Cartier, Seiko, entre autres.

● *TROC DE BIJOUX ET D'ORFÈVRERIE*, 3, rue Coëtlogon, 75006 Paris (tél. : 548-93-54), est ouvert de 12 heures à 19 heures, fermé le mercredi et le dimanche. Frédérique Rebuffat y vend les bijoux sur la base de 140 F à 160 F le gramme d'or en dépôt-vente, le propriétaire touchant de 50 % à 70 % du prix de revente.

● *PIONCA*, 19, bd Montmartre (tél. : 296-94-58), étonne toujours par le choix de montres à petits prix, dont le radio-réveil et le modèle à calculatrice à 149 F, sans oublier les jeux électroniques, 169 F, et les stylos-montres, 99 F les deux.

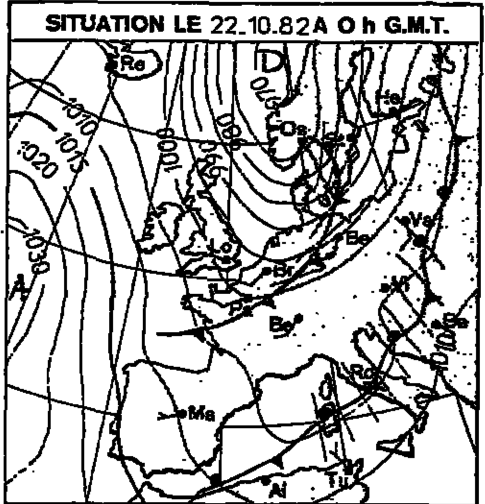
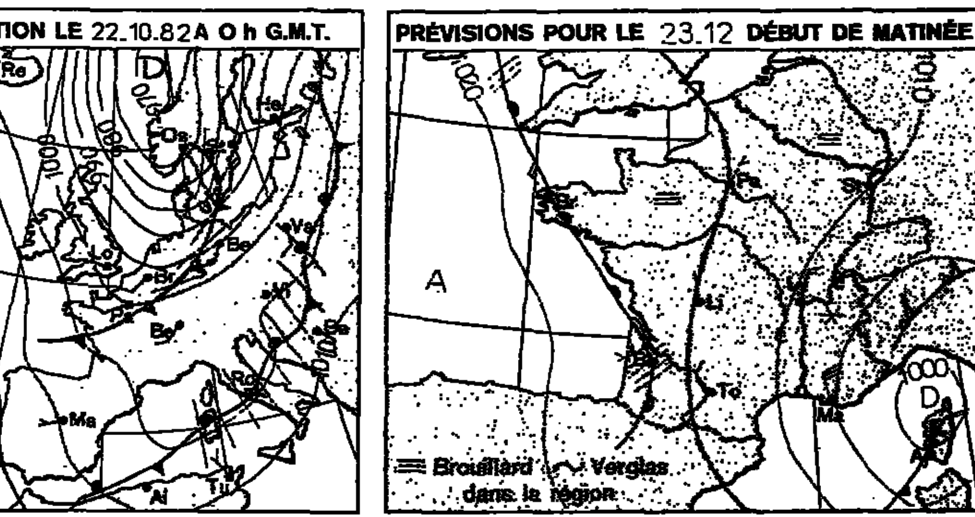
● Chez *LUDERIC*, 20, rue Pétrarque (tél. : 553-93-93), la sélection de jouets *Fisher Price comprend « les dix doigts »* et les classiques, de 15 F à 177 F, et les bijoux fantaisie, les colliers de grosses perles au ras du cou ornés de cabochons de pierres de *couleurs* 350 F.

● *GAZELLE*, 132, rue du Faubourg-Poissonnière (tél. : 281-52-75), vend les fins de série de sacs griffés du faubourg Saint-Honoré avec des rabais importants.

NATHALIE MONT-SERVAN.

● *La boutique de Jacques Gauthier.* – Dans *le Monde* du 16 décembre, page 27, nous citions les bijoux de Jacques Gauthier. Celui-ci a sa boutique au 36, rue Jacob, adresse attribuée par erreur à Régis Pellerin.

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 23 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Entre les hautes valeurs sur le proche-Atlantique et les basses valeurs de pression qui s'étendent de la Scandinavie à la Méditerranée occidentale, de l'air froid, pris dans un courant de nord qui va s'accélérer, s'étendra à toute la France.

Jeudi matin, les températures, sauf sur les régions méridionales, seront assez basses, et il gèlera avec des minimums qui pourront atteindre les – 3 à – 5 degrés au sol sur toutes les régions de l'intérieur. Les éclaircies prédomineront, et le soleil brillera. Les vents de nord à nord-ouest, faibles dans les terres, seront assez forts sur les régions côtières ainsi que sur la basse vallée du Rhône et le Languedoc.

En cours de journée, des nuages se développeront : ils ne devraient être abondants que sur les côtes de l'Atlantique, les *Pyrénées et le soir sur les Alpes* où ils pourraient donner quelques flocons de neige.

Les températures s'élèveront au maximum à 3 ou 5 degrés sur le Nord, le Nord-Est, le Centre, 6 à 8 degrés sur l'Ouest et le Sud-Ouest et enfin 10 degrés sur les régions méditerranéennes.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 22 décembre à 7 heures, de 1002,9 millibars, soit 752,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 décembre ; le second le minimum de la nuit du 21 décembre au 22 décembre) : Ajaccio, 14 et 7 degrés ; Biarritz, 10 et 5 ; Bordeaux, 10 et 3 ; Bourges, 7 et 3 ; Brest, 9 et 3 ; Caen, 7 et 2 ; Cherbourg, 8 et 4 ; Clermont-Ferrand, 7 et 0 ; Dijon, 6 et 0 ; Grenoble, 9 et – 2 ; Lille, 6 et 1 ; Lyon, 8 et 0 ; Marseille-Marignane, 10 et 0 ; Nancy, 5 et 3 ; Nantes, 9 et 0 ; Nice-Côte d'Azur, 13 et 5 ; Paris-Le Bourget, 7 et 3 ; Pau, 10 et 3 ; Perpignan, 13 et 5 ; Rennes, 9 et 0 ; Strasbourg, 7 et 3 ; Tours, 7 et 1 ; Toulouse, 10 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 11 degrés ; Amsterdam, 6 et 2 ; Athènes, 16 et 9 ; Berlin, 7 et 3 ; Bonn, 6 et 3 ; Bruxelles, 5 et 2 ; Le Caire, 17 et 10 ; îles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 6 et 3 ; Dakar, 22 et 19 ; Djerba, 16 et 6 ; Genève, 7 et 0 ; Jérusalem, 9 et 5 ; Lisbonne, 11 et 5 ; Londres, 7 et 0 ; Luxembourg, 3 et 1 ; Madrid, 9 et 0 ; Moscou, 5 et 1 ; Nairobi, 26 et 16 ; New-York, 5 et 1 ; Palma-de-Majorque, 13 et 0 ; Rome, 17 et 12 ; Stockholm, 4 et 4 ; Tozeur, 12 et 4 ; Tunis, 16 et 5.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3347

HORIZONTALEMENT

I. Disparaît dès qu'on a appris à nager. – II. Quantité qui compte pour du beurre. – III. Mot évitant *une répétition*. Grecque. – *IV*. Une bonne souveraine, mais une mauvaise mère. – V. Note. Un certain sel. – VI. Se voient là où il y a beaucoup de misères. – VII. Un adjoint, *par exemple*. Tempête. – *VIII*. La protection d'une reine ne l'empêcha pas de perdre la tête. – IX. Peut remplacer l'ordonnance. Blanchit quand il est étendu. – X. Joli couvert. Quand elle est générale, il y a beaucoup d'éclats. – XI. Va et vient en Chine. Pronom.

VERTICALEMENT

1. Même pas tiède. – 2. Plutôt sombre. Dans le vocabulaire du charretier. – 3. A la noix chez le boucher. Plus il est grand et moins il a de contenance. – 4. Bénéficia d'un rajeunissement. N'est parfois qu'un banc. – 5. Adverbe. Contribua à l'avancement des mathématiques. – 6. Note. Participe. Est généralement assortie quand on est dans de beaux draps. – 7. Fréquentes chez celui qui va bientôt déménager. – 8. Utile pour le chimiste. Devenues incapables de réfléchir. – 9. Rendu poli. Fleuve côtier.

Solution du problème n° 3346

Horizontalement

I. Diamant. – II. Innocente. – III. Atout. Top. – IV. Menées. La. – V. Ars. Eden. – VI. NN. Cène. – VII. Tes. Prose. – VIII. Ara. Ail. – IX. Net. Sas. – X. Rogner. Gê. – XI. Es. Arènes (allusion à *Carmen*).

Verticalement

1. Diamantaire. – 2. Interner. Os. – 3. Anons. Sang. – 4. Moue. E.N.A.. – 5. Acte. Épater. – 6. Ne. Senti. Ré. – 7. T.N.T. Déols. – 8. Tôle. Age. – 9. Dépanneuses.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 24 DÉCEMBRE

« La conciergerie », 15 heures, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mlle Zujovic (Caisse des monuments historiques).

« Carthage », 15 heures, Petit Palais, Mme Angot.

« Jean-Baptiste Oudry », 14 h 30, Grand Palais (Approche de l'art).

« Le Pont-Neuf », 14 h 30, angle place Saint-Michel-quai des Grands-Augustins (*Paris autrefois*).

« Musée de Cluny », 15 h, entrée place Paul-Painlevé (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (*Résurrection du passé*).

« De la rue de la parcheminerie à la Comédie-Française », 14 h 30, 1, rue des Carmes (Le vieux Paris).

CONFÉRENCES

18 heures, 12, rue Vivienne, M. J. Breyer : « Comment ouvrir la porte des éléments ? » (Ergonia).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE	436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 22 décembre :

UNE LOI

● Relative à l'intégration des fonctionnaires du corps des officiers des haras dans le corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts.

DES DÉCRETS

● Relatif au montant des pénalités et au taux des majorations de retard applicables pour le recouvrement des cotisations dans le régime général de sécurité sociale ainsi que pour le recouvrement des cotisations assises sur les salaires par les caisses de mutualité sociale agricole ;

● Portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et la commission centrale pour la navigation du Rhin sur la situation au regard de la législation française de sécurité sociale et de prestations familiales du personnel de ladite commission, signé à Strasbourg le 2 décembre 1981 ;

● Portant application du rapport constant *établi* par l'article L. 8 *bis* du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre en vue de la revalorisation au 1er novembre 1982 du point d'indice des *pensions militaires d'invalidité* et accessoires de pensions.

UN ARRÊTÉ

● Portant fixation de la valeur du point de retraite dans le régime de retraites complémentaires des assurances sociales institué par le décret du 23 décembre 1970.

DES LISTES

● D'admission à l'École nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques.

ENTRAIDE

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES. – Cette association reconnue d'utilité publique lance un appel à la générosité de nos lecteurs *pour lui permettre d'aider « ses* vieux amis » à passer un meilleur Noël.

★ 64, avenue Parmentier, 75011 Paris. Tél. : 355-39-19. C.C.P. Paris 2463-98.

NOËL

COMMENT LOUER L'HOMME EN ROUGE ? – Pour la deuxième année consécutive des étudiants d'écoles de commerce de Paris proposent un service de location du Père Noël. Pour 290 F, sur simple appel téléphonique, l'homme à la hotte se rendra chez les particuliers et distribuera ses présents aux enfants.

★ Renseignements et réservations « S.V.P. Père Noël », tél. : 622-02-27 (Paris et proche banlieue).

CARNET

Naissances

– Pierre Amouyel et Carol, née Kent, ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Alexandra,

le 15 décembre 1982.
9, cité Vaneau, 75007 Paris.

– Jean-Louis BUHL et Christine, née BAUDELAIRE,
Antoine et Aurélie,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Ariane.

Paris, le 17 décembre 1982.

Décès

– Mme veuve François Anus
et ses enfants et petits-enfants,
Mme Jacqueline Anus et ses enfants,
M. et Mme André Persais et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès dramatique de

M. Pierre ANUS,
architecte D.P.L.G.,
professeur à l'Institut d'architecture et d'urbanisme de Bordeaux,

à l'âge de cinquante ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité en l'église de Champniers (Charente), le 20 décembre 1982.

Le Chancet,
Lasseube 64290 Gan.

– Le docteur Georges Arnaud
et ses enfants,
Jean-Louis Arnaud,
Claire et François Mazas,
Henriette et Bruno Mazas,
Bernard et Hélène Arnaud,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Mme Mélanie ARNAUD,
née Bériel,

survenu le 14 décembre à Grenoble.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale à Herbeys (Isère).

– Lyon. Nancy. Sallanches.
Mme Maurice Bardel,
M. et Mme Bernard Schaer et Vincent,
Les familles Bardel, Voisin, Ottin-Pecchio, Davoine, Wantelet,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice BARDEL,
ingénieur général du Génie rural des eaux et forêts en retraite,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le mardi 14 décembre 1982.

Les funérailles religieuses et l'inhumation ont eu lieu à Sallanches (74) le vendredi 17 décembre 1982.

– Mme Geo Cahen,
Le docteur et Mme Cyrille Cahen,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges Graner
et leurs enfants,
M. et Mme Thierry Cahen
et leurs enfants,
M. et Mme Tony Mayer,
Mme Claude Raynal,
M. et Mme Robert Nordmann,
M. et Mme Raymond Trèves,
Mlle Marie Soudre,
Mme Janine Szpack,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Geo CAHEN,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
président honoraire de la société Braunstein Frères,
conseiller honoraire du commerce extérieur,

survenu le 17 décembre 1982 dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
11, rue d'Alsace-Lorraine,
92100 Boulogne.

– La direction de la Caisse régionale du Crédit agricole mutuel de l'Ile-de-France,
Mme Gabriel Delion, son épouse,
Ses enfants et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gabriel DELION,
directeur adjoint de la Caisse régionale du Crédit agricole mutuel de l'Ile-de-France,
chevalier du Mérite agricole,

survenu en son domicile, 91, rue Victor-Hugo, 93110 Rosny-sous-Bois, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le 17 décembre 1982.

26, quai de la Rapée,
75012 Paris.

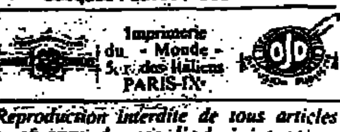
– Nous apprenons le décès de
Georges DESBRIÈRE.

[Né le 25 novembre 1901 à Plainfaing (Vosges), ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures et de l'Ecole supérieure d'électricité, Georges Desbrière entre, en 1925, à la Compagnie française des métaux, dont il devint P.-D.G. en 1956. P.-D.G. de Tréfimétaux en 1962, vice-président de la compagnie Pechiney en 1967, puis de Pechiney-Ugine-Kuhlmann de 1971 à 1977, il fut *simultanément* P.-D.G. (1967-1972) puis président d'honneur (jusqu'en 1977) de Seichimé. Président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris de 1960 à 1964, il fut conseiller économique et social de 1964 à 1974. Il était commandeur de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite commercial et du Mérite touristique.]

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire : n° 57 437.
ISSN : 0026 - 9360.

CARNET

– Le bureau de l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF) a la douleur de faire part du décès accidentel de

Pierre GAFFRÉ,
journaliste,
ancien secrétaire général de l'AJEF,

et s'associe au deuil de sa famille.

L'inhumation aura lieu vendredi 24 décembre, à 9 heures, cimetière du Père-Lachaise, entrée principale, boulevard de Ménilmontant.

[Né à Paris en 1901, Pierre Gaffré a commencé sa carrière en 1927 comme rédacteur au « Petit Niçois » ; il fut ensuite chef des informations régionales de « l'Eclaireur de Nice » (devenu « Nice-Matin »), correspondant à Nice du « Petit Marseillais » et d'UPI, fondateur et rédacteur en chef de « Parade d'Azur ».

Arrivé à Paris en 1935, il est secrétaire général de S.V.P., puis rédacteur en chef à Radio-Cité, chef du service étranger à l'agence Havas, avant de devenir rédacteur en chef de l'A.F.P. Après la guerre, il a fondé l'Agence des auteurs associés, dont il était directeur général, et occupé successivement les postes de rédacteur en chef à « l'Ouest républicain », « l'Alliance navale », « l'Exportateur français » et aux « Informations industrielles et commerciales ».]

– Mme Marthe Gonda, son épouse,
M. et Mme Joseph Gonda et leur fils,
M. et Mme Clarence Kragh et leurs filles,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Eugène GONDA,

survenu à Chatou, le 12 décembre 1982, dans sa soixante-quatorzième année.

Les obsèques ont eu lieu le 15 décembre 1982 à Chatou.

[Né le 18 août 1908 à Mako (Hongrie), Eugène Gonda avait été correspondant de journaux hongrois à Paris avant la guerre puis rédacteur en chef de la « Revue danubienne ». Réfugié en France puis en Suisse, il avait été docteur ès lettres à l'université de Grenoble en 1947.

Installé aux Etats-Unis, il avait travaillé à la bibliothèque du Congrès puis, de 1962 à 1978, professeur d'histoire dans des universités de Pennsylvanie et du Maryland.

A sa retraite, en 1978, il était revenu à Paris. Son livre « la Conférence de Versailles, la bataille perdue de Clemenceau » avait été couronné d'un prix d'histoire par l'Académie française en 1982.]

– M. et Mme Laury Hanki,
M. et Mme Jean Notari,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philip O'Reilly Schell,
M. et Mme Gamil Hanki et leurs enfants,
M. et Mme William Underwood,
Mme Leila Duncan,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre HANKI,

survenu le 21 décembre 1982 dans sa soixante-huitième année à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 23 décembre, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame-de-la-Compassion, 18, rue du Plateau, à Rueil-Malmaison ; on se réunira à l'église.

L'inhumation se fera au cimetière de *Brunoy* (Essonne) dans le caveau de *famille*, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.
17, allée d'Isly,
78110 Le Vésinet.

– Le grand rabbin Jacob Kaplan, grand rabbin du Consistoire central, membre de l'Institut,
Le docteur et Mme Lazare Kaplan et leurs enfants,
M. et Mme Francis Kaplan,
M. Benjamin Kaplan,
Le docteur et Mme Michel Askienazy et leurs enfants,
M. et Mme Michel-Philippe Moog et leurs enfants,
Leur dévouée Isilda Timoteo
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 21 décembre 1982, de

Mme Jacob KAPLAN,
née Fanny Dichter,
chevalier de la Légion d'honneur,
présidente de Judaïsme et Tradition,
fondatrice des centres Fanny Kaplan,
présidente d'honneur
de l'Union des aveugles israélites
de France,
de Wizo-France
et de Charité et Vérité.

L'inhumation aura lieu le jeudi 23 décembre 1982, à 11 heures, au cimetière de Bagneux-Parisien. On se réunira à la porte principale du cimetière.

Les services religieux à domicile auront lieu dans l'intimité.

[Née à Paris en 1895, Fanny Kaplan, née Dichter, a toujours aidé son mari, le grand rabbin Jacob Kaplan, dans ses activités sociales. Elle était présidente d'honneur pour la France de la Wiso (Organisation internationale des femmes sionistes) et présidente d'honneur des aveugles israélites de France. En outre, elle a créé, en Israël, à Jérusalem, à Tel-Aviv et à Beersheba, trois fondations pour accueillir des juifs originaires d'Afrique du Nord en situation difficile, ainsi que des fondations pour enfants abandonnés.]

– Mme Charles Leautey,
Ses enfants et petits-enfants,
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles LEAUTEY,
ancien administrateur
de la Ville de Paris,

leur époux, père, grand-père et parent, survenu, le 17 décembre 1982, à l'âge de soixante-huit ans à Paris-14e.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale le mardi 21 décembre 1982.

– Paris. Vence.
Mme Roger Mayer,
M. et Mme Pierre Prudon
et *leur fils Michel*,
M. et Mme Claude Duval
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger MAYER,
directeur du *Havre libre*,

survenu à Vence le 20 décembre 1982.

Les obsèques auront lieu à Paris en l'église Notre-Dame d'Auteuil le jeudi 23 décembre, à 8 h 30.

(Le Monde *du 21 décembre.*)

– M. et Mme Jean-François Olive,
Anne-Sophie Olive,
M. et Mme Robert Olive et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Olive et leurs enfants,
M. et Mme Gilbert Guérin-Petit,
M. et Mme Claude Garnier,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Mme Henri OLIVE,
née Marcelle Noir,

leur mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, parente et alliée, survenu à Paris le 16 décembre 1982.

Une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui ont connu

M. Henri OLIVE,
administrateur en chef
de la France d'outre-mer,
chevalier de la Légion d'honneur,
décédé le 8 septembre 1961.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 24 décembre, à 14 h 30, en l'église La Real à Perpignan.

Résidence 15e Avenue,
60, rue Cambronne,
75015 Paris.

– Mme Arthur Rubinstein, sa veuve,
Mme Eva Rubinstein et ses enfants,
M. Paul Arthur Rubinstein et son fils,
Mme le docteur Alina Rubinstein,
M. et Mme John Arthur Rubinstein et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès du

Maître Arthur RUBINSTEIN,
membre de l'Académie des beaux-arts,
grand-officier de la Légion d'honneur,

survenu à Genève le 20 décembre 1982.

Conformément à son désir exprès, ses obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Paris. New-York.

(Le Monde *du 22 décembre.*)

– Bessay.
Mlle Nancy Pilastre,
M. et Mme François Pilastre,
M. et Mme Christian Pilastre
et leur fille,
Olivier, Daniel
et Isabelle Pilastre,
Mme Guy Merle d'Aubigné
et ses enfants,
Mme Jacques Vincens et son fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gustave PILASTRE,
née Céline Vincens,

survenu le 3 décembre 1982, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, le 7 décembre.

Salidieu, 85320 Bessay.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle du PONCEAU,
chevalier de la Légion d'honneur,
ex-directrice générale de l'ARFOG,

survenu le 15 décembre 1982, dans sa quatre-vingt-dixième année.

« La mort, c'est une autre vie qui commence. »

Remerciements

– Mme François Dufrêne,
Frédéric
et Nicolas Dufrêne,
Et toute la famille,
très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées, expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

23 décembre 1978
30 décembre 1969
Jean VISSEAUX,
François BAZELAIRE,
quittaient ce monde.

Ils restent vivants dans le cœur de ceux qui les aimaient.

Reims. Taissy.

Condoléances

– Le Comité français de l'Institut Weizmann des sciences exprime ses condoléances à la famille de

Pierre GILBERT,
ancien ambassadeur de France en Israël
et vice-président de l'exécutif
de notre comité.

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

Reconnue d'utilité publique

CAS n° 3

Ce garçon de vingt et un ans aime les animaux et il est très doué pour s'en occuper ; on vient de lui trouver une formation professionnelle d'une durée de quatre mois, mais le stage n'est pas agréé par le Fonds national de l'emploi. Un travail au pair auprès d'animaux (chiens) ne lui donne pas la possibilité de le régler lui-même. On demande :

2 000 F.

★ Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris C.C.P. Paris 4-52 X ou chèques bancaires.

Aucune quête n'est faite à domicile.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.



RÉGIONS

LA MISE EN PLACE DES CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES

Une pièce maîtresse de la décentralisation

Les institutions françaises vont s'enrichir dans les prochains jours d'un nouvel élément important. En effet, les vingt-quatre chambres régionales des comptes créées par la loi du 10 juillet 1982 dans le cadre de la réforme de décentralisation prendront officiellement naissance le 1er janvier 1983.

Sortes de « filiales » décentralisées de la vénérable institution de la rue Cambon créée en 1807 par Napoléon, ces chambres auront pour mission de contrôler et de juger les comptes des collectivités locales – communes, départements, régions, – les établissements publics qui en dépendent, les sociétés d'économie mixte ainsi que les associations subventionnées par les budgets locaux.

Elles constituent, dans l'idée du gouvernement, l'illustration que, si les collectivités locales disposent désormais de plus de pouvoirs et de droits, elles doivent, corrélativement, être soumises à un contrôle exercé par des magistrats intransigeants et au-dessus de tout soupçon, placés « sur le terrain » non loin des maires, des présidents de conseils généraux et régionaux et, évidemment, de leurs comptables, dépositaires des deniers publics.

Vingt-quatre présidents de chambres régionales (vingt-deux pour la métropole, un pour la Réunion et Mayotte, un pour les Antilles et la Guyane) ont été désignés au conseil des ministres du 22 décembre. Douze magistrats (conseillers-maîtres et conseillers référendaires) sont issus de la Cour des comptes, douze autres relèvent de la procédure dite du « recrutement exceptionnel » prévu par la loi. Ils ont été sélectionnés, sur une liste de cent trente personnes environ, par une commission spéciale composée de hauts fonctionnaires et de magistrats.

Parmi ces futurs présidents, on relève des fonctionnaires issus soit de la mouvance préfectorale, soit des cadres de l'économie et des finances, soit de la fonction publique locale (secrétaires généraux de grandes villes). Mais tous sont fonctionnaires et doivent avoir au moins quarante ans et quinze ans d'ancienneté dans la fonction publique. Ils s'engagent à exercer leurs fonctions pendant cinq ans au moins et sont inamovibles.

Une fois nommés et investis dans leurs fonctions, les présidents de chambre devront s'entourer de conseillers. La loi de finances de 1982 avait prévu la création de quarante-huit postes et le budget de 1983 en a inscrit soixante-dix-neuf.

Un rôle de conseil

On estime au ministère de l'économie et des finances que cinq cents à six cents candidats vont se présenter devant la commission de sélection.

Dans quatre ans, lorsque les chambres fonctionneront à plein régime, deux mille personnes environ y travailleront, dont quatre cent vingts magistrats. Dix ou onze places seront chaque année offertes à la sortie de l'ENA.

Dans un premier temps – 1983 sera une année de rodage – les chambres régionales ne pourront exercer, matériellement, qu'un aspect de leur mission : le contrôle financier des collectivités locales. Elles auront donc un rôle de « conseil » auprès des élus et des commissaires de la République lorsqu'un conflit apparaîtra, par exemple, pour l'inscription de dépenses obligatoires ou pour redresser un budget en déséquilibre. Ce n'est qu'en 1984 qu'elles pourront accomplir leur seconde mission : juger *a posteriori* les comptes de 1983 et les agissements des comptables.

Où siégeront les juges et où seront installées les chambres ? Une mission de hauts fonctionnaires vient de parcourir la France pour recenser les locaux disponibles dans les villes.

Des crédits budgétaires sont inscrits pour la passation des baux. La loi dispose que le gouvernement fixe – par décret (1) – le siège des chambres après que chaque conseil régional a donné son avis. Rien ne s'oppose à ce que la chambre soit installée dans une autre ville que le chef-lieu de région. Ainsi, les Corses ont préféré Bastia à Ajaccio ; le Nord-Pas-de-Calais, Arras à Lille ; l'Ile-de-France, la ville nouvelle de Marne-la-Vallée à Paris. En Lorraine, pour rejeter dos à dos les rivales de toujours, Nancy et Metz, on a lancé l'idée d'Epinal, ce qui plairait à la fois à M. Philippe Seguin, député (R.P.R.) des Vosges, conseiller référendaire à la Cour des comptes, et à M. Pierre Blanck, maire (P.S.) de la ville. M. Defferre, à qui appartient la décision finale, apprécie d'ailleurs les deux hommes... pour des motifs évidemment différents.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) Voir la réponse faite par M. Defferre à M. Jean-François Pintat, sénateur (Union des républicains et indépendants) de Gironde au *Journal officiel* du 13 décembre.

« CES JURIDICTIONS PERMETTENT DE CONJUGUER LIBERTÉ ET RESPONSABILITÉ » nous déclare M. Defferre

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, nous a fait, ce 22 décembre, la déclaration suivante : *« Le conseil des ministres du 22 décembre vient de choisir les vingt-quatre premiers présidents des chambres régionales des comptes. C'est un des actes importants pour l'application de la décentralisation. A partir du 1er janvier 1983, les chambres régionales des comptes seront chargées du contrôle juridictionnel des comptes des collectivités territoriales. De plus, elles auront un rôle de conseil et de proposition dans un certain nombre de situations qui donnaient lieu auparavant à l'intervention du représentant de l'Etat.*

« En confiant ces fonctions à des magistrats inamovibles, offrant toutes garanties d'indépendance et de compétence, la loi a donné une véritable liberté de décision aux collectivités locales. Un corps nouveau a été créé, celui des magistrats des chambres régionales des comptes, dont la loi du 10 juillet 1982 a établi le statut. »

M. Defferre a ajouté : *« La nomination des présidents des chambres régionales des comptes illustre la volonté du gouvernement de faire de ces nouvelles juridictions des organes indépendants du pouvoir central. Ces chambres constituent un élément indispensable d'équilibre de la réforme. Tous les contrôles, toutes les tutelles* a priori *ont été supprimés. La liberté doit s'exercer dans le cadre de la loi, elle impose donc une responsabilité réelle. Les chambres régionales des comptes permettent de conjuguer liberté et responsabilité. »*

LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

LANGUEDOC-ROUSSILLON : M. Philippe Lamour. – Le C.E.S. de Languedoc-Roussillon a réélu M. Lamour à la présidence par 49 voix contre 17 à M. André Luppi (C.G.T.) et un bulletin blanc.

POITOU-CHARENTES : M. Claude Roulleau. – Le C.E.S. de Poitou-Charentes, a élu au deuxième tour M. Roulleau qui succède à M. Michel Maury-Laribière, lequel ne fait plus partie du comité. Conseiller général radical du canton de Prahecq (Deux-Sèvres), M. Roulleau est exploitant agricole et président de l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination artificielle. Il a obtenu 32 voix contre 22 à M. Roger Doche, président du groupement régional de la coopération et de la mutualité de Poitou-Charentes et 8 à M. Bernard Bouchet, présenté par la C.G.T.

Plusieurs « politiques nationales » sont transférées aux régions

M. Michel Rocard a rendu compte, le 21 décembre, au cours d'une conférence de presse, des travaux du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), réuni la veille sous la présidence de M. Pierre Mauroy. Comme à l'accoutumée, un nombre très important de dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour, ce qui a conféré un aspect quelque peu fourre-tout à la présentation des principales dispositions retenues par le gouvernement.

Les ministres ont d'abord pris des engagements pour continuer la décentralisation administrative, sujet qui provoque de très nombreuses réserves chez les hauts fonctionnaires installés à Paris et parmi les responsables syndicaux de la fonction publique. Certains ministères, toutefois, jouent franchement le jeu de la décentralisation, et M. Rocard a attribué des bons points, particulièrement à ceux de la défense, des anciens combattants, de la recherche et de l'industrie (avec le C.N.R.S., notamment).

En outre, les missions interministérielles d'aménagement touristique, qui dépendaient de la DATAR, vont être transférées aux régions ; l'opération aura lieu dès janvier pour la Corse et la mission Languedoc-Roussillon. Autres « politiques nationales » qui seront décentralisées et qui bénéficieront d'importants financements : la remise en état des friches industrielles (dans le Nord-Pas-de-Calais, notamment) et l'aménagement des quartiers d'habitat social (à partir du rapport Dubedout).

Plusieurs régions, enfin, ont eu, au cours de ce comité interministériel, les faveurs du gouvernement :

- *Le Limousin :* lancement du pôle national de recherche et de technologie en céramique à Limoges ; programme spécifique pour la Creuse ;
- *Picardie :* effort pour la formation professionnelle, les constructions scolaires, les hôpitaux ;
- *Nord-Pas-de-Calais :* travaux maritimes à Calais, schéma des transports ferroviaires ;
- *Corse :* modernisation de l'élevage et de la filière bois, développement du littoral, service aux P.M.I., tourisme ;
- *Alsace :* c'est cette région qui a été la plus favorisée par les décisions gouvernementales, notamment au chapitre de la recherche et de la technologie (pôle de photovoltaïque, c'est-à-dire l'utilisation de l'énergie solaire à Strasbourg, renouvellement des matériels du centre de calcul de Strasbourg-Cronenbourg, ainsi que du pôle de biotechnologie, création d'une banque de données sismiques). Pour l'industrie, il est prévu un effort particulier en mécanique automatisée (« productique ») dans le Haut-Rhin, tandis que la vocation internationale de Strasbourg sera confortée. – F. Gr.

TRANSPORTS

Les armateurs dénoncent la « volonté destructive » des dockers qui ont fait grève le 20 décembre

Les responsables du Comité central des armateurs de France (C.C.A.F.) ont dénoncé le 20 décembre en termes très vifs – voire excessifs – la grève des dockers lancée par la fédération C.G.T. les ports et docks (*le Monde* des 19-20 décembre). *« Nous sommes effarés par la volonté destructive de certaines professions qui, dans les ports français, et sous le couvert de revendications catégorielles reconnues par tous comme excessives, sont en train de porter, à coup de grèves répétitives, une grave atteinte à l'économie de notre pays et de rendre encore plus difficile la tâche des armateurs. Il importe que l'opinion en ait conscience, et notre profession sera toujours au premier rang pour dénoncer ceux qui compromettent gravement notre avenir maritime »*, a déclaré M. Georges Thébaud, président du comité. Entouré de M. Pierre De Demandolx, délégué général du C.C.A.F., le président des armateurs a souligné les « *effets dramatiques* » qu'a sur la flotte de commerce mondiale la crise économique. Si 1981 avait pu donner lieu, ici ou là, à quelques résultats satisfaisants, l'année 1982 en revanche aura été franchement mauvaise.

Comme les flottes de tous les pays industrialisés, la flotte française a connu un repli, en tonnage et en nombre de navires. Mais les armateurs reconnaissent que la possibilité qui leur est donnée d'acquérir des navires sur le marché d'occasion leur procure une certaine souplesse. Sur vingt-sept bateaux entrés dans la flotte en 1982, quatorze sont des navires d'occasion. Il reste toutefois que treize navires sont actuellement désarmés, ce qui représente une capacité de transport de 800 000 tonnes inutilisées.

Répondant à la question : *« Après dix-huit mois pouvez-vous dire que M. Le Pensec est un bon ministre ? »*, les responsables du C.C.A.F. ont déclaré :

« Le ministre de la mer et son équipe ont eu la qualité d'aborder les problèmes de façon pragmatique, en coopération avec les parties concernées, et notamment les armateurs... La profession dans son ensemble a très bien accueilli la création d'un ministère de la mer... Mais, bien sûr, dans la conjoncture actuelle, nul ne s'attendait que le ministre fasse des miracles... »

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71.00	83.50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56.45
AGENDA	48 00	56.45
PROP COMM CAPITAUX	140 00	164.64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col. *	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31,00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SOLIDARITÉ
L'INSTITUT NATIONAL
recrute

• UN INGÉNIEUR CHIMISTE
30 ans minimum, expérience industrielle (Laboratoire et Pilote) en chimie fine.

• UN INGÉNIEUR CHIMISTE
Quelques années d'expérience pour laboratoire de développement chimie fine.

• UN INGÉNIEUR CHIMISTE
ENSIA ou INSA
5 à 10 ans d'expérience en études ou réalisations sur le terrain, épuration des eaux industrielles et urbaines.

• UN INGÉNIEUR PHYSICO-CHIMISTE
Pour recherche dans laboratoire, ayant connaissance en écologie appliquée :
- analyse radio-chimique.
- physico-chimie des sols.
Programmation des essais et interprétation statistique.

• UN TECHNICIEN PLASTURGISTE
25 ans minimum - expérience thermoplastique.

Ecrire avec C.V., références et prétentions à : **IRCHA** *- Service du Personnel* - BP No 1 - 91710 VERT-LE-PETIT

blou

GOODYEAR

LARGE AMERICAN COMPANY
WITH FACILITIES THROUGHOUT EUROPE
is hiring a

PILOT

FOR ITS EUROPEAN AIRSHIP OPERATION.

– Must have F.A.A. commercial pilot license with instrument rating
– Airship training provided
– French nationality preferred but common market nationals may apply
– Must be willing to relocate to Rome and travel extensively throughout Europe under an international working contract.

Send resume in English and recent photograph to :
GOODYEAR BLIMP EUROPA INC.
C/o Cie Française GOODYEAR, avenue de la Chataigneraie
92506 RUEIL MALMAISON CEDEX.

IMPORTANTE BANQUE AMERICAINE
PARIS
recherche

responsable de la gestion administrative du personnel et de la paye

Le (ou la) candidat(e) retenu(e) aura :
– expérience de 5 ans (minimum) de la fonction proposée
– connaissances approfondies du droit du travail, des techniques de gestion du personnel
– maîtrise de la langue anglaise (lue, parlée et écrite).

Le poste est à pourvoir rapidement.

Rémunération liée à l'expérience.

Adresser CV, photo et prétentions No 40757 à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 *qui transmettra.*
Discrétion assurée
Réponse à toutes les candidatures

Responsable formation

Ciments Lafarge France 20 usines, consacre plus de 5 % de la masse salariale à la formation et fait de cette fonction un élément clé de sa politique de développement social.

Ce Groupe recherche un **Cadre de bon niveau** capable d'assurer la responsabilité du département formation : Relations Humaines, Economie et Gestion.
Le titulaire du poste assurera dans ce domaine l'intégralité de la fonction : analyse des besoins - élaboration des actions - pilotage et contrôle des réalisations - animation d'actions spécifiques - preparation et suivi du budget.

Poste motivant pour candidat formation superieure ayant 5 ans d'expérience. La préférence sera donnée à un "homme de communication" ayant une premiere expérience concrète de la formation en milieu industriel et disposant de potentialités pouvant favoriser une evolution vers des responsabilités plus larges dans la fonction personnel.

Lieu de travail : Saint-Cloud.

Ecrire sous réf. PA 312 AM

4,rue Massenet 75016 Paris **etap**

Premier poste de Direction

UN GROUPE FRANÇAIS IMPORTANT, performant et leader sur son marché en constant développement (prestation de services) recherche le **Directeur d'une de ses filiales.**

Il s'agit de diriger une unité de 80 personnes dans un groupe pratiquant une politique de décentralisation et de délégation des responsabilités.
Ce poste conviendrait à un jeune candidat, de formation supérieure (école de commerce ou d'ingénieur) ayant environ 5 ans d'expérience professionnelle impliquant négociations commerciales, animation de personnel et gestion.
La réussite dans ce poste ouvrira de larges perspectives d'évolution dans le groupe.
Poste à Chartres.

Rémunération : 170.000 F/an

Ecrire sous référ. TE 315 AM.

4,rue Massenet 75016 Paris **etap**

Dix sourires et une porte facile à ouvrir pour passer avec nous une excellente année 1983

SOURCE

16 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris Tél. : 233.18.69



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

Filiale pétrolière d'un important groupe industriel français
recherche des

INGÉNIEURS

pour installer et démarrer des procédures et logiciels d'engineering de maintenance dans des ensembles pétrochimiques.

Profil recherché:
Chef de service entretien, maintenance ou méthode.
Expériences souhaitables:
– Responsabilité dans le domaine de la maintenance d'unités pétrolières ou pétrochimiques.
– Bonnes connaissances technologiques des grosses machines tournantes, de la génération et distribution MT/BT et de la régulation.
– Familiarisé avec l'outil informatique et les logiciels appliqués à la maintenance.

Postes *à pourvoir en régime d'expatriation en rotation ou en famille après une formation spécifique en région parisienne.*
Langue de travail : Anglais.

Envoyer curriculum vitae, photo et rémunération souhaitée sous référence : S 1004 a Contesse Publicité, 20. av. de l'Opéra - 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Compagnie d'Assurances
PARIS-9e
recherche
RÉDACTEUR
EXPÉRIMENTÉ
pour production automobile et risques divers exercé à la pratique du travail sur terminal d'ordinateur.
Ecrire sous nº 3.802 L.T.P., 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75083 PARIS Cedex 02.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
recrute
RÉDACTEUR
très au courant des sinistres facultés transports
EMPLOYÉE
au courant tâches administratives en branche transports
Ecrire sous nº 3.806 L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75083 PARIS Cedex 02.

Compagnie d'Assurances
proche ST-LAZARE
en vue fonction
de CADRE
recherchons
ÉLÉMENT DE VALEUR
et expérimenté en matière de production Autos et risques divers.
Travail sur terminal d'ordinateur.
Ecrire sous nº 3.804 L.T.P., 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75083 PARIS Cedex 02.

AMBASSADE DU RWANDA A PARIS
cherche
CHAUFFEUR
Adresse : 70, bd de Courcelles, 75017 PARIS.
Tél. : 227-36-31/227-38-26.

CONSTRUCTEUR DE GROS EQUIPEMENTS ENERGETIQUES
de notoriété mondiale recherche :

RESPONSABLE DE LA PUBLICITE ET DE L'EDITION

PARIS

Il a pour rôle de superviser et de coordonner la conception et *la rédaction des articles et brochures techniques* d'une importante unité comprenant plusieurs Départements de Produits.

Véritable éditeur technique, il sélectionne les metteurs en page, photograveurs et imprimeurs extérieurs. Il définit et contrôle leurs travaux.

Il programme et conduit les campagnes publicitaires ; il contribue à la préparation des expositions, des conférences et séminaires.

Pour bien aborder cette fonction, il nous parait souhaitable d'allier à des connaissances en ingénierie et/ou en production d'énergie, particulièrement en turbo-machines, quelques années en publications (connaissance des techniques d'impression).

La maîtrise de l'anglais, du français, ainsi qu'un intérêt marqué pour la communication sont indispensables.

Le sens de l'organisation et la capacité de coordination avec les auteurs spécialisés des départements techniques de la société seront déterminants.

Merci de faire parvenir votre C.V. détaillé sous réf. 55340 à Contesse Publicité - 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris cedex 01, qui transmettra.

Société américaine
CONSULTANTS AGRICOLES
recherche
pour la Guinée Conakry et pour contrat longue durée :
ECONOMISTE AGRICOLE
Expérience avec connaissance d'anglais. Salaire proposé 25.000 F/mois, toutes allocations comprises, net d'impôt + logement et voyages.
Envoyer C.V., situation familiale et photo récente à :
AGRI-BUSINESS CONSULTANTS
2225 Nursery Road nº 34.206 Clearwater, Florida 33516, U.S.A.
et
SEDEMA
21, rue Lesueur
75116 PARIS
Tél. : 500-30-62.

DOM-TOM

PATRON HAUT SALAIRE
300 000F
+ logement + voiture + intéressement.
Pour diriger usine avec partie agricole et partie commerciale.
Nous recherchons un Gestionnaire rigoureux, de bon sens et attentif au profit.
Possibilité de contrat de 3/5 ans avec réinsertion en Metropole en fin de contrat.
Adresser lettre manus. C.V. sous réf. 55325 Contesse Publicité 20 av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01



emplois régionaux

Organisme constructeur Secteur public
Activités : construction neuve (locatif-accession), acquisition-amélioration, aménagement, prestations de services.
recherche :
RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE
– Ingénieur ou équiv.
– Expérience H.L.M. exigée.
Adresser C.V. et prétentions à l'O.P.A.C. du PUY-DE-DOME, B.P. 60, 59 bd Gambetta, 63402 CHAMALIÈRES Cedex

---

FÉDÉRATION JEUNESSE
et éducation populaire recherche pour son centre de formation (Eure)
1 ANIMATEUR DE FORMATION
BAFD - CAPASE ou DEFA.
Expérience d'animation.
Pratique pédagogique.
Salaire mensuel brut : 6.400 F à 7.400 F selon expér.
Ecrire sous le nº T 037474 M, RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Devenez MONITEUR (TRICE). Auto-Ecole. Cours par correspondance.
Ecrire 7, rue Juliette-Récamier 69007 LYON. Tél. : (16 7) 824-71-36. Ecole privée.

SOCIÉTÉ LEADER
ÉPURATION DES EAUX INDUSTRIELLES
cherche pour développer ses activités France et étranger

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
I.D.N., ENSAM, équivalent

- Direction des chantiers de forages.
- Négociation service épuration auprès pétroliers et foreurs.
- Base région parisienne.

Envoyer C.V. détaillé, photo, lettre manuscrite sous nº T 037.477 à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

ETABLISSEMENT HOSPITALIER PRIVE
conventionné
Grande banlieue Sud PARIS
500 personnes
recherche :

CHEF DE PERSONNEL

Bonne pratique paye et administration
Connaissance du Droit du Travail
Relations avec Délégués et Personnel tous niveaux.

Ecrire avec CV et photo No 55391 à Contesse Publicité 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transm.

OFFRES D'EMPLOIS



europe computer systèmes

Notre Société, spécialisée dans la location de matériel IBM connait un développement rapide et important - CA 1982 : + de 700 M de F.

Nous recherchons pour notre siège aux Champs-Elysées.

Un directeur financements

35 ANS - HEC/ESSEC

Expérience des établissements financiers société de crédit-bail ou location financière.
Précis et méthodique.
Il gérera les capitaux importants mis à sa disposition par la Direction Générale. Il optimisera les procédures.

Un directeur relations bancaires

30 ANS - Sc. Po/HEC/ESSEC.

Connaissant l'administration centrale d'une grande banque. Imaginatif et homme de contact.
Il trouvera de nouvelles sources de financement et négociera avec les banques les conditions de leur concours.

Nous vous remercions d'envoyer votre dossier de candidature à F Fabre/ECS
118 Champs-Elysées 75008 Paris.

média-system

---

wonder

LE GROUPE WONDER déjà implanté en EUROPE aux USA et en AFRIQUE souhaite conquérir de nouveaux marchés et se diversifier.
Pour renforcer la DIRECTION EXPORTATION nous recherchons notre :

RESPONSABLE DES VENTES NOUVEAUX MARCHES NOUVEAUX PRODUITS

Dans un premier temps le titulaire du poste, basé à Paris implantera nos produits au MOYEN ORIENT.

Puis il participera à la politique de diversification.

— Une expérience de la Vente au Moyen-Orient si possible dans les produits de grande consommation
— La maitrise parfaite de l'anglais
— Et une grande disponibilité.
sont nécessaires pour réussir.

Merci d'adresser votre CV avec photo sous pli confidentiel en précisant la rémunération souhaitée à Direction du Personnel WONDER, 77, rue des Rosiers 93403 St-Ouen.

URGENT
Cabinet d'audit et Commissariat aux comptes recherche
AUDITEURS CONFIRMÉS
(3 ans min.) DECS Min., libre rapidement, bonne formation générale pour mission d'audit comptable et de procédure et animation de séminaires. Excellente ambiance de travail.
Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions Cabinet GRAMET-NAHUM, 174, rue de Courcelles, PARIS-17e.

ENTR. de NETTOYAGE à PARIS rech. UN
CADRE DIRIGEANT
désirant devenir ASSOCIÉ, expér. indisp., rémun. import. Ecr. B.P., M. du MAZET 166-75062 PARIS Cedex 02 (serv. 98) qui tr.

JANUS INFORMATIQUE
cherche d'urgence
ANALYSTES INGÉNIEURS
expérimentés sur : MITRA, SOLAR
M. TANG. 952-60-06.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL PARIS recherche
UN RESPONSABLE
Bureau de paye (position A M 3).
Age minimum 28/30 ans, expérience exigée. 4, 5 ans de paie informatisée, déclarations sociales, etc...
Libre rapidement.
Adresser C.V., photo et prétentions sous nº 3.782 à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75083 PARIS Cedex 02.

MOULINEX

Recherche pour son service COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

JEUNE COMPTABLE

TITULAIRE DU BAC G 2

Avec un début d'expérience en comptabilité analytique.

POUR :
– travaux de vérification et d'analyse des comptes ;
– élaboration des comptes d'exploitation analytique (généraux et divisionnaires).

LIEU DE TRAVAIL :
– à proximité du Mº Porte de Montreuil ;
– 13e mois – Avantages sociaux. – Restaurant d'entreprise.

Adr. lettre de motivation, C.V., prétent., et nº de tél. à :
R. DEGORRE – B.P. 45 – 93171 BAGNOLET Cedex.

DIRECTEUR GENERAL

AGRO-ALIMENTAIRE

recherchons GESTIONNAIRE très actif pour usine située en localité très isolée, sera responsable de la croissance et des résultats.

Nécessité d'être motivé par l'intérêt du travail et le haut niveau de la rémunération.

Adressez lettre manuscrite + CV + photo à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transm. sous réf. 47-35.

---

secrétaires

SECRÉTAIRE BILINGUE ALLEMAND
Sens cclal, expér. indispens. Adr. C.V. s/référ. nº 509, à : O.P.F., 2, rue de Sèze, 75009 Paris, qui transmettra.

Ambassade du Rwanda à Paris
cherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION EXPÉRIMENTÉE
70, boulevard de Courcelles, 75017 PARIS.
Tél. 227-38-31/227-38-26.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

J.H. 22 ans – Nat. Togolaise (en cours de nat. française par mariage). En règle séjour et travail – Licences maths., sciences économiques + 1 an à l'Institut technique de banque – 1 an expérience commerciale dans le secteur bancaire et Sté import-export – Spécialisé en commerce d'or, diamant, etc... – Sens des contacts – Grande disponibilité.

RECHERCHE : poste à responsabilités dans secteurs bancaire, assurances, organisme financier ou autres désirant renforcer départements commercial, financier – Paris – Province (déplacements étranger acceptés).
(Section B.C.O./J.C.B. 303.

JURISTE – 30 ans – Docteur en droit (droit international, maritime offshore et communautaire – Anglais, allemand courants – Stages divers en entreprise – 1 an expérience cabinet US et France – 4 ans expérience universitaire – Esprit de synthèse et rédactionnel – Sens du travail en équipe – Grande disponibilité.

RECHERCHE : situation à responsabilité dans toutes entreprises à vocation internationale (banque, assurances, services, import-export...) désirant renforcer département juridique – France/Étranger. (Section B.C.O./J.C.B. 304).

J.F. 1er emploi – 26 ans – Maîtrise droit des affaires + D.E.A. fiscalité – Anglais courant – Stages en entreprises (secteur des assurances département responsabilités civiles des entreprises) rédaction des contrats – Relations clientèle – Dynamique – Goût du travail d'équipe – Grande disponibilité.

RECHERCHE : poste dans toutes entreprises désirant étoffer son service juridique (contentieux, fiscalité, recouvrement) – Paris – R.P. – (Déplacements acceptés France-Étranger). (Section B.C.O./J.C.B. 305).

COLLABORATRICE DE CABINET – Célibataire – D.E.C.S. – C.S.J.F. et révision présentés en 1982 – Expérience révision des comptes.

RECHERCHE : Commissaire aux comptes ou expert comptable – Paris – Pour travaux réguliers et ponctuels – 120 H/mois – Libre, déplacements possibles. (Section B.C.O./J.C.B. 306).



ECRIRE OU TELÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

Cadre administratif confirmé. EOST + chambre de commerce + DECS en cours. Rompus administration générale, comptable, financière et commerciale. Libre de suite. Téléphone : 306-23-00. Paris, région parisienne.

Direction P.M.E.
- H., 38 ans, Droit + Sc. Po ;
- EXPÉRIENCE Direction P.M.E. + 50 personnes secteur transports ;
- Exp. Management, Marketing Pub., commerce intern. ;
- Conn. marchés espagnol. Amér. latine ;
- Anglais, espagnol,

recherche : Direction P.M.E. ou adjoint P.-D.G. ou D.G.
Ecr. s/nº 6.424 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 30 ans, 10 ans expér. assur. sinistres ch. place stable, étud. ttes propos. Mr Barre. Rue des Graviers. Bt 1C. 94190 Villeneuve-St-Georges.

J.F. 23 ans, 1 an expér. vente, agence de voyages, ch. poste simil. Paris ou très proche banl. Dispon. rapt. T : 032-19-67.

BIJOUTIER JOAILLIER
Homme, 21 ans, 3 ans apprentissage cherche emploi.
Ecr. s/nº 6.427 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CCIAL connaiss. AFRIQUE C., OCÉAN INDIEN, sens aigu de la synthèse, cap. de hiérarchiser et résoudre problèmes de vente rech. situat. stab. soit lab. agro-alim., etc. Représent. en Afrique ANGL., ARABE. Delaporte 77, rue du Ruisseau. 75018 Paris.

Architecte DESA, 37 ans, dipl. 1980 après 11 ans d'exp., projets, chantiers, contacts en architecture, fontainerie, architect. intérieure, magasins, réf. agences. Rech. poste architecte dans équipe dynamique pour responsabilité court terme, libre 1-02-83.
M. MOGADOR, 81, av. de la République, 94700 MAISONS-ALFORT. Tél. 375-83-80.

INFIRMIÈRE D.E.
(CROIX-ROUGE)
ch. emploi à mi-temps ou temps partiel (jour)
Tél. : 058-12-17.

ARCHITECTE, 40 ans, cherche projets ou concours en sous-traitance - Délais rapides.
Tél. : 905-16-75/986-47-32.

---

capitaux propositions commerciales

Entreprise MODE FRANÇAISE avec extension U.S.A. rech. pour sa filiale américaine investisseur financier haut rendement avec garantie. Poss. participation active. Ecr. nº 622 MURATET, 15, rue Taitbout, 75009 PARIS.

Blue Jeans, Levi 505 & 501 fabriqués aux États-Unis. Ts modèles Calvin Klein. Livraison immédiate. FOB New-York.
Télex 440175-625-9080.
Tél. (301) 652-9080. ANTEL, 3806 Williams, Chevy Chase, Md. 20815, USA.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Demandez une documentation sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM) 3, rue Montyon, 75429 PARIS CEDEX 09.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Mise en vente d'un break Peugeot 504 1974, boîte automat. révisée récemment (facture garantie), joint culasse refait, allumage neuf, pneus neufs, freins refaits. Prix 15.000 F. Le chèque devra être libellé à l'ordre de AIDA-POLOGNE, 6, rue de l'Eure, Paris. La voiture sera remise au nouveau propriétaire après annonce de l'encaissement du chèque par l'AIDA pour tout rens. contactez prof. KYRIL RYJIK, départ. de philo, Univers. Paris-VIII. Tél. 637-42-97.

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

MARAIS-BASTILLE
Petites et grandes surfaces A RENOVER. T. : 274-60-52.

10e arrdt

SUR LES RIVES DU CANAL ST-MARTIN
Du studio au 6 pièces sur place ce jour et demain, 14-19 h, samedi et dimanche, 11-13 h/14-19 h
SAINT-MARTIN GRANGE-AUX-BELLES
152, quai de Jemmapes
245-73-13.
SERCO 723-72-00.

ULTRA-VALABLE
VOIE PRIVÉE FG TEMPLE Superbe rénovation, 80 m², 2 ch., 540.000 F - 704-43-43.

17e arrdt

WAGRAM imm. récent 8e ét. balc. Luxueux dble liv. + chbre, 85 m², gd cft, 11, rue Bremontier s/pl. jeudi 14 h 30 à 17 h.

18e arrdt

Paris 18e Mº Simplon (rue des Amiraux), part. vend studio 27 m² compren. entrée, pièce principale, cuisine indépendante, w.c., séparé, s.-d.-b., balcon, cave. 7e étage dans petit immeuble standing 1972, pierre de taille - Px : 210.000 F Tél. 844-48-15.

91 - Essonne

91 VIRY CHATILLON
A vendre beau 2 pièces tout confort, 54 m², 3' de la gare. 25' gare de Lyon. Vue sur lac et terrains de sports. Site agréable commerçants, écoles à proximité.
Prix : 320.000 F, disponible septembre 83.
Tél. domicile 905-57-18 le soir. Bur. 296-12-26, p. 171.

92 Hauts-de-Seine

PRÈS RUE DE LONGCHAMP, 1 BIS RUE CHARCOT, NEUILLY, pptaire vd grands 2 pièces, 50 m², environ et un DUPLEX 110 m² refaits neufs, asc. 551-31-98.

NEUILLY SAUSSAYE
Beau 2 p., cft, 553-91-45.

locations non meublées offres

Paris

Dans résidence stand. 3 pces tt cft. 3.600, charges comprises. Tél. : 805-76-04.

locations non meublées demandes

Paris

Étudiant cherche à louer chambre quartier St Sulpice Ecr. s/nº 6426 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PROPRIÉTAIRES
Louez vite et sans frais ENTRE PARTICULIERS OFFICE DES LOCATAIRES
Téléphoner au : 296-58-10.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

domaines

Achèterais VASTE PROPRIÉTÉ DE CHASSE SOLOGNE
Ecrire sous le nº 251.782 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

pavillons

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire
Centre d'information
FNAIM de Paris Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, avenue de Villiers
75017 PARIS. T. 277-44-44.

CHAMPS-SUR-MARNE
10, r. des Courlis, pav. s. ter. 350 m², compr. r.d.ch. 64 m², buanderie, cave, garage ; au 1er étage, terrasse, entrée, 3 pces, cuis., s.d.bains, w.c. ; au 2e : 1 grande chbre + grenier aménageable. Chf. cent. au gaz. Transports R.E.R. SNCF. Px : 500.000 F. - Tél. 005-22-89.

Part. cherche pavillon ancien dans banlieue secteur Nord-Est et Est Prix max. : 650.000 F. Ecr. s/nº 6422 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

A Vdre Mais. neuve ds le Midi, 140 m² habit., 7200 m² terr. Ecr. s/nº 7.453 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

terrains

30 km Aix-en-Provence, à Rians (Var). Deux beaux terrains plats dans colline, à 400 m village. Constructibles. 3.000 m² : 150.000 F. et 4.000 m² : 200.000 F.
M. Coulomb, 1, rue Ferdinand-Pelloutier, 83100 Toulon.
Tél. : (94) 92-36-46.

SUPER-CANNES
terrains constructibles 10 %. Vue imprenable sur collines. Téléphone : (93) 43-53-31.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
S.A.R.L.-R.C.-R.M.
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanence téléphonique
355-17-50.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris 8e 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
telex secrétariat tous services
CONSTITUTIONS STÉS,
prix compétitifs délais rapides
ASPAC, 293-60-50 +

Domiciliations : 8e-2e.
SECRÉTARIAT. TÉL., TÉLEX.
Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 261-80-88 +.

VOTRE BUREAU OU DEPUIS 150 F PAR MOIS 1 DOMICILIATION + SERVICES. S.A.R.L. Arocans - 296-36-74.

fonds de commerce

Ventes

A céder, pour cause retraite, très bonne affaire personnelle de bricolage, (vente annuelle, au détail, de centaines de tondeuses, tronçonneuses, pompes d'arrosage, machines à bois, outils électriques, etc. à clients particuliers dont 4 000 fichés sur plaques-adresses. Magasin aménagé 400 m² et atelier de service, grande ville Ouest, très bonne rentabilité, prix 1 million.
Ecrire Havas Angers, nº 508, B.P. 2.227, 49022 ANGERS Cedex.

immobilier information

ANCIENS-NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire :
Centre d'information
FNAIM de Paris, Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER.
27, avenue de Villiers,
75017 PARIS. T. : 227-44-44.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS-11e. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

LIBRE MENTON
Vue panoramique face mer, 2 P., cuis., bains, gde terrasse. 400.000 + rente. 805-58-70.

F. CRUZ, 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE, 8e
Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

villas

LES ARCS SUR ARGENCES 83150. Prix 680.000 F. à 800 m du village. 20 km de la mer, cal., ensol. ds les vignes MAS PROVENCAL.
90 m² hab., 1970, séjour avec cheminée, 3 chbres, cuis. équipée, bns, W.C., tél., cht. cent. mazout, terras. au sud, garage, jard. 1.300 m² arboré et fleuri. Habitable de suite
LUCA. Tél. (94) 73-33-31.

MARLY-LE-ROI, 3' gare stand. 6/7 p. 175 m², sur terrain clos, garage 2 voitures. Prix : 1.500 000 F TTC. Rep. poss. de v/hab. 534-57-40.

MESNIL-LE-ROI
2 km RER. Construction + décor exceptionnel 220 m² + sous-sol. 1.250.000, s/place le 18 de 14 à 18 h. 17, bd Peynal. 975-16-00.

TRÉGASTEL 22
Villas confortables proches de la mer
Mise en vente des 4 dernieres maisons
Prix intéressants
Renseignements :
Agence Le Fur
B.P. 9
Perros-Guirec 22700
Tél. (96) 23.25.23

l'agenda du Monde

Ameublement

COURT-CIRCUIT SUR CANAPÉS
CAP, spécialiste réputé de canapés haut de gramme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
- EN TISSU : 100 qualités et coloris différents.
- EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existent : 3 places ou 2 places, fauteuil, déhoussables, réversibles, convertibles, sommiers à lattes.
Actuellement, en promotion, canapés 3 places. Cuir veau pleine fleur, assise ressorts.
6.700 F au lieu de 8.500 F
En buffle véritable.
7.600 F au lieu de 9.500 F.
Alors mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.
CAP – 37, rue de Citeaux, 75012 Paris. Tél. : 307-24-01.

Animaux

URGENT chats adultes castrés et adorables chatons orphelins cherchent foyers douillets et beaucoup de caresses.
Téléphoner au 531-61-98 et 628-79-20, le soir à partir de 19 h.

Le contraire d'un chenil
Vie de famille. Tél. 731-36-11.

Arts

Lithographies de Salvador Dali. Prix très intéressant pour les fêtes — 567-43-97.

Bijoux

OLIVINE
ACHÈTE AU PLUS HAUT COURS OR, débris dentaires, pièces or, bijoux anciens et modernes.
ARGENTERIE
tableaux, pâte de verre, lampe, vase, montres anciennes et modernes, pendules, boîte or et argent, antiquités. Déplacements à domicile.
6, rue de Tocqueville (17e), Mº Villiers – 763-27-31.
EXPERTISE GRATUITE.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez Gillet, 19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83.
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT,
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cours

APPRENEZ L'ANGLAIS cours intensifs « Regency School », (Ramsgate), renseig. : BOUILLON. – 4, rue de la Persévérance, 95600 EAUBONNE. Tél. : 959-26-33.

MATH-PHYSIQUE
VACANCES DE NOEL
Stage intensif du 23 au 30-12
MATH-CONTACT
16, rue du Mail, 75002 Paris. Téléphone : 236-31-63.

Cours de philosophie par correspondance – Cours Descartes. 2250 Route de Mende 34100 MONTPELLIER. – Tél. Directrice (67) 63-36-03.

MATH. • PHYS. • COMPT.
STAGES INTENSIFS :
NOEL (27/31) – FÉV. (7/12)
PREPABAC (association)
Mº Montreuil, Croix-de-Chavaux.
Tél. 287-07-43 et 876-04-13.

Décoration

PAILLE JAPONAISE
VÉRITABLE 14 F le m².
MOQUETTE SOLDE
Laine de 40 à 70 F le m²
Tissu mural largeur 2,70 m.
avec molleton contrecollé
69 F/ml (25 F le m²)
ARTISANS RÉCUPÉRATEURS
8-10, impasse Saint-Sébastien, Paris (11e). Tél. : 355-66-50.

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE
Cours spéciaux de Noël
★ L'école est dans le même bâtiment que notre hôtel (100 ch.) près de la mer, de renommée mondiale, le logement en famille également possible.
★ Pas de limite d'âge (jnes de 16 à 18 ans). Pas de limite de séjour (mais 25 % de réduction pour 90 jours).

Piscine couverte, sauna, discothèque, etc., à 100 km de Londres.
Agréé par le British Council and Arels.
Pr broch. en couleur et *formul. d'inscript. écr.* à
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
ROYAL CRESCENT
RAMSGATE KENT, G.-B.
Téléphone : 8435 12 12
ou
Mme BOUILLON
4, r. de la Persévérance, 95600 Eaubonne, France.
Tél. (3) 959-26-33 soir.

Hi-Fi

URGENT cause départ. Part. vend CHAINE HI-FI, ampli. NAD., 2×70 watts, enceinte J.M. Reynaud Toccata, K 7 Luxman et Sony, tuner Pioner platine Dual + ortophon. Matériel sa garantie. Px 15.000 F à déb., pos. vente par éléments. M. GERALD. Tél. : 982-66-47.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES
Refaits et garantis par artisan facteur
DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Tél. : 840-89-52.

PIANOS D'OCCASION DROITS ET QUEUE
Prix intéressants en l'état ou révisée. Reprises-échanges.
PLEYEL, ERARD, STEINWAY, BECHSTEIN, SAUTER, RAMEAU, etc.
Garantie, service après-vente.
Crédit location-bail.
Egalement quelques pièces de collection à saisir.
PIANOS DANIEL MAGNE
553-20-60
17, av. Raymond-Poincaré, 75116 PARIS.

Sanitaires

Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie.
Venez voir : SANITOR
21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris (6e), ouvert le samedi
Tél. : 222-44-44.

Meubles

Vends cartel époque L. XV, Leroux Martin vert, 55.000 F, banquette L. XV cannée, 10.000 F. Tél. (91) 77-90-01.

CAUSE DÉPART, particulier vend MOBILIER complet dont salle à manger (Willy Rizzo) avec table marbre + ménager. Prix exceptionnel. 273-24-87.

Troisième âge

MAISON DE RETRAITE
40 km Paris – tout confort
Tél. : 16 (4) 426-75-26.

Vacances Tourisme Loisirs

Une idée de cadeau...
En multipropriété à
LA PLAGNE
(Haute-Savoie). Période du 23 janvier au 30 janvier 1983, à « l'Orée des Pistes », studio 3 personnes, plein sud, ttes commodités (galerie marchande, cinéma, remonte pente, etc.) – Prix : 13.000 F.
Tél. : 912-09-21 après 19 h 30 ou 331-70-83, après 19 h 30.

LES VACANCES D'OUTRE-MER
Eliminez les frais de logement. Servez-vous de notre service d'échange de domicile. Pour renseignements, écrivez à : INTERCHANGE HOLIDAYS, 22, Parc-y-Bryn, Creigiau, Cardiff, Royaume-Uni.

NOEL au CLUB VERT, sports nature, Tennis, équitation. Mixte 6-16 ans. 20 km Paris. Forêt de Sénart. 903-50-80.

Particulier loue Avoriaz, appt 4/5 pers. du 5/2 au 12 2/83. Tél. h. repas (55) 87-53-50.

Jura Haut-Doubs, près Métabief. Loue chalet tout confort, 4 à 6 personnes. Location à la semaine ou à la quinzaine. JANV., FEVR., MARS. Tél : 500-50-96.

CANNES-LE CANNET
Part. loue pour les fêtes, 2 p., cus., bs, terrasse, plein soleil, calme, vue mer, prox. bus et tous commerces.
Tél. (16-93) 45-49-05.

Vidéo

POUR LES FÊTES
VOTRE MAGNÉTOSCOPE SONY
CHEZ CAMÉRA 7
7, rue Lafayette
75009 PARIS
878-84-43, 280-28-12
VIDÉOCLUB SONY

Le Monde

économie

AFFAIRES

DANS UNE LETTRE A M. AUROUX

M. Deuil réclame officiellement la reconnaissance du S.N.P.M.I.

Dans une lettre à M. Auroux, M. Deuil demande à nouveau la reconnaissance par le gouvernement du syndicat patronal qu'il préside. Il confirme l'intention de son syndicat de respecter la légalité républicaine.

Au lendemain de la proclamation des résultats des élections prud'homales, M. Deuil, président du Syndicat national des petites et moyennes industries (S.N.P.M.I.), fort du succès de son organisation (14,68 % des suffrages exprimés dans le collège « employeurs »), avait demandé de nouveau aux pouvoirs publics que son organisation soit considérée comme représentative. La conséquence principale de cette reconnaissance, si elle est accordée, serait de faire entrer le S.N.P.M.I. à la Commission supérieure des conventions collectives.

M. Auroux avait alors estimé « prématurée » la question posée. Attendons, avait alors déclaré en substance le ministre du travail. Au-delà du succès obtenu lors d'élections professionnelles, avait précisé M. Auroux, *« il va de soi que les organisations qui aspirent à la représentativité, quelle que soit leur sensibilité politique, respectent les lois de la République »*. Ce qui sous-entendait que le S.N.P.M.I. ne les respectait pas.

Certes, admet M. Deuil, des incidents ont pu opposer, ces derniers mois, dans plusieurs départements, des commerçants ou des petits industriels à certains représentants des pouvoirs publics. Mais il rappelle au ministre les séquestrations parfois longues et brutales de chefs d'entreprise ou de cadres salariés par des syndicalistes ouvriers... Il rappelle encore la destruction ou le saccage par des ouvriers soutenus par des représentants de syndicats « représentatifs » de locaux d'entreprise. Y a-t-il deux poids et deux mesures ?, demande-t-il. D'autre part, M. Deuil explique certaines grèves des impôts décidées par des membres de son organisation. Et de rappeler une lettre qu'il a envoyée à M. Fabius, il y a quelques semaines. Au ministre du budget, le président du S.N.P.M.I. rappelle qu'il avait lui-même qualifié d'« anti-professionnelle » la taxe professionnelle, lors d'un colloque qu'avait organisé le S.N.P.M.I. à *Paris, en novembre 1981. Or, selon* M. Deuil, depuis cette remarque, cette taxe a augmenté de 20 à 500 % selon les localités. *« Ne soyez pas étonné que nous la refusions »*, écrivait M. Deuil à M. Fabius.

C'est lors de ce colloque de novembre 1981 que M. Bérégovoy — il était alors secrétaire général de la présidence de la République — avait *« reconnu »* oralement, mais publiquement, la représentativité au S.N.P.M.I.

Depuis, cette organisation a reçu deux confirmations écrites de cette reconnaissance. La première, le 25 février, de M. Pierre Mauroy : *« Comme vous le savez,* écrit le premier ministre, *la représentativité de votre organisation a été reconnue par le gouvernement, et j'ai donné les instructions utiles au ministre et secrétaire d'Etat pour que vous ayez votre place dans les instances où la représentation des organisations socio-professionnelles est prévue. »* La seconde est du président de la République, en date du 18 mars. Faisant *état d'une réunion à Matignon* où le S.N.P.M.I. siégeait avec d'autres organisations professionnelles, M. Francois Mitterrand précise : *« Ceci confirme, s'il en était besoin, que la représentativité du S.N.P.M.I. est aujourd'hui un fait acquis du dialogue économique et social. L'engagement que j'avais pris à cet égard a été tenu. »*

ALPHONSE THÉLIER.

La réorganisation de la Caisse des dépôts

Moins de béton, plus de gestion

Redéfinir les objectifs et les structures de la Caisse des dépôts et consignations, premier établissement financier de France, avec plus de 800 milliards de francs de fonds gérés, pour remédier au décalage entre son poids et le caractère incertain de ses missions, lui permettre de s'adapter aux besoins actuels à venir, notamment la décentralisation et la priorité à l'industrie, et répondre à l'attente du personnel, telle est l'ambition du « projet » présenté par M. Robert Lion, directeur-général de la Caisse, six mois après sa nomination. Pour résumer un ensemble de mesures assez complexes, après le grand effort de rééquilibrage et de construction de l'après-guerre, il faut désormais *« moins de béton et plus de gestion »*.

On savait que le gouvernement de M. Mauroy, dès son arrivée au pouvoir, entendait s'intéresser de près à la Caisse des dépôts. Cet extraordinaire instrument financier, grâce aux fonds provenant des Caisses d'épargne, de l'écureuil et de la poste (80 % de ressources) et à des dépôts divers (notaires, organismes de sécurité sociale, organismes mutualistes et régimes de pension et de retraites) *est devenu depuis cent-soixante-six* ans, le grand banquier des collectivités locales, couvrant 83 % de leurs emprunts, et le grand financier du logement social (les H.L.M.). Il a en outre un rôle capital sur le marché des obligations (20 % de souscriptions) et contribue aux investissements du secteur productif. De toute évidence, un gouvernement socialiste, partisan résolu de la décentralisation, ne pouvait négliger un si puissant levier, et M. Mauroy y délégua son ancien directeur de cabinet, M. Robert Lion, riche, par ailleurs, d'une longue expé*rience dans le domaine du logement*, que ce soit comme directeur de la construction au ministère de l'équipement ou comme délégué général des organismes H.L.M., avec une mission bien précise : refondre des structures qui paraissaient un peu sclérosées et adapter la Caisse aux exigences des temps nouveaux.

Pendant six mois, une très large concertation eut lieu. Elle s'appuya sur les travaux de la commission présidée par M. Lagrange, maire socialiste de Chalon-sur-Saône, qui réunissait des élus locaux, présidents de sociétés d'économie mixte et des représentants des principales filiales de la Caisse, la S.C.I.C., la S.C.E.T., etc. (*le Monde* du 17 décembre).

Continuité et renouvellement

Le résultat de cette consultation est un « projet » dont le double souci est la continuité et le renouvellement. Rendant un hommage appuyé à ses prédécesseurs, M. Maurice Pérouse certes, mais surtout, M. François Bloch-Lainé, M. Lion a défini trois axes : orienter l'épargne vers des emplois d'intérêt général, stimuler le développement local et contribuer au développement du tiers-monde. D'entrée de jeu, toutefois, il s'est empressé d'annoncer la couleur : il n'est pas question de réduire l'effort sur le logement social, faisant ainsi allusion aux énormes besoins de l'industrie. Certes, la Caisse financera cette dernière, *« s'il nous est demandé d'agir au plan local »*, et pour le soutien des filières industrielles nationales dans la construction, l'énergie, l'informatique *« lorsque nous sommes maîtres d'ouvrage. » « Quant à un grand glissement de capitaux vers l'investissement productif, ou au soutien de la politique industrielle, la Caisse des dépôts l'envisagera si l'Etat l'y invite. »* Etant donné l'importance des tâches actuelles de la Caisse, et notamment le soutien qu'elle apporte au Trésor en souscrivant à ses émissions de bons, la nuance est de taille...

En fait, l'essentiel du discours de M. Lion a été consacré à la décentralisation, qui *« doit être notre loi »*. La Caisse, qui *« est déjà dans l'arène »*, doit y être *« l'allié des pouvoirs locaux »*, qu'elle consulte déjà, directement et au sein de nombreuses sociétés d'économie mixte. Elle *« doit faire plus »*, dans un *« esprit de disponibilité qui n'exclut pas le conseil ou la mise en garde, mais où l'expert laisse désomais au politique la pleine responsabilité du choix et de l'action : moins souvent faire, plus souvent aider à faire ou à concevoir, être moins souvent promoteur, et ne plus être maître du jeu mais conseiller, prestataire, expert. Ces fonctions exigent beaucoup de compétence et de doigté »*.

Réanimer, rééquilibrer

C'est tout un programme, qui laisse apparaître, en filigrane, une remise en cause du rôle de « tuteur » que sont parfois tentés de jouer les agents de la Caisse, dispensateurs de la manne des emprunts auprès de collectivités locales disposant, dorénavant de ressources plus abondantes au titre de la loi de décentralisation de mars 1982. Son application sera confiée à une nouvelle direction, celle du développement local, *« interlocuteur et auxiliaire des collectivités territoriales »*, dotée de moyens accrus, avec des délégués régionaux dont le rôle sera renforcé. Banquier et conseiller des collectivités : la fonction ne pouvait être mieux remplie que par le chef de cette structure nouvelle, M. Pierre Richard, qui va quitter la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur. *« Technicien dans l'âme et jusqu'au bout des ongles »* (*le Monde* du 18 décembre 1982), apprécié successivement par MM. Giscard d'Estaing et Defferre, M. Richard, qui aura le rang de directeur général adjoint, est hanté par le souci d'assurer une meilleureutilisation des fonds publics, de mieux choisir les priorités, de gérer au plus serré les dépenses de fonctionnement des collectivités (300 milliards de francs, dont 45 % pour le personnel).

Pendant trente ans, on a bétonné, « zupé », « sarcellisé ». Certes, c'était indispensable, mais maintenant, il faut réhabiliter, réanimer, rééquilibrer... Dans cette optique, la complexité de certains problèmes, notamment ceux des quartiers périphériques évoqué dans le rapport Dubedout, plonge dans le désarroi bien des maires, auxquels il faut rappeler, par dessus le marché, qu'ils ont à diriger de véritables entreprises. *« Ils appellent à l'aide, et il faut bien les aider... »*.

Chercher de nouvelles ressources

M. Lion, par ailleurs, n'a eu garde d'oublier la direction financière, traditionnellement la première en importance puisqu'elle remplit la mission finanière de la Caisse, son premier axe. Dotée d'un nouveau titulaire, élevé au rang de directeur général adjoint, M. Jacques Delmas-Marsalet, maître de requête au Conseil d'État, chef de service de la législation fiscale à la direction générale des impôts après avoir été chef des services financiers du Plan, et d'un encadrement renforcé par l'arrivée de M. Arsac, inspecteur des finances, elle devra, notamment, rechercher de nouvelles ressources. On sait que certaines réflexions, notamment les « propositions » de M. Jean-Michel Bloch-Lainé, conduiraient à plafonner, ou même réduire, éventuellement, les activités des Caisses d'épargne au bénéfice des banques, « grignotées » depuis trente ans aussi bien par les Caisses que par les mutualistes : déjà le plafond des dépôts dans lesdites caisses est maintenu au même niveau (49 000 F) depuis deux ans, ce qui revient à l'abaisser. Un effort sera donc fait en direction du notariat, des comptables, du Trésor et de la Poste et des Caisses d'épargne (comptes de chèque). Dans le cadre de la contribution à l'industrie, il est envisagé d'accorder une part au financement des P.M.E. par le crédit-bail, immobilier ou mobilier. Enfin, l'*« ingénierie financière »* sera développée, en mettant l'accent sur l'animation des marchés, le soutien de l'épargne à risque et l'expérimentation de nouvelles formules.

Un troisième axe sera constitué par le développement du Tiers-monde, secteur où la Caisse est très active (un millier d'agents expatriés *dans près de quarante pays) mais où* son action, selon M. Lion, appelle une *« repise en main »* :elle sera confiée à M. René Lenoir, inspecteur général des fiances, ancien secrétaire d'Etat à l'action sociale de 1974 à 1978 et actuellement directeur général pour les relations avec le public au minstère de l'économie et des finences.

Réfondre le réseau des filiales

Enfin, une refonte complète du réseau des filiales techniques, — 20 500 agents et 3,2 millirds de francs de chiffres d'affaires, — va être réalisée dans un délai de dix-huit mois à deux ans, après inventaire, tri et désengagement éventuel de certaines activités. Le rapport de la Commission Lagrange les qualifiant de *« structures technocratiques fonctionnant pour elles-mêmes »* (*le Monde* du 17 décembre) est consideéré comme une *« contribution »* sérieuse, corrosive et intéressante, par M. Robert Lion. Ce dernier, évoquant les rapports parfois épineux entre des filiales comme la S.C.I.C. et la S.C.E.T. avec les collectivités locales, et une conccurence que le secteur privé juge faussée, a annoncé qu'*« il ne devrait plus jamais y avoir de lien entre l'octroi d'un prêt et un contrat avec des filiales de la Caisse »*. La S.C.E.T. notamment ne sera plus administrateur dans les sociétés d'économie mixte, pour éviter les *« adhérences et les rémanences »*. Une société holding, dont le président sera désigné en mars 1983, en place de M. Jean-Pierre Hirsch, contrôlera prochainement les filiales, avec dès maintenant un directeur financier, M. Patrick Werner, inspecteur des fiances. Quant au secrétariat général, responsable *« nouveau style de relations internes »*, il est confié à M. Pierre Darnis, actuellement sous-directeur de l'IRCANTEC et des rentes à la Caisse nationale de prévoyance, en remplacement de M. Gilbert Ancian, auteur du rapport sur le redéploiement du réseau des Caisses d'épargne est nommé conseiller du directeur général.

Ainsi, réalisant, un peu plus tard qu'on fait moins de béton, la vieille dame de la rue de Lille à Paris, entreprend-elle de secouer la vénérable poussière de ses vêtements. Aussi majestueuse et lente qu'un pétrolier géant, il est probable qu'elle mettra autant de temps à infléchir sa route.

FRANÇOIS RENARD.

● **Une mission sur la fonction commerciale.** — M. Emmanuel Lescure, P.-D. G. de SEB, vient d'être investi d'une mission sur la *« revalorisation de la fonction commerciale dans les entreprises françaises »* par le ministère de la recherche et de l'industrie. Il devra rendre son rapport avant le 31 mars.

SOCIAL

LES DROITS DES TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE

M. Auroux demande une extension de la démocratie tout en soulignant l'importance de l'unité de direction

En présentant le 21 décembre à la presse une brochure, tirée à cent vingt-cinq mille exemplaires, sur l'expression des salariés dans l'entreprise, M. Jean Auroux ne s'est pas contenté de dresser, sobrement, le bilan de ses quatre lois désormais adoptées, mais il s'est efforcé de justifier l'ensemble de son action de premier ministre du travail d'un gouvernement de gauche de la Ve République. Pour le ministre, les lois auxquelles il laissera son nom sont *« une avancée majeure et historique »*. Se déclarant *« persuadé que le choix des relations sociales que nous avons fait état le seul moyen de permettre à la France un progrès économique et social »*, il a lancé un appel à la solidarité : *« Solidarité entre ceux qui ont un travail et ceux qui n'en ont pas, c'est notamment le débat sur le partage du travail. Solidarité entre ceux qui ont un statut protecteur, voire privilégié, et ceux qui restent les plus défavorisés dans notre pays. »*

M. Audroux a également profité de l'occasion pour faire une série de mises au point sur la philosophie de ses lois : *« Si l'entreprise est un lieu où la démocratie doit entrer de manière plus large que par le passé »*, la concertation ne doit pas pour autant devenir *« le débat permanent »*. L'entreprise est *« un lieu de travail à l'intérieur duquel les seuls acteurs de ce travail doivent intervenir »*. A l'égard du patronat, le ministre a soufflé le chaud et le froid. *« J'entends faire respecter la loi,* a-t-il souligné, *et je m'opposerai de manière très ferme à ceux qui refusent tout contrôle, de même qu'à ceux qui se substituent au législateur en tentant de légitimer d'autres formes de représentation du personnel. »* Une circulaire en date du 18 novembre a rappelé l'obligation de négocier — mais non de conclure — la mise en place du droit d'expression pour les entreprises d'au moins deux cents salariés dans un délai de six mois à compter de la promulation : *« A partir du 4 février 1983,* précise la circulaire, *l'employeur qui n'aurait pas satisfait à cette obligation serait passible des peines reprimant le délit d'entrave à l'exercice du droit syndical. »*

Réaffirmant son attachement à l'unité de direction et à la responsabilité de gestion des employeurs, M. Auroux a réfuté *« le débat biaisé »* sur l'alourdissement des charges des entreprises entraîné par ses lois, affirmant que pour les entreprises de moins de cinq cents salariés la représentation du personnel *« ne comportera aucun coût supplémentaire »* et insistant sur ce que les entreprises pourraient, au contraire, avoir à gagner en gains de productivité et en diminution de l'absentéisme. Interrogé sur une éventuelle entrée du S.N.P.M.I. à la Commission nationale de la négociation collective, le ministre a jugé la question « prématurée » : *« La commission n'est pas un parlement. Il convient de la constituer de telle sorte que ceux qui sont partie prenante à la négociation puissent y faire entendre leurs voix. »* Fin de non recevoir ?

M. Auroux s'est expliqué sur le rôle de l'État — qui notamment *« fixe les règles du jeu »* en laissant un large champ de négociation aux partenaires sociaux — et sur celui des cadres dans l'expression. La C.G.C. avait vivement dénoncé à cet égard la circulaire du 18 novembre, jouant sur le flou de certains paragraphes. La circulaire indiquait notamment : *« La négociation devra préciser, en particulier, à qui sera confiée l'animation des réunions d'expression. Celle-ci pourra, selon le cas, être demandée à l'un des membres du groupe choisi par ses collègues ou au responsable hiérarchique direct de ce groupe. »* M. Auroux a donc tenu à mettre les points sur les i. Louant l'efficacité et la compétence des cadres, il a souligné : *« Si la loi ne précise pas qu'ils doivent organiser ou animer les réunions d'expression car c'est un des éléments qui doit être négocié, l'encadrement doit en tout état de cause avoir à jouer un rôle essentiel. »* A l'égard des cadres, la volonté d'apaisement était à l'ordre du jour. — M. N.

LES DIRIGEANTS DE CITROEN RÉPONDENT A M. AUROUX

Les dirigeants de Citroën, dans un communiqué publié le lundi 20 décembre, répondent à M. Auroux, ministre du travail, qui avait estimé qu'il conviendrait que la direction de l'entreprise *« prenne enfin ses responsabilités dans des événements qu'elle contribue en partie à créer par ses maladresses et son impéritie »*.

Le communiqué affirme que la direction a *« pris avec diligence l'ensemble de ses responsabilités »*, en licenciant un ouvrier accusé d'avoir « brutalisé » un chef d'atelier. Depuis mai, une série d'incidents ont eu lieu dans plusieurs usines de la société, *opposant notamment à la* C.G.T. et aux délégués de chaîne marocains l'encadrement et les militants de la C.S.L.

Extension du travail à mi-temps chez Peugeot

La direction de Peugeot à Sochaux (Doubs) a rencontré l'ensemble des syndicats de l'usine, le 20 décembre. A l'issue de la réunion, elle a annoncé l'accord intervenu tendant à généraliser la formule du mi-temps — un choix qui existe depuis septembre 1981 pour le personnel ouvrier en équipe — à l'ensemble des trente et un mille salariés de l'usine, cela pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1983. La C.G.T. a, dans un communiqué, peu après démenti catégoriquement avoir apporté *« son approbation à l'extension des contrats à temps partiel »*.

Plus de loisirs et moins d'argent

De notre envoyée spéciale

Sochaux (Doubs). *« Je me sens revivre. Après treize ans de travail en équipe à la carrosserie, j'ai enfin le temps de respirer. »* Antoinette, trente et un ans, un enfant de six mois, un mari « professionnel » chez Peugeot, est agent de fabrication sur les chaînes dans la même usine (31 520 salariés).

A son retour de congé de maternité, il y a trois mois, elle a opté pour un horaire à mi-temps — l'après midi, une semaine sur deux.

« J'aime la vie de famille. Quitte à se priver sur les sorties, à garder notre vieille voiture... vive le mi-temps ! » ajoute la jeune femme, qui touche 2 000 F par mois environ. De quoi payer les traites de la petite maison qu'elle et son époux ont fait construire près de l'usine. Antoinette dit en riant qu'elle est *« devenue plus agréable à la maison »*. Le travail d'équipe, l'alternance des horaires, avaient provoqué chez elle des troubles intestinaux et nerveux. *« Il était temps d'en finir »*, explique-t-elle.

Elle est l'une des 153 personnes (142 femmes et 11 hommes) à avoir opter pour le mi-temps. Le choix se concrétise par un avenant au contrat de travail. Le mi-temps peut prendre deux formes — soit une journée sur deux, soit une semaine sur deux : la moitié des intéressés ont préféré la deuxième formule. Le salaire de base est réduit de moitié, les primes sauf exception sont également diminuées. La hiérarchie d'atelier veille à ce que le poste de fabrication soit complètement occupé. A elle donc de former les *« doublettes »*, quitte à procéder à quelques mutations (1).

personnel a attribué une prime incitative de 5 000 F dans le premier cas, de 8 000 F dans le deuxième. Cette prime, dégressive au fil des mois sur la durée du contrat, est destinée à compenser partiellement la brusque chute du revenu.

Une clause garantit la priorité pour le retour au « plein temps » en cas de nécessité. Encore faut-il que le poste soit libéré.

Il existait déjà une formule générale de temps partiel. Mais elle ne s'applique qu'à des postes « aménagés », qui ne nécessitent pas la présence complète d'une personne et qui peuvent convenir par exemple à des handicapés. La formule n'a ni prime ni garantie de retour au temps plein (204 bénéficiaires à ce jour).

Pour M. Silvant, l'introduction du mi-temps a permis d'améliorer le climat social. Le taux d'absentéisme — 12 % en moyenne — a baissé sur ces postes des trois quarts. Cinq cents postes pour la seule fabrication devraient être supprimés en un an. Mais la formule a ses limites : peu nombreux sont les salariés qui acceptent de vivre avec une demi-solde sur une longue période.

DANIÈLE ROUARD.

(1) Lors de la réunion du 20 décembre, des modifications à la procédure ont été annoncées. Un nouveau type de contrat s'ajoute aux précédents : sans prime mais avec la garantie de réembauche à plein temps immédiate (après un an minimum de mi-temps). La recherche du co-équipier pourra se faire par annonce dans le journal d'entreprise. Un responsable du « temps partiel » sera nommé à la direction du personnel.

● **Bilan des « commissions des prix de la C.G.T. ».** — La C.G.T. et son organisation de consommateurs INDECOSA ont présenté le 21 décembre un bilan d'un an de lutte des prix. Des commissions des prix ont été établies dans les comités d'entreprises de dizaines de sociétés de production, comme de distribution. *« La clarté s'est peu à peu faite sur les causes de l'inflation et d'un abandon national »*, affirme la C.G.T., qui ajoute que les importations de produits étrangers sont une des causes de la vie chère. Dans chaque entreprise, conclut la C.G.T., *« un bilan doit être dressé de ce que l'on produit, de ce que l'on vend, de ce que l'on achète à l'étranger pour examiner, cas par cas, les coûts, les productions à poursuivre, celles à relancer où à développer »*.

C.E.E.

LES PROPOSITIONS DE PRIX AGRICOLES POUR LA CAMPAGNE 1983-1984

La Commission européenne cherche à freiner les productions excédentaires

Bruxelles (Communautés européennes. – La Commission européenne a approuvé mardi 21 décembre les propositions sur les prix agricoles à appliquer au cours de la campagne 1983-1984. La négociation agricole annuelle va donc pouvoir commencer.

Ces propositions ne s'écartent guère du projet présenté par M. Dasalger, le commissaire compétent, qui n'avait pu être approuvé en raison d'un différent concernant les productions méditerranéennes (*le Monde* du 16 décembre). La hausse moyenne des prix en écus serait de *4,4 % à comparer à un taux d'inflation estimé en 1983 dans la communauté à environ 9 %. En France, compte tenu de la dévaluation partielle du franc vert décidée en octobre, le relèvement moyen serait de 7,2 %. Le gouvernement, s'il l'estime opportun, pourra faire davantage puisque le franc vert n'a pas encore été complètement aligné sur le nouveau taux pivot de la monnaie nationale : la marge subsistante est de l'ordre de 3 %.*

De notre correspondant

Les propositions de la Commission se caractérisent par le souci de freiner les productions excédentaires. Les hausses de prix communs sont limitées à 3,2 % pour le lait, à 3 % pour les céréales et 4 % pour la betterave et le sucre (s'agissant de la France, il faut à chaque fois ajouter 2,9 %). Les producteurs de lait demeureront en outre assujettis à une taxe de coresponsabilité égale à 2 % du prix indicatif. Comme lors de la campagne précédente, les petits exploitants pourront bénéficier d'un taux réduit grâce à un crédit de 120 millions d'écus (800 millions de francs) prévu à cet effet. *Pour aboutir* au même résultat – faire obstacle au développement d'excédents – la France préférerait, au moins en ce qui concerne le lait, des ajustements de prix différenciés selon les quantités produites. Mme Cresson, statistiques à l'appui fait en effet valoir que les Etats membres possédant davantage *« d'usines à lait »* que de fermes traditionnelles sont les principaux responsables de la forte augmentation *de la production en 1982.*

La France estimera certainement insuffisantes les réductions des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) positifs : – 2,8 % en R.F.A., – 2,3 % aux Pays-Bas et au *Royaume-Uni. Ces M.C.M. jouent* comme des taxes à l'importation et des subventions à l'exportation. Paris plaidera vraisemblablement pour des relèvements des prix communs supérieurs à ce qui est proposé assortis de réductions des M.C.P. positifs également plus importantes. On notera enfin que la commission prévoit des hausses de prix plus substancielles pour les productions déficitaires de la communauté (en écus : + 6,5 % pour le tournesol, le soja, les pois, les fèves et les féverolles ; + 6 % pour les fourrages déshydratés). En présentant ces propositions à la presse, M. Dalsager a estimé que les ajustements proposés ne devraient pas poser de problèmes budgétaires à la communauté : la commission estime en effet que les dépenses agricoles ne progresseront pas plus vite que les *« ressources propres »* disponibles. – Ph. L.

ÉCHEC DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE

Les Neuf vont prendre des mesures nationales pour gérer les ressources en poissons

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – Sauf rebondissements inattendus, il n'y aura pas, à compter du 1er janvier 1983, de véritable politique commune de la pêche. M. Grove, le ministre danois, s'inclinant devant le verdict de la commission du Folketting (le Parlement de Copenhague), compétent pour les affaires européennes, a en effet opposé son veto à l'ultime projet d'accord qui lui était soumis mardi 21 décembre par la Commission européenne, appuyée par les neuf autres États membres.

Ce projet prévoyait pourtant de nouvelles concessions en faveur des Danois : il était entendu que la majeure partie des quotas de maquereaux alloués à la Communauté dans le futur accord de pêche C.E.E.-Norvège leur reviendrait. Mais on sait que la négociation est bloquée depuis plusieurs semaines parce que les Danois considèrent qu'il leur a été attribué, dans le partage des ressources de poissons disponibles, des quotas de maquereaux insuffisants compte tenu des besoins de leurs industries de tranformation. M. Ghove – il l'a parfaitement admis– était pour sa part enclin à accepter le projet de compromis qui lui était soumis, mais il a estimé qu'il lui était politiquement impossible de s'opposer au refus de la commission parlementaire. Comme l'ont dénoncé avec colère ses collègues, on se trouve dans la situation institutionnelle nouvelle d'un conseil des ministres de la Communauté paralysé non pas par le veto d'un de ses membres mais par celui d'une commision parlementaire d'un Etat.

Cette obstruction systématique – sur les raisons réelles de laquelle, comme l'a observé M. Le Pensec, le ministre français de la mer, on est en droit de s'interroger – aura de fâcheuses conséquences. Elle prive la C.E.E. d'une nouvelle politique commune au moment où vient à expiration la période de transition de dix ans instaurée lors de l'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande à la Communauté. Cette période accordait un régime préférentiel aux pays riverains dans les eaux britanniques bordant leurs côtes. Théoriquement, à compter du 1er janvier prochain, l'accès à la totalité de la mer communautaire est libre pour les bateaux immatriculés dans la C.E.E. C'est une perspective que les Britanniques, qui « détiennent » les eaux côtières les plus poissonneuses de la C.E.E., ont toujours refusée. Le veto danois à un arrangement d'ensemble qui aurait pris le relais des dispositions transitoires actuelles crée donc une incertitude juridique.

Les Neuf ont décidé de réagir. Les quotas de pêche seront appliqués conformément à l'accord auquel était parvenu le conseil, mais par le biais de mesures nationales arrêtées sous le contrôle de la Commission. L'accès aux zones de pêche s'exécutera conformément aux arrangements conclus entre les Etats membres. Celui conclu entre le Royaume-Uni et la France permettra aux Français, à quelques corrections près, de continuer à pêcher là où ils le font actuellement.

PHILIPPE LEMAITRE.

COMMERCE INTERNATIONAL

Le dédouanement des magnétoscopes à Poitiers

LE JAPON SAISIT OFFICIELLEMENT LE GATT

Le gouvernement japonais a officiellement demandé, mardi 21 décembre, à la Commission européenne l'ouverture de consultations dans le cadre du GATT, au sujet des mesures françaises sur les importations de magnétoscopes.

La demande de consultations du Japon est faite au titre de l'article 23 du GATT, qui prévoit, en cas de différend entre deux parties *contractantes à l'accord général*, l'ouverture, dans un premier temps, de consultations bilatérales. Si ces consultations n'aboutissent pas, le paragraphe 2 de cet article prévoit que le différent sera soumis à une commission composée de plusieurs pays signataires de l'accord. Le gouvernement japonais considère que les mesures françaises sont contraires aux règles du GATT et affectent l'industrie japonaise des *magnétoscopes*.

Selon les chiffres donnés par la mission du Japon auprès de la C.E.E, les Japonais ont exporté en France 255 746 magnétoscopes en 1981 et 656 933 de janvier à octobre 1982. Après les mesures françaises, les exportations de magnétoscopes ont été de 14 500 entre 22 octobre et le 7 novembre et de 900 du 8 novembre au 3 décembre dernier.

A Osaka, M. Toshihiko Yamashita, président du groupe Matsushita, a estimé mardi, que le Japon pourrait être amené à limiter ses exportations de magnétoscopes vers l'Europe au cas où la tension persisterait. – *(A.F.P.)*.

AGRICULTURE

LES ÉLECTIONS AUX CHAMBRES

Le Modef sera présent dans quatre-vingts départements

Le Mouvement de défense des exploitations familiales sera présent ou représenté dans quatre-vingts départements pour les élections aux chambres d'agriculture, ont annoncé, mardi 21 décembre, MM. Dofny, co-président et Lindenstaedt, secrétaire général de ce syndicat paysan. Dans soixante et un départements, le Modef présentera des listes homogènes (six sont encore en voie de constitution). Dans neuf départements, il participera à des listes d'union avec la C.N.S.T.P. ou la F.N.S.P. (1). Enfin, dans dix autres, le Modef ne fera qu'apporter son soutien à une liste de candidats. Il souhaite que le mi- -tère de l'agriculture organise une campagne de sensibilisation à la télév. a pour ces élections.

Seul syndicat agricole qui avait clairement appelé à voter pour Mitterrand, le Modef invite les partis de la majorité à adopter une attitude claire de soutien à son égard. A ceux des socialistes, notamment, qui se désintéresseraient de l'agriculture sous le prétexte que *« les agriculteurs, c'est la droite »*, M. Dofny, lui-même conseiller général socialiste, répond qu'une telle attitude ne sert qu'à renforcer le pouvoir de M. Guillaume et de la F.N.S.E.A. (2). *« Dans deux régions, Languedoc-Roussillon et Aquitaine, la gauche est politiquement majoritaire et les agriculteurs de ces régions qui votent pour la majorité continuent cependant à soutenir une organisation syndicale de droite »*, a remarqué M. Dofny en lançant à ces électeurs comme aux dirigeants politiques de la majorité un appel à la logique.

Le Modef craint cependant que son engagement aux côtés du gouvernement ne lui fasse perdre des voix. Mais il se défend d'être une courroie de transmission. *« Le gouvernement a son programme, nous avons le nôtre*, a déclaré M. Dofny. *Mais que ce soit pour les prix différenciés selon le volume de production, le problème foncier, les offices par produits ou l'installation des jeunes, les choses avancent dans la bonne direction. »*

En revanche, le Modef regrette *« le rôle de courroie de transmission à l'envers »* que joue la F.N.S.E.A., *« qui influence trop le gouvernement ». « On a parfois l'impression que Mme Cresson se trouve désavouée à un niveau supérieur comme ce fut le cas avec le maintien du collège syndical, qui avantage la F.N.S.E.A. dans la réforme du mode d'élection aux chambres d'agriculture. Mme Cresson ne le voulait pas : il lui fut imposé »*, a déclaré M. Dofny. Autre exemple, la distribution des crédits de promotion collective : la F.N.S.E.A. a touché à ce titre quarante-six fois plus de subventions que le Modef. *« Il faut soit supprimer ces crédits, soit les répartir équitablement »*, estime le président du MODEF.

Le Modef enfin qui réclame une hausse des prix agricoles de 12 % pour la campagne 1983-1984 a annoncé son intention de manifester à Bruxelles au cas où la Commission européenne viendrait à céder devant *« les exigences inadmissibles des Etats-Unis sur la politique agricole commune. Il s'agit de savoir*, a conclut M. Lindenstaedt, *si nous sommes dans la Communauté européenne ou dans la communauté des pays capitalistes »*.

JACQUES GRALL.

(1) C.N.S.T.P. Confédération nationale syndicale des travailleurs paysans ; F.N.S.P. Fédération nationale des syndicats paysans ;

(2) F.N.S.E.A. Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

ÉNERGIE

LES PRIX DU SUPER ET DE L'ESSENCE BAISSERONT LE 12 JANVIER 1983

La baisse des cours des produits pétroliers qui continue sur le marché spot de Rotterdam et l'évolution favorable du cours du dollar (en dessous de 7 F) *« peuvent se traduire par une diminution significative des prix à la pompe du super et de l'essence en janvier, les prix du gazole et du fuel se stabilisant »*, a déclaré M. Hervé, ministre de l'énergie, le 21 décembre. La baisse des prix résultant de l'application pure et simple de la formule qui, désormais, fixe mois par mois le niveau des prix pétroliers en France sera néanmoins atténuée par la hausse probable des marges de distribution, l'application d'une taxe destinée à financer le fonds spécial grands travaux et la rémunération des stocks de réserve.

L'échec de la conférence de l'OPEP à Vienne a accentué la baisse des cours des produits pétroliers (bruts et raffinés) sur le marché libre. A Londres, selon les courtiers, la baisse des prix du brut a été de 10 à 20 cents par baril sur les pétroles du Moyen-Orient et de 25 à 40 cents sur ceux de la mer du Nord, le niveau des échanges restant cependant très faible. A New-York, les cours à terme du mazout de chauffage ont également baissé, et la plupart des observateurs, selon le *New-York Times*, s'attendent à un fléchissement dans les semaines à venir.

L'Arabie Saoudite a lancé, mardi 21 décembre, une mise en garde contre les dangers de *« jouer avec les prix du pétrole »*, par la voix de Radio-Ryad. *« Le non-respect des objectifs de l'OPEP, qui visent à assurer un équilibre entre la production et les prix de brut, affectera l'économie mondiale, tout comme celle des pays qui ne suivent pas la volonté des pays de l'OPEP »*, a déclaré la radio saoudienne.

Faits et chiffres

Commerce extérieur

● **Un contrat de 1 milliard de francs pour Thomson-C.S.F. au Brésil.** – Obtenu en coopération avec des industriels brésiliens, le contrat porte sur la modernisation du système de surveillance aérien du Brésil. Il prévoit l'installation d'une quinzaine de stations radar dans le nord-est du pays et en Amazonie par où transitent tous les vols internationaux.

Conjoncture

● **L'indice mensuel de la production industrielle** calculé par l'INSEE s'est inscrit après correction des variations saisonnières à 128 en octobre contre 126 en septembre sur la base 100 en 1970. Cette hausse de 1,6 % fait suite à une progression équivalente entre juillet, août et septembre. Mais l'indice avait fortement baissé durant l'été (– 4,6 % entre juin, juillet et août). En trimestres mobiles – méthode qui permet de dégager une tendance – l'indice est stable depuis l'été à 125/126 et se trouve en baisse par rapport aux niveaux où il se situait en début d'année (129 en mars, avril et mai).

Comparé à octobre 1981, l'indice d'octobre 1982 est en baisse de 1,5 %.

Energie

● **Une nouvelle découverte de pétrole et de gaz a été faite sur la côte sud de la Chine, dans le golfe de Beibu**, par la Compagnie française *Total Chine*, opérateur d'un groupe de firmes étrangères comprenant la C.F.P. et une Compagnie japonaise, et la compagnie pétrolière chinoise de la mer de Chine méridionale, opérateur de la compagnie pétrolière chinoise. Un puits, foré près de l'île de Weizhou à une profondeur de plus de 2 200 mètres, a produit 300 000 mètres cubes de gaz naturel et 5 000 barils de pétrole par jour. C'est la troisième découverte réalisée dans cette zone par le groupe depuis 1981. Les compagnies française et chinoise ont entamé, aussitôt, un programme de forages d'analyse afin de déterminer si les gisements peuvent être commercialement rentables.

Logement

● **Un « prêt compensateur »** sera proposé à partir du 1er janvier 1983 par les cent soixante dix-huit sociétés de crédit immobilier H.L.M. aux candidats à l'accession à la propriété, afin d'alléger les mensualités de remboursement d'un P.A.P. (prêt à l'accession à la propriété), durant les trois premières années. Le prêt, à un taux de 8,5 %, serait remboursé à partir de la sixième année de remboursement du prêt principal. Les sociétés de crédit immobilier auront distribué, en 1982, environ 37 000 P.A.P.

ÉTRANGER

Aux États-Unis

LA HAUSSE DES PRIX N'A ÉTÉ QUE DE 0,1 % EN NOVEMBRE

L'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 0,1 % aux États-Unis en novembre. Le taux annuel de l'inflation revient ainsi à 4,5 %, son plus faible niveau depuis dix ans. Les bons résultats de novembre sont dûs principalement à une baisse des prix du logement et à une très faible augmentation des prix alimentaires.

De leur côté, selon les experts du ministère du commerce, le produit national brut, qui avait légèrement progressé pendant les six premiers mois, fléchirait un rythme annuel de 2,2 % au dernier trimestre.

● **Les prix britanniques à la consommation** n'ont augmenté que de 0,5 % en novembre 1982 contre 1,1 % en novembre 1981. Le taux annuel d'inflation s'est situé à 6,3 % (6,8 % en octobre), au plus bas niveau depuis plus de dix ans. Il est inférieur de près de moitié à celui enregistré en novembre 1981 (12 %).

Le gouvernement prévoit toujours que la baisse se poursuivra au cours des prochains mois, l'objectif étant de 5 % pour le printemps 1983. Toutefois, dans son bulletin trimestriel, la Banque d'Angleterre insiste sur la nécessité de modérer encore les augmentations salariales, qui se maintiennent en moyenne depuis août aux environs de 7 %. – *(A.F.P.)*.

DÉVELOPPEMENT

INFORMATIQUE ET TIERS-MONDE

(Suite de la première page.)

Ce sentiment paraît étrange à l'heure où l'Occident est dans une fort mauvaise passe économique et où de « nouveaux pays industriels » gardent, malgré tout, un bon taux de croissance. Mais le développement ne se mesure pas qu'à l'aune du produit national brut. C'est l'inégalité dans l'essor de l'éducation, de la science, et de *la technologie surtout informatique*, qui paraît devoir creuser un gouffre plus large entre le Nord et le Sud. Puisque l'on passe d'une société de production à une société du savoir, les deux hémisphères tendront à se séparer demain plus encore qu'aujourd'hui.

Ce danger mortel a été si bien ressenti depuis quelques années qu'en 1974 est né à Rome le Bureau intergouvernemental pour l'informatique (IBI), des cendres du *Centre international de calcul* qui avait été créé en 1951 à la suite des résolutions de l'UNESCO et de l'ECOSOC (Conseil économique et social des Nations unies). L'IBI est aujourd'hui un organisme indépendant financé par trente-cinq gouvernements membres dont plus de trente appartiennent aux pays en développement.

En 1978, l'IBI organisait à Torremolinos la conférence SPIN (Strategies and policies in informatics) où, pour la première fois, *des pays du tiers-monde lançaient* une réflexion commune sur la politique à adopter vis-à-vis de l'informatique. La prochaine conférence SPIN aura lieu à La Havane en 1984 où un programme très important d'informatisation des pays pauvres sera présenté. Dès juin 1981, la préparation de cette rencontre a été entamée par des représentants des pays du Nord et du Sud ainsi que de membres du Club de Rome, qui signèrent à *Mexico une déclaration sur l'informatique*, le développement et la paix.

Jusqu'ici les décisions prises dans chaque pays ont gardé, malgré tout, leur caractère spécifique. M. G. Bremond, dans son livre *la Révolution informatique* (2) a pris trois exemples significatifs. L'Inde créa, en 1979, en collaboration avec Singapour, la Far East Computer Limited, après avoir pris des mesures provoquant le départ d'I.B.M. Curieusement Singapour, à l'inverse de l'Inde, cherche à attirer par tous les moyens les firmes multinationales pour développer une industrie de composants et de mini-ordinateurs.

La stratégie du Brésil est encore différente : il a mis en place dès 1972 une politique d'autodéveloppement en matière informatique, mais celle-ci a varié avec le temps, s'ouvrant parfois sur l'extérieur ou au contraire se conformant à un esprit très nationaliste. Ainsi I.B.M. est autorisé maintenant à fabriquer les mini-ordinateurs au Brésil, à condition d'exporter les trois quarts de sa production.

Le saut dans l'informatique, grâce à la fameuse « puce » électronique, le micro-processeur, ne peut s'opérer de la même façon s'il s'agit d'un pays comme l'Inde ou le Brésil, ou d'une nation *comme le Maroc ou le Sénégal*. Dans le deuxième cas, la coopération Sud-Sud sera très encouragée mais le « saut », la coupure avec nombre d'habitudes sera de toute façon indispensable. « *Piaget a bien montré*, disait M. Elmandjra au colloque de Taroudant, *que l'enfant n'apprenait pas de manière linéaire, qu'il faut des ruptures. Il en est de même pour le passage aux technologies nouvelles, outil indispensable de développement et partie intégrante de sa stratégie.* »

Cela dit, des précautions doivent être prises pour qu'en s'engouffrant dans des pays où la population active travaille en majorité dans l'agriculture, où l'analphabétisme est encore très développé et les traditions vivaces, la mini-informatique (l'autre existe déjà dans les administrations et les grandes sociétés) ne bouleverse pas complètement l'identité culturelle du pays. Chemin de crête difficile sur lesquels, pourtant, quelques jalons peuvent-être plantés :

1) L'informatique ne doit pas être greffée sur une société en développement, car un phénomène de *rejet est toujours possible*. Il faut qu'elle soit intégrée, qu'elle soit l'affaire de tous. C'est par les enfants, dans le système éducatif, qu'il faut d'abord la faire passer. L'expérience du lycée de Taroudant apparaît, par exemple, aux autorités marocaines d'une grande importance. Il ne s'agit pas seulement de favoriser l'enseignement assisté par ordinateur, mais de familiariser de plus en plus de jeunes avec des nouveaux outils de *communication qui paraissent indispensables* au développement.

Comme le disait M. Lahbabi, ancien doyen de la faculté des lettres de Rabat : « *Il faut rendre nos mentalités disponibles au changement, s'adapter à la modernité* », et c'est précisément par cette « pratique », à partir de l'adolescence, que l'on pourra bousculer ou tout au moins adapter les traditions aux exigences du jour ;

2) L'agriculture est également un moyen d'atteindre dans les pays en développement une masse de personnes, et de les sensibiliser aux techniques nouvelles, tout en les assistant dans leurs travaux. Lors de la réunion à Rome d'un groupe de réflexion (3), M. Alexander King citait l'exemple d'une région au Venezuela pratiquant la culture du maïs et du blé, où chaque village possède son ordinateur.

Ces terminaux, reliés entre eux, collectent tous les jours à partir de chaque ferme, des données météorologiques qui sont analysées par un ordinateur central de la ville. L'information permet au fermier de connaître, d'après le climat, le meilleur moment pour planter, pour ajouter les engrais, sarcler ou moissonner. Ce procédé a permis d'accroître la production de 25 % à 30 %. De plus, le coût total de cette opération est peu élevé ;

3) Si les pays pauvres dépendent de l'informatique occidentale, ce n'est pas très grave en ce qui concerne le matériel et l'utilisation finale, dont la maîtrise peut être rapidement acquise sur place. En revanche, la possibilité de concevoir et de mettre au point des logiciels adaptés aux besoins locaux est très importante. C'est là le nœud de la liberté technologique. Pour y parvenir, il faut que les pays en développement puissent former des informaticiens nationaux de bonne compétence (4).

Malgré le retard économique et la trop lente progression de l'alphabétisation, les pays du tiers-monde peuvent donc utiliser l'outil informatique. Le plus important est de savoir quelles sont les demandes qui seront faites à l'ordinateur. Après l'inventaire des problèmes à résoudre viendra le temps de les analyser dans le détail pour qu'ils soient pris en charge dans le langage de la machine.

Dans leur rapport sur « L'informatisation de la société », Simon Nora et Alain Minc avaient placé en exergue de la troisième partie cette phrase de Woody Allen : « *La réponse est oui, mais rappelez-moi donc la question.* » Ce n'est pas seulement de l'humour. Il serait ridicule, par une sorte de snobisme, de grossir le parc de ... puces électroniques, si l'on ne peut les nourrir de bonnes interrogations.

PIERRE DROUIN.

(2) Éditions HATTIER, 1982.

(3) Organisé conjointement les 16 et 17 mars derniers par le Fonds arabe pour le développement économique et social, le Forum de la pensée arabe, le Club de Rome et le Bureau intergouvernemental pour l'informatique (1981). Voir revue *Agora*, IBI, 23 viale Civilita del Lavoro 00144 Rome (Italie). B.P. 10253.

(4) Lire l'article de Maurice Bommensath dans *le Monde Dimanche* du 12 septembre 1982.

UN LIVRE CORROSIF DE PLANTU

Des enfants latino-américains se voient offrir des ballons, au nom de l'« *aide au tiers-monde* » ; ils les accrochent au dos du *dictateur local*, qui s'envole... Un général montre, parmi les armes saisies à l'adversaire politique, la plus terrifiante : un stylo... L'Oncle Sam donne ce conseil à un jeune « sous-développé » : « *Faites comme moi, mon vieux ! Investissez !* »... Trois Occidentaux déjeunent : « *Ah ! J'oubliais ! Il y a toujours un problème à régler !* », dit l'un deux qui, se retournant, a aperçu soudain une énorme foule en attente...

Plantu publie un livre corrosif où l'on relève quelques-uns des dessins déjà parus, notamment dans *le Monde* et *le Monde Diplomatique*. S'il affine le trait, il n'en va pas de même pour l'analyse ; ce n'est pas le rôle d'un dessinateur, et, de toute façon, comment le pourrait-il ? Son sujet s'y prêterait mal, qui est l'oppression, interne ou impérialiste (brutale ou subtile, militaire ou économique). La bêtise cynique est, elle aussi, dénoncée. « *Je veux de l'herbe, des femmes et de l'ivoire de contrebande* », dit un Blanc, billets à la *main, à un Noir*. « *Tous corrompus, ces Africains !* », s'exclame-t-il ensuite, affaire faite. Tel est l'humour de Plantu, acide comme la réalité. — J.D.

★ Plantu, *Les cours du caoutchouc sont trop élastiques*. Maspéro, 128 pages, 48 F.

Le Carnet des Entreprises

● FÉLIX POTIN

M. JEAN CESSELIN,

président honoraire du Tribunal de commerce de Paris, vient d'être nommé administrateur de la Société Félix Potin lors de son assemblée générale du 9 décembre 1982. M. Cesselin est membre du Conseil économique et social.

Pour tous renseignements sur le carnet, téléphoner à : 770-85-33

L'agonie du capital

(suite de la première page)

Or, et ceci permet de comprendre, selon F. Partant, les limites des expériences socialistes, ces transformations ne peuvent s'opérer dans le cadre national ; et, reprenant les thèses d'Ingmar Granstedt (*l'Impasse industrielle*, le Seuil), il écrit que, en raison de l'intégration économique, « *le concept d'économie nationale tend à ne traduire qu'une fiction statistique* ». La logique du capital et de l'évolution techno-économique interdit tout volontarisme ; elle entraîne toutes les sociétés et toutes les classes dans un même cycle infernal qui aggrave les contradictions, sans que les percées technologiques (ainsi la robotique) soient signes d'espoir — bien au contraire.

« *Aussi longtemps*, écrit F. Partant, *que nous assimilerons l'évolution de notre société à celle de l'humanité avançant vers un terme à la fois idéal et indéfiniment futur, aussi longtemps que nous verrons dans nos progrès scientifiques et techniques la preuve de cette évolution d'ensemble, nous ne parviendrons même pas à imaginer un projet politique nouveau. Celui-ci présupposerait une autre conception de ce que doit être l'histoire. Et sa mise en œuvre implique un changement dans le cours de l'histoire, c'est-à-dire que ceux qui, aujourd'hui, la font ne soient plus en état de la faire.* »

F. Partant ne cache pas le caractère « utopique » de ses vues, et les signes de rupture (individuelle, ou au sein de petits groupes) qu'il décèle demeurent microscopiques. Il ajoute cependant : « *Produire autrement d'autres valeurs d'usage, dans un monde éclaté où chaque société redéfinit ses besoins en fonction de son milieu et de sa culture propres, c'est là aujourd'hui une simple vue de l'esprit. Mais cela peut aussi apparaître, demain, comme la seule politique de « sortie de crise »*.

L'auteur n'exclut pas des périodes *de troubles généralisés, des raidissements* de sociétés certes très inégalitaires mais globalement riches et solidaires, face aux multitudes qui n'accéderont jamais au « *paradis* » du progrès infini. Il sait que son propos déplaira puisqu'il est de bon ton, sous peine d'être accusé de « *catastrophisme* », de dire que « *la crise* » aura une fin, que l'Occident sortira de l'impasse et, avec lui, tout le monde industrialisé, que les transferts de technologie aidant, la *science se développant, le capital* (privé ou public) sauvera la planète.

Nous sommes certes encore très éloignés, de *l'« alternative »* souhaitée par F. Partant, ou plutôt jugée par lui nécessaire sous peine de mort collective. Mais une telle réflexion sur l'agonie du capital, exempte de tout passéisme comme de tout scientisme, est une précieuse grille, pour situer les débats actuels, souvent poussiéreux, sur les rapports Nord-Sud, le chômage, l'impact des décisions politiques sur l'économie « *au sein d'une société qui n'a pas encore pris conscience de vivre la fin d'un monde* ».

JACQUES DECORNOY.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. -		Rep. + ou Dép. -		Rep. + ou Dép. -	
$ E.-U.	6,7890	6,7985	+ 170	+ 210	+ 365	+ 415	+ 990	+1110
$ can.	5,4860	5,4955	+ 70	+ 125	+ 195	+ 255	+ 515	+ 645
Yen (100)	2,8160	2,8215	+ 120	+ 150	+ 255	+ 295	+ 770	+ 845
DM	2,8260	2,8333	+ 130	+ 160	+ 290	+ 325	+ 870	+ 945
Florin	2,5560	2,5610	+ 145	+ 170	+ 310	+ 330	+ 880	+ 940
F.B. (100)	14,4435	14,4810	-1110	- 770	-1155	- 730	-1535	- 845
F.S.	3,3575	3,3690	+ 230	+ 265	+ 485	+ 525	+1440	+1535
L (1 000)	4,8920	4,9025	- 850	- 680	-1450	-1245	-2815	-2545
£	10,9340	10,9575	+ 100	+ 205	+ 275	+ 400	+ 950	+1185

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 3/8	8 7/8	9 3/16	9 9/16	9 3/16	9 9/16	9 1/2	9 7/8
DM	5 3/8	5 7/8	6 7/16	6 13/16	6 1/4	6 5/8	6 3/16	6 9/16
Florin	4 7/8	5 5/8	5	5 5/8	5 1/16	5 13/16	5 1/4	5 7/8
F.B. (100)	20	30	19	21 1/2	15 1/2	17 1/2	14	15 1/2
F.S.	1	2	3 5/8	4 1/4	3 11/16	4 1/16	3 3/4	4 1/4
L (1 000)	25	40	29 1/4	33 1/4	28 1/4	31	24 1/4	26
£	10 3/8	11 1/8	10 3/4	11 1/4	10 3/4	11 1/4	10 3/4	11 1/4
F. franç.	14	15	30	35	26	31	23	26

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LA BANQUE NATIONALE DE PARIS EN INDONÉSIE

La Banque nationale de Paris a signé avec la P.T. Bank Umum Nasional un accord de coopération technique, qui a reçu l'approbation de la Banque centrale d'Indonésie : la Bank Indonesia.

La Bank Umum Nasional est l'une des plus anciennes et des plus importantes banques privées indonésiennes. Elle peut assurer toutes les opérations bancaires locales et internationales dans le cadre de la réglementation indonésienne. Le total de son bilan dépasse la contre-valeur de 1,2 milliard de francs et elle dispose d'un réseau de quatorze sièges couvrant l'essentiel du territoire. Elle fait partie du groupe Ong, qui travaille dans de nombreux secteurs d'activité, notamment la promotion immobilière, l'industrie et le commerce, et emploie plus de dix mille personnes en Indonésie.

Par cette coopération, la Banque nationale de Paris confirme l'intérêt qu'elle porte à l'Indonésie et à ses possibilités d'expansion.

Grâce à l'accord signé, qui fixe notamment comme objectif le développement des opérations de commerce extérieur et de financement international, la Banque nationale de Paris pourra élargir la gamme des services qu'elle met à la disposition de sa clientèle française et internationale intéressée à traiter des opérations avec ce pays. Parallèlement, la Bank Umum Nasional renforcera ses propres moyens de participation à l'expansion économique de l'Indonésie.

Rappelons que la Banque nationale de Paris dispose depuis 1971 d'un bureau de représentation à Jakarta. Contribuant au développement des échanges franco-indonésiens et des relations commerciales, bancaires et financières avec les pays dans lesquels le groupe B.N.P. est installé, le bureau de Jakarta continuera ses activités à l'adresse suivante :

Banque nationale de Paris
Bureau de représentation
« Skyline Building », 9, Jalan Thamrin
JAKARTA (Indonésie)

PRETABAIL-SICOMI

Le conseil d'administration de Pretabail-Sicomi, dans sa séance du 21 décembre, a examiné la situation provisoire de la société au 30 septembre 1982.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires, S.C.I. comprises, a été de 232,9 MF, en progression de 6,6 % sur celui de la période correspondante de 1981.

Le bénéfice net est de 121,5 MF, contre 101,9 MF au 30 septembre 1981, et comprend environ 9,9 MF de plus-values de cession (contre 1,6 MF).

Sauf événement aujourd'hui imprévisible, le dividende de l'exercice devrait augmenter d'environ 12 % par rapport à celui de l'an dernier (58,20 F par action *auquel s'ajoutait un avoir fiscal* de 0,97 F).

Depuis le début de l'année, vingt-trois dossiers de crédit-bail ont été engagés pour un montant de 132,5 MF.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Dans sa séance du 20 décembre 1982, *le conseil d'administration de la Banque* Transatlantique a nommé co-directeur général M. Bernard Van Troeyen, précédemment directeur général adjoint.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 15,50 % (ex-7,80 %) 1961

Les intérêts courus du 25 janvier 1982 au 24 janvier 1983 sur les obligations Électricité de France 15,50 % (ex-7,80 %) 1961 seront payables, à partir du 25 janvier 1983, à raison de 38,75 F par titre de 250 F nominal, contre détachement du coupon nº 22 ou estampillage du certificat nominatif après une *retenue à la source donnant* droit à un avoir fiscal de 4,65 F (montant global : 43,40 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,20 F, soit un net de 32,55 F.

A compter de la même date, les obligations appartenant à la série désignée par le nombre « 11 » sorti au tirage du 16 novembre 1982 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 350,00 F, coupon nº 23 au 25 janvier 1984 attaché.

Ci-après sont rappelées les séries sorties aux tirages antérieurs :

Amort. 1962	Série « 22 »	Amort. 1972	Série « 12 »
Amort. 1963	Série « 19 »	Amort. 1973	Série « 28 »
Amort. 1964	Série « 15 »	Amort. 1974	Série « 5 »
Amort. 1965	Série « 17 »	Amort. 1975	Série « 26 »
Amort. 1966	Série « 24 »	Amort. 1976	Série « 8 »
Amort. 1967	Série « 16 »	Amort. 1977	Série « 1 »
Amort. 1968	Série « 27 »	Amort. 1978	Série « 6 »
Amort. 1969	Série « 23 »	Amort. 1979	Série « 20 »
Amort. 1970	Série « 14 »	Amort. 1980	Série « 21 »
Amort. 1971	Série « 3 »	Amort. 1981	Série « 9 »
		Amort. 1982	Série « 29 »

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux Caisses des Comptables directs du Trésor (Trésoreries générales, Recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 18 bis, rue de Berri, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des Établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit Commercial de France, Crédit Industriel et Commercial et Banques affiliées, Société Générale Alsacienne de Banque, Société Marseillaise de Crédit, Banque de l'Union Européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse Centrale des Banques Populaires et toutes les Banques Populaires de France, Société Centrale de Banque.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 décembre

Maussade

A vingt-quatre heures de la séance de réponse des primes qui marque le début des opérations de liquidation, le ton est toujours aussi maussade à la Bourse de Paris.

En baisse de 2 % depuis la dernière liquidation mensuelle, celle du 22 novembre, le marché parisien a perdu 0,5 % mardi, sensiblement autant que la veille.

Les « attendus » *de la dernière étude de l'I.N.S.E.E., consacrée à l'évolution de la conjoncture économique au premier semestre 1983, n'incitent guère à l'optimisme, et les spécialistes ont surtout retenu la hausse des prix de détail et l'accroissement du chômage dans un environnement international déprimé.*

Le constat se trouve en quelque sorte conforté par le peu de vigueur que continue à manifester Wall Street, où l'indice Dow Jones, toujours cramponné à la barre des 1 000, ne paraît guère disposé à décoller.

Certains observateurs en viennent à se demander si l'appel pressant en faveur d'une baisse des taux d'intérêt lancé par les investisseurs américains n'a pas été trop bien entendu par la Réserve fédérale, signe que la reprise économique n'est pas pour sitôt.

A Paris, on se contente de « laisser filer le marché » *et quelques titres y perdent* « des plumes ».

C'est le cas de Générale de Fonderie (– 5,6 %), Club Méditerranée (– 4,2 %), Olida (– 3,2 %), Comptoirs Modernes (– 3,1 %) et Lesieur (– 3 %). Trois valeurs en posture délicate en ce moment (Perrier, Imétal et Air Liquide) cèdent 2 % à 2,5 %.

Les écarts en hausse restent limités, seuls Paris-France, Révillon, BHV, IBI et Beghin gagnant 3 % à 6 %.

Le lingot perd 250 F, à 96 950 F, mais le napoléon regagne 3 F, à 658 F, l'or remontant de 440,75 à 441,75 dollars à Londres.

Le dollar-titre est pratiquement inchangé, à 8,31/37 F.

NEW-YORK

Brutal redressement en fin de séance

Encore passablement déprimé durant la majeure partie de la séance de mardi, le New-York Stock Exchange, après être un moment repassé en dessous de la barre des 1 000, s'est, de façon inattendue, brutalement redressé à l'approche de la clôture. Non seulement tout le terrain perdu a été regagné mais, par rapport à son niveau de la veille, l'indice des industrielles s'est rehaussé de 25,75 points à 1 030,25.

L'attention des opérateurs s'est essentiellement portée sur les « *Blue Chips* » entrant dans la composition du « Dow », ainsi qu'en témoigne le bilan positif, certes, mais assez mitigé de la journée, avec, sur 1 954 valeurs traitées, 965 hausses et 601 baisses. L'activité n'a pas correspondu à ce coup de fièvre : 77,11 millions de titres échangés contre 62,2 précédemment.

Les analystes étaient assez décontenancés, ne sachant trop comment expliquer ce sursaut. Certes, l'annonce d'une hausse des prix de détail de 0,1 % en novembre est apparue encourageante. En revanche, la prévision du département du commerce sur *une diminution de 2,2 % en base annuelle* du P.N.B. pour le quatrième trimestre après six mois de progression a jeté un froid. En fait, le marché semble avoir favorablement réagi à la publication en dernière minute des statistiques sur les commandes de biens durables en novembre (+ 1,9 %). Mais ce sont surtout les grands investisseurs qui se sont portés acquéreurs de titres.

VALEURS	Cours du 20 déc.	Cours du 21 déc.
Alcoa	28 1/2	29 3/4
A.T.T.	57 3/4	58 3/4
Boeing	32 1/2	34 5/8
Chase Manhattan Bank	51 3/4	52 1/4
Du Pont de Nemours	35 3/8	35 5/8
Eastman Kodak	86 1/8	86 1/2
Exxon	27 7/8	28 1/8
Ford	38	40 3/4
General Electric	92 7/8	96
General Foods	39 7/8	40 1/4
General Motors	59 7/8	61 3/8
Goodyear	32 1/4	32 3/4
I.B.M.	92 1/2	95 1/2
I.T.T.	29 7/8	30 1/8
Mobil Oil	25 1/2	25 7/8
Pfizer	86 5/8	88 3/4
Schlumberger	43 3/4	44 7/8
Texaco	30 1/4	30 1/4
U.A.L. Inc.	30 3/4	32 5/8
Union Carbide	48 3/8	50 1/4
U.S. Steel	18	17 3/4
Westinghouse	37 5/8	39
Xerox Corp.	36 7/8	37 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX. – La société a décidé de procéder à une augmentation en deux temps de son capital social, lequel se trouvera porté à 1,12 milliard de francs à l'issue de cette double opération.

Une émission de 1 873 564 actions nouvelles qui seront offertes à la souscription au prix de 120 francs par unité et sur la base d'une action nouvelle pour quatre anciennes, cette première tranche devant intervenir dans les premières semaines de l'année 1983.

Un montant identique d'actions nouvelles sera créé, au jour de l'ouverture de la période de souscription qui seront alors distribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes également, en contrepartie de l'incorporation au capital de sommes prélevées sur l'écart de réévaluation. Dans les deux cas, les actions nouvellement créées porteront jouissance du 1er janvier 1982.

ALSTHOM ATLANTIQUE. – Cette filiale du groupe C.G.E. et le groupement d'intérêt économique Francorail (1) vont créer aux Etats-Unis une entreprise commune baptisée T.G.V. Inc. Cette nouvelle société, qui sera constituée au cours du premier trimestre 1983, aura pour but de prospecter le marché américain afin d'étudier la possibilité de vendre sur place des trains à grande vitesse (T.G.V.) et de concurrencer les fabricants japonais. Ceux-ci viennent de constituer aux Etats-Unis une société analogue dotée d'un capital de 5 millions de dollars pour promouvoir leur propre système de train à grande vitesse.

(1) Le G.I.E. Francorail regroupe six entreprises : Creusot-Loire, Jeumont-Schneider, De Dietrich, Carel-Fouché, A.N.F. Industrie et M.T.E.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	19 déc.	20 déc.
Valeurs françaises	105	103 8
Valeurs étrangères	132,8	131 9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	20 déc.	21 déc.
Indice général	100,1	99,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 22 décembre ....12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21 déc.	22 déc.
1 dollar (en yens)	243,40	240,65

BOURSE DE PARIS Comptant 21 DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	24	0 874
5 %	34 50	4 438
3 % amort. 45-54	72 50	1 175
4 1/4 % 1963	100 80	1 067
Emp. N. Eq. 6 % 67	112	3 353
Emp. 7 % 1973	8995	..
Emp. 8,80 % 77	102 70	5 135
9,80 % 78/93	82 70	4 376
8,80 % 78/86	83 05	0 241
10,80 % 79/94	85 10	3 225
13,25 % 80/90	96	7 333
13,80 % 80/87	96 70	2 533
13,80 % 81/99	98 90	12 893
16,75 % 81/87	106 30	4 727
16,20 % 82/90	102 90	15 224
16 % juin 82	103 50	8 592
E.D.F. 7,8 % 61	131 30	14 056
E.D.F. 14,5 % 80-92	96 70	7 401
Ch. France 3 %	172	..
CNB Bques janv. 82	97 05	7 562
CNB Paribas	97 20	7 562
CNB Suez	97 05	7 562
CNI janv. 82	97 05	7 562

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 841	6 805	6 600	6 960
Allemagne (100 DM)	283 130	283 [illegible]	275	289
Belgique (100 F)	14 488	14 490	13 500	14 600
Pays Bas (100 fl.)	256 600	255 720	250	262
Danemark (100 krd)	80 490	80 420	76	82
Norvège (100 k)	97 520	96 740	94	100
Grande-Bretagne (£ 1)	11 026	10 976	10 660	11 350
Grèce (100 drachmes)	9 640	9 630	8	10
Italie (1 000 lires)	4 899	4 901	4 750	5 200
Suisse (100 fr.)	334 560	336 020	327	345
Suède (100 krs)	92 900	92 830	89	95
Autriche (100 sch)	40 250	40 270	39 400	41 100
Espagne (100 pes.)	5 354	5 347	5 160	5 600
Portugal (100 esc.)	7 610	7 605	6 500	7 700
Canada ($ can 1)	5 532	5 508	5 330	5 600
Japon (100 yens)	2 805	2 809	2 700	2 840

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/12
Or fin (kilo en barre)	96400	96700
Or fin (en lingot)	97250	96950
Pièce française (20 fr)	655	658
Pièce française (10 fr)	434	.....
Pièce suisse (20 fr)	621	623
Pièce latine (20 fr)	602	610
Souverain	746	752
Pièce de 20 dollars	3310	3260
Pièce de 10 dollars	1647 50	1620
Pièce de 5 dollars	880	.....
Pièce de 50 pesos	3920	3940
Pièce de 10 florins	624	623

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G H

L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS ENTRE PATRONAT ET SYNDICATS

Qui paiera la retraite à soixante ans ?

C'est une difficile négociation qu'ont entamée mercredi 22 décembre les syndicats et le C.N.P.F. sur les modalités d'application de la retraite à soixante ans.

Comme le souhaite le gouvernement et le réclament les syndicats, il s'agit de permettre aux salariés qui, à partir d'avril 1983, auront droit à la retraite à soixante ans, c'est-à-dire, pour le régime général, de recevoir *une pension égale à 50 % du salaire* plafonné s'ils ont cotisé pendant trente sept années et demie, de bénéficier au même âge d'une retraite complémentaire, alors que les caisses de cadres (AGIRC) et de non-cadres (ARRCO) accordent ce complément (15 à 20 % environ) à soixante-cinq ans.

Deux questions se posent aux négociateurs : quels organismes assureront le versement de ce complément de soixante à soixante-cinq ans et comment sera-t-il financé ?

Sur le coût, les divergences, importantes, s'expliquent en partie par les prévisions, très différentes quant au nombre de personnes qui, en 1983, mais aussi les années suivantes, utiliseront ce droit dès soixante ans : un tiers, la moitié ou la totalité des salariés qui auront atteint cet âge ? Selon ces hypothèses, les dépenses supplémentaires varient énormément.

D'après une étude du ministre du travail (*le Monde* du 16 décembre), le coût serait très faible en 1983 (+ 0,08 point pour l'ARRCO, + 0,18 pour l'AGIRC et + 0,25 pour le régime général) et pourrait, cette année-là, ne pas nécessiter de majoration de cotisation, En revanche, le coût serait croissant et non négligeable par la suite : + 3,36 points au total pour les trois régimes en 1986 et + 7,65 points en 1990. *Selon le C.N.P.F., qui se* base sur les estimations de l'ARRCO et de l'AGIRC, le coût serait beaucoup plus élevé. Le patronat estime que l'évolution des mœurs et les pressions de l'économie (chômage, faible accroissement des effectifs salariés en raison de l'application de nouvelles technologies) se traduiront par des départs massifs dès soixante ans. L'accroissement des cotisations serait donc plus important à court terme (+ 0,2 point en 1983 pour l'ARRCO et non pas + 0,08), mais surtout à moyen terme (+ 12 points pour l'AGIRC en 1990, au lieu de + 4,3). En outre, le C.N.P.F. rappelle que même sans avancement de l'âge de la retraite, le poids démographique croissant des personnes âgées et le plein effet des réformes Boulin (retraite calculée sur trente-sept années et demie et non pas trente années) nécessitent dans un proche avenir des majorations de cotisations (+ 2 points pour le régime général, soit 15 % au lieu de 12,90, et + 1 point pour l'ARRCO d'ici à 1990, soit 5,60 au lieu de 4,60 à partir du 1er janvier 1983).

Conclusion du C.N.P.F. : quelle que soit l'hypothèse retenue, *la retraite à soixante ans coûtera très cher si on veut la maintenir à son niveau, et le patronat refuse toute augmentation des cotisations.*

En conséquence, le C.N.P.F. entend poser au moins trois questions :

● L'État est-il prêt à participer au financement, du moins pour la période de soixante à soixante-cinq ans, puisqu'il a décidé cette réforme alors que le C.N.P.F. s'y est opposé ?

● Les partenaires sociaux accepteront-ils, lorsque le nombre des bénéficiaires de la garantie de ressources se sera réduit (dans les années 1985-1986), de transférer des points de cotisation UNEDIC aux régimes complémentaires (au mieux 1,5 point) ?

● Si une forte majoration des cotisations est impossible, l'État et les partenaires sociaux sont-ils prêts à accepter que l'équilibre des comptes soit assuré par une baisse relative des pensions ? C'est-à-dire que la réforme soit payée par les retraités ?

Autant de questions qui risquent de faire échouer les discussions.

Côté syndicats, on estime cependant qu'un compromis est possible : un effort à la fois des cotisants, du patronat, de l'État et des retraités permettrait — par le jeu d'une vaste *solidarité — de régler les problèmes* financiers.

La C.G.C. par exemple, estime que du tiers à la moitié seulement des travailleurs concernés useraient de ce droit nouveau et que le coût supplémentaire ne dépassera pas 6 à 7 milliards de francs. Elle demande que l'État prenne en charge le tiers des dépenses supplémentaires.

Deuxième question : le complément versé de soixante à soixante-cinq ans sera-t-il assuré par les caisses de retraites complémentaires, qui, ainsi, s'aligneraient sur le régime général ? Ou sera-t-il accordé par un « fond spécial », qui selon les vœux de la C.G.C., se traduirait ainsi par la mise en place d'un régime nouveau et intermédiaire ? La C.G.T. et la C.F.D.T. défendent — mais avec moins de fermeté que par le passé — la première thèse ; la C.G.C., le C.N.P.F. et dans une certaine mesure F.O. se prononcent — sous conditions — pour la deuxième solution.

Les négociations pourront-elles aboutir avant le 15 janvier, comme l'a demandé le gouvernement ?

En cas de difficultés, mais d'évolution positive des discussions, un nouveau délai — fin janvier — serait accordé. En cas d'impasse, il resterait aux pouvoirs publics à adopter la procédure retenue pour l'UNEDIC : une intervention directe... voire le recours à des ordonnances. Mais les syndicats comme le C.N.P.F., aussi réservé soit-il (1), espèrent pouvoir éviter cette formule qui consacrerait leur impuissance à préserver le paritarisme et la vie contractuelle. Les pressions seront néanmoins très fortes pour obtenir une aide du gouvernement, qui voudrait bien répondre favorablement à l'attente des futurs retraités... avant les élections municipales.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Les réticences patronales sont néanmoins très grandes. Aux craintes manifestées sur l'avenir financier des caisses de retraites complémentaires, le C.N.P.F. ajoute celles qu'il émet à propos des déficits non comblés pour 1982 : un déficit cumulé de 13 milliards de francs à la caisse vieillesse, un besoin de trésorerie de 10 à 12 milliards pour le régime général et d'à peu près autant pour l'UNEDIC.

● *M. André Audinot*, P.-D.G. du *Figaro*, inculpé le 20 septembre d'infraction à l'ordonnance du 26 août 1944, a refusé de s'expliquer mardi 21 décembre devant M. Claude Grellier, juge d'instruction chargé de l'« affaire Hersant ».

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les ultimes négociations entre le P.S. et le P.C.

Les négociations entre le parti socialiste et le parti communiste, en vue d'un accord sur les élections municipales, devaient s'achever « au sommet », mercredi 22 décembre, en fin d'après-midi, au siège du P.C.F.

Les délégations, conduites par MM. Lionel Jospin et Georges Marchais, devaient comprendre, pour le P.S., MM. Jean Poperen, Marcel Debarge, Paul Quilès, Roger Fajardie, Pierre Guidoni, Pierre Brana et Mme Christiane Mora ; pour le P.C.F., M. Paul Laurent Mme Madeleine Vincent, MM. Gustave Ansart et André Lajoinie, Mme Francette Lazard, MM. René Le Guen, Henri Malberg et Jean Wloss.

Les membres du groupe de travail chargé de préparer l'accord — MM. Poperen, Debarge, Laurent, et Mme Vincent — devaient se réunir en milieu de journée pour mettre au point la dernière phase des négociations. Celles-ci devaient porter notamment sur Paris, où la situation était bloquée après la rencontre des responsables parisiens des deux partis, mardi. La discussion devait porter aussi sur la région Languedoc-Roussillon, où les communistes réclamaient l'union derrière leur maire sortant à Nîmes et où les socialistes envisagaient, en contrepartie, de disputer au P.C.F. la mairie de Sète.

Un accord de principe est intervenu entre les deux partis à Marseille, où le P.S. demandait, pour lui-même et pour les formations qui lui sont associées, la majorité des sièges au sein du futur conseil municipal.

(Lire également page 6).

M. QUILÈS CHOISIT UN NOUVEAU SLOGAN : « Majorité pour Paris »

M. Paul Quilès, candidat socialiste à la mairie de Paris, a décidé de faire appel de l'ordonnance rendue, mardi 21 décembre, par le tribunal civil de Paris, qui a contraint à masquer dans les quatre jours sur toutes ses affiches actuellement placardées dans la capitale les termes *« Paris majorité »*, sous astreinte de 500 francs par infraction constatée (*le Monde* du 22 décembre).

Dans l'entourage du député socialiste on s'indigne que *« les amis de M. Chirac aient pu utiliser l'argument de risque de confusion chez les personnes âgées »* pris en compte par l'ordonnance du président du tribunal civil. On s'étonne que le jugement indique : *« Attendu que, dans ces conditions, M. Quilès apparait sans droit à utiliser même comme slogan politique (assertion démontrée par le trait d'union placé entre les mots « Paris » et « Majorité ») la dénomination dont il s'agit »*, alors qu'aucun « trait d'union » ne figure sur les affiches en cause. Les collaborateurs du candidat socialiste déplorent également que le premier débat entre M. Chirac et M. Quilès *« se place sur un terrain juridique »*. Ils observent que M. Quilès, en tant que député de Paris, est député de la majorité, alors que M. Chirac, député de la Corrèze, est député de l'opposition.

M. Quilès s'est choisi un nouveau slogan pour ses affiches : *« Majorité pour Paris »*.

« Tôt ou tard s'instaurera une réflexion sur le rôle du Sénat en cette fin de siècle »

déclare M. Alain Poher

M. Alain Poher, président du Sénat, à l'occasion de son discours de fin de session, prononcé mardi 21 décembre, a souhaité que les sessions extraordinaires restent l'exception. *« Leur multiplicité pourrait,* a-t-il dit, *aboutir à un détournement de la Constitution. »*

« Si peu de convergences sont apparues entre le Sénat et le gouvernement, a ajouté M. Poher, *c'est sans nul doute que les points de vue étaient trop alignés dans certains domaines. Quoi qu'il en soit, et comme à l'accoutumée, mais peut-être avec plus de raisons, nous avons déploré l'utilisation de la procédure d'urgence qui, comme chacun sait, ne permet pas un véritable dialogue entre les deux assemblées. »*

Le président du Sénat a ensuite exprimé sa conviction que *« tôt ou tard s'instaurera une réflexion sur le rôle que le Sénat doit jouer dans cette fin de siècle »*.

Dans sa réponse, M. Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, a rendu hommage *« au rôle capital que joue M. Poher »*. Le président du Sénat ayant insisté sur la nécessité de l'esprit de tolérance, le ministre a terminé son allocution en formant à son tour *« des vœux de tolérance mutuelle et de paix »*.

NEUF RECOURS DEVANT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le Conseil constitutionnel doit examiner neuf recours (portant au total sur sept textes) dont il a été saisi en application de l'alinéa 2 de l'article 61 de la Constitution qui ouvre notamment cette possibilité à soixante députés ou soixante sénateurs.

Six recours émanent des députés de l'opposition. Ils visent les textes suivants : loi de finances rectificative pour 1982 ; loi de finances pour 1983 ; loi d'orientation des transports intérieurs ; loi modifiant diverses dispositions relatives à l'élection des conseils municipaux dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de la Polynésie française (pour ce texte, l'U.D.F. ne s'est pas associée au R.P.R.) ; loi portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale et loi portant organisation administrative de Paris, de Marseille, de Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale. Ces deux derniers textes ont été également déférés par plus de soixante sénateurs de l'opposition. Ceux-ci ont, en outre, saisi le Conseil du texte de la loi visant à ouvrir une troisième voie d'accès à l'École nationale d'administration.

Le Conseil devrait examiner en premier lieu les recours relatifs aux lois de finances, avant le 1er janvier. Il est vraisemblable que l'assemblée du Palais-Royal fera connaître dans des délais assez brefs sa décision sur le projet d'orientation des transports, dans la mesure où l'absence de sa promulgation avant le 1er janvier créerait un vide juridique pour la S.N.C.F.

LE PÉROU ACHÈTE A LA FRANCE VINGT-QUATRE AVIONS MIRAGE 2000

Le Pérou vient de conclure avec la France l'achat de vingt-quatre avions de combat Mirage 2000 conçus par le groupe Dassault-Breguet et par la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA). Les livraisons devraient commencer dans dix-huit à vingt-quatre mois. Le Pérou devient, ainsi, le quatrième pays acheteur du Mirage 2000 après la France (quarante-huit exemplaires commandés ferme à ce jour), l'Inde (quarante) et l'Égypte (vingt), sans compter les options.

En Amérique latine, le Pérou a été, dès 1968, le premier client d'avions de combat français puisqu'il a commandé, à cette époque, vingt-deux Mirage 5 (une version simplifiée du Mirage III). Ce premier contrat a été suivi, depuis, d'autres contrats : quinze Mirage 5 supplémentaires en 1970 et trois autres, encore, en juillet 1981. Au total, le Pérou dispose donc de quarante avions Mirage 5 qui ont remplacé des appareils britanniques, et qui sont basés à Chiclayo.

Le Mirage 2000 était en compétition avec des avions américains (comme le F-16 déjà vendu au Venezuela), soviétiques et israéliens (comme le Kfir, qui s'inspire beaucoup du Mirage III). C'est un avion de défense aérienne pour des missions d'interception.

Au Quai d'Orsay

M. JACQUES BOUTET EST NOMMÉ DIRECTEUR DES RELATIONS CULTURELLES

M. Jacques Boutet, conseiller d'État, ancien président de TF 1, a été nommé, au conseil des ministres de ce mercredi 22 décembre, directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des relations extérieures en remplacement de M. Jacques Thibau, qui occupait ce poste depuis un an (*le Monde* daté 19-20 décembre).

LE COURS DU DOLLAR AU-DESSOUS DE 6,80 F

Poursuivant lentement son repli, le cours du dollar a glissé au-dessous de 6,80 F à Paris, revenant à 6,79 F. A Francfort, il est passé de 2,4050 DM à 2,40 DM. Les milieux financiers internationaux s'attendent à de nouveaux fléchissements les prochaines semaines. La tenue du franc français est restée satisfaisante, notamment vis-à-vis du mark, dont le cours s'est stabilisé à 2,83 F environ.

Le numéro du « Monde » daté 22 décembre 1982 a été tiré à 500 538 exemplaires.